5/0 Rare

£13

ce Livre appartien
a antoine Renouard

Césaire Donat

MEMOIRES
De Mre Pierre de Bourdeille, Seigneur
DE BRANTOME,
CONTENANT
LES ANECDOTES
De la cour de France, sous les Rois Henry II. François II. Henry III. & IV.

TOUCHANT
LES DUELS.

A LONDRES,
Chez T. Wood & S. Palmer.

M. DCC. XXXIX.

1739

MEMOIRES

De Messire Pierre de Bourdeille, Seigneur

DE BRANTOME,

CONTENANS LES ANECDOTES de la Cour de France sous les Roys Henry II. François II. Henry III. & IV. touschant les Duels.

J'AY entrepris ce Discours sur ce que j'ay veu souvent faire cette dispute parmy de grands Capitaines, Seigneurs, braves Cavalliers & vaillans soldats; sçavoirmon si l'on doit pratiquer grandes courtoisies, & en user, parmy les duels, combats, camps-clos, estaquades, & appels? Aucuns les ont fort approuvées, & sont estez d'avis d'en user; d'autres non. Ceux & les premiers qui ont mis les camps-clos & combats à outrance en leurs plus grands vogues, sont estez les Danois & Lombards, & qui les premiers leur ont imposé les loix rigoureu-

ses qui autres-fois ont estez observées parmy nous autres Chrestiens trop cruellement, & principalement du temps de Charlemaigne, qui mesme en fit des Loix, & depuis fort usitées parmy les François & Italiens, plus parmy eux que par autres ; il ne falloit point parler de courtoisie nullement, sinon qui entroit en camp-clos, falloit se proposer vaincre ou mourir, & sur tout ne se rendre point, car le vainqueur du vaincu (par ces Loix Lombardes & Danoises) en disposoit tellement qu'il en vouloit & bon lui sembloit, comme de le traisner par le camp ainsi qu'il lui eust pleu, de le pendre, de le brusler, de le tenir prisonnier, bref en disposer mieux que d'un esclave, car tel estoit le vaincu du vainqueur. On dit que les Danois & Lombards sur cette ignominie de traisner par le camp, en prirent leur exemple d'Achilles, lequel (ainsi que recite Homere) après qu'il eut vaincu Hector, l'attacha tout mort à la queuë de son chariot ou cheval, & le traisna trois fois par le camp en signe de triumphe & de victoire très-noble.

J'ay ouy parler d'un grand, brave & vaillant Seigneur despuis cinquante ans, qui entrant ainsi en camp-closavoit resolu d'en faire tout de mesme de son ennemy qui n'estoit nullement esgal à luy en force ny proüesse ; mais Dieu tenant le party du foible, ne permit la victoire

au

au vaillant, mais la donna au foible, qui ne la pouvoit tenir de luy, mais de Dieu, & par ainsi la volonté du vaillant ne prit feu sur son execution proposée de victoire. Il y eut du temps du feu Roy Henry II. à l'advenement de sa Couronne, un combat à Sedan entre le Baron de Guerres, & le Seigneur de Fandilles, pour une querelle qui leur survint le propre jour que sadite Majesté fit son entrée à Paris; le subjet en est fort salle, car il touche la sodomie: ce Fandilles estoit un jeune Gentil-homme bravasche & fou, qui suivoit feu Monsieur le Vidasme de Chartres, qui alors estoit à la Cour, la gentillesse de toute Chevallerie. Le Baron des Guerres estoit un Seigneur que le Roy François avoit nourri Page de sa Chambre, & qui estoit de Lorraine, ses Predecesseurs estans pourtant sortis de Biasque ou de Biard, car (comme dit Monsieur de Montluc en son livre) le Roy, René de Sicile, Duc de Lorraine & d'Anjou, aimoit fort les Gascons & Gentils-hommes de ce pays là-bas, & s'en servit fort, si bien qu'il y en eut quelques-uns qui s'y accazerent, dont en est sorti despuis d'honnestes gens: * ces

* *Ainsi que nous avons veu de nostre temps le Seigneur de Rouly Gonty Basque, brave & vaillant, tenant grand rang en cette Maison de Lorraine.*

ces deux braves Gentilshommes donc, pour vuider leurs querelles (car par accord ne se pouvoit-elle, d'autant qu'elle touchoit trop au Baron des Guerres & à son honneur) demanderent le camp au Roy Henry, lequel par le serment qu'il avoit fait de n'en donner jamais despuis celui de feu Monsieur de la Chastaigneraye mon oncle, pour le regret extrême qu'il porta de sa mort, leur refusa tout à plat : ils eurent leur recours à prier Monsieur de Boüillon, pour le leur bailler à Sedan, comme estant Souverain en ses Terres, qui leur accorda librement, & au jour assigné ne faillirent à comparoistre, très-bien accompagnez de leurs parens & amis, parrains & confidens, avecque toutes ces ceremonies, en ce cas requises, tres-bien observées, que les Loix anciennes des duels avoient ordonné, & entr'autres ledit sieur de Fandilles ne voulut jamais entrer dans le camp (tant il estoit bravasche & fendant) qu'il n'eust veu un feu allumé & une potence dressée pour y attacher & brusler son ennemy apres sa victoire, tant esperoit-il en avoir bon marché; mais pourtant la fortune luy changea & luy rompit son dessein, car il ne surmonta son ennemy ainsi qu'il pensoit, & toutes-fois aussi ne fut-il tant vaincu, qu'il y allast tant du sien qu'on diroit bien. Leur corps estoit couvert, &

& pour armes offencifves le Baron des Guerres avoit choifi pour toutes, une efpée baftarde qu'il avoit fort bien à la main, pour la leçon que lui en avoit donné un Preftre qui en eftoit tres-bon maiftre; & pourtant Monfieur le Vifdame qui eftoit parrain dudit Fandilles, difputa cette arme, d'autant que l'article du duel porte armes vifitées parmy Cavalliers & gens d'honneur, mais il fut refpondu que les Suiffes qui font fi braves gens de guerre, n'en ufent point d'autres. Pour fin, feu Monfieur le Vidafme ne paffa point plus avant, s'affurant de la vaillance de fon filleul, qui de fon cofté n'en fit nulle altercation. Les voilà donc entrez dans le camp, toutes folemnitez, & criées requifes faites. De premier abord Fandilles donna un grand coup de fon efpée à travers la cuiffe dudit Baron, qui lui fit une telle ouverture, à caufe de la largeur de l'efpée, que le fang en fortit en fi grande abondance, qu'il commençoit desja à diminuer de la force du Baron, qui en prevoyant fon inconvenient, s'advifa d'aller aux prifes & à la lutte, y ayant efté tres-bien dreffé par un petit Preftre Bretton, qui eftoit Aumofnier de Monfieur le Cardinal de Lenoncourt fon parent: & ayant auffitoft porté fon homme par terre, & le tenant foubs luy, n'ayant ne l'un ne l'autre nulles armes offencifves, car elles leur

estoient desamparées des mains pour mieux se servir de la lutte, se terrasser & porter par terre, par quoy le Baron eut recours aux mains & aux poings, dont il en donnoit de tres-grands coups à son ennemy, & le plus qu'il pouvoit, & cependant cela n'estoit rien, & de tant plus s'alloit-il affoiblissant de sa playe & de son sang qui lui couloit fort tousjours; la fortune voulut que le combat estant en tels termes de suspension, un eschaffaut qui estoit là tout auprés du camp, vint à se rompre & tumber, où il y avoit force Dames & Damoiselles, Gentils-hommes &autres qui s'y estoient mis pour voir le cruel passe-temps; de sorte que la confusion s'en ensuivit si grande, tant par la cheute dudit eschaffaut, & par les crys, les plaintes & le mal que se faisoient, & enduroient les Damoiselles & Gentils-hommes, si bien qu'on ne sçavoit à quoi s'amuser, ou de voir la fin du combat, ou aller secourir ces pauvres creatures se blessans, se pressans & s'estouffans si miserablement les unes les autres: cependant sur ce grand esclandre, tintamarre & trouble y eut quelques-uns des amis & parens du Baron des Guerres qui prenant l'occasion à propos, se mirent à crier; jettez-lui du sable dans les yeux & la bouche, ce qu'ils n'eussent osé faire sur la vie sans cet escandale de cet eschaffaut rompu, d'autant

tant

tant que par les loix du camp, cela eſt fort deffendu, & par le bandon qui ſe fait ſur la vie de ne rien dire, non pas parler, touſſer, cracher, moucher, ny faire aucun ſigne qui peuſt porter ou paroiſtre. Pour fin le Baron, qui n'en pouvoit plus pour les grands efforts qu'il faiſoit à ſa playe, & à en jetter ſang, entendit fort bien l'advertiſſement, & amaſſant du ſable duquel le camp eſtoit applany pour favoriſer les deux Combattans, s'il fuſt eſté rabotteux, ne faillit d'en jetter dans les yeux & la bouche de ſon ennemy, ſi bien qu'il fut contraint de ſe rendre, ce diſent les partiſans du Baron, dont crierent, il ſe rend : ceux de Fandilles diſent que non; & parce que le grand bruit & groſſe rumeur de cet eſchaffaut rompu, & de l'eſcandale arrivé, continuoit tousjours, on ne peut rien ouyr de ce que diſrent les Combattans. Monſieur de Bouillon comme juge, ordonna qu'ils fuſſent ſeparez, & ſoudain le Baron ſe leva, & ſe mit à faire eſtancher ſa playe & ſe penſer, car il n'en pouvoit plus, & ainſi qu'il vouloit diſpoſer de ſon ennemy à ſa volonté, & luy faire paſtir la meſme peine que l'autre luy avoit preparée & aſſignée; il y eut une tres-grande altercation entre les parrains, d'autant que Monſieur le Vidaſme parrain de Fandilles, diſoit & affirmoit tousjours qu'il n'avoit jamais ouy

la voix de ſon Filleul, ny la parole, qu'il ſe rendiſt. Le parrain du Baron (il me ſemble avoir entendu que c'eſtoit Monſieur de Pavan de Lorraine, brave & vaillant Gentil-homme) affermoit tousjours le contraire, & vouloit que ſon filleul triomphaſt & uſaſt des loix du Camp, qu'il avoit acquiſes juſtement ; mais Monſieur de Boüillon prenant advis de ſoy & d'autres grands Capitaines, ordonna que les choſes n'iroient plus avant, & ſe contenteroit le Baron de la raiſon, d'autant qu'il y avoit fort à diſputer là-deſſus, pour le doubte qu'on avoit de la redition, qu'on n'avoit peu avoir ouy clairement. Pour fin, les deux Combattans firent tres vaillamment, & le vaincu par empres ne laiſſa à ſe trouver en de bons lieux pour le ſervice du Roy, & mourut honorablement à l'Aſſaut de Caunis aſſiegé par Monſieur le Mareſchal de Briſſac, & y fut remarqué pour avoir monté des premiers à la breſche, & eſté tué au plus haut. J'ay eſté poſſible trop long en ce conte, mais parce qu'il eſt beau, je n'y ai rien voulu oublier, l'ayant ouy conter à feu Monſieur le Vidaſme & à d'autres honneſtes Gentils-hommes partiſans tant d'un coſté que d'autre. Par ainſi voyons-nous les miſerables & ignominieuſes peines que les vainqueurs donnoient aux vaincus, car ne faut point doubter que ſi la choſe ne fuſt eſté un peu

doubteuſe

doubteuſe en ce combat ; ledit Baron n'euſt fait bruſler ſon homme ainſi qu'il avoit raiſon, auſſi que Dieu poſſible ne le voulut pas, pour ſa querelle injuſte.

Meſſire Ollivier de la Marche en ſon vivant gentil Chevallier, certes, & fort accomply pour les armes & pour la plume, premier Maiſtre d'Hoſtel de l'Archiduc Philippes, Comte de Flandres, raconte en ſes Memoires un combat qui fut fait de ſon temps à Valanciennes devant le bon Duc Philippes, qui eſt certes plaiſant, pour la forme des armes par leſquelles il fut mené, & pour aucunes cerimonies badines qui y furent obſervées, car autrement il fut tragicque, car le vaincu fut tué & pendu ; le ſubject eſtoit fondé ſur un privilege que les Empereurs & Comtes de Haynaut donnerent jadis à ladite ville de Valanciennes, que quand un homme avoit tué un autre de beau fait ; (il uſe ainſi de ce mot qui n'eſt point mauvais) qu'eſt à dire, en ſon corps deffendant & ſans ſupercherie ny advantage, il pouvoit venir demander ſa franchiſe de Valanciennes, & qu'il vouloit maintenir à l'eſcu & au baſton qu'il avoit tué fort bien ſon homme ſans advantage, & en homme de bien, & ſur ce, lui eſtoit accordé ſa franchiſe, & nul ne luy pouvoit rien demander pour cette querelle, ſinon qu'on la priſt & maintinſt à l'eſcu & au baſton, & donnant la loy de

la Ville, ainſi parle-il. Advint qu'un Mahuot avoit tué un parent de Jacotin Plouvier, & fut pourſuivy ledit Mahuot devant la Loy de Valanciennes, & diſoit Jacotin qu'il avoit tué ſon parent de guet à pens, non pas de beau fait, & pour ce le combat fut accordé par ceux de la Ville, & qui eſtoient Juges, & non le Duc Philippes, pour ne deroger à la Loy, bien qu'il fuſt leur Souverain & y fuſt preſent ; il s'y trouva auſſi grand peuple, mais ſur la vie, il n'oſoit dire mot, ni faire un ſeul bruit, & celuy qui leur commandoit avoit un baſton, & leur crioit gare le ban, ſi qu'un chaſcun ſe tenoit coy, craignant la Juſtice & la perte de la vie ; le camp-clos eſtoit tout rond, où il n'y avoit qu'une entrée & deux chaiſes miſes l'une devant l'autre, toutes deux couvertes de noir, (notez ce point) pour y faire aſſeoir les Combattant attendant l'heure. Cependant avant combattre fut apporté le livre Meſſel ſur lequel preſterent ſerment l'un l'autre, cela s'uſoit fort anciennement ; ils avoient tous deux ſemblables habillemens de cuir boully couſu ſur eux fort eſtroictement, tant au corps, bras, que jambes, les teſtes raſes, les pieds nuds, les ongles coupées des mains, & des pieds auſſi, cela ſe faiſoit à cauſe des priſes, & m'eſtonne qu'il ne parle de la barbe, car la priſe y eſt tres-bonne quand elle eſt

fort

fort longue & de grande estofe, comme de ce temps-là elle se portoit, & aujourd'huy on en commence à reprendre la coustume. Pour armes deffencives ils avoient un escu, la pointe dessus & en haut, d'autant qu'en bas n'appartenoit qu'aux Nobles à l'y porter, ce qui est à noter. Pour offencives, ils avoient un bon gros baston de meslier d'une mesme mesure, ce bois est fort dur, aussi les bonnes boulles de Parmaille se font à Naples de ce bois, le baston de la croix de Frere Jehan des Entommeures, dans Rabelais, dont il se servoit si bien, estoit de cormier qui est un bois aussi, bien fort & dur. Avant qu'ils s'allassent affronter, ils demanderent trois choses, sucre, cendres & oincture. Aussi-tost leur furent apportez deux bassins pleins de graisse (quelle ceremonie!) Les Luicteurs de Turquie oignent ainsi le corps de graisse ou d'huile pour faire mieux glisser les prises. Aprés leur furent apportez deux bassins de cendres pour oster la graisse de leurs mains, & qu'ils pussent mieux tenir leurs escus & leurs bastons: voilà pour la seconde ceremonie; & pour la troisiéme, fut mise en la bouche d'un chascun d'eux une portion de sucre, autant à l'un comme à l'autre (pensez encore qu'elle fut pesée) pour recouvrer & entretenir leur haleine & la salive; voilà un plaisant mystere! en Turquie les mes-

 sagers

ſagers & laquais uſent de ces ſucres ainſi en leurs bouches quand ils vont par pays à faire grande diligence pour pareille raiſon ; notez auſſi que de chaſcun des trois mets en fut fait eſſay devant eux comme l'on fait devant les Roys & Princes (quel eſſay!) venant doncques aux mains, pour abreger mon conte, Mahuot amaſſa du ſable dont le camp eſtoit ſemé, & en jetta aux yeux & viſage de Jacotin, & en meſme inſtant luy donna encore un vilain coup de ſon baſton ſur le front, dont il en fit playe & ſang, mais Jacotin qui eſtoit plus puiſſant que l'autre, pourſuivit ſi bravement ſa bataille, qu'il abbat Mahuot par terre, bouche contre bas, & auſſi-toſt luy ſauta ſus, & luy creva les yeux, & puis luy donna un ſi grand coup de ſon baſton, qu'il l'aſſomma & le mit ſoudain hors de la lice (il uſe de ce mot pour dire hors du camp) & puis fut condamné par les Juges à eſtre mené au gibet, & là pendu. Ainſi fut ce combat qu'on verra plus au long eſcrit dans leſdits Memoires dudit Meſſire Ollivier.

Nous liſons dans les Annales de France, que du temps du Roy Charles VI. le Seigneur de Carrouges par Arreſt de la Cour de Parlement de Paris, à faute de preuves du crime, combattit en campclos un Gentil-homme nommé le Gris, pour l'honneur de ſa femme que ledit le

Gris

Gris avoit forcée en son absence, lui estant allé outre-mer en Terre Saincte. La Dame estant venuë à l'espectacle du combat, dans un charriot, le Roy l'en fit descendre l'en jugeant indigne, puisqu'elle estoit criminelle (grande pitié pourtant) jusques à la preuve de son innocence, & la fit monter sur un eschaffaut, attendant la misericorde de Dieu, & la faveur des armes qui lui furent & à l'un & à l'autre si secourables, que le sieur de Carrouges vainquit son ennemy, & luy fit le tout confesser, & aussitost le fit pendre à une potence qui estoit là dressée, & la Dame absoute & fort glorifiée. J'ay veu ce combat representé dans une vieille tapisserie tenduë dans la chambre du Roy à Bloys, des vieux meubles de leans, & la premiere fois que je l'y vis, le Roy Charles IX. qui estoit fort curieux de toutes choses, la contemploit, & se faisoit expliquer l'histoire. Leurs armes estoient, qu'ils estoient couverts tout le corps, & pour les offencives, avoient des masses ny plus ny moins que celles que portent les cent Gentilshommes qu'on nomme Becs de Corbin, & une forte courte espée en façon de grand' dague qui couloit le long de la cuisse.

Nous lisons dans les Histoires tragiques de Bandel, que le Seigneur de Mandozze ayant combattu vaillamment pour

l'honnuer

l'honneur de la belle Duchesse de Savoye, en fit de mesmes au Comte de Pancallier qui l'avoit accusé malheureusement, & lui fit pastir la peine qu'il avoit preparée à la pauvre Duchesse avant qu'entrer dans le camp, car la potence & le feu y estoient dressez pour l'y mettre, sans sa juste cause & la bonne espée dudit Mandozze, lequel ayant fait confesser à son ennemy sa meschanceté, le fit mourir comme il avoit merité : l'histoire en est tres-belle, & peu y en a-t-il de semblables à elle.

Il se lit aussi du temps du Roy Louys le Begue, que Ingelgerius Comte de Gastinois une nuict estant couché avec sa femme, trespassa auprés d'elle, qui ne s'en apperceut aucunement jusques au matin qu'elle le trouva tout mort auprés d'elle ; c'est à sçavoir, si elle fit aussi-tost appeller tous les Gentils-hommes, Chevaliers, Dames & Damoiselles pour leur montrer à tous ce piteux spectacle, dont elle en fit un tres-grand deuil : il y eut un Gentilhomme du lignage du Comte, qui s'appelloit Gontran, qui en accusa la Comtesse, & de la mort, & d'adulterre, & qu'elle s'estoit meffaicte en mariage envers son mary, & que pour mieux maintenir & à son aise sa vie lubricque, elle avoit meurtry son Seigneur. De ce desbat fut adverty le Roy Louys le Begue, qui devant luy fit venir la Comtesse & Gontran,

Gontran, car il aymoit fort le Comte trespaſſé : leurs raiſons ouyes, tant de l'un que de l'autre, & qui ne giſſoient guieres bien en preuves apparentes ; Gontran jetta ſon gage contre la Dame ou autre qui voudroit ſa querelle ſouſtenir ; la Dame faiſoit ſerment ſolemnel que l'accuſation eſtoit fauſſe ; Meſſire Gontran ne ſe contentant de cela, offrit en champ de bataille contre tout homme ſon dire ſouſtenir & prouver par ſon corps, qu'ainſi eſtoit. Si fut la matiere aſſez longuement desbatuë des Barons par pluſieurs raiſons alleguées d'un coſté & d'autre ; mais enfin fut declaré, (eu eſgard à la couſtume obſervée en France,) puiſque l'accuſateur vouloit par bataille prouver ſon dire & jetter ſon gage, que la Dame ſe devoit pareillement deffendre par un Champion qui le combat pour elle entrepriſt. De cette Sentence ladite Dame fut fort eſtonnée, laquelle regardant beaucoup de ſes parens, amis & Gentils-hommes de ſa maiſon piteuſement, n'en trouva aucun qui s'offriſt, non qu'ils doubtaſſent de ſa juſte querelle, mais ils redoubtoient de la vaillance & force dudit Gontran, mauvais & poltrons parens eſtoient. Par cas ſe trouva en cette aſſemblée Ingelgerius Comte d'Anjou, jeune Prince qui n'avoit encore atteint ſeize ans, lequel ladite Comteſſe avoit tenu ſur les ſaints

fonts

fonts de Baptesme, & luy avoit donné le nom propre de son mary, & par ainsi estoit son filleul; luy, voyant sa marreine à si mauvais point reduite, il vint se presenter pour la deffendre, & se jetter à genoux devant le Roy pour accepter le combat & gage de Gontran pour la querelle de sa marreine; (quelle bonté de filleul, & à propos, & quelle vertu de Baptesme!) & aussi-tost contrejetta son gage à Gontran qui le recueillit & le prist, car telle estoit la coustume que celuy qui appelloit, jettoit un gand pour gage, & l'appellé le levoit, & si quelques fois tous deux bailloient le gage, & s'appelloit gage de bataille. (comme devant le Roy Charles cinquiesme firent Jehan de Guistelles de Haynaut, & Pierre de Bournezel qui leva le gage jetté par l'autre.) Le Roy en voulut divertir ledit Comte Ingelgerius tout ce qu'il peut, en lui usant de ces propres mots dits en l'histoire: mon fils, jeunesse, & peu d'advis font aucunes fois à ceux dedans lesquels se logent entreprendre si hautes choses, que puis aprés ils succombent sous le faix, pour ce pensez-y, & que vous estes un peu trop jeune pour combattre un tel Chevalier comme Gontran: d'autre part, vous commencez vos premieres armes par un champ de bataille mortelle, & pourtant, mon fils, pensez mieux à vos affaires.

Nonobstant

Nonobstant cette belle remontrance, le petit Comte tout courageux persista en son dire & sa resolution, dont toute la Cour avoit grand pitié de luy, disant que c'estoit grand dommage d'envoyer un tel & si bel enfant à la boucherie & à la mort. Qui fut bien aise d'autre part, ce fut la Comtesse sa Marreine, qui l'en remercia & festoya grandement, luy remonstrant le tort de son accusation, & de combattre hardiment, car c'estoit sur une vraye verité & bon subject. Le lendemain au matin à heure de dix heures la bataille fut assignée; le Comte ayant salué & pris congé de sa marreine, & ayant ouy la Messe, se recommandant à Dieu, & ses ausmosnes & offertes distribuées; & s'estant garny du victorieux Signe de la Croix, monta à cheval, & entra dans le champ de bataille, où il trouva son ennemy Gontran tout prest de l'assaillir. La Dame Comtesse de Gastinois fut mandée, & furent les sermens accoustumez pris d'un costé & d'autre, puis les deux Champions s'entrecoururent fort rudement; Gontran atteignit le jeune Comte sur son escu, si qu'il le fauça tout outre, & le Comte le frappa si impetueusement, que ny escu, ny harnois ne le purent empescher qu'il ne lui passast la lance tout au travers du corps, & l'abbatit de son cheval par terre: lors le Comte descendit & luy coupa

coupa la teste, laquelle il presenta au Roy, qui l'accepta de bon cœur, & en fut tres-joyeux, comme s'il lui eust fait present d'une Cité. La Comtesse fut soudain mise en pleine delivrance, laquelle humblement remercia le Roy, & puis vint devant tout le monde baiser & accoler de bon cœur son filleul, auquel le lendemain, en recompense du tres-agreable service qu'il lui avoit fait, luy donna par la volonté du Roy, la Seigneurie de Chasteau-Landon & plusieurs beaux Fiefs & Chastellenies en Gastinois, desquels ledit Comte dès-lors en fit au Roy hommage, & elle vesquit religieusement en jeusnes, prieres, ausmones & œuvres vertueuses le reste de ses jours.*

De cette histoire, bien que je l'aye abregée le plus que j'ay peu, se peut recueillir & noter l'usance antique qu'il y avoit en France de ces combats & jettemens de gages, & comment les Chevaliers y estoient receus quand ils vouloient accuser ou deffendre par bataille de leur corps, & mesmes pour la deffence de l'honneur

** C'est à sçavoir si premierement ou après elle ne luy fit quelque petite courtoisie de son corps, pour telle obligation de vie & d'honneur qui ne se pouvoit recompenser si bien par cette donation de son bien, comme par un honneste amour & belle charité de sa chair : & quel mal pour cela ! le refus en fust esté par trop ingrat.*

l'honneur & de la vie des Dames, & crois (comme j'ay oui dire à de gallans hommes, & que j'en ai veu l'institution qui le porte ainsi) cette coustume avoit esté venuë & introduicte par le Roy Artus de la grande Bretagne, lequel lorsqu'il fonda l'Ordre des Chevaliers de la Table ronde, parmi leurs plus belles Institutions & Ordonnances, ils estoient tenus & estroictement liez de combattre pour les Dames, & soustenir leurs vies, biens & honneurs, ainsi que nous en voyons une infinité d'exemples dans nos vieux Romans, entre lesquels le plus beau, si me semble, c'est de ce brave Renaud de Montauban, lors qu'arrivant en Escosse, * y envoyé par l'Empereur Charlemaigne, pour querir secours, il delivra de mort & de feu, la belle Genievre qui s'en alloit de tout perduë, & fit porter à son meschant accusateur la peine qu'il vouloit faire sentir à cette belle creature; car de misericorde il n'en falloit point parler; il falloit ou mourir sur le coup, ou se rendre; & estant rendu, la condition en estoit encores pire que la mort, car l'ignominie en estoit plus grande; & outre, le vainqueur en pouvoit disposer comme il lui plaisoit, ou le tuer, ou le tenir prisonnier, ou s'en servir d'esclave, ou le louër, ou le vendre,

* *A Saint André j'ay veu la place.*

dre, engager ou donner, ainſi que j'en ai diſcouru dans le chapitre de la Reyne Jehanne de Naples, & que le venerable Docteur Pâris de Puteo qui a gentiment eſcrit des Duels, traite que cette belle & genereuſe Reyne tenant un jour, entre ſes plus grandes feſtes & magnificences, le bal ouvert dans la grande ſalle de ſon Chaſteau de Gayette, elle prit pour la mener dancer, le Seigneur Galleazzo de Mantouë Gentil-homme fort accomply de ces temps, & la dance finie, il luy fit une grande reverence, le genouil en terre, & la remerciant tres-humblement de l'honneur qu'elle luy avoit fait, ne ſçachant en quoy la recognoiſtre par aucun ſervice condigne, luy fit vœu d'aller errant qui çà, qui là, parmy le monde, & tenter tous hazards & faits Chevalleureux, à toutes heures & rencontres de Chevalliers errans, juſques à ce qu'il auroit vaincu & conquis par armes deux vaillans Chevalliers, & les luy euſt amenez à ſes pieds pour luy en faire preſent, & d'en diſpoſer comme bon luy ſembleroit. Telles courtoiſies ſe rendoient le temps paſſé, parmy les Chevaliers envers les Dames, ſelon l'uſance des Chevaliers errans. La fortune fut ſi grande pour ce Gentil-homme que dans l'an il fit & s'hazarda tant, qu'il conquit en la Bourgogne, en Bretaigne & Angleterre, ſa proye, & accomplit ſon vœu envers la

Reyne, & amena ses prisonniers, mais elle tres-gentile, bonne & tres-courtoise, aussi estoit-elle pour lors la plus belle Princesse du monde, & la meilleure, & estoit-elle aussi sortie du noble Sang de France, ne voulut envers eux user d'aucun privilege cruel pratiqué de ces temps envers eux, pour les retenir en vile & serve condition comme esclaves, mais les receut tres-humainement, leur fit une tres-bonne chere, leur donna congé & liberté tout ensemble, les renvoya avec quelques presens encore, & s'en allerent ainsi tres-contens d'avec elle; grand mercy à sa bonté, beauté & generosité, car elle en pouvoit faire comme il lui eust pleu; j'en fais ce conte mieux en sa vie: voilà pourquoy ce Docteur Pâris, a raison de loüer ce trait, & desapprouver celui des Chanoines de Saint Pierre de Rome. Sur ce, ledit venerable Docteur Pâris de Puteo se met à exalter (comme de raison) cette genereuse Reyne, pour ce beau trait, en deprimant & mes-loüant fort celuy que firent lesdits Chanoines de Saint Pierre de Rome à l'endroit d'un pauvre diable de Chevallier, lequel ayant esté vaincu par un autre qui l'avoit voüé pour penitence, & donné ausdits Messieurs les Chanoines, l'accepterent de tres-bon cœur, sans luy faire aucune grace ny courtoisie libre, ains le menerent & le contraignirent là qu'il se

pouvoit

pouvoit aiſement & librement ſe pourmener dans l'Egliſe comme bon luy euſt pleu, & de ſe preſenter devant la porte, & d'adviſer le monde de là en hors, mais l'outrepaſſer d'un pas ſeul, non, tant il eſtoit encore plus miſerable; & le garderent ainſi long-temps en cet eſtat miſerable, certes pire que la mort: voilà pourquoy le venerable Docteur a raiſon d'exalter ladite Reyne Jehanne, & deprimer Meſſieurs leſdits Chanoines, Bref, ſelon les Loix Lombardes, & anciennes couſtumes, les conditions des vaincus eſtoient fort viles, ſordides & fort miſerables. Si y en a-t-il eu pourtant de nos temps ou de nos peres, de ces combattans à outrance, & vainqueurs qui ont eſtez modeſtes, & qui en leurs victoires ont adouci les rigueurs de leurs loix & diſpoſitions de droits.

Il ſe fit un gentil combat au ſiege de Florance, ordonné par ce grand Capitaine le Prince d'Orange (Paulo Jovio en fait le conte, mais non ſi gentiment comme je l'ay leu en un livre Eſpaignol, & oüy raconter dans Florance autresfois) le ſiege y eſtant doncques, comme chaſcun ſçait, plus par leurs diviſions, partialitez, que autres choſes; il y eut un combat repreſenté par quatre jeunes hommes Florantins, deux eſtoient dans la Ville aſſiegez, & les deux autres aſſiegeans hors la Ville, ainſi que couſtumierement

rement ſe voit en guerres civiles : ceux de la Ville furent ceux qui de gayeté de cœur ou d'animoſité, ou de deſpit, envoyerent le quartel au camp du Prince d'Orange, & luy demander le combat contre deux autres de leur concitoyens qui eſtoient en ſon armée : ſoudain ils furent pris au mots par autres deux vaillans jeunes hommes de la Ville, qui eſtoient hors pourtant ; donc ce combat fut accordé & aſſigné par ledit Prince, au lendemain, avec toutes ſeuretez & belles paroles données. Eſtans donc tous quatre entrez dans l'eſtaquade ou le camp qui eſtoit environné d'une groſſe corde que les Lanſquenets gardoient environnez tout au tour avec leurs piques, les ſolemnitez & ceremonies y requiſes bien obſervées, n'ayans nulles armes deffencives, ſinon offencives, tous en pourpoinct, qui eſtoient *Eſpadas muy affiladas y agudas*. Il pleut ainſi à la fortune de Mars de leur vouloir eſtre eſgale à l'un & à l'autre party, car un de ceux de dedans fut vainqueur, & l'autre vaincu ; & de meſme ceux de dehors, aprés avoir chacun fort & tres-vaillamment combattu, & d'un hardy courage, ſans oublier rien du devoir de hardys combattans ; dont entr'autres, il y en eut un de ceux de dedans qui vint à eſtre bleſſé à la mort, & rendant force ſang, qui le debilitoit beaucoup, celuy de dehors luy

dit

dit alors, qu'il se rendit : l'autre n'en pouvant plus, & abhorrant ce mot pourtant de se rendre à son ennemy, luy respondit seulement & advisément pour mieux garentir son honneur, je me rends à Monsieur le Prince ; soudain son ennemi lui replique ; il n'y a point ici d'autre Prince que moy, & je n'y cognois point dans ce camp aucun que moy, & faut que tu le croyes, & qu'il n'y a nulle grandeur & authorité icy que mon espée, par quoy rends-toy à moy & non à d'autre. Sur ces paroles l'autre tumbant en terre donna signal qu'il estoit vaincu, non par faute de courage, mais par desastre de la guerre : toutes fois l'ennemy fut honneste, & se separa ainsi de la victoire, esgalle en perte & en bien. Telle brave responce firent ces deux braves cousins Espagnols (desquels j'en parle ailleurs) à Scipion l'Affricain en Espagne, lesquels tous deux contendans à une mesme Seigneurie, que tous deux disoient leur appartenir, concerterent ensemble de la debattre par les armes, & entrer en camp ; & ainsi que Scipion (tout courtois & bon qu'il estoit) leur pensa remonstrer qu'estant si proches, il valloit mieux s'en remettre à des Arbitres & Juges, sans en venir là : non, non, (luy respondirent-ils) en cela nous ne voulons recognoistre autres Dieux ny autres Juges que le Dieu Mars & nos

nos espées. Or d'autant que ce combat de ces Florantins est signalé, j'ai bien voulu mettre leurs noms, tant des vaincus, que des vainqueurs, car & les uns & les autres sont dignes à louer. De ceux de dedans, l'un se nommoit Dante Castellan, & contre lui combattoit par ceux de dehors, Bertinello Ballandin, qui combattoient d'un costé du camp: de l'autre costé combattoit le compagnon de Dante du dedans, Ludovico Martelly, contre son adversaire Juan Bombin. Pour fin, Dante vainquit Bertinello, & sans disposer en rigueur de sa personne, le laissa là & s'alla asseoir, ne lui estant loisible d'aider à son compaignon, (ce qui est à noter) il s'assit fort bien pour voir le jeu, & pour se reposer. Cependant le Prince (par la permission du vainqueur) fit jetter hors du camp le jeune homme Bertinello, & commande le faire penser. Ludovico Martelly combattit Juan Bombin, lequel il mit à tel point, qu'il luy tint les propos que j'ay dit, de se rendre: mais Bombin faisant sa response precedente, fut vaincu, & pourtant gracieusement traité de son victorieux, sans le faire passer soubs les loix rigoureuses des Lombards, pour ces duels. Ce combat fut beau & galland & qui le voudra considerer sur aucunes particularitez, n'en faira pas mal son profit.

Lors que Monsieur de Nemours Gaston de Fays, Lieutenant de Roy en Italie, estoit à Ferrare, il y eut deux braves & galants Capitaines Espaignols, lesquels par le grand renom de la valeur, grandeur & gentillesse, prud'hommie & vertu qu'ils avoient senty de ce brave Prince, ayans une grande querelle ensemble, s'adviserent & s'accorderent de luy demander le camp, ce qu'il leur accorda fort librement & courtoisement, pour le grand honneur qui luy en redondoit; l'ayant preferé aux Espaignols, à luy grands adversaires, & à force Potentats d'Italie, voire à leur Roy Ferdinand. Le jour estant assigné, les deux Combattans ne faillirent à y comparoir avecque leurs parens, & amis, parrains, confidans; & toutes solemnitez faites, Madame la Duchesse de Ferrare s'y voulut trouver, laquelle pour lors estoit des plus belles & accomplies Princesses de la Chrestienté tant pour le corps, que pour l'esprit, qui parloit force belles langues: aussi Monsieur de Nemours pour sa perfection en estoit espris un peu beaucoup, & en portoit ses couleurs, gris & noir, comme dit le conte, & une faveur qu'il avoit sur soy le jour de la bataille de Ravanne: le combat ayant esté donc entrepris & vaillamment executé, l'un des deux Combattans vint à estre si fort blessé, que le sang luy coulant en grande abondance,

abondance, il vint à faillir & pour ce tumber en terre : ſon ennemy le preſſa auſſi-toſt de ſe rendre, l'eſpée à la gorge ; ſur quoy Madame la Ducheſſe qui eſtoit auſſi bonne & courtoiſe, comme belle & vertueuſe, touchée de pitié pria à joinctes mains Monſieur de Nemours qu'il fiſt deſpartir le combat, & que l'autre ne pourſuiviſt point ſon ennemy juſques à la mort : mais Monſieur de Nemours luy reſpondit à cela ; Madame, vous ne doubtez point combien je vous ſuis ſerviteur, & qu'il n'y a choſe au monde que je ne vouluſſe faire pour vous rendre marque tres-aſſeurée de ma volonté ; mais en cecy je n'y puis rien, & ne puis nullement offencer la loy du combat ny honneſtement prier le vainqueur contre la raiſon, ny luy oſter ce qui eſt ſien par l'hazard de ſa vie : toutes-fois ce fait ſe termina par une gentille invention, car ſon parrain s'advença & dit: *Sennor Azevedo*, (car ainſi s'appelloit l'un des combattans, & l'autre le Capitaine Sainte Croix) je cognois bien au cœur du Capitaine Sainte Croix, qu'il mourroit plutoſt que de ſe rendre, mais voyant qu'il n'y a point de moyen en ſon fait, je me rends pour luy, & ainſi demeura victorieux Azevedo, & en rendit graces à Dieu, & fut emporté du camp avec grandes resjoüiſſances, pompes & magnificences : & fut ſoudain

 penſé

pensé Sainte Croix, & estanché le sang de sa playe, & ses gens l'emporterent avec ses armes, lesquelles Azevedo s'estant oublié dés le camp de les emporter avec luy, envoya demander (comme à luy appartenantes) pour s'en triumpher : mais on ne les voulut rendre, dont les plaintes en estant venuës à Monsieur de Nemours, & à Monsieur de Ferrare, par Monsieur deBayard qui en avoit esté le Mareschal de camp, luy fit donner commission d'aller dire à Sainte Croix qu'il eut à les rendre, que s'il y contredisoit, que Monsieur de Nemours le feroit rapporter dans le camp, où luy seroit la playe descousuë, & le mettroit-on en la mesme sorte & mesme estat que son ennemy l'avoit laissé quand son parrain s'estoit rendu pour luy; quoy voyant Sainte Croix qu'il estoit forcé par les loix du combat de le faire, & qu'il n'en pouvoit plus, les rendit à Monsieur de Bayard qui les rendit au vainqueur, ainsi que la raison le vouloit: il est vray qu'il y a des gens pontilleux qui pourroient arguer là-dessus, car puis qu'il avoit laissé les armes dans le camp, fust ou par oubly, ou par ignorance de son devoir, ou pour autre subjet qui s'allegueroit bien là-dessus meshuy, il n'estoit plus receu de droit de redemander ne retirer ce qu'il avoit laissé en place; je m'en rapporte au dire des grands Capitaines,

taines, & quant à moy, je y penserois en faire là-dessus un discours plein d'argumens & raisons, & qui seroit beau: à ce que conte l'histoire, le Capitaine Sainte Croix eut un tel coup sur la cuisse, qu'il en eut tout le haut coupé jusques à l'os dont en saillit aussi-tost si grande abondance de sang, qu'ainsi qu'il cuyda marcher pour se venger, il tumba: quoy voyant Azevedo, luy dit, rends toy Sainte Croix, ou je te tuëray, mais il ne luy respondit rien, ains se mit sur le cul, tenant son espée au poing, & faisant ses exclamations, delibere plutost mourir que de se rendre: alors Azevedo lui dit, leve-toy donc Sainte Croix, car je ne te frapperay jamais ainsi, aussi il y faisoit dangereux, dit le conte, comme à un homme desesperé & de grand cœur; puis il se releva & marcha deux pas, & tumba pour la seconde fois quasi le visage contre terre, & eut Azevedo l'espée levée une fois pour lui couper la teste, ce qu'il eust bien fait s'il eust voulu, mais il retira son coup, & pour tout cela ne se voulut jamais rendre, & ce fut lors que la Duchesse pria Monsieur de Nemours pour lui, car il n'en pouvoit plus, & s'il eust demeuré guieres plus ainsi perdant son sang, il estoit mort demeurant sans remede. Cette invention du parrain fut tres-gentille, toutes fois l'on y peut là-dessus disputer beaucoup de

beaux traits, à sçavoir si le parrain se pouvoit rendre pour son filleul, & s'il n'y alloit point de l'honneur du filleul, & pour autres choses que je laisse aux plus gentils, & habilles Duellistes à debattre & decider cela : cet Azevedo fut fort honnoré des François, & mené en triumphe avec trompettes & clairons au logis de Monsieur de Nemours qui le festoya avec grand honneur qu'il recogneut pourtant tres-mal despuis, à ce que dit le conte, qui luy fut une grande lascheté, il n'en dit le sujet, mais est à presumer qu'il porta les armes contre Monsieur de Nemours aprés, & se banda formellement contre les François. Azevedo estoit l'assaillant, & avoit son parrain Federic de Bozollo de la Maison de Gonzague, & ne sçachant de quelles armes il avoit à combattre, s'estoit garny de tout ce qu'il luy estoit necessaire en homme d'armes, à la genette & à pied, & en toutes les sortes qu'il pouvoit imaginer qu'on sçeust & deubst combattre : peu aprés Azevedo s'estant entré dans le camp, le Prieur de Messine vint porter deux secrettes & deux rapieres bien trenchantes (j'userai ainsi de ces mots du temps passé pour suivre le texte & mieux observer & honnorer l'antiquité) & deux poignards, lesquels il presenta au Seigneur Azevedo pour choisir, & qu'il prist ce qui lui estoit besoing ; & ce fait,

se

ſe mit Sainte Croix dans le camp, tous deux ſe jetterent à genoux pour faire leurs prieres à Dieu. Aprés furent taſtez par leurs parrains, ſçavoir s'ils avoient nulles armes ny charmes ſoubs leurs veſtemens & ſur eux : ce fait, chaſcun vuida le camp, enſorte qu'il n'y demeura que les deux combattans, les deux parrains & le bon Capitaine Bayard qui par Monſieur de Nemours & le Duc de Ferrare, pour plus l'honnorer, auſſi n'y avoit-il homme qui s'entendiſt mieux à ces affaires, fut ordonné Maiſtre & Garde du camp: le Heraut commença à faire ſon cry tel qu'on a accoutumé faire en tel cas, que nul ne fiſt ſigne, crachaſt, touſſaſt, fiſt autres choſes dont nul deſdits Combattans peuſt eſtre adviſé. Ce fait, marcherent l'un contre l'autre, Azevedo prit ſon poignard en une main, & ſa rapiere en l'autre, mais Sainte Croix mit ſon poignard au fourreau, & tint ſeulement ſa rapiere; il ne faut douter ſi le combat devoit eſtre mortel, car ils n'avoient nulles armes pour ſe couvrir, parquoy aprés pluſieurs coups tirez, arriva ce qui a eſté dit : par ainſi le combat fut finy, lequel certes fut beau & ſignalé, & auquel & en celuy des quatre Florantains, ſe doivent pluſieurs choſes obſerver ; l'une comme j'ay dit, c'eſt la reddition du parrain pour le filleul, & ſi elle porte coup, laquelle cer-

tainement le peut porter grand si l'on doit prendre au pied de l'escriture les Loix des Lombards sur ce fait, ainsi que j'ai ouy dire à beaucoup de galands hommes & Capitaines, à la sentence desquels je m'en rapporte mieux qu'à mon advis, pour estre plus suffisans cent fois que moy : l'autre chose qui est à noter, est les courtoisies que ces gallands hommes combattans s'userent les uns aux autres, ne se privilegeans nullement des loix rigoureuses permises en ces faits, & se contentans seulement de la reddition & non de la vie, ny de la servitude & autres conditions viles & ignominieuses qu'ils leur pouvoient imposer : & certes Azevedo fut encore plus courtois que tous ; il est bien vray qu'il y en a aucuns qui voyans leurs ennemis de grand cœur & desesperez, craignent de les poursuivre chaudement, car c'est chose qu'on doit autant craindre qu'une personne blessée à la mort, car vous la voyez faire des efforts & des violences & se lancer contre son ennemy comme lion enragé : voilà pourquoi les plus advisez & fins s'en tiennent loing & ne les approchent volontiers de peur de leur derniere rage & vaillance, ainsi que fit le Seigneur de Jarnac à feu Monsieur de la Chastaigneraye mon oncle, qu'il ne voulut approcher de prés lors qu'il lui eut donné le coup de jarret,

car

car il le cognoiſſoit de longue main pour un des plus vaillans & déterminez hommes du monde, & qu'il ne faudroit exercer ſa derniere furie déterminément, ainſi qu'il ſe lança ſur luy par deux fois, ce que craignant l'autre, temporiſa toujours & eut loiſir d'attendre que le Roy euſt jetté le baſton. La troiſieſme choſe qui eſt à noter, ſont les mots que dit le Florentin à l'autre, qu'il ne recognoiſſoit aucun Prince dans le camp que lui: & ce que dit Monſieur de Nemours à Madame la Ducheſſe, s'excuſant qu'il n'avoit là aucune puiſſance ſur le vainqueur, ainſi qu'il eſt vrai, ſelon les anciens articles de la loi du duel.

Mais il y a eu deſpuis des Roys, Princes & Seigneurs, Souverains & leurs Generaux qui voyans les abus & les cruautez en cela par trop grandes, lors qu'ils ont accordé les camps, ſe ſont reſervez des puiſſances & autoritez pour en diſpoſer comme bon leur ſembleroit, & comme grands Juges & ſouverains Magiſtrats, ainſi que fit le Roy François au combat de Cerſay & Vigniers, qui fut fait à Moulins au retour du camp de Piedmont; car ne voulant voir le dernier hazard de la fortune en ce combat jetta le baſton & en decida, ainſi que le conte en eſt bien eſcrit dans les Memoires de M. du Belay, lequel je me paſſerai de le tranſcrire ici, puiſqu'il eſt

 tres-

tres-bien & à plein escrit dans ce livre, & l'ai oüy ainsi raconter à feu Monsieur le Conneſtable dans Moulins, & en ce lieu meſme dont il s'en devoit bien souvenir, car ce fut là, & lors qu'il fut fait Conneſtable, le disoit-il de meſme façon : jetta-il auſſi le baſton à Fontaine-Bleau, pour le combat de Juillem Romero & de l'autre Eſpaignol, plus certes parce qu'il voyoit qu'ils ne faiſoient rien qui vaille, ſinon badiner de paroles, de geſtes & de demarches, que pour autre ſujet, comme j'ai oüy dire à ceux qui y eſtoient.

Le Roy Henry ſon fils en fit de meſmes au combat de Monſieur de la Chaſtaigneraye, jetta de meſme le baſton, mais trop tard, & ce jettement de baſton que leurs Majeſtez tenoient en la main, & le tiroient, portoit telle loi, en ſoi ſi rigoureuſe, qu'auſſi-toſt qu'il eſtoit tiré, il ne falloit ſur la vie, que pas un des des deux combattans paſſaſt plus outre, ains qu'il ceſſaſt & retiraſt auſſi-toſt ſon coup, quand bien il l'auroit tout preſt de le faire, & puis ſoudain les Juges, Mareſchaux & Gardes du camp ſurvenoient, qui ſeparoient le tout.

Monſieur le grand Maiſtre de Chaumont, Lieutenant du Roy en l'Eſtat de Milan, accorda un combat à deux Eſpaignols auſſi à Parme, qui lui en avoient requis :

requis : l'un ſe nommoit le Seigneur Peralté, qui autres-fois avoit eſté au ſervice du Roy de France & fut tué d'un coup de Faucon (je parle à l'antique) au camp de la Fauſſé, ainſi que le Seigneur Jehan Jacques chaſſoit l'armée du Pape ; & l'autre Eſpaignol s'appeloit le Capitaine Aldano ; leur combat fut à cheval à la genette, & à la rapiere & le poignard (ainſi parloit-on alors) & chaſcun trois dards à la main : le parrain de Peralte fut un autre Eſpaignol, & celuy d'Aldano fut le gentil Capitaine Molard. Il avoit tant neigé que leur combat ſe fit en la place de Parme où on avoit relevée & n'y ayant d'autres barrieres que la neige. Chaſcun des deux Combattans fit très-bien ſon devoir, & enfin le Seigneur de Chaumont qui avoit donné le camp, & en étoit Juge, les fit ſortir en pareil honneur. Voilà comment aucuns Roys, Princes & Juges de camps, ſe ſont attribuez ces préeminences & autoritez pour mieux en adoucir les rigueurs, & ne les faire venir à leurs extremitez ; auſſi avoient-ils raiſon, car cela ne ſent point ſon Prince ni ſon Seigneur Chreſtien, d'aller paiſtre & ſouler ſes yeux humains d'un ſpectacle de telles cruautez inhumaines juſques à l'extremité ; car le lion, le plus fier & cruel des animaux, quand il a vaincu & porté par terre ſon ennemi, le laiſſe là & s'en va.

Parmi les faits memorables de Monſieur de Bayard, il ſe parle d'un beau combat de lui qu'il fit au Royaume de Naples, contre un galand Capitaine Eſpaignol, qui ſe nommoit Dom Alonzo de Soto Maior, lequel ayant eſté priſonnier de guerre de Monſieur de Bayard, & en ayant pris quelque meſcontentement, publiant qu'il l'avoit très-mal traité, & non en Cavalier qu'il devoit eſtre, c'eſtoit pourtant contre raiſon qu'il diſoit cela, car au monde il n'y eut plus courtois que Monſieur de Bayard; parquoi lui bien ennuié des propos qu'en tenoit l'Eſpaignol, l'envoya desfier de ſa perſonne à la ſienne en camp clos, ce que l'autre accepta, fuſt à pied, fuſt à cheval, & brava fort, & qu'il ne ſe desdiroit oncques de ce qu'il avoit dit de lui: le jour donc aſſigné eſtant venu, Monſieur de la Paliſſe accompagné de deux cens Gentils-hommes, emmena Monſieur de Bayard ſon Champion monté ſur un beau courſier, habillé de blanc, par humilité, dit le conte, penſant combattre en cet eſtat, mais Don Alonzo à qui appartenoit l'election des armes, dit qu'il vouloit combattre à pied, tant parce qu'il n'eſtoit, faignoit-il, ſi adroict à cheval que Monſieur de Bayard; que ce jour-là c'eſtoit ſon accez de fiebvre quarte qu'il avoit gardé deux ans, & par ce en eſtant plus foible, en penſoit avoir meilleur

meilleur marché. Monſieur de la Paliſſe & autres ſes confidans lui conſeilloient pour l'amour de ſa fiebvre, s'excuſer & combattre à cheval; mais Monſieur de Bayard tout plein de courage, & qui jamais n'en reffuſa homme, n'y voulut point contredire, ni faire nulle difficulté ni diſpute, ſe reſout combattre à pied, ce qui eſtonna Don Alonzo, penſant que ſon ennemi n'y condeſcendiſt jamais, mais il n'eſtoit plus tems de s'en deſdire, car la begace en eſtoit bridée, comme l'on dit. Le camp avoit eſté dreſſé ſeulement de quelques groſſes pierres miſes l'une ſur l'autre: Monſieur de Bayard ſe mit à l'un des bouts du camp, accompagné de pluſieurs bons & vaillans Capitaines, comme de Meſſieurs de la Paliſſe, d'Oroze, d'Imbecourt, de Fonterrailles, du Baron de Beard, & autres qui tous prioient pour leur Combattant. Dom Alonzo ſe mit à l'autre bout, accompagné du Marquis de Licite, de Dom Diego de Guignones Lieutenant du grand Capitan Gonzallo Hernando, Dom Pedro de Balde, & Dom Franciſque d'Altemeze, & puis envoya à Monſieur de Bayard les armes, qui eſtoient un eſtoc & un poignard, eux armez de gorgerin & ſegrette. Monſieur de Bayard ne s'amuſa point à autrement choiſir: ſon parrain eſtoit un bel arbre qui eſtoit ſon compaignon ancien d'armes; & pour

la

la garde du camp, Monſieur de la Paliſſe qui tres-bien s'entendoit en ces choſes-là. De l'Eſpaignol & pour ſa garde de camp, Dom Franciſque d'Altemeze : tous deux en tel eſtat entrez dans le camp, chaſcun ſe mit à genoux pour prier Dieu ; mais Monſieur de Bayard ſe coucha de ſon long pour baiſer la terre, & en ſe levant fit le ſigne de la croix, puis marcha droit à ſon ennemi, auſſi aſſeuré comme s'il fut eſté dans un palais, à dancer parmi les Dames, ainſi que dit le conte. Dom Alonzo de ſon coſté ne ſe monſtra pas auſſi eſtonné, & vint droit à ſon ennemi, & lui demanda, *Senor Bayardo que me quereys?* Il lui reſpondit, (je veux deffendre mon honneur ;) & ſans plus de paroles s'approcherent & ſe ruerent tous deux chaſque, un merveilleux coup d'eſtoc, dont, de celui de Monſieur de Bayard fut un peu bleſſé Dom Alonzo au viſage en coulant ; ſi ſe ruerent pluſieurs coups ſans autrement s'attaindre : Monſieur de Bayard cogneut la ruſe de ſon ennemi qui incontinent ſes coups ruez, ſe couvroit le viſage, de ſorte qu'il ne lui pouvoit porter dommage, & pour ce s'adviſa d'une fineſſe ; c'eſt ainſi que Dom Alonzo leva le bras pour ruer un coup, Monſieur de Bayard leva auſſi-toſt le ſien, mais il tint l'eſtoc en l'air ſans jetter ſon coup, & comme aſſeuré, quand celui

de

de ſon ennemi fut paſſé, & il peut choiſir à deſcouvert, lui va donner un ſi merveilleux coup dans la gorge, que nonobſtant la bonté du gorgerin, l'eſtoc entra dans la gorge quatre bons doigts, de ſorte qu'il ne le peut retirer : Dom Alonzo ſe ſentant frappé à mort, laiſſa ſon eſtoc, & ſaiſit au corps Monſieur de Bayard qui le prit auſſi comme par maniere de luicte, & ſe pourmenerent ſi bien que tous deux tumberent à terre l'un prés de l'autre ; mais Monſieur de Bayard diligent & ſoudain, prit ſon poignard, & le mit dans les naſeaux de ſon ennemi, en lui eſcriant, rendez-vous, Senor Alonzo, ou vous eſtes mort, mais il n'avoit garde de parler, car desja eſtoit treſpaſſé : alors ſon parrain Dom Diego de Guignonnes commença à dire, *Senor Bayardo, es muerto, vencido haveys*; ce qui fut trouvé incontinent, car plus ne remua pieds ne mains : qui fut bien deſplaiſant, ce fut le bon Chevalier Bayard, car s'il euſt eu cent mille eſcus (ce dit le conte) il les euſt voulu avoir donnez, & qu'il l'euſt peu vaincre vif : ce neanmoins en recognoiſſant la grace que Dieu lui avoit fait, ſe mit à genoux, le remerciant tres-humblement, puis baiſa par trois fois la terre ; aprés tira ſon ennemi hors du camp, & dit à ſon parrain, Seigneur Dom Diego, en ai-je aſſez fait? lequel reſpondit piteuſement ;

ment ; *Hartoy demafiado Senor Bayardo por l'honra d'España.* Vous ſçavez, dit le Chevalier Bayard, qu'il eſt à moi à faire du corps à ma volonté, toutesfois je le vous rends, & vrayement je voudrois, mon honneur ſauvé, qu'il fuſt autrement. Brief les Eſpaignols emporterent leur Champion en lamentables pleurs, & les François emmenerent le leur en joye avecques trompettes & clairons ; juſques en la garniſon de Monſieur de la Paliſſe, où avant que faire autre choſe, le bon Chevalier alla à l'Egliſe remercier noſtre Seigneur, & puis aprés tous firent grande joye, non ſans loüer grandement Monſieur de Bayard, lequel, non des François ſeulement, mais des Eſpaignols, fut eſtimé par tout le Royaume de Naples, l'un des accomplis Gentils-hommes qu'il en fut point. Or en ce combat il y a pluſieurs choſes à noter : l'une, la courtoiſie que fit Monſieur de Bayard, de rendre le corps de ſon ennemi au parrain, & n'uſer de la rigueur permiſe envers le corps, lequel (comme il dit, & qui eſt à noter, ſelon comme nous en avons dit cy-deſſus) eſtoit en ſa liberale & pleniere puiſſance, & diſpoſition d'en faire ce qu'il lui plairoit : faut noter auſſi comme il ſortit le corps hors du camp, ſans le laiſſer là, obſervant en cela quelque peu de la loi rigoureuſe ; il le pouvoit bien laiſſer là dans

dans le camp, eftendu mort, & fe contentant de cela, & le donner au parrain, plutoft que de le traifner par un bras ou une jambe ignominieufement comme un tronc mort, ou un chien, jufques hors du camp; mais en cela Monfieur de Bayard, ou il le faifoit pour plus grande oftentation de victoire, ou poffible qu'il n'eftoit pas affez affouy de la vengeance, ou pour monftrer qu'il n'eftoit point ignorant des loix du combat, qu'on lui euft peu inculper s'il ne les euft ainfi obfervées. Tant d'autres raifons fe peuvent là-deffus alleguer, qu'on n'y fçauroit fournir: je m'en rapporte aux grands Cavaliers & Capitaines, en dire là-deffus leur opinion, mieux que je ne fçaurois jamais dire. Une autre chofe eft auffi fort à noter & à difcourir, à fçavoir fi Monfieur de Bayard euft peu bonnemement avec fon honneur refufer le combat le jour qu'il comparut; puifque c'eftoit fon jour de fiebvre quarte, & qu'il n'eftoit nullement en eftat de combattre: certes qui veut pefer & balancer juftement les loix rigoureufes de ces combats, il n'y a nulle excufe quand une fois le jour du camp eft affigné, fi ce n'eftoit qu'il fuft atteint de maladie extrême, à la mort, dans un lict; encore faudroit-il qu'il fut vifité fort exquifement des Medecins experts & Chirurgiens, voire mefmes des confidans,

fidans, mais pour une fiebvre quarte ; l'excuse n'estoit nullement valable, aussi Monsieur de Bayard ne l'allegua nullement, bien est vrai que si quelques jours avant son combat, il fust allé à la guerre & qu'il y fust esté blessé à la mort, ou cassé un bras, une jambe, ou qu'il eust esté fait impotant de son corps en cette expedition, ou fait prisonnier de guerre ; bref, s'il fut intervenu un si grand accident, dont il s'en peut nombrer une grande quantité, ausquels, le diable mesme ne sçauroit fournir, pour cela Monsieur de Bayard, ny tout autre en cas pareil, ne sçauroit estre vaincu, ny tumber en deshonneur ; mais pour ce petit accident de fiebvre, il ne devoit refuser comme il ne fit, & ne le voulut guieres debattre, aussi son ennemi le pensant bien prendre au pied levé de son advantage, renvoya bien loing les raisons de Monsieur de Palisse & autres ses confidans & parrains, n'estant pas si sot de donner l'advantage à son ennemi, puis qu'il avoit le choix des armes, & le voyant foible & debile, ne voulut combattre à cheval pour l'advantager sur lui, mais à beaupied, s'en sentant mieux prevalu & sa partie mieux faite, ce qui advint autrement : mais pourtant faut avoir esgard sur cet exemple, de n'eslargir aucun point de courtoisie, ny le moins du monde, à son ennemi tant qu'il

qu'il a les armes au poing, jusques à ce qu'on le voye soubs soi & à ses pieds : je m'asseure que plusieurs Capitaines & Cavaliers seront de mon opinion en cela, ne la tenant pas pourtant de moi toute, mais de plus grands que moi ; & voilà pourquoi feu mon oncle de la Chastaigneraye fit une grande faute, & ses confidens & parrain, qu'à lui appartenant l'election des armes de juste droit, librement & volontairement la laissa aller au Seigneur de Jarnac son ennemi, mais il se sentoit si brave, & vaillant, & courageux, & mesprisant son ennemi, qu'il lui voulut tout ceder sans nul contredit ; toutes-fois le malheur de Mars lui fut tel, qu'il y perdit la vie, non pas l'honneur, ainsi que dit Monsieur de Montluc en son livre, lui qui avoit tant aimé feu mondit oncle, & que mesmes (je ne lui ferai point de tort de dire cela ainsi que j'ai sceu tant des miens, que d'autres Gentils-hommes) feu mondit oncle avoit aidé à le pousser & faire valloir beaucoup à la Cour, & bien cognoistre ses vaillantises, encore qu'il dise que Madame d'Estampes belle sœur de Monsieur de Jarnac, lui fust contraire, parce qu'il estoit ami & grand confidant de feu mon oncle ; mais pas maille pour cela, car il le fit autant aimer & cognoistre à la Cour qui estoit toute à la disposition de mondit feu oncle, &

mesme

mesme aprés la mort du Roy François ; aussi qu'à tout y a commencement, & les nouveaux venus sont tousjours faits & cogneus par les vieux, là où ils vont. Davantage, en ce temps on eust eu beau à estre vaillant, & faire autant de braves exploits de guerre comme un César, si l'on estoit cogneu à la Cour, ou quelqu'un ne le poussast, c'estoit peu de sa fortune : ainsi même que de mon temps j'ai veu de mes propres yeux plusieurs braves Capitaines avoir fait le diable à la guerre & venir à la Cour, s'il n'estoit advancez & poussez par quelque courtisan, ma foi ce n'estoit rien d'eux. Je ne pense point faire de tort à feu Monsieur de Montluc de dire que feu mon oncle ne lui a point nui en son temps, mais beaucoup servi ; car j'ai veu de petits courtisans faire de bons offices à des grands, tant de guerre, qu'autres, que pour un seul rapport qu'ils faisoient, ou une petite sollicitation, en moins d'un rien, les voilà sur le haut de la fortune, jusques à estre aucuns, Chevaliers de l'Ordre ; ceux qui ont veu nos Cours de France seront de mon advis. Voilà pourquoi je ne pense point faire de tort à Monsieur de Montluc, de dire que nonobstant ses longs services, vaillances & bienfaits, il eut besoing des faveurs, supports & bons offices de ses amis, car même je l'ai veu en ses plus grands advancemens

vancemens d'estat & de charges, autant affamé & necessiteux de faveur qu'un autre, pour les charitez que j'ai veu moi même & oui à la Cour lui prester. Voilà pourquoi je m'estonne encore un coup que lui, ayant trouvé un si bon & franc ami que feu mon oncle à la Cour, & tel qu'il estoit tres-favori du Roi & de Monsieur le Dauphin ses maistres & de tous les plus Grands, ne devoit aprés sa mort avoir passé ce mot d'avoir perdu l'honneur, car nul ne le perd en ce jeu, s'il ne se rend comme un poltron pour sauver sa vie; mais il ne se rendit jamais, disant tousjours, tuez-moi, & fit-il bien plus; car ainsi qu'on le pensoit, de dépit s'arracha ses emplastres, & rendit ses playes plus grandes qu'elles n'estoient, par ses mains, ses doigts & ses ongles, contre la force & le gré de tous ceux qui le tenoient & de ses Chirurgiens. Feu Monsieur de Guise, dit lors Monsieur d'Aumalle, son parrain, fit faire son tumbeau tel & digne de la valleur de son filleul, qui dit autrement que Monsieur de Montluc; il est à la mode antique Romaine, en latin, que je ne mettrai ici selon son original, pour fuir une longueur, mais selon sa version.

Aux Manes pies
de François de Vivone, Chevallier
François tres-valleureux.

„ Paſſant, afin que tu ne ſois le ſeul „ paſſant ſans avoir regardé la larme à „ l'œil, & d'un regret relligieux, le „ deuil d'un Roi, & de tout un Royau- „ me, envers François de Vivonne, „ l'un des premiers Chevalliers d'une „ des premieres familles de France; „ Sçache que favoriſé des heureux Auſ- „ pices & veulz de Henry II. Roi de „ France tres-auguſte, mais pourtant „ par fortune adverſe il combatit armé „ en un combat ſingulier, qui ſans ſes „ armes n'euſt cedé à ſon ennemi. Ah! „ quel malheur, & quel ſort miſerable „ des humains, & indigne viciſſitude „ des choſes, que cellui qu'on pretend „ avoir eſté vaincu, l'ait eſté tout armé, „ que deſarmé il eſtoit invincible: l'em- „ pêchement des armes & l'art, l'ont „ ainſi voulu. Je te conjure donc par „ les Dieux & par les hommes, vous „ paſſant & natif de la France, que tu „ ne dédies à un' ingratte oubliance par „ un je ne ſçai quel petit combat legier, „ la memoire de tant de beaux faicts „ d'Armes, dont autres-fois ce valleu- „ reux Chevallier, lui vivant, en a „ donné tant de preuves pour le ſervice de

de son Roi, & du bien public ; Si que "les biensfaicts ne s'oublient pour si peu "de chose, ni pour un tel desastre ; "& afin que tu ne croye pour chose "feinte & fabuleuse ce que je t'en dicte, "un grand Prince Lorrain & François, "& tres-excellent Chevallier, grande- "ment triste & fasché d'un tel advene- "ment inopiné, a dedié ce Tumbeau "aux merites de ce brave & vaillant "Chevallier Poitevin. Voyez, vivez, "& à Dieu,,.

Pour parler de cet empêchement d'armes, & en éclaircir ce qu'en dit ce Tumbeau, il faut sçavoir que Monsieur de la Chastaigneraie fut de son temps l'un des plus forts & adroits Gentils-hommes de France, en toutes armes & façons ; & pour la lutte, il n'y avoit aussi si bon lutteur Breton, ou autre fut-il, qu'il ne portast par terre, car outre sa force, il y avoit une grande adresse ; il estoit de moyenne taille, & de la belle, fort nerveux & peu charnu ; le Seigneur de Jarnac & lui s'estoient fort souvent éprouvez du temps qu'ils estoient compaignons d'Armes & de Cour, bien qu'il fust plus haut & grand que mondit oncle de deux grands doigts, & plus vieux de dix ans, car mon oncle n'avoit que 28 ans lors qu'il mourut. Monsieur de Jarnac donc craignant qu'on ne vint aux prises, y pourveut fort bien, par l'advis

l'advis & invention (que trouva le Capitaine Caize, Italien, qui lui apprenoit à tirer des Armes pour ce combat) d'un certain braſſard tout d'une venuë, qui ne plioit nullement, ains faiſoit tenir le bras gauche du bouclier, tendu & roide comme un pau, ce qui fut un grand deſadvantage pour mondit oncle, d'autant que de ſon bras droit de l'épée il eſtoit aucunement eſtropié, au moins peu remis encor, à cauſe d'une grand' harquebuſade, qu'il avoit receu à l'aſſaut de Conys en Piedmont, y eſtant allé des premiers, car il eſtoit à tout, lors qu'il fut aſſiegé par Monſieur l'Admiral d'Anebaut. Voilà donc mondit oncle ainſi empêché & gêné de ſes deux bras, comme vous voyez, en quoi Monſieur d'Aumalle ſon parrain, & Meſſieurs ſes Confidans eurent tres-grands tort de ne debattre point ce braſſard génant & empêchant ainſi ſon bras, puis qu'il avoit eſté dit expreſſément par les cartels, de combattre avec armes uſitées parmi Gentils-hommes, ce qui n'a jamais eſté veu ny pratiqué parmi Gentils-hommes, ni nos Gendarmes, Capitaines & ſoldats, de porter braſſards de telle ſorte, & devoient ces Meſſieurs rejetter cette forme d'armure comme fauſſe monnoye décriée & point de miſe, & ne falloit paſſer plus outre, ains les conteſter par vives & bonnes raiſons,

mais

mais ces Messieurs s'excuserent, & remirent le tout sur l'ardeur du courage de mondit oncle, qui vouloit combattre en quelque façon que ce fut, & s'opiniastra à recevoir tout ce qu'on lui presentoit, & fut-il chaud comme feu, en quoi ils eurent encore tort, car comme non seulement parrain & confidans, mais comme vrais curateurs de sa personne, ne le devoient hazarder ainsi mal à propos, & ne le laisser aller à son opinion & son ardant courage, ains le devoient contraindre & reduire à la leur & à la raison : cette faute ne se sçauroit aucunement excuser, & ne sçache guieres jeune homme pour si peu d'armes qu'il eust pratiqué, qu'il n'eust debatu cela jusques à la mort. L'on disoit aussi que ledit parrain & confidans se laisserent aller un peu trop à la sentence des Juges du camp, ce qu'ils devoient contr'eux contendre aussi opiniâtrement que l'on fait contre nos Juges de Justice, quand ils donnent quelque mauvaise sentence contre tout droit : veu aussi que ces Juges du camp estoient bien aises de voir la mort de mondit oncle, je n'en dirai point les raisons : l'envie fait beaucoup de choses. De plus le Roi même pour qui mon oncle en partie combattoit, (le discours en est trop long) devoit avoir là-dessus donné sa sentence, & en corriger les Juges, puis qu'il aimoit & favorisoit

tant mon oncle ; mais ce coup il n'eut pas la tenuë bonne sur ce poinct, Dieu est juste Juge du tout, aussi tous deux sont morts en combat singulier, ainsi que j'en parle en la vie du Roi. Tant y a que si mondit oncle ne fut esté ainsi géné par telles armes, l'on eust veu autre forme de combat, & possible autre issuë. Encor cet empêchement d'armes n'engarda pas le Seigneur de Jarnac qu'il ne donna deux dagues, l'une fort longue, pendante sur la cuisse, & l'autre courte, fichée dans la bottine, & tout pour l'apprehension de la prise, & en prit autant pour lui. Il n'en faut plus parler, le destin en avoit jetté son sort. De discourir de la forme du combat, je n'y touche point, car tel parler & souvenir m'est par trop odieux. Telle fortune de combat fut si inopinée & inesperée de plusieurs personnes de la France, qu'en beaucoup d'endroicts deux mois aprés n'en peurent jamais croire la mort de mondit oncle, mêmes en Piedmont il y eut deux soldats signallez qui s'assignerent le combat, & combattirent sur ce subject, que l'un le disoit mort, l'autre non, affermant qu'il n'estoit pas possible qu'un si brave & vaillant homme eust fini ses jours de cette façon. Quell'humeur brave de ce Soldat ! Tous deux sur ce faict en demeurerent fort blessez, sans que le Dieu Mars eust égard qui avoit tort ou droict,

droict, telle est son humeur quelquesfois en plusieurs autres & pareils combats.

Pour venir encor à ce qu'en a dict Monsieur de Montluc, si je ne puis-je croire pourtant que ledict Monsieur de Montluc aye franchi ces mots, veu qu'en ce aussi lui ai oüi dire de mondict oncle force bien comme de raison, & le tant loüer & exalter sur tous les vaillans hommes du monde, à lui (estant genereux) ne fust esté seant de detracter de son pareil. De plus mondict oncle le prist pour un de ses quatre confidans, & le mit au rang de Monsieur d'Estampes, de Monsieur de Sansac, & du Seigneur Aurelio Fregose ; c'estoit beaucoup ; mais je croi que quelque mal-habile de Correcteur ou animé d'Imprimeur, ont adjousté à la lettre, lesquels je donne au Diable, avec leurs impostures, menteries & animositez & sotises & imprimeries : bien est vrai que souvant Monsieur de Montluc m'a dict que la gloire l'avoit fait perdre, & la trop grande outrecuidance qu'il avoit de son vaillant cœur & son adresse & valleur, & le mépris grand qu'il faisoit de son ennemi, car d'autres-fois ils s'estoient veus cogneus aux guerres, & tastez leurs forces, & sçavoient quelles estoient & ce qu'ils sçavoient faire, ce qui le perdit, car par telle si grande fiance & presumption de

 soi,

ſoi, il eut peu de ſouci auſſi d'implorer ſon Dieu & l'appeller à ſon aide, & mêmes le jour de ſon combat paſſa legerement par l'Egliſe & la Meſſe, ſi bien que conviant ce jour ſes amis & amies à ſe trouver à la veuë du combat, il leur diſoit ces propos: je vous convie un tel jour à mes nopces; Ah! quelles nopces: au lieu que l'autre long-temps avant ne faiſoit autre choſe que hanter les Egliſes, les Monaſteres, les Convents, faire prier pour lui & ſe recommander à Dieu, faire ſes Pâques ordinairement, & ſur tout, le jour du combat, aprés avoir oüi la Meſſe tres-devotement : Du deſpuis il s'en deſiſta bien, pour accomplir le proverbe. *Paſſato il ponto, gabato il ſanto.* Car il ſe fit Huguenot tres-ferme. Surquoi le ſuſdit Monſieur de Sanſac grand Capitaine en ſon temps, lequel quelquesfois ſe mettant en ſes réveries & diſcours de guerre, & mêmes ſur les Chevaliers errans de la Table ronde, il diſoit en jurant & blaſphemant auſſi bien que ſi ce fuſt eſté une choſe fort ſerieuſe & de grand' conſequence, parlant des vaillance de Triſtan & de Lancellot du Lac, que Triſtan eſtoit cent fois plus vaillant & courageux que Lancellot, parce que quand il fallut ſe combattre, Triſtan ſe fiant en ſa ſeule valeur, n'emprumpta aucune ſeule deffence ni aſſiſtance de Dieu, ſinon de ſon bon cœur, ſon

épée & valeur ; mais Lancellot ne faisoit que se recommander à Dieu, & le prier, dont c'estoit grand signe qu'il n'avoit pas bonne opinion ni fiance de lui, & qu'il avoit peur, & pour ce appelloit Dieu à son aide pour combattre pour lui : Si est-ce qu'il n'y a que de se recommander à ce grand Dieu, & avoir en lui sa seule fiance & non ailleurs. De mêmes en disoit-il de feu mon oncle & du Seigneur de Jarnac, & en faisoit pareilles comparaisons. Je me suis un peu extravagué en ce discours, mais le pardon m'en doit estre faict, puis que la cause me touche.

Pour retourner donc à nos premieres erres, je dis que quelquefois l'on faict des courtoisies aux ennemis vaincus, pour plusieurs raisons qui seroient trop longues à déduire, dont je m'en remets aux gallans hommes qui ont veu & en ont discouru; mais je ferai ce conte : Au voyage que fit feu Monsieur de Guise le grand, en Italie, & au Royaume de Naples, il se fit prés de Rome, à Monte-Rotondo, un combat, entre un Capitaine Italien, (estant au service du Roy pourtant) & un Capitaine Gascon, nommé le Capitaine Prouillan : Le subject de leur querelle estoit grand, car Prouillan avoit dict que tous les Italiens estoient bougres, (c'estoit trop) le Capitaine Italien qui estoit un bon &

brave Capitaine, & qui avoit une fort belle façon à mon gré, de belle & haute taille, maigre & sec, & noiraut, voulut purger ceux de sa nation de ce vice, par combat de son corps à l'autre, le deffia en camp-clos par un Cartel: Pour lors toute l'armée estoit campée & logée à Monte-Rotondo, où le camp estoit assigné: Monsieur de Pienne (gentil Cavalier s'il en fut oncque, & qui avoit lors deux compagnies de gens de pied soubs Monsieur de Nemours Colonel de l'infanterie) fut parrain de Prouillan, & croi que Paulo Jordan estoit celui de l'Italien: Estans entrez dans le camp, solemnitez toutes faites, la fortune voulut que l'Italien donna un si grand & vilain coup d'épée sur le jarret de Prouillan, qu'il tomba par terre, sans se pouvoir plus relever, & lui usant de courtoisie en rabillant de paroles ce qu'il avoit dict pour l'honneur de la nation. Il se contenta, & ne le poursuivit jusques à la mort comme il eust peu, & ayant pris les armes de son ennemi sortit hors du camp, & avec son parrain, confidans & amis, monte dans un coche, & les armes de son ennemi portées devant en signe de triomphe, s'en alla à Rome, & y entra avec grandes resjouissances & applaudissemens des siens, & grand cry qu'un châcun faisoit: *Victoria, victoria, l'honor*

de

de la Patria salva. Monsieur le Mareschal de Biron qui estoit lors en cette armée, commandant à deux cens chevaux legers s'en pourra bien ressouvenir, & qu'il y eut un peu de risée, car un seul combat & particulier ne peut rabiller l'honneur de tout un general par les loix du duel: Ayant aprés entré dans l'Eglise, & faict ses prieres & rendu graces à son Dieu, se retira fort loué & honoré de ceux de sa nation, pour l'obligation qu'elle lui devoit; Prouillan se fit penser, mais non si bien que je ne l'aye veu despuis fort boiteux & mal dispos de sa jambe. Il avoit esté en son temps un fort bravasche soldat à la gasconne, mais à ce coup, la bravetté lui passa: Le Capitaine Italien fut fort estimé de la courtoisie qu'il lui avoit faict de lui remettre la vie; mais d'aucuns disent qu'il le fit pour une consideration, craignant que s'il usoit, ou abusoit par trop de la victoire, & par une cruelle mort, ou autre ignominie, qu'il n'émeust les soldats François, qui estoient tous là assemblez & qu'ils ne se mutinassent contre lui, & lui même ne lui donnassent la mort qu'il eust donné à l'autre: comme de vrai, aucuns en murmuroient, voire qu'ils estoient fort fâchez d'avoir veu celui de leur nation ainsi vaincu par l'Italien, & n'y eust eu guieres à faire qu'ils n'eussent faict des

foux : Voilà pourquoi cet Italien fut fort sage & advisé de ne passer point par trop hors les bornes de sa victoire : si que possible s'il eust esté en un lieu plus assuré pour lui, ne sçait-on ce qu'il eust faict : Enfin en tels cas il faict bon estre tousjours bien consideré.

J'ai oui dire à Monsieur le Mareschal de Vieille Ville grand ami & compaignon de mondict oncle (aussi disoit-on à la Cour, Chastaigneraye, Vieille Ville, & Bourdillon, sont les trois grands compaignons) que si Monsieur de Jarnac ne se fust gouverné modestement aprés son combat comm'il fit, & qu'il en eust voulu triumpher le moins du monde, à la mode ancienne observée en ces choses-là, qu'il s'en fust émeu un grand esclandre, car ils branloient la plus-part (& mêmes aucuns jeunes hommes) de la troupe de mondict oncle, pour franchir la lice, & sauter dans le camp, & y faire une rumeur & sedition bien estrange, qui se pouvoit faire aisément, car la bande de mondict oncle montoit à cinq cens Gentils-hommes tous esleus de la Cour & de la France, tous vestus de ses couleurs, blanc & incarnat, qui estoient assez bastans, non seulement pour deffaire la troupe dudict Seigneur de Jarnac & lui avec elle, qui ne pouvoit monter qu'à cent Gentils-hommes habillez de ses couleurs blanc & noir,

mais

mais de fausser les gardes du camp, les Juges, voire tout le reste de la Cour ensemble, si elle eust voulu branler, & si Monsieur d'Aumalle eust faict le moindre semblant du monde, la partie estoit jouée avec beaucoup de sang, car tous ces braves gens & determinez estoient desesperez du desastre & de la mort prochaine de leur vaillant Champion & compaignon, comme de vrai le dépit & le desespoir en estoit extrême. Ha! que si de ce temps-là la Noblesse Françoise fust esté aussi bien apprise & experte aux émeutes & seditions comme ella l'a esté depuis les premieres guerres, il ne faut douter que ces braves Gentils-hommes sans aucun respect ni signal de Monsieur d'Aumalle, n'eussent joué la partie toute entiere : Ne faut non plus douter aussi que si telle occasion se fust presentée depuis à feu Monsieur de Guise, son fils tué à Bloys, sur le poinct de ses hautes entreprises & grandes ambitions, qu'il ne l'eust prise par le poil, & n'eust faict mener si bien les mains, que la Renommée en eust vollé par tout le monde : Il y eut un des Juges pourtant, qui opina que ledict Seigneur de Jarnac se pourmenast par le camp, à mode de triumphe, en trompettes sonnans, & tabourins battans, mais Monsieur de Boisi tres-sage Seigneur, parrain du Seigneur de Jarnac, n'en fut d'advis,

mêmes Monſieur de Vandoſme depuis Roy de Navarre, en diſſuada le Roy, qui aucunement en branloit dans le manche, & s'y laiſſoit quaſi aller au dire de ce Juge : Il avoit bien-toſt oublié ſon favori : Que c'eſt que du monde ! Si cela fuſt eſté, pour le ſeur il y euſt eu de l'eſcandalle, mais bien grand, car la tentation en fuſt eſté trop grande : Ainſi diſoit mon-ſuſdict Sieur, le Maréchal de Vieille Ville : Voilà pourquoi il faict bon d'eſtre ſage & modeſte en telles occurrances.

Dernierement que le feu Roy Henry III. fut tué à Sainct Clou, il y eut (à ce que j'ai ouy conter, ceux qui le virent le ſçavoient mieux que moi) un jeune Gentil-homme nommé l'Iſle Marivaut, lequel pour avoir eſté bien aimé de ſon Roy, & l'ayant perdu, entra en un tel deſeſpoir de triſteſſe qu'il reſolut en ſoi, de ne ſurvivre le Roy ſon maiſtre ; & pour plus glorieuſement mourir, en vengeant la mort de ſondict maiſtre, il demanda, ſi quelqu'un du party contraire ne ſe voudroit point battre & entrer au combat encontre lui ? Par cas ſe trouva là le Seigneur de Marolles, jeune Gentil-homme auſſi comme l'autre, & fort brave & vaillant & reſolu, ainſi qu'il en avoit faict pluſieurs belles preuves, qui le priſt au mot auſſi-toſt : Eſtant donc l'heure du combat aſſigné venuë,

venuë, comparurent en braves comba-tans tels qu'ils estoient, armez en hommes d'Armes, & chacun monté sun un bon cheval : Monsieur de la Chastre qui est un aussi bon homme d'Armes, comme il est bon Capitaine, estoit parrain du Seigneur de Marolles, lequel ayant instruict & dict à son filleul ce qu'il faloit dire, le Seigneur de Marolles lui demanda comment son ennemi estoit armé à la teste, fust ou de casque, ou d'une sallade? Il lui dist que c'estoit d'un casque seulement : tant mieux (dist-il) Monsieur, reputez-moi le plus mêchant homme du monde, si je ne lui donne de ma lance droict au mitan de la teste, & si je ne le tuë : à quoi il ne faillit pas; car tout ainsi qu'il l'avoit dict, il le fit : s'il eust voulu selon les loix anciennes des duels & des deffys, il eust peu disposer du corps ainsi qu'il lui eust pleu, comme de le trainer hors du camp, & l'emporter avec lui sur un cheval, ou sur un âne, cela s'est veu une fois en une de nos guerres, je ne diray point où; mais lui sage & courtois avec l'advis aussi de Messieurs du Maine & de la Chastre, tres-sage Capitaines, laissa le corps au parrain, parrens & amis, pour l'enterrer, & se contenta de la raison & de la gloire, avec laquelle il entra en beaucoup d'honneur dans Paris. Certes & lui & Messieurs du Maine, & de

la Chastre, eurent beaucoup de consideration en cela, car dépit sur dépit c'estoit trop, aprés la mort du Roy, & fust sorti possible du malheur, aussi qu'une courtoisie & gentillesse sont tousjours plus à estimer que ses contraires.

Moy estant à Rome, durant le *Sede vacante du Pape Paulo IV.* dict Caraffe, qui dura trois mois, je vis faire plusieurs combats en camp clos: entre autres, un de deux braves Soldats Romains, qui avoient estez pourtant bons amis: leurs armes deffencives estoient un morion en teste, & des manches de maille assez longues & advantageuses par le devant: les offencives estoient d'une bonne épée & dague, leurs gardes de l'un & de l'autre furent fort basses & serrées, le corps par consequent fort bas & pressé, afin qu'ils s'aidassent un peu de la maille du devant qui tenoit les manches, pour garder le corps; & de faict ils s'en couvroient fort bien & l'un & l'autre, d'autant que lesdictes mailles n'estoient pas trop affamées, mais assez longues & avantageuses, qui fut cause que ny l'un ny l'autre n'adviserent guieres au corps, mais aux cuisses, dont il y en eut un qui donna à l'autre une grande estocquade dans la cuisse, & lui fit une large ouverture, & jetta force sang; l'autre se sentant ainsi blessé, tire d'une grande fu-

rie

rie une grande eftocquade, & deux grands eftramaffons coup fur coup à la cuiffe de l'autre, fans pourtant que rien portaft, mais encore fut-il fi malheureux qu'en ruant ces grands coups, & l'autre en les parant, la dague lui échapa, & ne lui refta que l'épée feule, & fe fentant en tel eftat, il tint fort bonne contenance & bonne garde, puis d'un vifage affuré il dict à fon ennemy : encore que je ne fois qu'à demi armé (n'ayant ma dague) je te monftrerai que je fuis homme de bien & d'honneur : l'autre lui répondit ; il te fervira, car j'ai bien refolu de ne te la laiffer point prendre, ny te faire aucun advantage ny courtoifie. Cependant le bleffé s'affoibliffant de fon fang répandu, encor qu'il fit ce qu'il pouvoit, ne peut rien gagner fur l'autre qui eftoit rufé, & qui toufjours temporifoit ; & le voyant chanceller ores deçà, ores delà, ne le voulut pourfuivre jufqu'à la mort. Il lui dift fort courtoifement : à cefte heure je te veux traiter non en ennemi, mais en ami d'armes & d'ancienneté. Surquoi les parrains adviferent foudain de les feparer & arrefter la fin du combat, dont peu de temps aprés furent reconciliez & rendus amis mieux que jamais.

J'en vis un autre peu aprés, de deux foldats Corfes, qui entrerent en camp, ils eftoient couverts d'un jacque, ou chemife

chemiſe de maille, ſans manches, & ce jacque ſur leur chemiſe ſimple ſans pourpoinct, encores qu'il fiſt aſſez froid, car c'eſtoit en automne ſur ſa fin. En la teſte ils avoient un morion, & au bout de devant du morion, il y avoit enchaſſée & antée une courte dague, bien trenchante & bien poinctuë, & ce avoit eſté faict en conſideration de celui qui choiſiſſoit & donnoit les armes, d'autant qu'il ſe ſentoit plus foible que l'autre, & craignoit la priſe & la lutte, à laquelle l'autre eſtoit adroit & fort, & puis ils n'avoient qu'une eſpée ſeulement. Eſtans entrez dans le camp fort ſolemnellement, ils ſe tirerent pluſieurs coups ſans ſe bleſſer; quoi voyant le plus fort & le bon lutteur, vint aux mains & aux priſes, & porta ſon ennemi auſſi-toſt par terre, ſans que l'autre le déprit jamais, ny deſemparaſt, mais tous deux tomberent enſemble, le plus foible pourtant deſſous, mais le malheur fut pour le plus fort, que tombant il ſe rompit un bras, ce qui fut fort heureux au plus foible: eſtans donc ainſi par terre, ce fut à eux de s'aider de la poincte de leurs dagues qui eſtoient entées aux morions, & s'en entredonnerent tant parmi le viſage, dans le cou & aux bras, que tous demeurerent outrez de playes & n'en pouvoient plus, & je vous peux bien aſſurer,

rer, qu'ils combatirent tous deux en braves soldats & quasi en enragez & vrais Corses; laquelle nation certes a renom des plus courageuses & braves de l'Italie, sans faire tort aux autres. Enfin les parrains les separerent en si miserable & piteux estat, sans emporter rien l'un de l'autre, soit en valleur, soit en honneur, soit en advantage ny courtoisie. Toutes-fois il y en eut un qui mourut au bout d'un mois, dont son compagnon en cuida mourir de tristesse & ennui, car ils s'estoient pardonnez & reconciliez, pensant tous deux mourir, ayant estez paravant grands amis.

Voilà comment vont les volontez & fortunes des personnes en ces combats; j'allegueroís un' infinité d'exemples pareils aux precedans sur les courtoisies & discourtoisies, rigueurs, cruautez, & sur les douceurs & clemences advenuës en ces combats & duels, mais je n'aurois jamais faict: je me contenterai pour ce coup de ceux que j'ai allegué, pour parler un peu d'aucuns abus que j'ai veu remarquer, qui se font, se commettent & arrivent en ces combats; l'un des grands, est sur les fascheuses peines & dangers à faire deffier ses ennemis, leur envoyer les cartels; les subterfuges que l'on faict pour ne les recevoir, les manifestes qu'il faut faire publier: mais ce n'est pas tout, les grandes despances

qui s'y font, & principalement quand l'ennemi mande à l'autre de faire provision de toutes sortes d'armes dont il se peut adviser, & quelquesfois & bien souvant ne touchera point, ny parlera de celles dont il le voudra combattre, ainsi que fit le Seigneur de Jarnac à feu Monsieur de la Chastaigneraye mon oncle, auquel il manda par un de ses cartels de faire provision de plus de trente sortes d'armes, tant de pied que de cheval, jusques à nommer les chevaux, comme coursiers, chevaux d'Espagne, Turcs, Barbes, roussins; voire courtaux harnachez, les uns à la genette, les autres à la mantoüane, comme l'on disoit alors, les autres à grandes selles d'armes, & grandes bardes & selles rases, & le tout se faisoit tant pour surprendre son ennemi, que pour le mettre en despance excessive, & lui faire d'autant consummer & diminuer de son bien; de sorte que si mondict oncle n'eust eu des moyens de soi & ne fust esté assisté de ceux de son Roy, son bon maistre, qui lui en fournist, & de ses amis, il eust succombé soubs le faix, ce qui certes estoit un grand abus. Aussi, dist mon oncle, lors que ce cartel lui fut porté, Jarnac veut combattre mon esprit & ma bource.

Lors que nous allâmes au siege de Malte, je vis un fort honneste Gentilhomme,

homme, & gentil Chevalier Italien, qui portoit le nom de Farneze. Monsieur d'Aymard me le presenta, qui l'avoit cogneu autres-fois fort familierement, & discourant avec lui, il me conta que par une querelle qu'il avoit euë contre un autre, & pour venir au combat avec lui, qui le fuyoit tant qu'il pouvoit par ruses, subterfuges, & despances, & brouilleries, & cavillations; il lui avoit fait despandre tout son bien, qui montoit à cent mil escus une fois vaillant, si bien qu'il ne lui estoit pas resté deux cens escus de tout ce qu'il avoit, ayant esté contraint pour obvier à la pauvreté d'aller prendre la Croix à Malte, & se faire Chevalier en l'âge de quarante ans, pour avoir au moins dequoi se pourvoir, & avoir sa vie assignée pour la fin de ses vieux jours. Je vous laisse à penser s'il n'y a pas là de l'abus & de la grand' misere? Car combien que vous reparez vostre honneur, & sauvez vostre vie, vous l'achevez aprés avec une grand' pauvreté & indigence, & toutes-fois ces loix duellistes permettent tout cela. Un autre abus y avoit-il, que ceux qui avoient un juste subject de querelle, & qu'on les faisoit jurer avant entrer au camp pensoient estre aussi-tost vainqueurs, voire s'en assuroient-ils du tout, mesmes que leurs Confesseurs, parrains

&

& confidans leur en respondoient tout-à-faict, comme si Dieu leur en eust donné une patante, & ne regardant point à d'autres fautes passées, & que Dieu en garde la punition à ce coup-là, pour plus grande, despiteuse & exemplaire; l'on en a tant veu d'exemples de cela, dont j'en dirois deux (mais je ne veux rien nommer) qui autant les uns que les autres, tant assaillants que deffandants, tant vainqueurs que vaincus avoient mauvaise querelle.

J'ai oui raconter à Rome autresfois de deux Gentils-hommes Romains, qui s'estant ainsi deffiez en combat sur quelque subject qui n'estoit pas beau ni honneste : celui qui estoit taché du vice dont il accusoit l'autre qui en estoit innocent, fut vainqueur, & contraignit son ennemi de le declarer homme de bien & d'honneur : en cela ce sont des secrets de Dieu, lequel dispose de sa justice, de son équité & misericorde comme il lui plaist; bien est vrai qu'il a esté tousjours fort coustumier de favoriser en ces combats les bons droits, ainsi qu'il fit en ces precedens que j'ai allegué cy-dessus & plusieurs autres. Voilà pourquoi le Sieur de Caronges se voulut enquerir curieusement de sa femme & sa conscience, sur la juste ou injuste cause. Le Seigneur de Mandoze en fit de mesme, à l'endroict de ceste belle Duchesse

de

de Savoye, de laquelle pour en tirer mieux les vers du nez (comme on dict) & la pleine verité, il s'habilla en Cordelier, & la voulut ouyr en confession. Ce que les plus gentils presument, que si en sa confession il eust sceu & tiré d'elle quelque faute du crime, il n'eust jamais entrepris le combat, où il alla beaucoup plus assurement. Ce brave Seigneur & vaillant Chevalier Renaud de Montaubant, ne fit pas ainsi à l'endroict de la belle Genevre, fille au Roy d'Escosse. Car fust à droict ou à tort, se jetta à travers les armes pour la deffendre, car aussi bien l'eust-il deffenduë & combattu pour elle, de s'estre laissée aller entre les bras de son ami, comme si elle se fust contenuë (ce dit-il.) Voilà en quoi il merite double louange : aussi tout gallant Cavalier doit soubstenir l'honneur des Dames, soient qu'elles l'ayent offancé & forfaict, soit que non. J'entens si c'est forfaicture & offance à une belle gentille & honneste Dame, d'aimer bien son serviteur amant, & lui donner la vie : & voilà le devoir du Cavalier à l'endroict des Dames, ainsi que j'en ai plusieurs veu, de mon temps & à la Cour & ailleurs soubstenir & deffendre l'honneur de leurs Dames, & par paroles & par leurs épées, encores qu'elles fussent les plus grandes putains du monde, & qu'ils les eussent cogneuës telles,

telles, & d'autres & tout, contre lesquels ils se battoient; & s'ils eussent faict autrement, on les eust tenus pour vrais poltrons, & indignes de l'amour de leurs Dames. Car pour en parler sainement, toute Dame quelque grand putain qu'elle soit, veut paroistre tousjours Dame de bien & d'honneur: j'en parle ailleurs dans mes livres que j'ay faict des Dames.

Il y en a aucuns qui soient ores, qu'ils ne combattent pour ce subject des Dames, & qui se fians en leurs braves courages & bonne épée, ne prennent des querelles de gayeté de cœur, ou bien sur un méchant droict & grande injustice, mais bien souvent aussi sur cette mauvaise querelle sont abatus, non pourtant que la Dame bien souvent en soit villipendée, car l'on attribuë le tout à Dieu, ou bien au sort des armes, comme j'en alleguerois force exemples si je voulois.

J'ai leu autres-fois en ce grand Historiographe Paul Æmille, qui a si bien écrit nostre Histoire de France, que Robert d'Artois, brave & vaillant Capitaine de ce temps-là, s'il en fut onc; (ce fut celui qui ayant quitté le party François, prit celui de l'Anglois, dont il fut cause de tant de maux, meurtres, & pertes qui arriverent en France, du temps du Roy Philippes de Valois, & le

le Roy Jehan ;) celui-là donc voulant pretendre quelque droict à la Comté de Flandres, produisit quelques tiltres faux, & que lui mesme avoit faict falcifier, & les produisant devant le Roy qui estoit bon Prince, & son bon parent & ami, lui remonstra qu'il ne les devoit plus produire, & qu'il y alloit de son honneur, car ils estoient faux. Robert qui estoit haut à la main au possible, encor qu'il sceust bien sa fausseté, mais se fiant par trop en sa vaillance, & sa bonne lance, n'eut point de honte de respondre au Roy, que ces instrumens & tiltres estoient tres-bons, & point faux ; & qu'il le combattroit de sa personne à la sienne en camp-clos, & lui maintiendroit la verité : c'estoit trop arrogamment parler à un Roy, duquel il estoit vassal. Le Roy qui fut sage, ne lui sonna grands mots là-dessus, mais maschant sa colere, ne lui porta oncques puis de bien ny d'amitié, ny l'autre non plus au Roy ; & voilà d'où sortirent leurs grandes animositez & divorces, & maux pour eux & pour la France. Je vous laisse donc à penser si ce Robert d'Artois se soucioit gueres de juste querelle, puis que si librement, & avec si grande injustice il vouloit entrer en camp ? Il avoit bien opinion que Dieu eust faict autant pour lui en son injustice, comme en sa bonne cause ; si ce n'estoit qu'estant entré

tré dans le camp, il euſt voulu faire comme j'ai oui raconter en Italie, d'un combattant Italien, lequel eſtant entré dans le camp avec tres-mauvaiſe cauſe, il en eut remords de conſcience, & ſongeant en ſoi comme il pourroit la rabiller, il adviſa de ſon mauvais droict en faire un bon, & ayant affronté ſon ennemi, & eſtans à tirer leurs coups, il fit ſemblant d'avoir peur & de fuir & tourner dos. Son ennemi le pourſuivant lui diſt en ſon langage : ah, poltron tu fuis. L'autre ſoudain tourne teſte, & lui diſt : tu en as menty ; à cette heure ay-je bonne & juſte querelle, & veux debaſtre ceſte-cy, car quand à l'autre, elle n'eſtoit pas bonne, ny ne me revenoit, parquoy je la laiſſe-là, & me veux arreſter à ceſte-cy deſmeſler : ſur ce, battons-nous bien. Je vous laiſſe à penſer s'il n'y a pas de l'abus là ? Un autre grand abus y a-t-il eu auſſi ſur les elections & donnemens d'armes ; il y en eut d'aucuns en Italie autresfois qui ont eſtez ſi impudens, qui ayans affaire à leurs ennemis qui eſtoient borgnes, leur ont preſenté une ſallade qui bouchoit le bon œil, fuſt ou gauche ou droict qu'euſt ſon ennemi, mais cela fut rebuté comme choſe par trop impudente, & toutesfois les parrains & confidans de l'autre, furent ſi impudens qu'ils diſputerent ce faict, & le vouloient prouver

par

par raisons, mais ils le perdirent content; toutes-fois pour ce coup, le combat fut differé, & remis à un autre jour: possible que le gallant presenteur d'armes le faisoit pour ce subject, car, ce disent aucuns, encores c'est tousjours quelque chose que d'allonger sa vie de six ou de sept jours, voire d'un an, car on pense que ce jour en amene avec lui un autre, & qu'on allongera sa vie d'autant; ainsi que dist un des Capitaines de Brutus & Cassius, le jour avant que la bataille de Philippes se donnast, ils estoient en conseil si elle se devoit donner oui ou non, il opina qu'il la falloit encore differer un an, pour plusieurs belles raisons & pertinentes qu'ils alleguoient, mais cestuy-cy, pour la principale des siennes, fut que pour le moins l'on vivroit autant, & que c'estoit un beau coup faict, que de faire cestuy-là.

Mais pour tourner d'où nous sommes sortis, il se fit en Piedmont du temps du Prince de Melfe, un combat d'un jeune soldat Gentil-homme, & d'un Sergent Gascon fort glorieux, & qui un jour avoit fort bravé ce jeun'homme, qui en ayant consulté son caporal & ses autres amis, lui fut conseillé de demander camp, qui lui fut accordé, & pour ce, ayant apprins un mois durant à tirer des armes sous un bon maistre, lui conseilla de combattre son ennemi en pourpoinct,

avec

avec l'épée & la dague, & avec un collier d'acier pour mettre au col, bien trenchant, & les poinctes trenchantes comme rasoirs, & picquantes de mesmes, y attachées tant par le haut que le bas, si bien qu'il falloit tenir la teste si haute, que la baissant le moins du monde, l'on se picquoit estrangement, & si se mettoit-on en danger de se couper la gorge, & ceste façon avoit esté inventée assez gentiment pour le jeune homme qui estoit petit, qui pouvoit hausser haut la teste contre le grand & l'aregarder à son aise, ce que ne pouvoit faire le grand contre le petit, sans se baisser & se couper la gorge lui-mesme; par ainsi le petit en deux coups d'épée tua son ennemi fort aisément: tout cela fut debattu pourtant par les parrains & juges, mais il en falloit venir-là; & dit-on que la gloire du Sergent en fut cause, pour le mépris qu'il fit, de n'avoir voulu choisir les armes qui lui appartenoient. On dira ce qu'on voudra là-dessus, mais c'estoit un grand abus que ce collier, quoi que pourtant gentiment inventé pour le jeune homme en faveur de sa petite taille, contre la grande & haute de l'autre: une chose faut-il bien noter, que j'ay veu en Italie plusieurs Duellistes en donner advis, que si le cartel porte ces mots, de combattre avec armes usitées & non usitées, parmi

parmi Gentils-hommes & Cavaliers ; qu'il faut debattre au commencement, & par écriture & cartel, ou dispute de confidans, ces mots de ces armes non usitées, & sur tout répondre par ce mot : mais qu'elles soient recevables par dire de Cavaliers d'honneur & de Juges tres-capables en ces choses, & point suspects ; car si vous ne les debattez, & puis aprés quand on sera descendu dans le camp, qu'on les veuille debattre, vous n'y estes plus receu, puis que vous avez acceptez le cartel, & y avez consenty, & par ce, faut prendre telles armes inusitées qu'on vous presentera : en cela il y a bien de la raison, que je laisse aux plus entendus déduire mieux que moi : voilà pourquoi il faut estre subtil & advisé en ces choses-là, & à y bien respondre, & se donner garde en recevant les cartels, de vous brider.

Pour parler d'un autre abus (mais non si grand) fut un combat faict en Italie, de deux Gentils-hommes Romains, dont celui à qui touchoit l'eslection, la donnation, & livraison d'armes, donna è son ennemi pour les armes deffencives, des armes toutes couvrantes le corps, dès le cap jusqu'aux pieds, fors qu'au costé du cœur il y avoit une ouverture dans les armes, large deux fois plus que la paume de la main, & celui qui donnoit, les avoit l'espace d'un an (car pour

lors les combats & subterfuges s'allongeoient plus que cela, voire plus de deux ans) appris contre son maistre; tous deux estans armez de pareilles armes, à ne tirer l'un contre l'autre, sinon dans le trou ouvert; de telle façon qu'il apprit si bien son disciple, qu'il donnoit si dextrement dans le trou du cœur, & si asseurément, en apprenant, que venant à bon escient, il ne faillit jamais du premier coup donner dedans, & lui percer le cœur, & le tuer par consequent: encore n'y a-t-il si grand abus & supercherie tant que l'on diroit bien, sur quoi faut estimer une grande fidelité ancienne, cependant qu'il m'en souvient des maistres, qui apprenoient leurs disciples pour combattre, que jamais ils ne les trahissoient, ny revelloient leurs leçons, fust-ce à leurs plus grands amis qu'ils eussent, encore qu'on tâchast à les corrompre par argent, ou dons, ou en toutes les façons du monde, qui peuvent esbranler un esprit, qui est une chose fort à notter, & jamais ne permettoient que donnant leçon à leur disciple pour ce faict, ame vivante entrast dans la salle ou chambre où ils estoient, ains visitoient par tout, & soubs les licts, voire à adviser si à la muraille il n'y avoit aucune fandace ou trou, dont ils peussent estre apperceus, car ils estoient curieux de la vie,

&

& de l'honneur de leurs disciples combattans : que dis-je ? curieux, mais tres-ambitieux, desirant leur victoire comme pour eux-mêmes, car de vrai il leur alloit, & de leur ambition & de leur honneur comme de leurs disciples : j'en parle pour l'avoir veu & à Rome & en Italie, des tireurs d'armes qui estoient mes maistres & mes grands amis, qui ne m'en eussent pas dict un mot sur ce subject pour tous les biens du monde, encore que je les en recherchasse le plus excortement que je pouvois, fust en baguenodant, fust serieusement.

En voici un autre, d'un qui fit forger à Milan, par un maistre tres-exquis, deux paires d'armes, tant épée que dague toutes vitrines, c'est-à-dire, rompantes comme verre, mais pourtant de fer, ou d'acier, tranchantes, picquantes, fourbies & luisantes comme les communes, mais trempées de telle façon, que qui n'en sçauroit user, s'aider, toucher & picquer comme il falloit, elles se rompoient comme verre, mais qui en sçavoit l'usage & la façon d'en frapper, & assenner leurs coups (comme on dict) elles ne se rompoient aisément, ainsi comme l'on voit du verre qui se rompt aisément en le prenant & le touchant d'une façon plus que de l'autre, car la mode & metode en ces choses, y sert plus que tout ; celui donc qui donnoit

les armes de longue main, en avoit apris si bien la façon & le biais, pour en sçavoir user, que venant à les mettre en effect, son ennemi qui alloit à la bonne foi, & pensant jouer son jeu à la vieille mode, comme d'autres épées, (car du reste ils estoient tous découverts) du beau premier coup qu'il rua à son ennemi, espée & dague s'en allerent en pieces comme verre; l'autre sçachant la malice, l'art & le biais de ses armes, le mena si dextrement, qu'il en donna aussi-tost dans le corps de son ennemi, & qu'il le porta mort par terre: certainement ces supercheries d'armes sont cent fois pires que celles que l'on faict, assassinant les personnes aux cantons des ruës, ou en un coing de bois, & ne sont nullement pardonnables: mais pourtant par ces loix antiques du duel, cela a esté.

Moi estant à Naples, la premiere fois que j'y fus jamais, j'ouys faire un plaisant conte, que du temps du Roy Charles huictiéme, lors qu'il le conquit, il s'y fit un combat d'un Capitaine Gascon & d'un Italien, il toucha au Gascon de donner les armes: que fit-il? Il les prist à son advantage, & va envoyer à son ennemi une bonne grosse arballeste, de passe, qu'on appelloit en ce temps, & appelle-t-on encore, avec son bandage, qu'on appelloit à l'Armatot & s'appelle encore, qu'on pendoit à la ceinture. L'I-

talien,

talien, son parrain & confidant, reffuserent aussi-tost ces armes, disans qu'elles n'estoient point usitées, & du tout estrangeres: ceux du Gascon allequerent leurs raisons, & mêmes que tant s'en falloit qu'elles fussent estrangeres, que ceux de leur nation d'autres-fois s'en estoient dicts des premiers & meilleurs maistres, qu'avoient estez les Genevois, lesquels du temps de la guerre Saincte en avoient faict rage, & de beaux effects, & mêmes que le Roy Philippes de Valois en avoit envoyé querir jusques à Genes, pour s'en aider à sa malheureuse bataille de Crecy, mais pourtant ils n'y firent rien qui vaille, ce disent les Chroniques de France. Pour fin, tout calculé & rabattu, il fallut au Gascon estre maistre en son eslection, & à l'Italien à les prendre. Le Gascon qui estoit maistre passé (car de longue main la nation le porte sur toutes autres) vous eut bandé & rebandé, & tiré deux fois dans le corps du pauvre Italien, qu'il n'eût le loisir ni l'adresse de bander son arballeste, quelque leçon que lui eussent donné ses maistres, parrain & confidans, si bien qu'il fut vaincu. Ces combats par telles armes, ny celles d'Arquebuze, ne sont pas approuvées par les Docteurs Duellistes, d'autant (disent-ils) qu'il faut qu'un combat honnorable, se fasse & se finisse par la valeur & vertu des personnes, &

 non

non par les armes : c'eſt une raiſon tres-foible, car, & comment combat-on autrement qu'avec les armes ? Il y faut rapporter & l'un & l'autre, & la vertu & les armes tout enſemble. A aucuns j'ai veu tenir pourtant, que deux ſoldats portans leur arquebuſe, & en faiſant profeſſion tous les jours, ſe peuvent combattre avec leurs arquebuſes. Au reſte combien avons-nous veu depuis quelques-temps force deffis & combats s'eſtre faicts à cheval, avec des piſtollets, par de braves & vaillans Gentils-hommes, & la mort d'aucuns s'en eſtre enſuivie ? J'en nommerois bien deux ou trois, mais je m'en paſſeray bien : la plus belle raiſon que peuvent apporter ces Duelliſtes, c'eſt qu'ils diſent que faiſans tels combats avec armes à feu, ſont fort dangereux pour le juge & gardes du camp, & que les coups peuvent aller & porter ſur eux, auſſi bien que ſur les deux combattans : grand mercy Meſſieurs les Juges & autres qui eſtes ainſi ſoigneux de vos corps. Bref, je n'aurois jamais faict, ſi je voulois mettre par eſcrit tous ces abus, ou plutoſt rebus du temps paſſé, inventez & fort bien pratiquez par les Italiens, leſquels y ont eſté fort ſubtils & diligens ſcrutateurs de telles inventions, dont j'en ai oui tant & tant diſcourir en Italie, que ſi je n'avois autre choſe à faire que les mettre par eſcrit,

crit, je pense que j'en donnerois plaisir aux lecteurs.

Un autre abus y-a-il eu, & que si l'un des combattans, fust ou en se retirant, ou se démarchant, ou en parant les coups, ou se démelant, venoit à toucher tant soit peu la lice, la barriere, ou la corde, ou l'estaquade du camp, il estoit dict vaincu; ce qui estoit un peu trop rigoureux, car il advient bien souvent que pour mieux sauter on recule un pas, ou deux, ou trois, soit pour attirer son ennemi à soi & le faire varier, ou lui faire perdre sa démarche, ou le troubler en allant à son ennemi, soit pour plus aprés aller rudement contre lui. Enfin force considerations & raisons se presentent à lui, pour se démarcher en arriere; & si par cas de fortune, sans y penser, en se démarchant ainsi, il vienne à toucher cette barriere, il n'y a nulle raison de justice, ni de droict de le dire vaincu. Je ne dis pas comme j'ai oui dire, que cela s'est faict, & que pour plus adoucir la rigueur de cette loi, que si l'ennemi pressoit l'autre de telle furie, & que l'autre reculast comme mal asseuré, & qui ne fit que parer aux coups, ou bien que si l'un des deux tenoit son ennemi aux prises, & que au lieu de le jetter par terre, ou en se tournant & virant, il menast son ennemi jusques à lui faire toucher la barriere, que cela ne fust tres-juste de le censer

pour vaincu, voire encore seroit-il meilleur s'il le pouvoit jetter par dessus la barriere, au delà du camp; cette victoire seroit belle & honnorable pour le vainqueur, & fort ignominieuse pour le vaincu, & ne lui seroit loisible d'y rentrer plus, ni prendre ses armes ainsi que cela s'est faict d'autres fois en des camps en Italie, & avant que entrer dans le camp, les conditions ainsi estoient arrestées des Juges, parrains & confidans, mais la façon precedente que j'ai dict, n'est nullement belle & recepvable, & toutes-fois elle a esté permise & receuë par les loix Lombardes.

Un autre abus & pire de tous, & par trop cruel & inhumain, & que ces malheureuses loix Lombardes vouloient, & comme il s'est pratiqué fort souvent en Italie, que quiconques de ces combattans, & fussent tous deux, mouroient dans le camp, n'estoient nullement receus de l'Eglise pour y estre inhumez, & leurs corps ne pouvoient estre enterrez en terre saincte & beniste, mais prophane, comme un Sarrazin & Arabe: quelle cruauté estoit cela! Ils pouvoient bien estre admis avant qu'aller au combat, d'ouir la Messe, se confesser, prendre le Saint Sacrement, & mourant ainsi, ils meurent bons Chrestiens; & si les armes ne leur sont estez favorables, pourquoi sont-ils privez de la sepulture saincte,

ćte? Ils en alleguoient beaucoup de raisons, & entre autres cette-cy est que en mourant ainsi, que ça esté par la permission de Dieu, & que sa querelle estoit injuste, & que par consequent il est mort comme un vrai criminel, & que le camp clos n'est qu'un vrai gibet pour tels criminels, lors qu'il n'y a point de preuves de leur méfaict & crime, & que venans à estre ainsi vaincus, leur sentence leur est donnée du Ciel, & leur crime averé; & Dieu sçait (comme j'ai dict cy-devant) si les vainqueurs bien souvent n'ont pas le plus juste droict. Or je ne passerai plus oultre; il faut faire fin à ce discours de combats, car je ferois tort à ceux qui en ont si bien escrit, tant de nostre temps, que du passé, comme le Seigneur Mutio, Monsieur Alciat, le Seigneur Doctor Pâris de Puteo, & une infinité d'autres sçavans Jurisconsultes Italiens, car de leurs temps ces combats ont eu une tres-grande vogue, & estoient ces Docteurs consultez, comme l'on faict des Advocats en causes de Justice.

Aujourd'hui tous ces combats sont du tout abolis par toute la Chrestienté, par le dernier Concile de Trente; si bien qu'il y a environ vingt ans qu'un Chevalier de Maltes qui s'appelloit Dom Joan de Gusman, que j'y ai veu, gentil Chevalier certes, de fort grande maison, de

celle des Gusmans en Espaigne, brave, vaillant, fors qu'il avoit tres-mauvaise veuë, & portoit ordinairement des lunettes; & disoit-on de lui : *A qui sta Don Joan de Gusman con sus antojos.* Il estoit grand & beau joueur ; il eut une querelle contre un autre Chevalier Espaignol, mais non de sa Religion ni de son Ordre, & ne la pouvant démesler, ni se battre en camp clos, ni en Italie, ni en Espaigne, ni ailleurs de la Chrestienté, pour leur seureté, à cause de ce Concile de Trente ; ils s'assignerent par concert & accord fait entre eux deux, le combat à la Vallonne, pays du Grand Seigneur, n'ayant pas grand trajet de mer à faire, de la Pouille jusques-là, & envoyerent demander le camp à un Sangiac Renegat Espaignol, qui là commandoit en quelque place, & qui avoit esté deux autres fois cogneu; ce qu'il leur accorda fort librement & en toute seureté, mais la Justice & l'Inquisition du Royaume de Naples, l'ayant sceu, leur en fit la deffence sur la peine de la vie, par bandons & affiches, si bien qu'ils n'oserent passer plus oultre, & s'ils fussent estez pris là-dessus, ils fussent estez en peine, & si depuis encoururent fortune pour plusieurs raisons, que l'Inquisition peut là-dessus alleguer. Voilà comme il me l'a esté ainsi conté, estant une chose fort deffenduë par les ancien-

nes

nes loix de nos Docteurs Chrestiens Duellistes, & mêmes par Doctor Pâris de Puteo, à un Chrestien, de ne faire arbitre un Infidelle en un combat contre un autre Chrestien; d'autant que l'Infidelle estant divers de Religion, il est esgal ennemi de l'un & de l'autre des duellians (aucuns Italiens usent de mot) ou combattans; aussi que ce n'est raison qu'il soit spectateur & Juge de l'effusion du sang Chrestien, & qu'il en ait son plaisir; ce qui est fort abominable que cet Infidelle passe son temps en cela, & juge le Chrestien: & toutes-fois ce même Doctor Pâris, dict, & permet bien que l'on se peut aider des forces Infidelles & Sarrazines, de Chrestiens contre Chrestiens, ainsi que plusieurs jadis s'en sont aidez, comme aucuns Rois de Sicille, ce qui se trouve en l'Histoire de Naples, & ce que nos Rois, François premier, & Henry second ont pratiqué: enfin ce n'est pas jus verd, mais verd jus. En France & Angleterre, & autres lieux Chrestiens, où ledit Concile n'a esté receu ni approuvé, les combats s'y peuvent faire encores, mais il ne s'en faict plus.

Un autre grand abus en ces duels, estoit que les combattans estoient visitez, tastez & fouillez les uns les autres par leurs confidans, pour sçavoir s'ils n'avoient point sur eux aucuns ca-

racteres & charmes, & autres paroles méchantes, & billets negromanciens sur eux ; ce qui fut un poinct qui fascha & colera feu mon oncle de la Chastaigneraye, quand avant qu'aller à son combat, un confidant de Jarnac le vint ainsi fouiller & taster. Comment, dit-il, penseroit-on que pour combattre tel ennemi, je me voulusse aider de ces choses-là, & que j'allasse emprunter autre secours pour le combattre, que mon bras ? Et de faict, plusieurs en Italie sont estez visitez de cette façon, d'autant qu'il s'en est trouvé aucuns, saisis de ces drogueries & sorcelleries, jusques là que craignans aucuns aussi d'estre descouverts par ces recherches, a-t-on oui parler que quelque tems avant qu'entrer aux combats, se sont faicts raser la teste, & là-dessus se sont fait écrire & imprimer (comme en Espaigne on faict aux esclaves au visage) force, tels caracteres & paroles enchantées pour se rendre invincibles & plus asseurez à vaincre : comme de vrai s'est-il trouvé force personnes, & là, & ailleurs, & aux guerres, chargées de tels billets qu'on a veu leur porter de grandes vertus, & contre le fer, & contre le feu. J'en ai veu & cogneu une infinité ausquels, aux uns ces sortilleges ont reussi, aux autres non ; voilà comment tel abus en tous lieux sont ridicules ; j'ai bien oui

dire qu'on n'eſt point repris pour porter une chemiſe de Noſtre-Dame de Chartres, ou quelques ſainctes Reliques de Hieruſalem, de Noſtre-Dame de Laurette, de Montſerrat, & autres choſes ſainctes, juſques à des ſainctes Oraiſons que j'ai oui dire, les confidans & parrains, ne pouvoir oſter, ains les y peuvent laiſſer, en quoi pourtant il y a diſpute, ſi l'un s'en trouvoit chargé, & l'autre non, car en ces choſes il faut que l'un, n'aye pas plus d'advantage que l'autre.

Un grand abus en ces combats; en arriva un & fort plaiſant parmi deux Capitaines Eſpaignols de la garniſon de Gayette, l'an 1558. que l'on me dit en ce même lieu, & en même temps, moi paſſant par là, dont le conte eſt tel; il y eut un Gentil-homme, Lunel, Cavalier Arragonnois; eſtant en une certaine ruë, parmi autres Cavaliers & ſoldats, entre autres un Cavalier Caſtillan appellé Pedro Tamayo, eſtans tous en une même converſation, deviſans & cauſans enſemble, il y eut un payſan qui avoit apporté un plein pannier de Percez tres-beaux, comme il y en a là force. Tamayo les vint tous achepter, à quoi Lunel lui en vint prendre le plus beau, ce qui faſcha à Tamayo; Lunel lui en fit toutes les excuſes du monde, de quoi Tamayo ne s'en contenta, encore que l'autre

l'autre lui dist que pour celui qu'il avoit pris, il lui en payeroit une charge, mais venant de plus en plus, de paroles en paroles picquantes, Tamayo lui dict qu'il se servît de serviteurs & creast plus gens de bien que lui, il n'eut pas dict plustost le mot, que Lunel mit la main à l'épée pour le charger, mais il fut empêché par les Compaignons, Capitaines & soldats qui estoient-là; que Tamayo sur cela se retira en la maison du Capitaine Montesdoça, qui estoit là auprés, & d'autant qu'il ne se sentoit assez courageux pour se battre contre Lunel, il ne comparoit de long-temps, & se tient tousjours caché, jusqu'à ce qu'il s'advise de passer en Espaigne & là de changer d'habit, & se faire homme d'Eglise & Prestre, ce qu'il fit estant là, & dura bien un an entier que Lunel ne peut sçavoir aucunes nouvelles de lui, encore qu'il le fist chercher par tout, plantant & affichant cartels en toutes parts pour le défier, les envoyant en tous les lieux d'Italie les plus principaux, jusques en Espaigne, & au lieu de sa naissance, qui estoit en la ville d'Avilla, & tout cela avec de grands dangers & de grands cousts, car il y fallut employer *las autenticas escrituras de Escrivanos Reales*, ce dict le conte; mais Tamayo s'estant desja fait Prestre se mocqua de Lunel, disant que son habit nouveau pris, ne lui

lui pourroit permettre, renvoyant bien loing ces quartels & defis, dont Lunel desesperé de ne pouvoir venir au combat, n'eut autre recours qu'à envoyer son dire, son manifeste, & ses écritures, aux principaux Princes d'Italie & d'Espaigne, pour manifester son devoir, ses diligences, par lesquelles paroissoit qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'eust bravement combattu, qui tous lui répondirent qu'il avoit faict tres-bien en gallant homme d'honneur & valleur, mais ce ne fut pas sans rire de la fourbe que Tamayo avoit faicte à Lunel, pour lui avoir faict despandre tant d'argent, lui avoir donné tant de peines, sueurs & travaux à le chercher, & lui tres-bien & beau s'estoit faict Prestre, pour s'exempter de combat, & vivre desormais libre de guerre, de camp-clos, de coups d'épée & d'estaquade (c'est une finesse celle-là tres-seure pour la vie humaine, & plaisante pourtant à lire) il y a eu force gens de guerre d'autres fois qui ont faict & font de ces traicts, & se sont ainsi rendus Religieux & Prestres, pour desormais n'estre plus subjects aux hazards des guerres; ils ne ressemblent pas ceux-là qui quittent la robbe longue, & leurs biens d'Eglise pour suivre les armes, dont il en est sorti de braves hommes, comme j'en ai faict ailleurs un discours: il y en a aucuns qu'on

qu'on a cogneu qui ont pourchassé les Ordres de nos Rois, pour estre exempts des estaquades, combats & appels. Ce conte n'est des pires, & tres-plaisant, & s'en jouëroit une plaisante comedie, en representant un Capitaine bravasche, braveur, menaceur de fendre des nazeaux pour du pain, tuër tout, & puis pour ne venir aux mains, se representer Prestre ou Homme Religieux : je croy que Zany & Pantallon le fouëtteroient bien & se mocqueroient bien de lui.

Or laissons ces contes, puis que la pratique n'en est plus par le Sainct Concile de Trente. L'on s'advisa à Naples (& s'use fort aujourd'hui) d'une autre maniere de combats qui se font par appels & seconds hors des villes, aux champs, aux forests & entre les hayes & buissons, d'où estoit venu ce mot, *combatere à la Mazza*. Moi curieux, j'ai demandé d'autres fois, à gens bien experts en ces combats & mots chevaleresques, la derivation du mot. Ils m'ont dict, dans Naples mêmes, que *Matta* en Espaignol vaut autant à dire que buisson ou haye ; & en langage Napolitain s'appelle *Mazza*, corrompu mot, mais pourtant vient & derive de là, pour la longue habitude & frequentation de jadis, entre les Napolitains & Espaignols, qui ont estez bons maistres autres-fois, & pour s'appeller ainsi aux champs entre les hayes, & buissons

buissons à l'écart pour se battre, on disoit *combatere à la Mazza.* Ils m'en ont dict autres raisons, pour cette derivation, que je laisserai pour prendre cettecy; or les combats à la Mazza sont estez fort desapprouvez par les Docteurs Duellistes anciens, pour beaucoup de raisons, dont l'une estoit, d'autant que ces combats se faisoient sans aucunes armes deffencives, ny couvrant le corps, ce que l'on requiert fort en camp-clos, pour beaucoup de raisons que les Escrivains Duellistes écrivent, mais seulement avec l'épée & la cappe ou à la dague, qui ne sont estimez armes deffencives, d'autant que d'elles-mêmes ne couvrent le corps, sinon en tant que la dexterité de la personne le permet, & la raison pourquoi ces Duellistes veulent le corps couvert, & disent, qu'autrement est combattre en bestes bruttes, & qui se vont precipiter à la mort comme bestes, cela va bien, & est bon, mais en quelque maniere que ce soit, quand on vient là ou couvert, ou découvert, il y faut venir resolu; ou mourir, ou vaincre; davantage ceux sont plus à estimer, qui vont au combat plus chargés de braves courages, que d'une lourde masse d'armes, là où il y a tant d'abus, comme j'ai dict cy-devant: mais tout ainsi que la querelle est prise selon, ainsi se doit-elle démesler, & vuider, sans aller emprumpter tant de diversitez

diversitez & sortes d'armes, sinon celles qui se sont trouvées sur le poinct du different, ou la cappe, ou l'épée, ou la dague, & l'épée, fust sans estre couvert, & telle est l'opinion d'aucuns gallans hommes: & si aux combats à outrance precedens que j'ai dict, s'exerçoient peu de courtoisies, en combats de la Mazza & d'Appels, il s'en est trouvé & veu aussi peu, & se sont peu pratiquées, mais (qui pis est) en tels combats de la Mazza, à Naples, il y avoit tousjours (ou le plus souvent) des appellans ou seconds, lesquels voyans battre leurs compagnons, s'entre-disoient entr'eux (bien qu'ils n'eussent debat aucun ensemble, mais plutost amitié que haine) hé! que faisons nous nous autres, cependant que nos amis & compaignons se battent! Vraiment il nous faict beau voir, ne servir ici que de spectateurs à les voir entretuer! Battons-nous comme eux: & sans autre cerimonie se battoient & s'entretuoient bien souvent tous quatre: cela estoit plus de gayeté de cœur, que de subject & d'animosité.

Nos braves François estans au Royaume de Naples, soubs le Regne du Roy Louys XII. commencerent à pratiquer ces deffis & combats, en un qui se fit entre treize Espagnols, & treize François, & ce furent les Espagnols qui les premiers deffierent, & ce, plus de gayeté

de

de cœur, que pour autre ſubject, car il y avoit pour lors tréves entr'eux : les François les prinrent auſſi-toſt au mot, & Dieu ſçait s'ils y euſſent failli, & faillirent non plus au jour & au lieu aſſigné, prés la ville de Moërvine ; j'ai veu le lieu, qu'aucuns de là m'ont monſtré par ſpeciauté. Tous y firent ce qu'il falloit faire en gens braves & vaillans ; ceux qui en ont écrit & parlé à l'advantage des Eſpagnols, & comme auſſi je l'ai oui dire à aucuns de ce pays-là, à Naples, & tous diſent que les Eſpagnols vainquirent les François, à cauſe d'une ruſe qu'ils trouverent, de ne donner aux hommes du premier abord, de leurs lances, (car ils eſtoient armez à la gendarme, comme de ces temps ces armes leur eſtoient fort uſitées) mais aux chevaux & les tuer, à cauſe d'une maxime qu'ils tenoient & obſervoient fort. *Muerto el cavallo perdido l'hombre d'armas.* Nos François diſent le contraire ; bien que l'opinion & l'entrepriſe des Eſpagnols reüſſit tres-bien, car la plus grand' part des chevaux François furent tuez, mais le brave Monſieur de Bayard, & Monſieur d'Oroſe tres-vaillant auſſi, leurs chevaux eſtans demeurez entiers, repareren le tout, ainſi que je le manifeſte en un endroit de mes rodomontades Eſpagnolles, où ce grand Capitaine Gonzalo, mêmes confeſſe les Eſpagnols n'avoir ſi bien fait

comm'il

comm'il cuidoit, & comme'il les avoit envoyez pour faire mieux, j'y cotte les mêmes paroles en Espagnol, qu'il profera : depuis ce combat, (ce disent les Espagnols) les François ne firent plus bien leurs affaires audit Royaume, tenans pour un certain scrupule, que tels deffis sont desastreux à tout un general, ainsi que j'ay veu tenir cette opinion à plusieurs grands Capitaines Espagnols, Italiens & François, & mêmes à Monsieur le Marêchal de Biron, qui n'admettoit & ne trouvoit nullement bons ces deffis, appels & combats en un' armée, fust d'ennemy à ennemy, fust d'autre à autre de l'armée, & que tout cela ne faisoit qu'amuser le monde, desbaucher les affaires du Prince, & faire perdre quelques-fois de belles occasions importantes au General, qui se rencontrent quelques-fois, & faire entre-tuer deux braves hommes, qui pourroient estre cause du gaing d'une bataille & de la salvation de son Prince, & que le meilleur est, songer à bien mener les mains à une bonne affaire, qu'à toutes ces vanitez ou animositez.

Du Regne du Roy Charles VII. il se fit un pareil deffi & combat, prés d'Argentant, de vingt Anglois, contre vingt François ; les Anglois furent déconfits & vaincus, oncques puis ils ne firent bien leurs besoignes, & perdirent en un an peu à peu la Normandie. Du

Du Regne du Roy Henry II. fut fait en Piedmont un pareil deffi, entre Monsieur de Nemours & le Marquis de Pescayre, trois contre trois, tout n'alla pas bien, j'en parle en la vie de Monsieur de Nemours, en mon livre qui traite des grands Capitaines, qui ont estez de nos temps depuis cent ans; j'allegueroís force autres pareils combats anciens, mais ils sentiroient trop leur rance, pour ce je les obmets, & viens à nos modernes, que nous avons veu en nostre France depuis vingt ans en çà.

J'encommenceray par celui de Quielus & d'Antraguet, principaux querelleurs, & ce pour Dames; Riberat & Chombert le jeune, Allemant, secondoient & tierçoient Antraguet; Maugiron & Rivarot secondoient & tierçoient Quielus, qui tous seconds & tiers s'offrirent à se battre, plus par envie de mener les mains, que par grandes inimitiez qu'ils eussent ensemble. Ce combat fut tres-beau & l'acompara-on, lors à celuy des Curiasses & Horaces, les uns Albans, & les autres Romains, pour n'en avoir veu en France de long-temps tel, & de tant à tant, & sans armes aucunes deffencives, reste que de cestuy-cy en resta deux en vie, qui furent Antraguet & Rivarot, & de l'autre des Romains & Albans, un seulement: Antraguet avoit à faire avec Quielus, Riberac avec Maugiron,

Maugiron, & Rivarot avec Chombert. Ils combattirent vers les rempars & porte de Saint Anthoine, à trois heures du matin en esté, de sorte qu'il n'y eut aucun qui les vist battre, que quelques trois ou quatre pauvres gens, certes chetifs témoingts de la valeur de ces gens de bien, qui pourtant en rapporterent ce qu'ils en avoient veu, tellement quellement : Monsieur de Quielus ne mourut pas sur la place, mais il survêquit quatre ou cinq jours, par la bonne cure des Chirurgiens & la bonne visite du Roy, qui l'aimoit fort : enfin il mourut, car il estoit fort blessé ; il se plaignit fort d'Antraguet, dequoy il avoit la dague plus que luy, qui n'avoit que la seule espée ; aussi pour parer & destourner les coups que l'autre luy donnoit, il avoit la main toute decoupée de playes ; & ainsi qu'ils se voulurent affronter ; Quielus dist à Antraguet : tu as une dague, & moy je n'en ay point ; à quoy repliqua Antraguet : tu as donc fait une grande faute, de l'avoir oubliée au logis, icy sommes-nous pour nous battre, & non pour pointilles des armes : il y en eut aucuns qui dirent que c'estoit quelque espece de supercherie, d'avoir eu l'advantage de la dague, s'il n'en avoit esté convenu de n'en porter point, mais la seule épée. Il y a à disputer là-dessus, mais Antraguet disoit n'en avoir esté parlé.

lé. D'autres disoient que par gentillesse Chevalleresque, il devoit quitter la dague, c'est à sçavoir s'il le devoit? Je m'en rapporte aux bons discoureurs, meilleurs que moy, donc sur ce je vous en ameneray un exemple d'un Gentilhomme d'Anjou, nommé la Fautriere, ayant entré en estoquade dans une vieille grange, mais pourtant enfermée de ses quatre murailles, sur lesquelles les seconds & tiers & autres en advisoient le combat, qui fut entre le cadet d'Aubanye, Gentil-homme d'Angoumois prés de Ruffet, fort brave & vaillant Gentil-homme, & fort bravasche, & qui en tout vouloit fort imiter Monsieur de Bussy, mais il ne peut en aucune sorte, se le figurant, cela lui faisoit grand bien à la ratelle pourtant. Cestuy donc Aubanye avoit demeuré cinq ans à Rome, apprenant ordinairement à tirer des armes (& mêmes de l'épée seule du Patenostrier, tres-excellent en cet art) si bien qu'estans prests à se battre, ledit Aubanye dist à son ennemy : Frere, je n'ay accoustumé à me battre qu'à l'épée seule ; je n'ay point porté de dague, pour cela ostez la vostre. L'autre aussitost prompt, jetta la sienne par dessus la muraille de la grange, & la fortune lui fut si grande, qu'il vainquit & tua ledit Aubanye, qui estoit un des plus estimez espadassins pour l'épée seule, & des plus adroits

adroits cent fois plus que l'autre. Un châcun aprés le blâma, pour avoir ainsi compleu à son ennemy, & gratifié d'un tel advantage, & qu'il fust esté bien employé si Aubanye l'eust tué, mais en cela il monstra un grand courage. Ce combat fut faict en ces dernieres guerres de la ligue, prés la Rochelle, car tous deux estoient Huguenots, & suivoient le Roy de Navarre.

Quelques années aprés ce combat susdict de Quielus & Antraguet, Monsieur le Baron de Biron en fit un autre, de trois contre trois. Il avoit pris pour second & tiers, Lognac & Genissat, braves & vaillans certes, contre le sieur de Carancy, ayant pour second & tiers Estissac, & la Bastye, braves & vaillans aussi. Monsieur le Baron de Biron, & Carancy estoient les deux principaux contendans & chefs de la querelle: les autres pour servir leur amy ou par gayeté de cœur (ainsi que firent ceux d'Antraguet & Quielus) s'en voulurent faire de feste, & s'entrebattre, bien qu'aucuns fussent amis, & parlassent avant souvent ensemble : ils s'allerent bravement battre sans faire nul bruit, à une lieuë de Paris, dans beaux champs, pour n'irriter le Roy, qu'y estoit, & ne vouloit point ces combats : ce fut pour un bon matin qu'il neigeoit à outrance, sans apprehender le mauvais temps; nul ne vid le commen-

commencement ny la fin, tant ils conduisirent secrettement leur entreprise, sinon quelques pauvres gens passans : la fortune fut si bonne pour Monsieur le Baron & ses deux confidans, que châcun tua bravement son homme & l'estendit mort par terre. Aucuns dirent que Monsieur le Baron de Biron plus vaillant, prompt & soudain de la main, (ainsi qu'en tous arts, aussi bien qu'en celui de Mars, il y a des artisans plus prompts & diligens à faire leur besoigne que les autres) depêcha son homme le premier, & alla aider aux autres, en quoi il fit tres-bien, & monstra qu'avec sa valeur il avoit du jugement, & de la prevoyance, bien qu'il fust encore fort jeune, & n'avoit point encore faict tant d'expetises d'armes, comme il en a fait depuis, qui l'ont rendu l'un des plus grands & vaillans Capitaines de la Chrestienté, ainsi que je le descrits dans mon livre des grands Capitaines François & Espagnols, que j'ay faict. Ceste susdicte prevoyance lui faisoit sa leçon, pour ne se fier trop en ce Dieu Mars, qui est le plus ambigu & le plus doubteux Dieu de tous les autres ; que si on se laisse par trop aller à sa fiance, & ne fasse l'on cas de l'advantage qu'il vous a donné une fois, il le vous oste bien par amprés, & le vous faict cher couster, ainsi que possible, mal eust pris, ou à

Monsieur de Biron, ou à ses compaignons, s'il les eust veu & laissé faire, & ne les eust assistez ; aussi estoit-il trop courageux pour ne jouër la partie qu'à demy, & en voir le passetemps, ainsi doit faire tout cœur genereux & soustenir son compaignon, jusques à la derniere goutte de son sang, si n'estoit que le camp fust esté condictionné, ainsi que les Espaignols condictionnerent le leur, que j'ai dict cy-dessus contre les François, qu'ils limiterent, sous telle pache, qui passeroit outre le camp, demeureroit vaincu & prisonnier, & ne combattroit plus de tout le jour, pareillement celui qui seroit mis à pied, ne combattroit non plus ; & au cas que jusques à la nuict l'une bande n'eust peu vaincre l'autre, & n'en demeurast-il que l'un à cheval, le camp seroit fini, & en pareil honneur, & pourroit ramener tous ses compaignons francs & quittes, lesquels sortiroient en pareil honneur que les autres hors du camp : (Voilà de bizarres condictions de camp, cautes & subtiles, aussi à l'Espaignolle, & plaisantes aussi, qui me font souvenir du jeu des barres, que l'un rachette tous ses compaignons pris.) Voilà pourtant de grands cas, estre ainsi lié à ne secourir son compaignon : ainsi le veut la loy donnée, que si elle n'est, il faut mener les mains quoy qui soit, autrement il y a un grand reproche.

Voicy

Voicy un miracle de trois combats tout à coup, que je vais conter pour quasi incroyable ; je l'ay ouy conter à Naples, à un Seigneur plein de foy & verité, d'un Gentil-homme de là mêmes, l'un fut appellé par un autre, pour quelques paroles qu'il disoit avoir tenu de luy. Ce Gentil-homme s'en alla à l'estaquade, sur la parole de celuy qui le vint appeller, & d'un autre tiers, auquel il se fioit fort pour sa prud'hommie & gentillesse d'armes, luy tout seul sur la parole de l'Appellant ; estant dans le camp, tuë son ennemy, & s'en voulant retourner, l'Appellant lui dict, qu'il luy déplaisoit fort de voir un tel espectacle, & que mal il lui sieroit s'il luy estoit reproché à son retour, s'il n'avoit vangé la mort de son amy, & qu'il ne se bastit contre luy. L'autre luy répondit tout froidement : ne tient-il qu'à cela ? Vrayement je le veux ; & venans aux mains, le Gentil-homme Napolitain le tua aussi-tost, de gallant homme. Le tiers qui fut spectateur de tout, & qui estoit aussi vaillant que les autres, luy dict : vrayment vous vous en retournez avec une fort heureuse & belle victoire, que si vous n'estiez si las comme je vous vois, pour avoir eu tout à coup affaire à deux, j'essayerois de vous oster la moitié de votre heur & honneur, car resolument nous nous battrions, mais ayant

égard à voſtre laſſitude, je remets la partie à demain, vous priant de vous trouver à telle heure en ce même lieu, où je ne faudray m'y trouver, car il me fâche fort de voir mes compaignons morts, que je ne vange leur mort. Ce Gentil-homme luy diſt rien moins que cela : je ne ſuis point las, j'aime autant me battre tout chaud, & tout à ceſte heure, & annuit que demain, & me ſens auſſi frais, comme ſi je n'euſſe point combattu, parquoy paſſons-en nos fantaiſies de tous deux, ſans remettre à demain. L'autre le prit au mot, & venans aux mains, ce Napolitain en fit de mêmes comme des autres deux, & le tua de pareil heur, & les laiſſant là tous trois morts, à la garde de Dieu, pour eſtre enterrez, s'en tourna ſain & ſauve. Voilà un grand miracle de Mars, & jamais ne s'en parla d'un tel, durant les Chevaliers Errans parmy les Hiſtoires, car elles ſont fauces, & ce conte, s'il eſt vray, c'eſt un grand faict, & autant admirable qu'il peut eſtre veritable ; en quoy ſe peut notter beaucoup de particularitez, que je laiſſe à pluſieurs diſcourir. Entr'autres de la fiance que priſt ce brave Gentil-homme, de ces trois pour s'aller battre ſur leur parole, ſans nul ſecond, puis l'aſſurance & la bravetté qu'il eut de ſe battre ainſi contre ces trois, l'un aprés l'autre, donc ſelon

toutes

toutes loix duelliſtes, legitimement il ſe pouvoit excuſer, & remettre la partie au lendemain ou autre jour. De plus, faut noter la fortune grande qui l'accompaigna, dont on n'ouyt jamais parler de telle. Je donne ce conte pour tel qu'on me l'a donné.

Du temps du feu Roy Charles IX. dernier mort, fut faict un combat en l'Iſle du Palais, entre un Gentil-homme de Normandie (dont j'ay oublié le nom) & le petit Chevalier de Refuge; (petit dis-je, car il eſtoit des plus petits hommes que j'aye point veu, mais tres-brave & vaillant, & qui avoit fort veu) le combat fut en l'Iſle du Palais; ainſi qu'ils s'y faiſoient paſſer tous deux ſeuls ſans ſeconds, ils virent force Gentils-hommes qui couroient ſur le gué pour prendre des batteaux, & aller aprés eux pour les ſeparer, (car c'eſtoit à l'heure que le Roy alloit à la Meſſe en la Chapelle de Bourbon) ils dirent au battellier: (car tous deux eſtoient en même batteau) *Qual bonta y valor di noſtri Cavalleri come de gli antiqui.*) qu'il les paſſaſt viſte, & fiſt grande diligence, car ils avoient une affaire d'importance, dont ils donnerent châcun un teſton audict battellier, & ayant pris terre, ils s'entredirent ſeulement faiſons viſte, car voicy ces Meſſieurs qui s'advancent pour nous ſeparer; ils n'y faillirent pas, car

en quatre coups d'épée ils s'entre-tuerent tous deux, & tomberent tous deux, un deçà, & l'autre delà, & les trouva-t-on rendant l'ame & l'esprit. Quelles resolutions! & quelles animositez!

Monsieur le Marquis de Malleraye, fils ainé de Monsieur de Pienne, estant nouvellement tourné d'Italie, fraîchement émollu, & qui avoit fort bien appris à tirer des armes, qu'il avoit des mieux en main, estant arrivé à la Cour, un soir au bal, prist querelle avec le Seigneur de Livarot, (celuy qui avoit esté l'un des six au combat de Quielus & Antraguet) fust ou avec juste occasion, je ne le dis point, sinon que plusieurs tenoient, que de gayeté de cœur il avoit pris la querelle, pour s'éprouver avec Livarot, qui se tenoit pour un mauvais garçon, & grand méprisant des autres depuis l'heureuse issuë de son combat, & pour ce, avoit esleu pour maistresse une Dame de la Cour, belle certes, & ne vouloit qu'aucun la servist que luy, comme jaloux de la beauté, de son honneur & de son bien. Cedict Marquis tout gentil & tout courageux en l'âge prés de vingt ans, luy presente son service devant luy: l'autre haut à la main comme luy, l'attaqua peu à peu de paroles, enfin à bonne paille bien seiche le feu se prend aisément, par-ainsi s'entredonnerent (sans faire grand bruit) le

le combat en une petite Isle sur la riviere à Blois, sans second ne sans rien ; le matin doncques ne faillirent, châcun sur un bon courtaut montez, à comparoir, ayant pourtant châcun un laquais pour tenir leurs chevaux : le Marquis ne faillit dans deux coups tuer son homme, d'une estoquade franche, que je representerois mieux que je ne la dirois, car il me l'avoit dict avant, & le rendit tout roide mort. Mais quel malheur pour luy ! ainsi qu'il s'en retournoit, le laquais de Livarot, qui estoit un grand laquais & fort, & desjà portant épée, l'ayant cachée une heure devant dans du sable (aucuns disent que ce fut de son propre mouvement, autres du commandement de son maistre, ce que je ne croy, car il estoit trop gallant) vint par derriere, & lui donna un grand coup d'épée, dont il le tua tout roide mort, ledict Marquis ne disant que seulement (ainsi que l'autre l'eut atteint) Ah ! mon Dieu qu'est cecy ? Ledit laquais fut aussi-tost pris, par le raport d'aucuns qui le vîrent, & fut aussi-tost pendu, ayant confessé le tout, & qu'il l'avoit faict pour venger la mort de son maistre : plusieurs discourent là-dessus, que si l'un & l'autre eussent pris des seconds, ce malheur ne fust pas advenu par le laquais, & qu'il est fort de besoin d'avoir des seconds, pour plusieurs

raiſons qui ſe peuvent alleguer là-deſſus, tant pour en garder & éviter ſuperche-ries, que pour témoigner de leurs valleurs ou poltronneries.

Enfin pour une autre infinité de raiſons qui ſeroient trop longues à diſcourir, tout ainſi qu'il y en a force autres qui ne veulent point de ſeconds, deſquels arrive force inconveniens, que je ne veux m'amuſer exprimer, ſinon un, arrivé par exemple, faict à Rome, du temps du Pape Gregoire dernier, entre deux autres Gentils-hommes François, qui eſtoient, la Villatte, le Baron de Salligny, & Matecolom & Eſparezat, Gaſcons en Eſcuyer de la grand Eſcuyerie du Roy; ils s'aſſignerent le combat à quatre mille de Rome; Eſparezat auteur de la querelle, ſe batit contre la Villatte ſon adverſaire, Matecolom ſecond d'Eſparezat, ſe batit contre le Baron de Salligny, & châcun s'eſtant mis à part aſſez loing de l'autre de quelques trente pas, aprés avoir faict leur devoir, avint que Matecolom le premier, tua ſon ennemy, & voyant que ſon ſecond Eſparezat eſtoit long à tuer le ſien, encore qu'il fuſt fort jeune garçon (ainſi que diſt Franciſco, tireur d'armes, *Qu'era-no puti*) comme eſtoit auſſi Salligny, s'en vint aider à Eſparezat, & tous deux tuerent la Villatte, je croy non pas ſans grand' peines, en-
cores

cores que le jeune homme criast qu'il n'y avoit raison de se mettre deux sur un : Matecolom replicquoit ; que sçay-je, aussi quand tu aurois tué Esparezat, tu me viendrois à tuer si tu pouvois, & me viendrois donner de l'affaire ? où je ne m'y veux mettre plus que j'y suis, & en puis sortir. Et voilà comment alla ce combat, & où le second n'y proceda pas comme le Florantin, en l'exemple que j'ay allegué cy-dessus du combat de quatre Florantins, aussi y a-il differance en un combat cerimonieux, conditioné & solemnisé de Juges, de Maistres de Camp, de Parrains & Confidans, & celuy qui se faict à l'écart sans aucuns yeux & aux champs, là où tout est de guerre.

Il se fit un combat en Limosin il y a quelque-temps, entre un Gentil-homme nommé Rome-fort, & un Fredaigves, tous deux hantans la maison de la Vauguion. Il y en eut un Gentil-homme qui depuis fut tué à la Cour, & acquist, je ne sçay comment, tiltre de gallans, sans avoir jamais veu que peu de guerre ; je ne le nommeray point. Il alla appeller Fredaigves de la part de Rome-fort, qu'y alla aussi-tost sur la parole du Gentil-homme, & ce sans seconds, sinon un vallet châcun, pour tenir leurs chevaux. Ce Gentil-homme s'habilla en pallefrenier de Rome-fort, d'autant qu'on se

vouloit deffaire dudit Fredaigves & le tuer nommément : mais la fortune voulut que Fredaigves tua aussi-tost son homme, & ne donna loisir au pallefrenier déguisé de venir & aider à Romefort, d'autant qu'ils avoient laissé leurs chevaux loing, & ainsi qu'il s'advançoit, le pallefrenier de Fredaigves s'advança plutost, & donne son cheval à son maistre, sur lequel il monta prestement, & s'en va au pallefrenier deguisé (lequel il cogneut aussi-tost) de telle furie, qu'il fut contraint à tourner teste, & gaigner le haut, lequel Fredaigves recommanda au diable, en le laissant courre & aller, luy victorieux s'en retourna, en disant qu'il avoit bien tué son ennemy, & bien faict fuir son pallefrenier. Dieu le voulut ainsi, car la supercherie estoit trop grande. Ce Fredaigves a esté depuis tué, avec le Comte de la Roche-foucaud à la charge de S. Yriers en Limosin.

Monsieur le Vicomte de Turaine, brave & vaillant Seigneur, ayant esté appellé par Monsieur de Duras, de la part de son frere; Monsieur de Rozan, brave & vaillant aussi, y estant allé fort librement, se plaignit fort d'une grande supercherie, qui luy fut faicte estant au combat, car d'une embuscade sortirent cinq ou six qui le chargerent, & lui donnerent dix ou douze coups d'épée,

(ceux

(ceux-là n'estoient pas bons tueurs, ny si bons que le Baron de Vitaux, duquel je parleray tantost) & le laisserent en la place pour mort, dont depuis il voulut avoir la revanche sur Monsieur de Duras, car il fit entreprise sur luy de le tuer dans sa maison, & le traicter en supercherie, comm'il disoit en avoir receu de luy, & de faict, elle estoit executée sans un grand cerf, qui estoit dans le fossé, & lors en ruth, qui chargea si furieusement ceux qui estoient descendus, qu'ils donnerent l'allarme & s'en allerent, ayant mis en vain leur dessein, ledict Monsieur de Duras en faisoit toutes ses excuses, & juroit n'y avoir eu aucune supercherie, & qu'il n'estoit possible que six hommes n'eussent tué un. Aussi Monsieur de Duras n'eust eu garde d'en estre de consente, pour estre Seigneur d'honneur & de valleur, & fust mort plutost; si d'autres s'en meslerent il n'en pouvoit mais: je l'en ay veu fort s'excuser.

En ces combats & appels comme je tiens des grands, faut bien adviser & peser quand on va ainsi seul, sur la foi d'un Gentil-homme, & considerer bien les personnes qui appellent; à sçavoir si elles sont de qualitez, d'honneur, de foy, de paroles, de vaillances, & pour telles éprouvées, & en cela prendre l'instruction de Monsieur de Rosne, Gen-

til-homme Lorrain, & qualifié tant aux guerres de France, de Flandres, avec Monsieur, & de la ligue; avec Messieurs de Guyse & les Espaignols; lequel ayant une question contre Monsieur de Fargy, le jeune Rambouillet, & ayant esté appellé par un Gentil-homme que je sçay, je ne le nommeray point, & estant assuré par luy qu'il vînt au lieu, là où l'attendoit Fargy, sur sa foy & sur sa parole Rosne luy fit réponse qu'il y falloit adviser, & que mal volontiers consigneroit-il sa vie sur sa foy & parole, qu'il ne luy voudroit pas prester vingt escus sur sa même foy & parole. En ces choses l'on y doit bien adviser; mais que le tout se fasse, l'honneur sauvé, & que le monde n'ait à presumer, que c'est pour fuir la lutte & le combat.

Un de ces ans, fut appellé & deffié le Baron de Vitaux, par Millaud, à se battre encontre luy à une lieuë de Paris, en beaux champs: Ne faut point demander s'il faillit à s'y trouver, car il estoit un des courageux Gentils-hommes qu'on eust sceu voir; ses beaux faicts en ont faict la preuve: il fut concerté entr'eux deux, que leurs seconds (bien qu'ils fussent tres-braves & vaillans) ne se battroient point, car ils estoient fort grands amis. Celuy de Monsieur le Baron visita Millaud, & celuy de Millaud visita le Baron, pour voir s'ils n'estoient

point armez; aucuns des parens & parentes du Baron disoient & affermoient que le second du Baron fut trompé, d'autant que combattans en chemise, ainsi que celuy du Baron voulut visiter Millaud & le taster, Millaud deffaisant le devant de sa chemise du costé de la poitrine, la luy monstra à plein, laquelle ne visitant autrement, & croyant que ce fust sa propre chair le laissa; mais voici le pis que disoient ceux que j'ai dit, que ledit Millaud estoit couvert d'une petite legere cuirassine sur la chair, laquelle estoit peincte si au naturel, & au vif de la chair, que par ainsi ledict second fut trompé en sa veuë: c'est à sçavoir si cela fut, & si un peintre peut ainsi represen-tet une chair sur du fer? Je m'en rapporte aux bons peintres, si cela se peut faire. Autres disoient qu'il y pourroit avoir quelque apparence, d'autant que l'épée du Baron se trouva fort faucée par le bout, & que ledict Baron ayant affronté son ennemy, luy tira deux grandes estoquades, coup à coup, dont en fit reculer trois ou quatre pas son ennemy, & voyant que par ces estoquades il n'y gagnoit rien, il se mit aux estramassons, sur lesquels l'autre parant, & prenant le temps, & s'advançant, luy donna une grande estoquade, de laquelle il tomba, & aussi-tost s'advançant sur luy de plus près, luy donna trois

trois ou quatre grands coups d'épée dans le corps & l'acheva, sans luy user d'aucune courtoisie de vie, ainsi le Baron avoit tué son pere, Monsieur de Millaud aussi de mêmes, Monsieur de Millaud avoit tué son frere le Baron de Tiers; ainsi mourut le brave Baron vaincu, aprés plusieurs belles victoires par luy obtenuës sur ses ennemis. Ainsi mourut encore ce brave Baron vieux routier d'armes, & tant de fois victorieux sur d'autres, par la main d'un jeune homme, qui n'avoit que peu, ou du tout point encore faict de grandes armes, sinon que sortant hors d'ostage & de prison en Allemaigne, vint s'éprouver tout du premier coup, contre un des vaillans & determinez de la France. Voilà ce qu'en disoit le monde pour lors, & l'heur qu'on en donnoit à l'un, & le malheur que l'on donnoit à l'autre. Ce fut un tres-beau coup dessay pour l'un, & une facheuse & cruelle fin pour l'autre, mais pourtant point des-honteuse, ains fort honnorable. J'ay ouy conter à un tireur d'armes, qui apprist à Millaud à en tirer, lequel s'appelloit le Seigneur Jacques Ferron, de la ville d'Ast, qui avoit esté à moy, il fut depuis tué à Saincte Bazille en Gascogne, lors que Monsieur du Mayne l'assiegea, luy servant d'ingenieux; & de malheur je l'avois adressé audit Baron quelques trois

mois

mois auparavant, pour l'exercer à tirer, bien qu'il en sceust prou, mais il n'en fit conte; & le laissant, Millaud s'en servit, & le rendit fort adroict; ce Seigneur Jacques donc, me raconta, qu'il s'estoit monté sur un noyer assez loing, pour en voir le combat, qu'il ne vid jamais homme y aller plus bravement, ny plus resolument, ny de grace plus asseurée ny determinée : il commença de marcher de cinquante pas vers son ennemy, relevant souvent ses moustaches en haut d'une main, & estant à vingt pas de son ennemy (non plutost) il mit la main à l'épée qu'il tenoit en la main, non qu'il l'eust tirée encore; mais en marchant il fit voler le fourreau en l'air, en le secouant, ce qui est le beau de cela, & qui monstroit bien une grace de combat bien assurée & froide, & nullement temeraire, comm'il y en a qui tirent leurs épées de cinq cens pas de l'ennemy, voire de mille, comme j'en ay veu aucuns; ainsi mourut ce brave Baron, le Parangon de France, qu'on nommoit tel, à bien venger ses querelles par grandes & determinées resolutions : il n'estoit pas seulement estimé en France, mais en Italie, Espaigne, Allemaigne, en Poulloigne & Angleterre : & desiroient fort les estrangers venant en France, le voir, car je l'ay veu, tant sa renommée volloit : il

il estoit fort petit de corps, mais fort grand de courage. Ses ennemis disoient qu'il ne tuoit pas bien ses gens, que par advantages & supercheries. Certes je tiens de grands Capitaines, & mêmes d'Italiens, qui sont estés d'autres-fois les premiers vengeurs du monde, *in ogni modo*, disoient-ils, qui ont tenu cette maxime, qu'une supercherie ne se devoit payer que par semblable monnoye, & n'y alloit point là de des-honneur. Ledict Baron tua premierement le Baron de Soupez à Toulouze, qui estoit un tres-brave & vaillant jeune homme, mais un peu trop outrecuidé, & je luy avois dict souvent comme son amy, en nostre voyage du secours de Malte, qui s'en corrigeast; il méprisoit ledict Baron de Vitaux par trop, si qu'estant un jour en un souper, ayant eu quelques paroles assez legeres pourtant, il luy jetta un chandellier à la teste, & en voulant avoir sa revanche sur le coup, & mettant la main à l'épée, il fut empêché par les amis du Baron de Soupez, où il y en avoit plus que l'autre Baron, & fallut sortir du logis; mais au bout d'une heure guettant l'autre sortir, il ne faillit de le tuer aussi-tost, & l'estendre sur le pavé, & ne fut sans danger, car s'il fust esté pris, il estoit puny sur le champ, tant pour la rigueur de la Justice de Toulouze, que pource que l'au-

tre

tre avoit de grands amis & parens en la ville, & se sauva bravement en habit de Demoiselle ; la façon en est longue à écrire, & s'en vint droit chez Monsieur de Duras, qui comme tres-courtois & gentil-Seigneur qu'il estoit, le receut fort courtoisement, bien qu'il ne le cogneust par trop familierement, & luy presta chevaux pour venir chez moi, où ayant demeuré quinze jours, je luy fournis de chevaux & d'argent ce qu'il voulut (qu'il me rendit tres-bien aprés) pour tirer vers Paris : l'on dira que je me fusse bien passé d'écrire cette circonstance. Au bout de quelque temps il tua Gounellieu, qui venant de Blois un jour de laisser le Roy, qui l'aimoit fort, & avoit la charge de sa grande Escuyerie, & s'en allant chez soy en Picardie, en poste, avec quatre chevaux, ledict Baron le suivit, en ayant eu bon advis, avec deux bons chevaux seulement, acompaigné du jeune Boucicaut, l'attrapa aux plaines de Sainct Denys, & le tua viste sans autre cerimonie, dont le Roy en cuida desesperer ; que s'il fust esté pris, il estoit infailliblement executté, tant il aimoit ce Gounellieu ; & s'en alla en Italie, & n'en bougea jusqu'à ce qu'il vint faire un autre coup, qui fut celuy de Millaud ; mais premier je diray pourquoy ledict Baron tua ledict Gounellieu, parce que ledict Gounellieu

lieu avoit tué son jeune frere, jeune garçon de l'âge de de quinze ans, mal à propos, disoit-on, & avec supercherie, qui fut dommage certes, car ce jeune garcon promettoit beaucoup de luy; tous deux suivoient feu Monsieur d'Allançon: voilà comment ledict Baron revancha la mort de son jeune frere. Estant donc de retour d'Italie, il sceut qu'aprés le siege de la Rochelle, Millaud se pourmenoit dans Paris à son aise, qui le pensoit encor en Italie, & ne le jugeoit jamais avoir le courage ny la resolution de retourner à cause de la fureur du Roy: neanmoins il retourne & se pourmeine par la ville en habit d'advocat, espie & recognoit le tout & son mieux, ayant laissé venir la barbe fort longue, si qu'il estoit irrecognoissable, se loge l'espace de quinze jours en cette petite maison, qui est au bout du guet des Augustins, void & revoid passer son homme par plusieurs fois, ainsi qu'il m'a dit depuis: puis voyant son bon, & qu'il estoit temps, sort un jour de son logis avec les deux Boucicaux freres, Provanceaux seulement, braves & vaillans hommes certes, aussi les appelloit-on les lyons du Baron de Vitaux, & attaque Millaud, accompaigné de cinq ou six hommes passant tout devant son logis, le charge, le tuë, avec peu de resistance, & se sauve bravement hors

la

la ville & aux champs; mais le malheur fut pour luy, qu'en tuant ledit Millaud, un de ses coups d'estramassons par cas fortuit, tumba sur un des Boucicaux à la cuisse, qui luy causa en marchant par pays, une grande effusion de sang, dont il fut contrainct descendre en un bourg, & s'amuser, & le faire penser à quelque petit barbier de village, ce qui fut cause qu'ayant esté poursuivy par le Prevost Tanchon, fut pris à douze lieuës de Paris, non trop à l'aise, car il fit grandes deffence, dont il fut fort blessé, & fut mené à Paris au Four l'Evesque, en tel danger, que du jour au lendemain nous le tenions executé; je le vis par deux fois en la prison, qui me disoit tousjours d'une façon assurée, qu'il ne se doubtoit pas moins que de la mort, de laquelle il ne se soucyoit, puis qu'il avoit vangé celle de ses deux freres, car Millaud avoit tué son autre frere, qui s'appelloit le Baron de Tiers, & disoit-on en supercherie & advantage: j'en fairois le conte, mais il seroit trop long, & ne serviroit pas trop icy: le voilà donc aux vespres de la mort, car le Roy, & le Roy de Poulloigne, crioient qu'il meure: Mais Monsieur le Prevost de Patis son frere, qui tenoit en son logis pour lors, les principaux de l'Ambassade des Poullonnois, s'advisa de les prier pour son frere, & demander aux deux Roys

sa

ſa vie, ce qu'ils firent, & eſtois en la chambre du Roy de Poulloigne, quand ils vinrent, où je les vis haranguer tout en latin, tres-eloquamment, & avec telle paſſion & affection, que le Roy fut fort empêché à leur répondre leur requeſte, qu'il n'accorda ſur le coup, mais leur donna grande eſperance. Monſieur de Thou, premier Preſident, qui l'aimoit fort, prit auſſi ſon parti, & remonſtra aux Roys, que s'ils euſſent faict mourir Gounellieu & Millaud, les deux meurtriers de ſes freres, infailliblement il devoit mourir; mais ne l'ayant faict, il falloit que la loy fuſt eſgale, & qu'il euſt ſa grace & pardon comme les autres. Enfin par temporiſement, ſollicitations & prieres, ſon procez demeura en ſuſpens. Cependant le Roy de Poulloigne (qui eſtoit ſon principal perſecuteur) s'en va en ſon voyage: l'on fait ſon procez à la volée, ſon pardon & grace luy fut donnée & bien enterinée. Le voilà pourmener par la ville de Paris & à la Cour mieux que jamais, bien venu & arregardé de tout le monde. Le Roy tourné de Poulloigne, le Baron luy faict la reverence, mais Monſieur du Gua qui eſtoit inthime ami de Millaud, & qui eſtoit grand favori du Roy, ſe declare ſon ennemy mortel, le mépriſe, le menace de luy nuire où il pourra: je ſçay bien ce que je luy en dis

dis un jour, car tous deux estoient mes grands amis, & je les voulois accorder, comme le Baron m'en avoit donné la parole ; mais point, Monsieur du Gua n'y voulut entendre, & luy dis qu'il le desespereroit : il fut en train une fois de le faire appeller, mais il ne le fit pour des raisons que je ne diray pas, & que ce ne fust esté son plus grand expedient, ny le plus seur : parquoy ayant sçeu que Monsieur du Gua luy en brassoit une, il fut contrainct vuider de Paris & de la Cour. Au bout de six mois il vint un soir le trouver en son lict qu'il faisoit diette, entre au logis avec un de ses gens seulement, en laisse deux à la porte, monte en sa chambre, va à luy, qui le voyant venir, saute en la ruelle, & prenant un espieu pour se deffendre, l'autre l'eut aussi-tost joingt, & avec une épée fort courte & trenchante (aussi en tel cas elle est meilleure que la longue) luy bailla deux ou trois coups, & le laissa là pour demy mort, car il véquit encore deux ou trois heures, disant tousjours qu'un homme en qui il se fioit, l'avoit trahy. Pour fin ledict Baron, aprés avoir fait son coup, sort si heureusement du logis, & se retira si bien & sans aucun bruict, qu'on n'en soubçonna celuy qui avoit fait le coup, que par conjectures tant il fut faict secrettement, & ne se peut jamais guieres bien prouver, mêmes

mêmes à moy qui lui estois ami inthime, ne me l'a voulu confesser. Voilà le brave Monsieur du Gua tué ; brave, certes, estoit-il en toutes generositez & vertus, ainsi que j'en parle en mon livre des Colonels & Maistres de Camp, qui sont estez en France depuis leur premiere institution. Ce brave Gua doncques fut tué parmy ses compagnies des gardes, parmy ses Capitaines & soldats, & à cinquante pas quasi à la veuë de son Roy, qui le cherissoit comm'il le meritoit, certes, sans qu'on s'en apperceust jamais, qui fut estimé à la Cour un cas estrange & inoui. Pour faire fin, il faut donner cette réputation au susdict Baron, que ç'a esté un terrible & determiné executeur de vangeances. On l'accusa aussi d'avoir tué Montraveau le jeune, frere de Monsieur de Clermont d'Amboise ; mais cela ne se peut gueres bien prouver, car il fut tué dans des bois & garesnes de Nantouillet, d'autant que ces deux maisons n'estoient de long-temps bien ensemble. S'il eust vêcu, il en vouloit tuer encores deux que je sçay bien, que je croy, ne regretterent guieres sa mort. Aucuns de ses ennemis n'ont point approuvé ces façons de meurtres, & l'ont voulu taxer qu'il n'estoit propre pour les apels, & pourquoy il ne s'en aidoit ? J'en ay dict des raisons cy-dessus. Toutes-fois il mons-

tra

tra bien à ſa mort qu'il eſtoit & pour l'un & pour l'autre, & ſi l'ay veu en appeller aucuns, & d'aucuns eſtre appelé, qu'il ne reffuſa jamais homme, mais il fut accordé, & ne faut doubter nullement de ſes valeurs; car un homme de bas cœur ne fit jamais ce qu'il a faict, & euſt faict encor ſans ſa mort. Or c'eſt aſſez parlé de luy; que ſi je pouvois l'immortaliſer, je le ferois, tant pour ſes merites, que pour la grande amitié qui eſtoit entre luy & moy, il y avoit quinze ans, & tousjours bien nourrie & entretenuë par bons offices, auſſi nous appellions-nous freres d'alliance. Je ſçeus un jour aprés ſa mort à Eſtampes en courant la poſte, venant de chez moy, que ſi je fuſſe arrivé plutoſt, je ne luy euſſe pas conſeillé de ſe battre aux champs, car on ſe vouloit deffaire de luy, ou en quelque façon que ce fuſt, & poſſible s'il euſt échapé de ce combat, il fuſt tumbé en une embuſcade qu'on luy avoit preparée, comme j'ay ſçeu depuis, car il commençoit à eſtre plus craint qu'aimé, de quelques trés-grands & trés-grandes, ſi que ce traict du meurtre de Monſieur du Gua, fut eſtimé de grand reſolution & aſſeurance.

J'en vais dire un autre qui ne luy en doit rien, de ce brave feu Monſieur le Comte de Martinengo, de cette bonne & brave race des Martinengues, de laquelle

quelle ceſtuy-cy eſtoit baſtard, diſoit-on, mais ce baſtard vallut bien deux legitimes, ſans leur faire tort : il vint avoir queſtion avec un Gentil-homme Breſſan des plus grands de la ville & d'alentour ; aprés l'avoir long-temps guetté & cavallé, ne le pouvant attraper aux champs, s'eſtant retiré à la ville de Breſce, il ſe determine de l'y aller tuer, & s'eſtant accompaigné de deux bons ſoldats determinez comme luy, entre dans la ville en plein midy, va en la maiſon de ſon ennemy, monte en ſa chambre, le tuë ſoudainement, deſcend, ſe retire, (ce n'eſt pas tout que faire un coup, il faut ſe ſauver) paſſe par la même porte, monte luy & ſes gens ſur leurs bons chevaux, qui les attendoient là auprés, fut à une lieuë de là plutoſt que la rumeur & l'allarme fuſt émeuë en la ville ; on court aprés, tant ceux de la Juſtice, que des parents du mort, qui eſtoient grands Seigneurs, mais ils n'y gagnerent rien, & ſe ſauve bravement en Piedmont, où il ſe met au ſervice du Roy Henry II. lequel il ſervit & la Couronne de France ſi fidellement, que tant qu'il a vêcu, il ſe peut mettre au rang des plus fidelles ſerviteurs qui ayent eſté non ſeulement des eſtrangers, mais des bons François mêmes. Ce ne fut pas tout, lors que nous allâmes au ſecours de Malte, il y vint pour

pour son plaisir, comme si ce fust esté un jeun'homme, qui n'eust jamais veu guerre, mais en cela il répondit, que la plus belle mort du monde, estoit que de mourir pour l'honneur & la Religion de Dieu, & qu'en ce, il vouloit imiter son grand predecesseur, le Comte de Martinengo, qui de mêmes pour son plaisir, alla au secours du dernier siege de Rhodes, où il mena à ses propres cousts & dépens, deux cens hommes de guerre, là où il fit si bien, que l'Histoire qui en a esté faicte, asseure que la ville tint plus de deux mois pour sa venuë, qu'elle n'eust faict, & y fit de tres-beaux combats. J'en ay leu l'Histoire, qui ne se recouvre aisément, mais je l'ay, & tres-belle, declarant beaucoup de belles singularitez de ce siege. Pour retourner encore à nostre Comte, allant à ce secours de Malte, bien qu'il fust fort dissuadé de ses amis, de n'y aller point, à cause qu'il pourroit rencontrer encore quelque reste de ses ennemis cachez, amis de son trépassé, en quelque part d'Italie. Je le vis aussi resolu de faire ce voyage, comme s'il n'eust eu aucun ennemy; disant tousjours que si on le tuoit, il en tueroit aussi. Il passe par le Piedmont comme nous autres, passe à Pavie, non guieres loing de Bresse, passe à Genes d'une determination aussi assurée que j'aye jamais veu, s'embarque à

Genes comme nous autres dans des petites fregates. Enfin nous arrivâmes tous à Malte, ayant coustoyé toute l'Italie, sains & sauves, luy ne craignant rien. A nostre retour il s'en tourne par terre comme nous autres : sçait qu'il y a dans Rome un parent de son homme, entreprend de l'aller tuer, mais il fut dissuadé & pressé par ses amis de le laisser, & sortir de la ville, & qu'il en avoit fait prou par le passé. Enfin il se retire en France, tousjours par terre, de ville en ville, n'approchant pourtant des terres des Venitiens, car il n'avoit encore faict son accord, & fust esté en peine de la vie : & ce fust esté aussi par trop tenter Dieu, & la fortune. Voilà de grandes & asseurées resolutions, mais grandes aussi celles dont il a usé, combattant si bien en nos guerres, tant estrangeres delà & deçà les monts, que nos civiles, dont j'en parle ailleurs en mon livre des Colonnels. Grande fut aussi, & sa vaillance, & tout, qu'il monstra en son combat, qu'il fit en Piedmont, sur le pont du Pau, contre un autre sien ennemy Italien, châcun ayant deux dagues aux deux mains ; il est vray que la gauche & tout le bras entier, avec les épaules, estoit armé d'un grand brassard, mais ce brassard estoit tout d'une venuë, & ne se ployoit point, ce qui gehennoit & contraignoit le bras, & le

tenoit

tenoit fort droict, cela avoit esté faict & ainsi choisi de son ennemy, qui avoit esté blessé au bras, comme feu mon oncle de la Chastaigneraye. Enfin Monsieur le Comte Martinengo demeura vainqueur, & tua son ennemy sur le champ : ce combat fut fort furieux, à ce que j'en ai ouy discourir à gens qui le vîrent, mêmes au bon homme feu Monsieur de Vassé, qui estoit parrain dudict Comte, bien que ledict combat ne fust solemnisé de plusieurs cerimonies des camps-clos que je dirois, si bien qu'on le tint (quasi) plus faict en forme d'appel & de combat à la Mazza, qu'autrement. Tout cela ne sert rien à nostre faict ; tant y a qu'il fut beau & bien combattu, & qu'il rapporta audict Comte beaucoup de reputation, non que pour cela il en ait esté guieres glorieux en son temps, ny pour plusieurs autres vaillances qu'il a faict en sa vie, car c'estoit le plus doux & gracieux Gentilhomme qu'il estoit possible de voir, amy où il le promettoit, je le puis assurer pour moy, & pour me l'avoir monstré une fois. Bref, sa reputation fut si bien divulguée, & sa valeur, que la guerre s'estant émeuë entre le Turc & les Venitiens, un jour ils lui envoyerent, sans y penser, à Paris (où il se tenoit quasi ordinairement, ou à la Cour, quand n'y avoit point de guerre) son

pardon general, & absolution de tout le passé, & une commission (avec force argent) de Colonnel de trois mill'hommes, & de les lever, ce qu'il fit bien à propos, & non sans grand peine, car la guerre civile troisiéme, estant faillie, & la paix faicte, estant fort aimé des soldats, & les appoinctant bien, en moins d'un rien amassa ses hommes, encore plus qu'il ne falloit, s'en va à Venise bien receu, voire adoré; passe en Dalmatie avec ses braves François, & quelque peu d'Italiens, où il fait bravement la gurre, jusqu'à ce que la paix survint entre le Turc & les Venitiens, traictée à la sollicitation du Roy, par ce grand personnage Monsieur de Dax, son Ambassadeur; & puis s'en estant retourné en France, & la guerre civile encor rallumée, il mourut devant la Charité, le siege y estant mis, estant Maistre de camp, de douze Enseignes de gens de pied, dont ce fut tres-grand dommage, car c'estoit un grand homme de guerre, & un fort homme de bien & d'honneur: j'en parle ailleurs en mon livre des Colonnels & Maistres de Camp.

C'est assez parlé de combats meurtriers, dont j'en dirois cent exemples signalez, mais je n'aurois jamais faict; parlons un petit maintenant des courtoisies qui ont estées pratiquées du temps du Roy François. Il envoya une fois

feu

feu Monsieur le Cardinal de Lorraine, son cher favori, en Flandres, pour jurer quelques treves entre les mains du feu Empereur Charles; ledict Monsieur Cardinal y alla tres-bien accompaigné d'une fort belle Noblesse de la Cour, parmy laquelle estoit un brave & vaillant Gentil-homme Breton, haut à la main, nommé Monsieur de Sourdeval, qui long-temps a esté Gouverneur de Belleisle, jusques à ce que le Roy Charles luy osta, pour la donner au Marêchal de Rez, en propre. Ce Monsieur de Sourdeval vint à avoir une querelle contre un autre Gentil-homme François, dont je ne sçay bien le nom; ils s'en allerent sans sonner mot à personne, sinon entr'eux deux, hors de Bruxelles, où la Cour Imperialle se tenoit: la fortune fut si bonne pour Monsieur de Sourdeval (& aussi que c'estoit un tres-vaillant homme) qu'il blessa son ennemy quasi à la mort; toutes-fois si fut-il un petit blessé, & d'autant qu'il estoit venu à cheval sur un courtaut; & son ennemy à pied, il leva son ennemy, & le monta sur son courtaut, dans la selle, & luy en crouppe, le tenant tousjours des deux bras, le soulageant le plus qu'il pouvoit; & par ainsi se rendirent à la ville & chez un barbier, & le fit fort curieusement panser, dont il se guerit: il y en a aucuns qui eussent mieux

aimé mourir, que se laisser aller à une telle courtoisie, vile pourtant pour un brave cœur, car en cette façon le vainqueur triumphe fort, parquoy le vaincu eust mieux aimé là mourir, qu'estre assisté de telle sorte. Autres disent, il n'y a que de vivre : je m'en rapporte aux braves discoureurs. L'Empereur en sçut le combat & le traict, & voulut voir ledict Sourdeval : & le loua devant tout le monde en sa salle, autant pour sa valeur, que pour sa courtoisie honneste & gentillesse, & luy fit present d'une belle chaîne d'or, pour s'en faire mieux paroistre : quel creve-cœur à son ennemy vaincu ! Je tiens ce conte de feu Monsieur de Guyse le grand, qu'y avoit accompaigné Monsieur son oncle, & d'aucuns Gentils-hommes qui estoient lors avec Monsieur le Cardinal, & aussi que j'ay veu ledict Sourdeval à la Cour, fort bien venu & estimé, tant pour ce combat, que pour autres siennes vaillantises faictes aux guerres. Je croy qu'il vit encore, & l'ay cogneu fort familierement.

Lorsque le Roy Henry II. envoya en Escosse feu Monsieur Dessé son Lieutenant General, pour y porter secours, avec force gallans & honnestes Gentils-hommes de la Cour, & de France, y avoit le Sieur de Dussac, dict autrement Jurignat, & le Capitaine Hautefort, tous

tous deux Gentils-hommes de Perigord : ils émeurent dispute ensemble & querelle, pour l'amour d'une grand' Dame qui estoit là, que je ne nommerai point ; ils s'assignerent, & s'appellerent tous deux à l'isle aux chevaux, qui est devant le petit lict, ceux qui ont veu le lieu comme moy, sçavent où c'est, où s'y estans faicts passer, se battirent tous deux, tous seuls, si bien que ledict Jurignat demeura fort blessé, mais Hautefort ne le voulut parachever, ains luy permit de repasser l'eau, & de se faire penser, & estant gueri, il rappella encores Hautefort jusques à deux fois, & demeura encores blessé comme la premiere fois, & ledict Hautefort luy usa encores de la même courtoisie, jusqu'à ce que l'on les mit d'accord, mais non pourtant qu'ils fussent jamais amis. Quelle fortune d'épée, & quel don de courtoisie! Je croy que ledict Jurignat vit encores, & Haute-fort fut tué au voyage d'Allemagne devant Yvoy : brave soldat & Capitaine, s'il en fut onc, j'en parle ailleurs, grand & inthime amy du feu Capitaine Bourdeille mon frere, aussi disoit-on d'eux, qu'ils estoient des braves rodomonts de Piedmont, comme estoit Villemaigne & Thaiz.

Ledict Capitaine Bourdeille eut aussi en Piedmont une querelle contre le Capitaine Cobios, gentil & brave soldat

Gascon, & pourtant grands amis auparavant. Ils s'appellerent sur le pont du Pau à Thurin; la fortune voulut que mon frere blessa Cobios à la main de l'épée, qui luy échappa aussi-tost, mais le Capitaine Bourdeille pourtant ne luy voulut courir sus, ains lui dit, amassez vostre épée, Capitaine Cobios, car je n'ay pas accoustumé de poursuivre mon ennemy sans ses armes. Cobios lui répondit, je ne gaignerois rien, Capitaine Bourdeille de l'amasser, puis que je suis blessé en la main, & ne me seroit possible la tenir. Or bien donc, dit le Capitaine Bourdeille, le combat est achevé, & le prit & le mena soubs le bras à la ville, pour le faire panser, & attendant sa guerison pour se rebattre; mais Monsieur le Marêchal les accorda.

Bien fut plus grande une courtoisie qui se fit, & tres-signallée, entre deux Capitaines du Piedmont, lors qu'il estoit à nous, lesquels s'estoient fort entr'aimez; ils vinrent avoir question, s'estant appellez, ils se battirent de telle sorte, que l'un blessa l'autre à la mort, sans estre blessé, auquel il dit, nous avons estez par trop grands amis pour vous tuer, je vous prie, contentez-vous de ce qui s'est passé, & relevez-vous pour vous aller faire panser; l'autre l'en remercia tres-courtoisement, mais il lui dit, ce n'est pas tout, faictes-moy la

courtoisie

courtoisie entiere, pliez-vous le bras, & portez-le en écharpe, pour quelques jours, au moins qu'il ne soit dict que je soye esté blessé sans blesser, & qu'il n'y aille point tant de mon honneur, & qu'il y ait plus de subject à ceux qui nous voudront accorder, de le faire si j'en échappe. Vrayement (dit l'autre) je le veux: & se soüillant un peu le bras du sang de l'autre, il fit la mine, & le dit, qu'il avoit esté blessé, mais que ce n'estoit rien, & qu'il voudroit avoir donné beaucoup & que l'autre ne le fust pas plus, lequel pourtant se guerit avec grand' peine, & furent aprés faicts bons amis comme devant, sans peu de difficulté, à cause de cette legere blessure pretenduë, & aussi que l'autre voulut en cela recognoistre l'obligation qu'il lui avoit de la vie. Cette courtoisie est belle, & sur laquelle il y a beaucoup à gloser & discourir.

Ce grand Capitaine & brave Jannin de Medicis, mit au monde ces deux braves & vaillans Capitaines qui ont estez depuis, & tant fidelement servi la France, San Petro Corso, & Jehan de Turin. Estans donc tous deux soubs sa charge, vindrent avoir une question ensemble, & la voulant accorder Jannin de Medicis, jamais il ne peut, encore qu'il en tentast tous les moyens, cognoissant bien leur humeur, & vail-

lance, que s'ils en venoient-là, qu'ils se tueroient. Parquoy de dépit, & de quoi ils ne le vouloient croire en accord, il prit sa cappe, & la mit en deux, & en donna à châcun sa moitié, & deux bonnes épées, & les enferma dans une salle, & leur commanda qu'ils ne sortissent jamais de là, qu'ils ne fussent d'accord, en quelque façon que ce fust, & n'eussent vuidé leur differend du tout. Ils vindrent donc aux mains, Jehan de Turin donna une estoquade au front à San Petro, petite pourtant, mais d'importance, d'autant que le sang lui commença aussi-tost à couler sur les yeux & le long du visage, si bien qu'à tous les coups il lui falloit porter la main pour essuyer les yeux; surquoi Jehan de Turin lui dit: San Petro Corso, arreste-toi, & bande un peu ta playe; l'autre le prenant au mot, print son mouchoir, & la banda au mieux qu'il peut, puis se remirent au jeu, & si rudement, que Jehan de Turin eut un si grand coup sur son épée, qu'elle lui échappa de la main: sur quoi San Petro se voulant revancher de semblable courtoisie, lui dit: Jehan de Turin, amasse ton épée, car je ne te veux point blesser avec advantage, & lui donna loisir de l'amasser, & pour la troisiéme fois retournerent au combat, à quoi ayans égard les spectateurs, qui regardoient, les uns par les grilles de la

salle, les autres par les fentes & trous de la porte, en vindrent faire le rapport à Jannin de Medicis, & le prier de les separer, & y mettre ordre d'accord, autrement ils se parachevroient de tuer; parquoi il vint aussi-tost, & entrant dans la salle, il les trouva tous deux, l'un deçà & l'autre delà, tumbez & couchez par terre, n'en pouvant plus, pour les grandes blessures qu'ils s'estoient entre-données, & du grand sang répandu: soudain il les fit lever & secourir, & si curieusement penser, qu'ils furent gueris quelque-temps aprés, desquels depuis la France a tiré de bons & grands services, tant deçà que delà les monts. J'ai oui faire ce conte à feu Monsieur de Cypiere, qui estoit tres-grand ami & de l'un & de l'autre. Voilà de belles bontez & courtoisies de Cavaliers, sur lesquelles on dispute quelle fut la plus grande, celle de Jehan de Turin, ou celle de San Petro Corso; mais il ne faut doubter que la premiere fust plus grande, d'autant que la seconde ne la fit que suivre aprés, & rendre ce qu'elle devoit: au demeurant, si elles se devoient faire, je m'en rapporte aux braves discoureurs des combats, au moins je dis la premiere, car pour la seconde, elle se devoit faire pour rendre la pareille, autrement ce fust esté un vilain reproche, s'il eust faict autrement; mais aussi eust-on bien

blâmé le premier de sa premiere courtoisie, s'il lui fust arrivé mal, & que l'autre l'eust tué, en donnant si grand advantage à son ennemy, puis qu'il le tenoit quasi à sa mercy & à son advantage, & y en a beacoup qui disent que ce fust esté bien employé, si l'autre l'eust tué tout à plat, puis qu'il ne sçavoit user de sa victoire, laquelle il méprisoit : quoi qu'il en soit, pourtant la courtoisie est tousjours à louer, & sent mieux son galant-homme, & son Chrestien.

Or c'est assez alleguer de vieux exemples ; ramenons au moins aucuns modernes que j'ai veu arriver en nos Cours de France. Feu Monsieur de Bussy, un tres-brave de son temps, eut une parole de guerre, contre un brave Gentil-homme, nommé Monsieur de la Ferté, tous deux estans au service & à la Cour de Monsieur, & encore qu'ils eussent estez grands amis, & obligez l'un à l'autre. S'estans donc deffiez & venus en combat, Monsieur de Bussy vient à blesser Monsieur de la Ferté, en telle sorte que le voyant ne faire que parer aux coups, l'ayant atteint où il falloit, il lui dit : Frere, je cognois que vous en avez assez, & que vostre blessure ne vous permet pas plus de vous deffendre, selon vostre brave & genereux courage ; encores que je le sçache tel, qu'il combattroit

battroit jusques à la derniere goutte du sang de vostre corps, parquoi je suis d'advis que nous remettions la partie à une autre fois, & que je vous conduise pour vous faire penser: Monsieur de la Ferté le prit au mot, car outre sa blessure, il estoit fort estropié d'un pied, dont la moitié lui avoit esté emportée d'un canon, qui s'éclatta dans la gallere de Monsieur du Mayne, au voyage qu'il fit en la Morée, en la compaignie de Don Juan d'Austrie, General du Roy d'Espaigne, & pour ce estoit-il fort impost: si eut-il encores du sang de Monsieur de Bussy, ce disoit-on, & lui fit vaillamment teste, ainsi qu'il le sçeut bien louer aprés; & ses vaillantises qu'il a faictes aux guerres, ont bien monstré qu'il estoit digne de louange. Ainsi se passa ce combat & courtoisie entr'eux, & aprés se rendirent bons amis.

Monsieur le Comte de grand Pré, gentil Chevalier, s'il en fut onc à la Cour, doux, courtois & gracieux, mais au demeurant brave & vaillant comme l'épée, & tres-beau Gentil-homme, il eut un differend avec Monsieur de Gyvry, Gentil-homme accompli des mêmes belles conditions que ledict Comte, tous deux ayant commandé, l'un qui est le Comte, à un Regiment de gens de pied, en lequel il y a beaucoup acquis de reputation, & ledict Gyvry Maistre de Camp

Camp de la Cavalerie legere, que le Roy lui donna, aprés que ce brave Monsieur de Sagonne eut pris le party de la ligue. Ces deux braves Gentils-hommes donc se deffierent & s'appellerent: estans en combat, le malheur fut pour Gyvry, que son épée se rompit à demi, qui ne s'en estonna pourtant; mais le Comte lui dit, ayez un' autre épée, car la mienne ne blesse point avec advantage; ce qu'il ne voulut faire, & dit: non, non, avec ce tronçon d'épée je te tueray bien: mais Monsieur le Comte ne le poursuivit, & usant de courtoisie, le combat se rompit, dont plusieurs dirent qu'il eust esté bien employé que le Comte l'eust tué, puis qu'il faisoit ainsi du brave, & ne vouloit recevoir courtoisie de son ennemi: & encores mieux employé si Gyvry eust tué le Comte, puis qu'il lui pardonnoit par trop sa temerité & braveté.

Un de ces ans fut fait un combat en Auvergne, entre un tres-brave Gentil-homme du pays mêmes, dont je ne sçai bien le nom, pour dire vrai, & un Escossois, qu'on appelloit le Capitaine Leviston, je ne sçai s'il estoit de cette race de Leviston, dont j'en ai cogneu en Escosse d'honnestes hommes, & une honneste fille qui estoit à la feu Reine d'Escosse: mais tant y a que ce Capitaine Leviston, s'estoit saisi de Montagut en Com-

Combraille ; il joua si bien des mains, qu'en deux ans il se fit riche de cent mil écus, disoit-on, en prenant de toutes parts, & n'arregardant à qui il faisoit tort, ce qui fut cause de sa mort ; car la paix faicte, il fut appellé par ce Gentil-homme que viens dire. D'autres tiennent qu'il vouloit seconder un autre Gentil-homme apelé : enfin estant entré en estaquade avec son ennemi, qu'il dédaignoit fort, bien qu'il fust un brave Gentil-homme, comme il le monstra, car du premier coup il lui donna une grande estoquade dans le corps, à qui il dit, Leviston, je tay bien tasté pour le premier coup, en as-tu assez? Leviston lui répondit, avant que tu m'en ayes donné un pareil je t'aurai bien tué : l'autre lui replicqua, tu ne te veux pas donc contenter? Garde-toi de celui-là? & lui donne un autre coup au costé en lui disant : tu en as prou, s'il me semble, va-t'en faire panser. Leviston répondit : il faut que tu me paracheves, ou que j'aye ta vie : l'autre replicqua ; ha mort Dieu, tu ne te veux pas donc contenter & tu brave encores? & tu en mourras donc à bon escient, & lui donna deux autres bons coups dansle corps, & le tua à bon escient ; ainsi devoit-il faire, & fit tres-bien, puisque ledict Leviston faisoit tant le brave, & ne se vouloit contenter de la courtoisie que l'autre lui presentoit,

presentoit, en quoi il se mettoit pourtant en grand hazard de sa vie, car il ne falloit qu'un méchant coup pour la lui oster, mais Dieu en cela le favorisa, & toutes-fois & l'un & l'autre firent deux grandes fautes ; l'un d'épargner son ennemi qui bravoit & opiniastroit trop ; l'autre, de n'avoir accepté la courtoisie, en quoi pourtant il monstra beaucoup de courage & de valeur, de ne vouloir recevoir cette obligation de son ennemi : ainsi se faut-il gouverner envers ces braves qui veulent braver, & n'ont de quoi payer leur homme, estans desarmez de leurs armes, ou qui n'en peuvent plus.

La premiere fois que je fus en Italie, passant par Milan, j'ouis raconter que du temps qu'Antoine de Leve y commandoit pour l'Empereur Charles, il y eut un certain Comte Claudio, qu'on ne nommoit point autrement par surnom ; tant y a qu'il estoit pour lors un tres-renommé & vaillant homme : par cas un jour estant à la chasse de l'oiseau, & ayant vollé une perdrix, quand il fut à la remise, qui estoit un lieu fort égaré, il trouva quatre soldats qui s'estoient deffiez, avoient choisi pour camp & estaquade, un parc de brebis & moutons, dont usent les pastres en là, pour y retirer & resserrer leur bestial, & pour mieux enfumer leurs terres, ainsi qu'en plusieurs

plusieurs lieux & contrées de nostre France le font (quel camp-clos, voyez, je vous prie, que ces braves gens avoient là choisi) le Comte Claudio les voyant tous quatre se separer, deux contre deux, & laisser leur pourpoinct & se mettre en chemise pour se battre, il les prie de ne se battre point, pour l'amour de lui, & lui dire leur differend, pour les accorder : eux lui firent réponce qu'ils n'en feroient rien, mais que s'il en vouloit voir le plaisir & juger des coups, qu'il les vist faire seulement ; le Comte dist qu'il n'en feroit rien, & qu'il ne lui seroit jamais reproché qu'en sa presence ils se coupassent la gorge : là-dessus il met pied à terre, & l'épée en la main pour les empêcher de leur combat : eux aussitost, comme desesperez, vont concerter ensemble, & s'écrient : tuons-le, puis qu'il nous veut rompre nostre entreprise, & emprès nous la reprendrons & nous nous battrons : de faict, le chargerent à outrance, mais lui, comme j'ai dict, qui estoit en ces temps, l'un des vaillans & determinez de cet estat, se garde si bien d'eux & les charge si valleureusement, qu'il en tuë deux, & voulant donner la vie aux deux autres, ne l'acceptent, mais voulant venger la mort de leurs compaignons, le chargerent de plus en plus ; lui se pare, & tuë le troisiéme, & ayant blessé le quatriéme

triéme à la mort, il le laiſſe-là, & lui donne la vie, en lui envoyant un Chirurgien, qui le panſa ſi bien, qu'il en échappa, & en fit aprés le conte, & ſervit de témoing d'un ſi grand faict d'armes, & ne cella nullement qu'il lui avoit donné la vie, dont il n'en feroit jamais ingrat, & qu'il lui feroit ſervice où il pourroit: le Comte l'aima fort depuis, & s'en ſervit, bien fâché, diſoit-il, qu'il n'euſt peu ſauver la vie à ſes compaignons. Aucuns diront ſur la vie de ce ſoldat, tres-bien recogneuë, que cela eſt bon pour les ſoldats ſimples, mais non pour les Gentils-hommes; je ne ſçai, mais j'ai veu des ſoldats ſignalez auſſi ou plus curieux de leur honneur, & à le garder, qu'aucuns Gentils-hommes. En ce combat on y peut beaucoup admirer la valeur & l'heur de ce Comte, & y diſcourir beaucoup de choſes, & mêmes à noter que quand des gens de bien ont bonne envie de ſe bien battre, ou qu'ils ſont une fois aux mains, il n'y a rien qui les fâche plus, & deſeſpere tant que quand quelque-uns ſurviennent qui les veulent ſeparer; & bien ſouvent a-t'on veu arriver tout de mêmes à aucuns, ce que je viens de raconter, & s'entre-accorder à tuer le ſeparant, n'eſtant rien ſi fâcheux à un vaillant & brave homme & offencé, que quand on lui rompt ſon coup & ſon deſſeing d'armes.

J'en

J'en ai veu en ma vie deux tels exemples : Sainct Maigrin se battit une fois ainsi, par appel, aux champs prés Paris, contre le Senor Troile Ursin, brave Gentil-homme Italien, qui avoit esté nourri enfant d'honneur du Roy Dauphin, qui fut aprés Roy François II. & estoit fils du Senor Jourdan Ursin, tres-bon & sage Capitaine, qui fut Lieutenant de Roy en Corse, aprés Monsieur de Termes : depuis la mort dudit Roy François, il n'avoit esté en France guieres, & pouvoit y avoir vingt-cinq ans, qu'il en avoit esté toujours absent, s'amusant en Italie, & mêmes à Florence, où il fut depuis tué pour faict d'amours. Estant donc venu en France cette fois-là, il vint avoir querelle contre Sainct Maigrin, pour le jeu, & s'appellerent ; ils n'eurent pas tiré deux coups qu'ils vinrent aussi-tost aux prises. Sainct Maigrin estoit plus adroict à la lutte que l'autre, bien qu'il fust aussi fort : il porta son homme par terre soubs lui, & lui disant plusieurs fois qu'il lui demandast la vie : Sainct Maigrin, dit-il, n'ayant nulles armes châcun, pour avoir estées desemparées à cause de la prise, s'advisa de tirer une épine d'un buisson, & la lui presenter aux yeux, & lui dire que s'il ne se rendoit & ne lui demandoit la vie, qu'il les lui creveroit tous deux ; sur quoi l'autre lui demanda la vie

vie (dist Sainct Maigrin) qui la lui donna : le Senor Troile sentant que Sainct Maigrin s'en vantoit, il dist fort bien qu'il ne la lui avoit point donnée. Enfin ce fut un combat fort doubteux & peu bien entendu & conceu de plusieurs, & mêmes des Juges que le Roy ordonna pour les accorder, ce qui fut faict. Un d'iceux, grand Prince, me dict qu'il y avoit plus d'ostentation vaine de Sainct Maigrin, que d'autre chose; car il n'étoit pas vrai-semblable que l'autre eust donné si grand loisir d'amasser & tirer une épine, & mêmes si à l'aise, comme d'une chose fort amiable, sans l'en empêcher, & lui en donner au moins grande peine, ou bien il falloit qu'il l'eust cloué ou collé en terre, pour amasser son épine cependant; parquoi le tout fut accordé, & je sçai bien ce que m'en dict ce Grand, car jamais ils ne peurent bien tirer la vérité de ce faict, & voilà que servent ces combats aux champs, sans seconds ou autres témoins; car bien souvent on fait à croire beaucoup de choses qui ne sont survenuës, sur une infinité d'accidens qui y arrivent, que quelques-fois on ne sçait qu'en croire, & mêmes pour ces demandeurs & donneurs de vie, ainsi qu'il arriva au Seigneur de Chantlinaut, tres-brave & vaillant Gentilhomme, pour un homme qui estoit estropié d'une main; il se battit au pré aux

aux clercs, contre Bonneval, brave & vaillant Gentil-homme aussi, & de grande maison en Limosin, tous deux tous seuls; Bonneval vint à avoir une grande estoquade à travers le corps: Chantlinaut le voyant touché au vif, le laissa là, & se retire sans estre blessé, & Bonneval pour se faire panser; Chantlinaut dist qu'il lui avoit demandé la vie, & lui avoit baillée de bon cœur; l'autre disoit que non, & croy que si Bonneval ne fust mort quelque temps aprés (car il ne mourut de ce coup) ils se fussent battus encores.

Il faut faire ici une disgression sur une dispute que j'ai veu pratiquer & se pratique tous les jours: à sçavoir-mont, si celui à qui on a donné la vie, peut redemander le combat? Certainement par les loix Dannoises & Lombardes, aux camp-clos & combats solemnels, cela ne se peut, pour les raisons & coustumes que j'ai allegué ci-devant. Quant aux apels & combats à la Mazza, il ne l'estoit non plus permis à Naples, dont le premier usage en est sorti, comme je l'ai appris là mêmes; aussi quand ils en venoient là, ils se battoient si outrageusement, que sans mercy & selon la coustume, il falloit que l'un tuast l'autre, ou tous deux demeurassent sur la place, ainsi que cela s'est veu souvent, & là & en nostre France, qu'il ne falloit nullement parler

parler de grace de vie, car quand l'on vient là, l'on est si fort pressé de son ennemi, ou animé de rage, de dépit & de vengeance, que l'on a quelques-fois tué dans un coup, ou tous deux demeurent mort sur le champ; ainsi qu'en ces combats precedens que j'ai dict est arrivé, & plusieurs autres, ainsi aussi qu'il arriva n'a pas long-temps, au Seigneur de Fourquefaux, brave & vaillant Gentil-homme, que le Seigneur de la Chapelle-Biron, tua dans la forest de Fontainebleau, où ils s'estoient tous deux appellez; & dans deux coups, l'autre demeura roide mort sur la place; & la Chapelle sain & sauve se retira, lequel venant de frais d'Italie, où il avoit apris du Patenostrier la milice de l'épée, avec son brave courage, demeura vainqueur, bien que le vaincu sçeust tres-bien tirer des armes, comme je les lui avois veuës tres-belles en la main, & fust esté un brave jeune homme, qui promettoit beaucoup.

Le Capitaine Rollet que j'ai veu nourrir page de Monsieur de l'Archant, & depuis Gouverneur du Pont de l'Arche, en ces guerres civiles, où il a faict tres-bien la guerre, sortant hors de page, rendit ainsi un combat au pré aux Clercs, tres-vaillamment & heureusement, & tua son ennemi (dont j'ai oublié le nom) sur le champ, & aussi-tost.

En

En ces combats haſtifs & precipitez & qui donnent du premier coup la mort, il ne faut parler de la vie, mais quand on reſpire encor, il faut eſtre courtois ſur le vaincu, la gloire en eſt tres-belle & pie : de dire pourtant que le vaincu (à qui la vie a eſté donnée) ſoit deshonnoré pour cela, il ne l'eſt point, c'eſt une fortune de Mars, à qui le plus vaillant homme du monde eſt ſubject, ſoit, ou qu'il deſempare ſon épée, ou qu'elle ſe rompe, ou bien qu'il tumbe par terre, ainſi qu'il arriva dernierement & de frais à Monſieur de Sainct Gouard, qui tumba devant Monſieur de la Chaſtaigneraye, qui ne le voulut tuer, ains lui permit de ſe relever, mais auſſi-toſt furent ſeparez, car le combat fut faict quaſi à la veuë de la Cornette du Roy, qui marchoit, s'eſtans mis à l'écart.

Un de ces ans advint un combat entre le Seigneur Amadeo, frere baſtard de Monſieur de Savoye, & de Monſieur de Crequi, gendre de ce grand Monſieur d'Eſdiguieres, je ne veux amuſer d'en dire le ſubject, car il eſt ailleurs écrit, & auſſi que force gens le ſçavent, pour en eſtre la nouvelle reſcente : tant y a qu'eſtans venus au lieu aſſigné du combat, la fortune fut ſi bonne pour Monſieur de Crequi, qu'il bleſſe ſon ennemi, & le mit à tel poinct de demander la vie,

vie, qu'il lui cede fort gentiment & librement, ce qu'ayant ſceu Monſieur de Savoye, s'en collera ſi fort contre ſon frere, qu'il lui dict, & commande de retourner au combat auſſi-toſt aprés eſtre gueri, quoi qui fuſt : à quoi il ne faillit, & non plus le Seigneur de Crequi de compareſtre, ce fut en une petite Iſlette du Roſne ; d'en dire les formes, les ſeconds & appellans, s'en feroit une choſe ſuperfluë, pour la fin du combat fait à l'aſpect de pluſieurs arregardans deçà & delà le Roſne, la fortune fut encores ſi bonne pour le Seigneur de Crequi, qu'il abbat ſon ennemi & le tuë, ſans en avoir plus de mercy, dont en cela il uſa fort bien de ſa fortune, que Dieu lui donna encore ce coup, poſſible par la volonté de Dieu, que s'il l'eut eſpargné encor, il lui en euſt mal pris à la troiſiéme lutte, n'ayant ſceu ou voulu uſer de la grace qu'il lui avoit octroyé, dont il s'en fuſt repenti, & l'euſt-on auſſi-toſt fort blâmé, de ne s'eſtre aidé de cette grace que Dieu lui avoit fait. Monſieur de Savoye lors qu'il vint dernierement en France, il fut curieux de ſaluer tous les gallans de la Cour, fors mondict ſieur de Crequi, les uns diſent, parce qu'il ne lui euſt pas eſté bien ſeant (comme de vrai & de raiſon) de ſaluer le meurtrier de ſon frere, d'autres diſent que Monſieur de Savoye ſe plaignoit qu'il

qu'il l'avoit tué, tombé en terre & abbattu, en quoi Monsieur de Savoye ne devoit avoir égard (disoient aucuns) car puis qu'il avoit repris sondict frere bastard d'avoir demandé la vie au premier combat, & contrainct & commandé d'en recommencer un autre, que pouvoit faire moins Monsieur de Crequi que de penser à revenir au tiers combat? Et pource en voyant avoir son beau jeu d'en achever la partie tout à trac, sans plus la remettre; voilà donc pour fin de ce combat, l'exemple, que l'on y doit prendre à tuer, ou épargner son ennemi en tels accidens, tels coups d'épargne pour la premiere fois, mais nullement pour la seconde, où l'on doit fermer les yeux à tout mercy & misericorde.

Sur ce conte & raisons y alleguées, je fairai cette petite disgression, afin qu'on sçache comme d'autre-fois se sont faicts en Italie, France, & ailleurs, des combats à outrance & duels solemnels, où celui des combattans qui avoit l'eslection des armes, & mêmes de l'épée, (comme quasi c'est tousjours l'ordinaire, bien que l'on se batte avec la lance, la picque, l'halebarde & autres armes, de la porter au costé, comme la plus noble arme de toutes) faisoit porter dans le camp quatre épées, c'est à sçavoir, deux pour les premiers assauts, & deux autres que les Juges du camp

gardoient pour une reserve, afin que l'épée de l'un ou de deux vint à se rompre, les Juges en fournissoient qui en avoit besoing, ou tous deux, en faisant faire le hola, & aprés recommençoient & poursuivoient leur bataille, mais cela se faisoit avec pache, & condictions accordées entre les parties, juges, parrains & confidans avant qu'entrer au combat; & de plus, ces deux secondes épées données ou une seule, à qui en avoit faute, si elles se venoient à rompre, ne falloit plus parler d'avoir recours à d'autres troisiémes, & falloit mourir ou vaincre en quelque façon que ce fut, ou se rendre; & telles épées les appelloit-on les épées de provision; aujourd'hui en nostre nouveau & friand François, on les appelleroit les épées ou secours de reserve. Pour ce coup je n'en alleguerai autre exemple que celui de feu Monsieur de la Chastaigneraye mon oncle, en son combat, ou son ennemy ayant faict apporter quatre épées; du commencement qu'on les vist parestre, on pensast que Jarnac se vouloit battre de deux épées contre deux, mais aprés avoir ouy son dire de son parrain & confidans, trouverent qu'il y en avoit deux de reserve, le tout avec le même pache que j'ai dict ci-devant, que par aprés il n'en falloit plus esperer d'autres. L'on peut donc par là colliger, que c'est assez

sez d'avoir tenté la premiere & seconde fortune, sans retenter la troisiéme, possible contre la volonté de Dieu, qui en puniroit la trop grande outrecuidance. Ainsi Monsieur de Crequi, par le dire de plusieurs grands Capitaines, fit bien d'achever cette seconde partie, sans la remettre à la troisiéme.

Bref, il arrive en ces combats tant d'accidens, & tant d'inconveniens, que je ne les aurois jamais dicts, tant à pied qu'à cheval, sur lesquels il faut que nos grands Maréchaux & grands Capitaines jugent si la vie a esté bien donnée, ou en advantage, ou en desadvantage, en supercherie ou bonne guerre, & la-dessus ordonnent un second combat ou non; de les juger deshonnorez pour cela comme j'ai dict, ils ne le sont, mais les faut appeller à la mode de l'Espagnol, *Vencidos, no por Falta dy coraçon y valor, mas por mala suerte.* Et pourtant c'est tousjours la vie donnée, car, & que me chaut-il si vous avez desemparé vostre épée, qu'elle vous soit rompuë, ou que soyez tumbé? Cela ne s'appelle point vous avoir donné la vie par advantage: sur quoi pour mieux faire, il faut que les grands Juges fassent comm'il se faisoit en tel cas à Naples, ainsi que je l'ai là apris aussi; les amis des deux partis, ou les grands Capitaines les prenoient & les accordoient tout bellement, en quel-

que façon que ce fust, par gentilles inventions, que les bons & gentils esprits sçavent tres-bien excogiter ; bien est-il vrai que j'ai oui dire à aucuns, que pour le même subject que l'on s'est battu, & la vie donnée, le combat ne se peut redemander, mais au bout de quelque temps, si le vaincu prend un nouveau subject de son ennemi, il le peut faire, car d'avoir tousjours les mains liées, & si l'autre l'offençoit encor de nouveau, il n'y auroit point de raison de lui refuser le combat, & que l'autre estant appellé n'y allast, autrement il lui iroit de son honneur, ou bien que tous deux s'y accordassent de bonne *voglio*, ainsi que je vis] cela même arriver entre le Capitaine Castelnau, gentil & vaillant soldat, bien qu'il fust fort jeune, du pays de Languedoc, brave race certes, dont j'en ai cogneu quatre freres tres-vaillans; & le Capitaine Dalon, du pays de Xaintonge, vaillant aussi, il estoit le second des trois freres, tous trois eslevez de Monsieur le Marêchal de Biron, ils vinrent avoir querelle ensemble en l'armée, où commandoit mondict sieur le Marêchal, qui les accorda, mais aussi-tost aprés ils prirent un nouveau debat, & s'allerent tous deux tuer, dont ce fut tres-grand dommage ; aucuns dirent que ce fut de gayeté de cœur, & de concert faict entre eux, avant l'accord, & que

que ce n'estoit que pour contenter mondict sieur le Marêchal, & aprés s'iroient battre, & se tuer comm'ils firent; il falloit bien dire qu'il y eust de l'animosité! Certes si les parties s'accordent en cela pour quelque raison & subject que ce soit, faire le peuvent, mais gare que le Dieu Mars ne s'irrite contre le vainqueur, le voyant abuser de la faveur qu'il luy avoit faicte; ny plus ny moins que faict le Dieu Neptune, au marinier qu'il a sauvé d'un grand naufrage; & puis se fiant encore en luy d'une seconde grace, rebat la mer, où il se trouve plongé & tres-bien noyé. D'autres raisons se peuvent alleguer là-dessus, *& pro & contra* sur ce subject, que je laisse à discourir à de plus capables que moy.

Sur tout aussi il n'est bien seant que le vainqueur fasse par trop sa parade, de sa courtoisie de vie donnée, & ne publie tant sa victoire, au mépris par trop du vaincu, & trop vaine ostentation pour luy, car se seroit par trop profaner la grace que Dieu luy a faicte, comme de triumpher de ses armes & chevaux, les monstrer à un châcun, les appendre à une Eglise en signe de trophée, ou par bravade, ou devotion, ou vœu, que l'on a faict à Dieu, lequel ne se soucie guieres de ces offrandes; comme jadis les Dieux Mars & Neptune se plaisoient fort en tels presens d'armes & dépouilles,

& comme aux Champs ſolemnels jadis cela ſe faiſoit, & comme auſſi j'en ſçay un, qui amprés un pareil camp, en voulut faire de mêmes en une grand' Egliſe de ce Royaume, mais il en fut diſſuadé par aucuns de ces amis, car reſolument s'il l'euſt faict, il euſt eſté tué dans deux jours en dépit de tous les vivans; il eſtoit trop bien aimé & aparenté: le temps paſſé cela ſe faiſoit, voire pis, comme j'ay dict cy-devant, & eſtoit ſacrilege de les dépendre. Il faut donc en cela ſe gouverner ſagement, & recognoiſtre en autre façon la grace que Dieu vous a faicte; j'en parle maintenant en Chreſtien, ſans alleguer ny recognoiſtre le Dieu Mars, mais noſtre Souverain, qui veut que l'on ne ſe hauſſe par trop en ſa victoire, mais que l'on s'humilie & qu'on luy rende tres-humbles mercys de tout, autrement il ſçait bien rabaiſſer ces hautains, comme j'en allegueroís force exemples; voilà comment un bon Chreſtien ſe doit gouverner, & s'il eſt tant contrainct par la voye & devoir Chevalleresque de ſe rebattre, il faut ſe recommander à Dieu, & le ſupplier de luy eſtre autant favorable cette fois comme l'autre, & qu'il ne retourne au combat pour abuſer de ſa premiere grace qu'il a receu de luy, ny pour vengeance, ou inimitié animée, ains pour l'amour de la loi de l'épée, qu'il luy a mis

mis au costé, & pour le devoir de Noblesse, où il l'a colloqué.

Il y a aussi une autre dispute, que l'on faict sur la difference des mots que l'on dict, ou je te donne la vie par courtoisie & gentillesse, ou je ne te veux pas achever, j'en serois bien marry, & autres pareils mots courtois; ou bien de dire, rends toy, ou je te tueray. Demande moy la vie ou je t'acheveray. Certes ces mots derniers sont fort fascheux à proferer à un homme de cœur, qui aimeroit mieux mourir de cent morts, que les prononcer, comme il s'en est vû force. Parquoy pour le mieux, il est plus expedient de donner la vie gentiment & gracieusement, sans ainsi contraindre son ennemy à parler tels mots, qui semblent plus une ostentation & façon de s'en prevaloir aprés, qu'une courtoisie receuë, ny pour l'amour de Dieu, ou de charité que l'on doit à son prochain; & par ainsi ce vaincu se pourroit rebattre, mais non autrement. Car vouloir combattre son second pere & son bien-facteur, c'est offencer Dieu, qui est grand ennemy des ingrats & tres-juste vangeur.

Il y a encor un poinct, que si un trouvoit en une ruë ou aux champs, & du premier abord il attaquast son ennemy sans dire gare, & luy donnast une grande estoquade à travers le corps, ou luy

coupaſt la main de l'épée, & le laiſſaſt là à demy mort, ou le bleſſaſt en autre ſorte de ſupercherie, & puis aprés qu'il diſt lui avoir donné la vie, ce traict ſeroit fort villain, & faict en trahiſon, & la vanterie fort folle & ridicule, & dont on s'en pourroit rire aiſément, & ſe mocquer.

J'en ay cogneu un qui en fit de mêmes, & de mémes s'en vanta, mais il fut bien mocqué, & fut payé de mêmes. Là-deſſus venant le pauvre bleſſé à ſe guerir, il peut non pas l'appeller, mais luy en faire de mêmes, voire avec un canon, le porter avec luy, s'il ſe pouvoit, pour le tuer.

Enfin, toute vie bien & honneſtement donnée, elle eſt recognoiſſable par tout le monde, ſans une ſeconde recherche de combat, mais le plus beau & le meilleur eſt, que les Roys, les Princes ſouverains, les Marêchaux de France, & autres grands Capitaines, paſſent tout cela ſoubs un bon accord, & que jamais il n'en ſoit plus parlé; & ſi le vaincu en ſent en ſoy quelque charge de conſcience & d'honneur, & qu'il luy ſemble que quelqu'un en parle, il faut qu'il s'attaque à luy, & le faſſe taire à bon eſcient par une bonne épée, car il vaut mieux que ſi la diſgrace eſt telle, qu'il ſoit vaincu de luy cette fois ſeule, que s'il venoit l'eſtre de l'autre encore une ſeconde fois,

ou

ou bien il faut que les grands Juges en leur accord, fassent comme je vis une fois faire à feu Monsieur de Martigues, lors que le Roy Charles IX. avec ses Marêchaux & grands Capitaines, ayant accordé dans son cabinet Messieurs de Frontenay, dict le jeune Rouen, & de Querman, tous deux grands Gentils-hommes & Seigneurs de Bretaigne, où il y alloit plus de l'un que de l'autre, car Querman avoit esté blessé & Frontenay aussi, tous deux bien fort; mais Querman disoit tousjours que ce n'avoit pas esté Frontenay qui l'avoit blessé, mais un autre Gentil-homme que je ne nommeray point. Enfin ils furent accordez, & sortans du cabinet en la chambre du Roy, Monsieur de Martigues les tenans tous deux par la main, il cria tout haut, où il y avoit plus de deux cens Gentils-hommes, qui en attendoient l'issuë: Messieurs, le Roy m'a commandé de vous dire à tous vous autres, qu'il a accordé ces deux Messieurs, à égal honneur, & qu'il n'y va rien de l'un ny de l'autre, & qui voudra dire le contraire, & qu'ils ne soient tous deux gens de bien, d'honneur & valleur, il en a menty: plusieurs là-dessus en goguenardant & riant, répondirent; Monsieur, nous ne voulons point combattre le Roy, sur ce démenty, il n'y a rien à redire, puis que le Roy y a passé le bal-

 lais.

lais. Oncques puis n'en fut autre chose, en quoy j'ay veu faire une dispute parmy les Duellistes ; à sçavoir, si l'on se peut ainsi remettre, de son differend & de son honneur, entre les mains d'un Empereur, d'un Roy, d'un autre Prince Souverain, & d'un General, ou d'un grand Capitaine? Aucuns ont dict que si ; autres non, & disent que l'honneur perdu, se doit reconquerir par la valeur propre de celuy qui l'a perduë, & non par celle d'autruy : que si les Empereurs & Roys jadis ont faict des loix de leurs propres mouvemens & autoritez sur plusieurs subjects, ils n'en ont jamais peu faire contre l'honneur des hommes.

Sur quoy il me souvient qu'une fois à la Cour s'estant émeuë une querelle, entre le Seigneur de Genlys le jeune, dict Yvoy, que le Duc d'Albe defit en Flandres, & Monsieur de Mareuil, de Bretaigne, tres-brave & vaillant Gentilhomme & fort haut à la main, ainsi qu'ils sortoient de la salle du bal de Fontainebleau, du temps du Roy Henry II. pour s'aller battre ; Monsieur de Montberon, quatriéme fils de Monsieur le Connestable, jeune Seigneur, tres-brave, vaillant & gentil, ainsi qu'il le monstra à sa mort, dont j'en parle ailleurs, les empêcha de sortir, & sur le coup les voulut mettre d'accord, en leur demandant s'ils ne s'en vouloient remet-

tre à luy de cette querelle & de leur honneur. Monsieur de Mareuil fort escalabroux & vieux routier d'armes & de guerre, luy répondit : mon honneur, mortdieu ? & c'est tout ce que je voudrois faire que de le confier & remettre entre les mains de Monsieur vostre Pere, qui est l'un des grands Capitaines de la Chrestienté. Ce mot fut trouvé bon tant de mondict Sieur le Connestable, & de Monsieur de Guise, que autres grands Capitaines, qui furent assemblez pour les accorder. Si faut-il pourtant en matieres de querelles & d'accord, s'en rapporter & se fier tousjours aux grands Roys, Capitaines, Connestables, & Marêchaux, lesquels par leurs valeurs & grandes experiences, ont acquis leurs beaux tiltres & qualitez, & est à presumer & croire, qu'ils doivent blasonner des armes, de leurs debats & accords, mieux que nous autres pauvres diables, qui sommes novices au prix d'eux, car ils sçavent excogiter & trouver tous les jours des inventions nouvelles & extraordinaires, qu'on ne pourroit pas croire, ainsi que font nos grands Senateurs en leurs Cours & causes, pour les juger & amoderer selon les loix de l'équité & justice.

Sur quoy je feray ce conte de feu Monsieur de Guise le grand, du temps du Roy François II. comment il se por-

ta pour l'accord d'une querelle assez vieille, entre feu Monsieur de Maugiron, & le Capitaine Rance deChampagne: ell'avoit esté émeuë dès le voyage d'Allemaigne qu'y fit ledit Roy Henry II. & d'autant que le Roy avoit deffendu les combats en sonRoyaume, nommement, cette querelle avoit tousjours demeuré en suspens jusques à l'advenement dudit Roy François II. à la Couronne : & pource la deffence faillie, par la mort du Roy Henry, Monsieur de Rance prend l'occasion & se resout de combattre Monsieur de Maugiron, & en demander le combat ; Monsieur de Guyse qui gouvernoit tout pour lors, prie le Roy de le leur deffendre & de les accorder : & pour ce, les ayant faict venir tous deux devant luy en son cabinet, devant Monsieur de Guyse, & autres grands Capitaines y appellez ; furent accordez, avec un grand esbayssement de force gens, que j'en vis à la Cour, d'autant que ledict Capitaine Rance avoit eu un doigt de la main coupé, ce qui fut un grand cas, car un membre osté & à dire, ne se peut pas bonnement reparer par un accord, sinon que l'on ne se batte, ou bien par un autre membre coupé selon la loi de Talion de jadis, membre pour membre, ou par mort, ou grande satisfaction de paroles, jusques à quelque forme de pardon ; & c'est ce

que

que j'ouys dire une fois audict Monsieur de Guyse, qu'un Gentil-homme, pour faire reparation à un autre, qu'il aura grandement offencé, ne se fera point de tort de dire, je vous prie me pardonner ; mais en disant ce mot, il faut qu'il mette la main sur son épée, ou sur la dague, avec une contenance asseurée, qui est autant à dire, qu'il use de ce mot pour se soubmettre à une honneste satisfaction ; que s'il ne s'en veut contenter, il monstre par sa contenance & façon de la main sur ces armes, qu'il est prest de luy en faire raison par icelles : il faut bien estre discret à manier ainsi son épée, car de telle façon & contenance altiere, la pourroit-il toucher, que sa partie s'en émouveroit, car quelques-fois une mine dédaigneuse picque bien autant qu'une parole. Il y a aussi des mots touchant ces pardons, qui portent les uns plus que les autres, & grande difference entr'eux, comme de dire simplement, pardonnez-moy, ou bien je vous prie me pardonner, ou je vous demande pardon, & autres mots, tendans à cela, sur lesquels ils y a bien à gloser, dont je m'en remets aux grands Capitaines à en decider, ensemble à la maxime & proposition dudict Monsieur de Guyse, que je viens de dire qu'il tenoit.

Tant y a, pour tourner à nostre querelle

relle & accord de Monsieur de Maugiron & du Capitaine Rance, le Roy les accorda de telle façon, que l'on ne la pu bien sçavoir jamais au vray : les uns en disent d'une sorte, les autres de l'autre : la plus saine voix estoit que le Roy avoit tout pris sur luy, & confirmé l'honneur de l'un & de l'autre par belles paroles, & la bonne reputation qu'il avoit d'eux & de leur valeur ; si bien qu'ils demeurerent sans aucune tache, & depuis tous deux firent en beaucoup de bons lieux, grande preuve de leur vertu & vaillance, & de bons service à nos Roys, comme fit Monsieur de Maugiron, en l'estat de Lieutenant de Roy en Daufiné ; & Monsieur de Rance, en Maistre de Camp de dix Enseignes, & Chevalier de l'Ordre, dont ce fust esté grand dommage, si ces deux gens de bien se fussent tuez en un combat singulier : en quoy le Roy & Monsieur de Guyse procederent sagement de les accorder. Si le Roy Henry son pere en eust faict de même, à l'endroict de Monsieur de la Chastaigneraye & Monsieur de Jarnac, il eust mieux faict, & eust sauvé un brave & vaillant Gentilhomme, qui luy eust faict d'aussi bons services en ses guerres, comme il en avoit faict au Roy François son pere, lequel tant qu'il vêquit, ne voulut jamais accorder ce combat, disant en

l'assemblée

l'assemblée de son Conseil privé, appellé pour répondre à une requeste que luy avoit faict mondict oncle, pour luy accorder ledict combat, que jamais Roy ny Prince, ne devoit accorder ny permettre, chose dont l'issuë ne pouvoit rapporter aucun bien, comme de ce combat, & pource il le refusa bien aussi pour un'autre raison que je ne dis pas; mais leur deffendit, sur la vie, de ne s'entre-demander rien, en quelque rencontre & façon que ce fust; & cette deffence dura prés de deux ans, & leur lia si bien les mains, qu'ils ne s'oserent jamais rien demander, car le Roy s'en faisoit étrangement bien accroire, sur l'observation de ses loix.

Il y eut le Seigneur Pierre Estrozze, depuis, ce grand Capitaine, intime amy de mondict oncle, qui luy conseilla de fausser cette deffence, & de tuer son homme *in ogni modo*. C'estoit un conseil Italien, & sortir aussi-tost hors de France, & se retirer à Venise, où il luy presenta trois cens mill'escus, qu'il avoit lors à la banque, (que depuis il dépandit tous pour le service du Roy) & qu'il en disposast de la moitié, comme il luy plairoit: cependant qu'il laissast passer la colere du Roy, tant pour l'amour de la deffence rompuë, que pource que Monsieur de Jarnac estoit beau-frere de Madame d'Estampes, tres-favorite du Roy;

&

& aussi que le Roy estant sur l'age, & venant à decliner & mourir, le Roy Henry succeder bien-tost, la grace seroit aussi-tost donnée à mondict oncle, & retourné en France, fort favorisé de son maistre, il n'en seroit jamais autre chose. Mais jamais mon oncle ne voulut faire le coup, ains tousjours combattre en beau camp, & belle guerre descouverte. Aprés la mort du Roy François, on luy en conseilla aussi-tost de mêmes, & qu'il n'y fit jamais plus beau, mais il ne le voulut jamais non plus, & eut tousjours son recours à ce malheureux combat.

Sur ces exemples precedents, il faut colliger & noter une chose, que quand un Roy, un Prince Souverain, un Lieutenant de Roy en une armée, ou Province, ont faict un commandement & une deffence expresse à deux qui ont querelle, de ne s'entredemander rien, ny s'entrebattre sur peine de la vie; si là-dessus le Roy, le Prince, ou leur Lieutenant General viennent à mourir, les querellans sont aussi-tost exempts de toute deffence, & ont toute pleniere liberté de faire ce qu'ils voudront. Car deffaillant & mourant l'auteur de la deffence, deffaut aussi & meurt la deffence, si elle n'est renouvellée par le nouveau Roy, ou Prince, ou General succedant.

Plusieurs

Plusieurs exemples en ay-je veu que j'allegueroís. Je me contenteray de cestuy-cy, qui arriva à Orleans, aprés la mort du Roy François II. lequel ayant deffendu à Messieurs de Louë & Buëil, bastards du Comte de Sancerre, tres-braves & vaillans Gentils-hommes, de ne se demander rien l'un à l'autre touchant une grosse querelle qu'ils avoient ensemble; la deffence fut tres-bien tenuë & observée, tant que le Roy, auteur de la deffence, vêquit, mais il ne fut pas plutost mort, que le lendemain bon matin Monsieur de Louë prit l'occasion bien apoinct, & vint assaillir Buëil, & l'estendit mort sur le pavé & se sauva. Il y en eut aucuns qui trouverent ce fait estrange, veu les deffences faictes, & que la Majesté Royalle en estoit offencée; mais les bien raffinez & entendus Duellistes les renvoyerent bien loing, comme je vis, & leur répondirent qu'ils estudiassent leur leçon, car le Prince auteur de la deffence estant mort, la deffence n'avoit plus de lieu, & les mains liées se deslioient: que si l'on en eust advisé de bonne heure le Roy Charles, & que la deffence fust esté par lui renouvellée, ell'estoit à propos.

Il y a pourtant remede à ces deffences, qu'ont trouvé jadis les Duellistes, d'appeller son ennemy en pays estrange & hors de la subjection & des loix du Prin-

ce,

ce, qui vous a faict les deffences; à quoy qui est appellé n'y doit faillir pour son honneur, s'il n'alleguoit des empêchemens tres-grands & tres-extrêmes, ou que le lieu luy fut suspect, ou que par pauvreté ne peust faire si loingtain voyage & si grande dépence * ou pour autre force raisons, qui se peuvent là-dessus alleguer. Toutes-fois pour le lieu suspect il y a remede, disent les Duellistes, car il faut que sa partie luy fasse donner un sauf-conduit du Prince (ainsi que j'en allegue icy un exemple) du lieu du combat & de la retraicte en seureté, & si la partie en faict difficulté, & s'excuse de ne luy en vouloir point envoyer. Il faut de soy-même gaigner par tous moyens le Prince, & le prier pour luy en envoyer un, ou un de ses principalles Trompettes, où son Tambour general, ce que le Prince par honnesteté & courtoisie ne doit reffuser. Tout cela se faisoit le temps passé, avant que le Concile de Trente fut proclamé & observé; mais aujourd'huy qu'il a vogue en plusieurs regions, cela est deffendu, & les combats par luy sont cordez; mais en France, Angleterre, Escosse, Flandres & aucuns lieux d'Allemaigne,

** C'est une excuse grande pour un petit compagnon, mais pour un grand, point recevable.*

maigne, & autres pays où le Concile se cache, tout cela se peut faire comme le temps passé, encore peut plus le Prince, qu'est de commettre Juges (s'il ne le veut estre) pour mieux accommoder toutes choses, & assurances par leurs presences. Il y a pourtant un poinct, que si le Prince est suspect, & qu'il favorise l'un plus que l'autre, ou bien que l'on ayt offensé le Prince, & forfaict envers luy, & qu'il le recherche de la vie ou de la prison, il s'en faut excuser, & fuir cela comme peste. Voilà ce qu'en disent les Docteurs, excepté qu'ils ne veulent pas qu'on aille combattre en terre de Mores, de Turcs & Infidelles, comme j'ay dict cy-devant.

Disent encore ces Docteurs, que si une deffence a esté faicte à deux querellans, par des Lieutenans Generaux en leurs Provinces, ou armées ; ils peuvent s'en départir, & venir se battre en autres Provinces, ou changer de Generaux, car de General sur General, la puissance ne s'estend point, ainsi que j'ay ouy dire de deux braves soldats signalez de Piedmont, lesquels ayant querelle ensemble, Monsieur de Brissac leur ayant commandé de ne se battre sur la vie, son camp estant devant le siege de Vallance en Piedmont, ils concerterent ensemble de sauter viste dans le camp de Monsieur de Guyse, tirant vers l'Italie,

lie, & estant aussi devant Vallance, où là absoubs de la deffence de Monsieur de Brissac, & en franchise dans le camp de Monsieur de Guyse, se battirent & se blesserent fort bien, sans courir aucune fortune de la deffence de Monsieur de Brissac, ordonnée chez luy: brave invention certes, & brave courage aussi de ces deux braves gens.

Il y a encore un poinct, que si le Roy, ou le Prince naturel de l'appellé, luy deffend expressément & sur la vie, de n'aller à l'assignation de l'appellant en pays estrange, il ne luy doit obeir, parce (disent les Duellistes) qu'il faut preferer l'honneur au Prince, à son mandement, à la vie, & à tout: ces Messieurs en parlent bien à leur aise, comme si c'estoit peu de chose que desobeir à son Roy. Ils disent pourtant que la loy de l'honneur commande tellement, que si un pere accuse son fils de crime de leze-Majesté divine & humaine, ou de quelqu'autre, dont il puisse estre deshonnoré, le fils ne pouvant monstrer son innocence autrement, il peut appeller justement le pere en duel, d'autant que le pere luy faict plus de tort & de mal, de le deshonnorer, qu'il ne luy a faict de bien de le mettre au monde, & luy donner la vie.

Pour reprendre encore un peu nostre propos, sur la donnaison de vie, il y a un

un poinct qu'il faut bien advifer, que fi elle fe debat par les deux parties d'une diverfe façon, & que ces deux parties ne s'accordent en leur faict & en leur dire, que l'une en raconte d'une forte, & l'autre de l'autre, ainfi auffi que l'on en void aucuns pleins de vent, qui fe vanteront l'avoir donnée, d'autres de même gloire le nyeront, bref, en quelque forte que ce foit, fi les dictes parties ne s'accordent en leur dire, & s'y contredifent en variations, il faut que le Roy, ou le Prince (fi cela vient en fa notice) delegue pour éclaircir le tout, & pour les accorder mieux, de bons Capitaines pour Juges: voire s'ils y appellent quelques gens de Juftice, il n'y a point de mal, car ces gens-là ils font fort fubtils & rompus, de tirer les vers du nez de la verité ou de la vrayfemblance, pour les caufes criminelles, qui vont tous les jours pardevant eux, & puis fur cela, s'ils fe puiffent accorder, qu'ils les accordent, finon, que le Prince les face rebattre, en faifant pourtant à cognoiftre au monde, les raifons juftes, pourquoy il leur ordonne le combat: voire faut-il qu'il ordonne Juges & témoings honnorables, pour en juger, & par amprés, de ne retumber par cas fortuit en même controverfe & conteftation, mais le malheur eft que tel que qui quelquefois penfe (comme j'ay dict)

r'abiller

r'abiller sa cause, qu'il la perd, & tel le Roy pense gratiffier par un otroy de combat, qu'il s'en repend, pour perdre un homme de bien & de valeur, qui luy eust faict du service beaucoup, en quoy le Roy, ou le Prince doit estre bien consideré, car il n'y a que Dieu seul qui puisse juger du sort des armes; parquoy un bon accord est le souverain remede à tout cela, & si aucun se ressent touché en l'ame, qu'il ne se desespere point pour cela, & qu'il entreprenne un beau voyage de guerre, & là se fasse tant signaller par ses vaillantises, (ainsi que fit Fandilles que j'ay dict cy-devant, & force autres) & qu'il fasse paroistre au monde, que son desastre est venu plus par un certain destin malheureux, comme j'ai dict, que par faute de courage. Ce mot icy & puis plus.

J'ay ouy parler d'aucuns, lesquels se sont ainsi jactez & vantez d'avoir donné ainsi ces graces de vie, qui n'en meritoient si grand los, comme l'on diroit bien, car possible ne sçavoient-ils pas bien tuer leur homme, soit qu'ils n'en ont pas bien l'asseurance, ou qu'ils en apprehendoient son fantôme & son ombre aprés sa mort, ou soit autrement; ou bien qu'ils laissoient la victoire à demy, pour n'avoir pas l'esprit ny la resolution de la sçavoir pas bien poursuivre, soit ou que le jugement leur failloit,

soit, ou que trop d'ardeur les perdoit, ou qu'ils n'avoient le cœur de parachever leur ennemy, ou qu'ils avoient un aise & joye extrême & impatiente de se retirer sains & sauves, ou bien avoient haste de s'aller faire panser, s'ils estoient blessez. Aucuns qui craignoient Dieu, & ne vouloient achever de tuer, ceux-là sont à louër. Aucuns redoubtoient le Roy & sa Justice, s'ils venoient à estre pris, & se sauvoient de vistesse comme ils pouvoient. Aucuns craignent aussi les parens, qu'ils ne le recherchent & poursuivent de vengeance, sur la trop grande cruauté; bref, il y a tant d'autres considerations en cela, que je laisse ramener là-dessus, à plus de cent fois capables que moy. Voilà (pour conclure cette dispute) ce que j'en ay ouy discourir, & apris de grands Capitaines Italiens, qui sont estez les premiers fondateurs jadis de ces combats & de leurs poinctilles, & en ont tres-bien sceu les theoriques & pratiques. Les Espaignols aussi, mais non tant qu'eux. Aujourd'huy nos braves François en sont les meilleurs maistres, autant pour la science que pour la pratique de la main. Les Italiens qui sont un peu plus froids & advisez en ces choses que nous autres, aussi un peu plus cruels, ont donné d'autres fois cette instruction (comme j'en ay veu aucuns) à ces donneurs & épargneurs

épargneurs de vies, que le plus beau & le meilleur est, quand l'on en est là, de mettre son ennemy en un tel poinct d'extremité, &, comme dict l'Espagnol, *à tal punto di palea & di guerra*, qu'il le laisse là étendu, sans pourtant l'achever ny luy donner le dernier coup de la mort, mais tres-bien l'estropier de bras & de jambes, qu'il ne puisse jamais plus retourner au combat, ny luy faire mal, ny dire qu'il ne luy a point donné la vie: de donner encore & de plus une grande estaffilade sur la naze & le visage, disoient-ils, n'estoit que bon, pour servir de memoire; si que l'ayant mis & reduict à telle derniere mercy, il ne craigne luy arriver ce qui arriva à un brave & vaillant Gentil-homme de la Cour, & du temps du Roy Henry II. lequel l'avoit bien en ces guerres, bravement & vaillamment servy; & qu'on le tenoit à la Cour pour un fendant & un bizarre, ainsi qu'il portoit la plume de telle façon, que le Greffier de l'Ory fou plaisant, qui faisoit des serments souvent fort extravagans & divers, juroit quelque-fois par la digne & bizarre plume de ce fou de Matas: tant y a, que c'estoit un brave Gentil-homme. Luy, ayant donc pris querelle, un jour que le Roy François II. aprés quelques jours de la mort du Roy Henry II. son pere, estoit allé au bois de Vincennes,

à

à la chasse aux Dains, avec le jeune Achon, dict Mouron, neveu de Monsieur le Marêchal de Sainct André, & s'estant retirez à part du Roy & de la chasse, dans le même Parc, se mirent à se battre sur la motte qui est là: Matas qui estoit un vieux routier d'armes, & qui en avoit faict preuve ailleurs que là, vint à mener & pourmener le jeune Achon de tel poinct, qu'il luy fit voller l'épée hors des mains, & le voyant là reduict, sans le poursuivre autrement, luy dict: va, jeune homme, apprens une autre fois à tenir mieux ton épée, & à ne t'attaquer point à un tel homme que moy, amasse ton épée; va-t'en, je te pardonne, & qu'il n'en soit plus parlé, jeune homme que tu es; & s'en tournant pour monter à cheval, sans y penser; Achon ayant amassé son épée, courut aprés luy, & luy donna un grand coup d'épée à travers le corps, & du coup tomba tout roide mort par terre, & n'en fut autre chose, parce que Achon estoit neveu du Marêchal de Saint André, & l'autre, parent de Madame de Vallentinois, qui par la mort du Roy Henry, avoit perdu tout son credit: si est-ce que le pauvre Matas, ne laissa à estre bien plainct & regretté, car il estoit gallant & vaillant; toutes-fois il fut fort blâmé, mêmes de feu Monsieur de Guyse le Grand, comme je l'ouys, d'a-

voir ainsi méprisé les armes & la bonne fortune, qui luy avoit mis son ennemy à mercy, & luy avoit pardonné pour se faire donner la mort. * Cet exemple doit servir d'advertissement à plusieurs; j'en allegueroîs une infinité d'exemples pareils; je me tais asteure, pour dire & noter une chose, que du temps de nos Roys, tels appels estoient fort deffendus en lieu de respect.

J'ay ouy raconter à ce brave & gallant feu Monsieur de Cipiere, que du temps du Roy François I. il cuida estre en une tres-grandissime peine, pour avoir appellé Monsieur d'Andoing (grand favory du Roy Henry, & qui mourut devant Landrecy) pour Monsieur le Vicomte de Gourdon, vaillant homme, & qui suivoit aussi feu Monsieur d'Orleans, avec Monsieur de Cipiere, mais quel appel fut-ce? Seulement Monsieur de Cipiere luy dict: Monsieur d'Andoing, je viens de laisser Monsieur le Vicomte de Gourdon, qui m'a dict & prié de vous dire, que si je vous trouvois,

* *Il ne faut pas aussi que les bravasches & vieux routiers, qui se sont un peu ressenty des fureurs de l'épée, abusent de leur fortune, & gourmandent un jeune homme, qui ne fait que venir, car Dieu s'en triste; de cela force exemples nous en abonde.*

vois, qu'il s'en alloit ouyr la Messe à Sainct Paul, & que si vous y vouliez aller, que là ensemble, tous deux vous l'ouyriez, & de là vous en irez pourmener jusques hors la porte de Sainct Antoine. Cette invention d'appel, encore qu'elle fut gentille, & point guieres offançant le respect de la maison du Roy, si fut-elle fort trouvée mauvaise du Roy; car enfin c'estoit un appel tousjours, veu les propos que les deux avoient eu le soir avant, & fallut que Monsieur de Cipiere s'absentast de la Cour; mais par la priere de feu Monsieur d'Orleans, il luy fut pardonné : car il l'aimoit fort, aussi estoit-il aimable, car c'estoit un aussi brave & gentil cavalier, & le plus accomply en toutes choses, qui fust à la Cour il y a cent ans.

Du regne du Roy François II. feu Monsieur des Bordes, duquel je parle ailleurs, brave & vaillant Gentil-homme, neveu du Marêchal de Bourdillon, & qui mourut Lieutenant du Comte d'Eu, en la bataille de Dreux, eut quelques paroles de picque, contre feu Monsieur d'Yvoy Genlys, qui mourut en prison en Flandres, y ayant esté pris en y menant des forces, lorsque le Duc d'Albe tenoit Valenciennes assiegée, & la reprit aussi-tost du costé de la Citadelle qui tenoit pour luy, j'en parle ailleurs. Cet Yvoy donc, brave & vaillant Gen-

til-homme, aussi ayant esté appellé pour Monsieur des Bordes, par feu Monsieur de Gersay, qui mourut devant le Fort de Sainćté Catherine, à Rouen, le jour qu'on le recogneut en une fort belle escarmouche aux premieres guerres. Ces deux Gentils-hommes donc, s'estans battus fort vaillamment, près du Parc, à Sainćt Germain en Laye, arriva qu'ils furent blessez tous deux fort, mais des Bordes beaucoup plus, car il eut un jarret coupé, dont il demeura estropié & boitteux toute sa vie, ce que fut grand dommage, car il estoit des gallans de la Cour, & de fort belle & riche taille : toute la Cour en fut fort esmeuë & contristée, tant des Dames, que des Gentils-hommes & Seigneurs. Feu Monsieur de Guyse le Grand, s'en escandalisa bien fort, comme Grand Maistre de la maison du Roy, à qui touchoit d'en observer, & faire garder les privileges & authoritez fort estroićtement, de ladićte maison & Hostel du Roy, & pour ce, commanda aux Capitaines des Gardes, & Prevost de l'Hostel, de s'informer diligemment, qui avoit esté celuy qui avoit apporté la parole d'appel, & se trouva Monsieur de Gerzay, qui en ayant senty le vent, s'estoit un peu échappé à l'écart, mais aussi-tost (parce qu'il estoit l'un des plus favoris du Roy, avec Fontaine Guerin,

depuis tué à Sainct Malo, en estant Gouverneur, par les siens propres) fut pardonné, avec une remonstrance que feu Monsieur de Guyse, luy fit devant le Roy, & Monsieur le Cardinal, qu'il n'eust plus à y retourner, ny nul autre, car il n'y alloit rien moins que la vie, disant que c'est un crime capital; j'y estois & le vis. Si feu Monsieur de Guyse eust vécu encores plusieurs années, il eust bien empêché tant d'appels, qui s'en sont ensuivis aux Cours de nos Roys, & en eust bien faict punir, non-seulement pour ces appels en l'Hostel du Roy, mais pour plusieurs autres folies, que j'ay veu faire aussi bien dans les maisons du Roy, que dans ses salles & chambres.

Une fois dans la chambre du Roy Henry III. au Louvre, il y eut deux Gentils-hommes, braves & vaillans, & bien qualifiez, que je ne nommeray point, qui eurent une parole ensemble, & vinrent si avant, qu'ils furent aux mains & aux dagues, en la presence de trois Presidens, & cinq ou six Conseillers de la Cour, qui par cas se trouverent là, estans venus parler au Roy, pour quelques affaires qu'il leur avoit recommandé, & attendoient le Roy, qu'il sortist de son cabinet: sur quoy Monsieur le Premier President dict: voilà des Gentils-hommes, qui font là de

grandes fautes, que si dans nostre Palais il leur fust arrivé d'en faire la moindre de toutes qu'ils ont faictes là, je leur aurois bien-tost faict leur procez; mais les autres soudain, par l'advis de leurs amis, furent contraincts de dire que le tout s'estoit fait en jeu, pour coulorer leur faict.

Il arriva de mêmes à Monsieur de Sainct Luc, à Anvers, dans la chambre de Monsieur d'Alençon, luy estant en son cabinet, mais le Prince d'Orange en vit le jeu en sortant, qui fut contre le sieur de Gauville, où il y eut quelques coups, dont le Prince d'Orange s'en estonna, & dict: que telles choses ne furent jamais veuës, ny faictes en la chambre ny salle, ny logis de l'Empereur son Maistre, autrement il eust mal basté pour les delinquants.

Si est-ce qu'une fois l'Empereur marchant par pays de Flandres, en la compaignie des Reynes Eleonore & Marie ses sœurs, le Comte de Feria fit un peu du fou & de l'escandalle, tout auprés des filles desdictes Reynes, qu'il entretenoit en parlant à elles, & mit l'épée au poing contre un autre, dont il fut en grand' peine, mais il estoit grand Seigneur & favory du Roy Philippes, & pourtant luy fut pardonné, & avec grande peine.

Il en arriva de mêmes au Marquis de Villanne,

Villanne, à l'entrée de l'Imperatrix à Tollede, lequel ayant esté poussé un peu du cheval par un argouzil, mit soudain l'épée à la main, y cuida avoir de la rumour grande, car toute la Noblesse se formalisa pour ledict Marquis, à cause de sa grandeur & alliance, qu'il avoit avec les plus grands, & pour ce, l'Empereur le passa & acquiesça tellement quellement. Certes, tels premiers mouvemens ne sont pas en nos puissances, & mêmes quand il y va de l'honneur, & sur tout aux François, lesquels sont si impatiens, qu'ils sont soudains par sur tous autres.

Si vis-je une fois nostre feu Roy Henry III. si en colere contre le Sieur de Bremian, de quelque soufflet ou coup de poing, donné à un Gentilhomme, dans la basse salle du Louvre, que s'il eust esté attrapé, ainsi qu'il le fit chercher, il luy eust faict un mauvais party, & tous les vivans ne l'eussent sceu sauver, tant il cognoissoit bien que tels mépris de respects, & telles insolences, estoient de grande consequence, & portant un grand prejudice à sa grandeur & authorité, jusques-là, que la fois que feu Monsieur de Bussy ayant querelle, contre le Seigneur de Sainct Fal, & que le Roy ayant commandé à ses Princes & Marêchaux, & grands Capitaines pour les accorder; ainsi que

le Roy le vit par la feneſtre, entrer dans le Louvre, accompaigné de plus de deux cens Gentils-hommes, il le trouva mauvais, diſant: que c'eſtoit trop faire le grand & du Prince, je ſçay bien qu'il m'en tança, & ce qu'il m'en dict; d'autant que parmy cette grande troupe, il n'y avoit que Meſſieurs de Grillon, de Nenfuye & moy, qui fuſſent au Roy, les autres eſtoient à Monſieur d'Alençon, & autres Princes, d'autres qu'à eux-mêmes. Je me ſuis perdu parmy cette brieve diſgreſſion, mais elle n'eſt point dommageable, & poſſible que je l'euſſe oubliée, ou ne fuſt venuë ailleurs à propos.

Or il y a aucuns Catholiques & pluſieurs Religieux, qui non ſeulement ont deſapprouvé les combats à outrance ſolemnels, mais ces combats & appels à la Mazza, juſques-là, que j'ay vu un livre fait contre noſtre feu Roy Henry III. par lequel l'Auteur le taxe d'avoir eſté l'introducteur premier de ces appels, & les avoir librement permis en ſa Cour & ſon Royaume; mêmes le Garde des Sceaux, aux Eſtats à Blois, deteſta ces duels, diſant que le ſeul nom, en eſtoit en horreur aux Chreſtiens, alleguant une raiſon, de pardonner à ceux qui offencent. C'eſtoit bien rencontré de picques, & luy falloit là-deſſus donner *vinum & eſpecies*, & qu'il beuſt un bon

bon coup, pour un si bon mot, car ou du tout il faut abolir le poinct d'honneur des hommes & des femmes; cela est bon à des Religieux & Hermites, & me permettra, s'il luy plaist, Monsieur ledict Garde des Sceaux, luy dire qu'il n'allegua pas bien là, & ne meritoit qu'on criast, *bibat*, *vivat*, & luy & le livre en peuvent dire ce qu'ils voudront; mais pour ce que dict ce livre, Dieu & plusieurs Gentils-hommes dignes de foy, peuvent témoigner avec moy, s'il est vray que le Roy Henry III. ayt le premier introduict les appels & approuvé, car du temps du Roy Charles IX. ils se commencerent à pratiquer, comme celuy du Baron d'Ingrande & de Gerzay à Sainct Germain, où le Baron fut tué, & comme celuy du petit Refuge, que j'ay dict cy-devant, & du brave & vaillant Monsieur de Grillon, qui tua un Capitaine, dont j'ay oublié le nom, tres-vaillamment aussi en estaquade, & force d'autres, que je n'allegueray pour fuyr prolixité.

Le Comte de Brissac fit aussi appeller par le gros la Berte, l'un de ses Maistres de Camp, le Comte de Tande, aux troisiémes troubles, au bout du Parc de Verteuil en Angoulmois, Chasteau appartenant au Comte de la Roche-Foucaut, mais ils furent empêchez: j'en parle du subject ailleurs.

Quant à noſtre Roy Henry III. je ſçay bien, & pluſieurs gens de foy comme moy, combien de fois il en a faict d'Ordonnances & deffences de n'en venir plus là ; car je l'ay veu à la Cour le publier plus de cent fois, & bien ſouvent quand aucuns y contrevenoient, il eſtoit ſi bon, qu'il ne les vouloit faire punir à la rigueur, car il aymoit ſa Nobleſſe, comme j'eſpere en alleguer des exemples en ſa vie, par leſquels il a faict demonſtration combien il l'aymoit. Au reſte, jamais querelle n'eſt entrevenuë en ſa Cour, qu'eſtant venuë en ſa notice, qu'il ne la fiſt auſſi-toſt accorder, fuſt ou par luy, ou par les Officiers de ſa Couronne. Il eſt vray qu'on m'en pourroit alleguer aucunes, qui ſont trois ou quatre, qui ſont en cela contre moy; je le croy bien, il le falloit ainſi ; je ne nommeray rien, ceux qui me liront m'entendront bien. Mais ce diſent ces bons Chreſtiens, tous ces combats ne ſont nullement ſaincts ny chreſtiens, & deffendus de Dieu. En cela pour n'eſtre bon Theologien, je ne prends point la parole, mais pourtant David & Golliat combattirent bien enſemble, & Dieu en aprouva le combat ; nos Duelliſtes Italiens diſent que ces combats ſont juſtes, & ce qui eſt juſte n'eſt point deſapprouvé de Dieu. Les grands Senateurs de nos Roys les ont bien ordonnez d'autres fois,

fois, témoingt celuy de Caronge que j'ay dict, & force autres.

Force combats se sont faits d'autresfois aux terres de l'Eglise, comme je l'ay veu la premiere fois que je fus jamais en Italie, le Pape les sçachant, voire leur accordant, & les seuretez y estoient plus grandes qu'aux autres terres, cela y a esté commun, mêmes qu'ils en ont ordonné plusieurs combats parmy des grands, comme celuy du Roy Charles d'Anjou, & d'Alphonce, Roy d'Aragon, * je sçay bien qu'un Prêcheur du Roy, prêcha publicquement aprés le combat de Antraguet & Quielus, que ceux qui estoient morts là, estoient damnez, & les vivans pas guieres mieux, s'ils ne s'admandoient. Voilà un grand jugement donné d'un humain, comme s'il en eust receu belles lettres, & aussi que Dieu ne veut que l'on condamne, afin qu'on ne soit condamné; je m'en raporte de tout cela aux gens plus saints, Religieux, & plus Theologiens que moy; mais tant y a, si tels combats ne sont si Chrestiens que l'on diroit bien, pour le moins sont-ils tres politiques & justes, &

* *Si bien que le Pape en excommunia le Roy d'Aragon, je ne sçay si c'est pour faute de ne s'estre trouvé au lieu assigné, ou pour autre sujet, tant y a, que cela se trouve écrit aux Histoires de Naples.*

& veux dire estre tres-necessaires, & que puis que de deux maux il faut choisir le moindre, j'arguë qu'en tels combat, il ny a que deux ou trois au plus qui meurent, au lieu que j'en ay veu en nostre Cour avant nos apels, si un avoit une querelle contre un autre, falloit que tous deux fissent plus de quadrilles & amas de gens de leurs amis, de soldats, d'enfans de la Mathe, d'espadassins & d'autres, si bien que se rencontrans, ou dans une ruë de Paris ou d'autre ville, quelques-fois à la Cour, mais cela peu souvent, car l'on craignoit la Majesté & son Prevost de l'hostel, quelques-fois au champs, & là se rencontrans, se tuoient ou s'estropioient les uns les autres comme mouches & bestes.

Cela ay-je veu souvent à Paris : mais sur tout je l'ay veu à Milan, où la derniere fois que j'y fus, tournant du secours de Malte, j'y demeuray un mois, tant pour voir la ville (qui est des plaisantes d'Italie) que pour apprendre à tirer des armes, du grand Tappe, tres-bon tireur d'armes alors ; mais je jure que tant que j'y fus, il ne se passa jour que je ne visse une vingtaine de quadrilles de ceux qui avoient querelles, se pourmener ainsi par la ville, & se rencontrans, se battoient & se tuoient, si bien qu'on en voyoit sur le pavé estendus en place une infinité, encores qu'ils

fussent

fussent armez (de *Jacque manique gante di pressa, & segreta in testa.*) Et voyoit-on plus de gens sortir des boutiques avec armes d'ast, pour les separer, qui bien souvent y perdoient leurs escrimes, voire la Justice. Je ne conte point la grand' despence qu'il faut faire pour entretenir ces espadassins, & leur donner de bons Pasts, mêmes qu'on a veu qu'ils se louoient comme valets & serviteurs de bouticque, ou autres, & s'alloient presenter à ceux qu'ils sentoient avoir querelle, & vivoient de cela comme locataires à ce mestier, & vrays enfans de la Mathe. Combien en ay-je veu de tels gens, & de tels desordres & à Paris & à Milan, & aucunes villes de France, d'Espagne & d'Italie? Et voylà pourquoy en tels combats on n'y voit point arriver tant d'abus, de desordres, supercheries, & tant d'inconveniens, comme en ces rencontres & bandes contre bandes, & de gens contre gens, ramassez d'une part & d'autre; au lieu qu'en nos apels aussitost on a deffini par une belle gloire son differend, ou bien l'on y meurt en belle reputation, pour avoir eu le courage & resolution d'estre entré en estaquade, & si la fortune de l'épée ne leur a ry, encores d'avoir attenté, c'est beaucoup, comme dict le latin : *In rebus arduis tentare satis est*. Par ainsi, bien est-il meilleur

leur aussi, qu'un homme ou deux meurent, que plusieurs, & qu'en pensant esteindre une querelle, plusieurs s'en renaissent, & en arrivent une infinité d'escandales, comme cela s'est veu & moy-même.

Sur quoy se reigla en Piedmont ce sage Capitaine Monsieur le Prince de Melfe, où estant arrivé, voyant les querelles ordinaires des soldats, qu'ils faisoient tous les jours, & les abus, insolences, & escandales, meurtres esclandres, supercheries strectes, & altercats qui s'y commettoient, de sorte qu'on tenoit en proverbe, *gardez-vous d'un hola de Piedmont*, qu'ils crioyent en démeslant leurs querelles, & sur cet hola, la supercherie s'y en alloit aussitost, ou de meurtre, ou de quelque blessure, ou orion sur la teste. Il s'advisa de faire là-dessus de belles ordonnances, qui du commencement furent un peu rudes à tenir, & mêmes parmy gens déreiglez; mais aprés en avoir faict pendre une douzaine, un châcun eut crainte, & fut sage, & fallut se former à l'estatut de mondit Sieur Prince, & à vuider sa querelle par apels, & la démesler sur le pont du Pau, lieu qu'il leur avoit destiné exprés pour cela, où ils alloient d'eux-mêmes par leurs apels, ou luy-même les y envoyoit, aprés qu'il s'estoit failly à les accorder, &

là

là falloit avoir bon pied, bon œil, autrement tumber du haut du pont en bas, comm'il arriva à Rodomont & à Rolland, dans l'Arioste.

Monsieur le Marêchal de Brissac, qui vint aprés luy en cette charge, en fit de même, & l'imita du tout, où de son temps furent faicts de beaux combats. Voilà comment en usoient ces deux grands Capitaines : aussi disoit-on de Piedmont alors, une école de la guerre en toutes façons ; & par ainsi vinrent à bout des cerveaux chauds de nos François, lesquels s'attiedirent de cette façon. Sur quoy je conclueray, avec de grands Capitaines, que mieux vaut un petit escandale qu'un grand, & les combats de deux ou trois sont plus politiques, que de plusieurs gens ramassez, qui deçà, qui delà, comme de Bandoliers.

Sainct Louys, Philippes le Bel, le Roy Louys IX. & autres Roys, deffendirent le combat à outrance, & l'Edict y est formel en deux lignes en forme.

Nous deffendons batailles par tout,
En nostre domaine, en toutes querelles.

Cela ne s'estoit point publié du temps de Charlemaigne, & autres Roys de France. Avant conclure, je diray que beaucoup de bons Docteurs duellistes, n'ont nullement approuvé les combats

à la Mazza, comme les combats ſolemnels, pour force raiſons, & pour ceſtecy, d'autant que les combats ſolemnels ſe faiſoient publicquement en bel ſpectacle de tout un petit monde, lequel eſtoit vray témoingt aprés, de la vertu & vaillance des combattans. Mais les combats faicts dans des deſerts, dans des bois, & parmy des buiſſons aux champs égarez, ne ſont nullement honnorables. Les vertus & valeurs ne s'y font guieres bien paroiſtre, & demeurent cachées & obſcures, comme les umbrages des bois & foreſts, ſoubs leſquels ils combattent ; ce que tres-bien ſçeut remonſtrer cet honorable Prelat d'Ecoſſe, à ce vaillant Renaud de Montauban, lors qu'il luy alloit demandant s'il ne ſe preſentoit point à quelques heures du jour, quelques belles advantures pour un gentil Chevalier, dans cette belle&grande foreſt deCallidoyne, tant renommée de tout temps par belles advantures, honnorables & hazardeuſes rencontres, pour les Chevaliers errans? Le bon Prelat luy répondit ainſi par une petite forme de remontrance, que errant en ces bois, il pourroit trouver pluſieurs eſtranges advantures; mais que les effects en eſtoient obſcurs comme le lieu, car le plus ſouvent, on n'en a point de notice ny de cognoiſſance; parquoy cherche (luy dit-il) d'aller où

tu cognois, que les œuvres ne ſoient enſevelies, afin qu'aprés le peril & le travail, la renommée s'en enſuive, & en die la verité. Et aprés cela dict, luy déduit l'entrepriſe qui ſe preparoit pour delivrer la belle Genevre, & luy en conta l'hiſtoire, laquelle Renaud ouyt voluntiers, & croyant ce bon Prelat, s'en alla parfaire cette entrepriſe ſi charitable qui s'enſuivit; & puis que nous ſommes ſur les allegations fabuleuſes, qui ſont certes encores plaiſantes, & approchent un peu de la verité : je diray ceſte-cy.

Nous trouvons dans l'hiſtoire de Rolland l'Amoureux, qu'un jour luy & Renaud, vindrent à une tres-grande contention d'armes & de propos tres-injurieux; & dict le conte, qu'aprés que le jour fut failly, ils delaiſſerent par honte de ſe combattre & fraper, pour autant que de ſe battre en tenebres, n'eſtoit faict d'un Chevalier aſſuré, mais pluſtoſt d'un brigand; ſi bien que Rolland dit à Renaud : tu dois rendre grace au jour, lequel s'eſt departy de nous pour te donner eſpace d'obvier à la mort, pour un peu, qui me cauſe un grand deuil. Auquel Renaud répondit : je veux qu'ainſi ſoit, comme celuy lequel veut eſtre, en paroles vaincu de toy; mais au faict, tu n'as aucun advantage ſur moy, ny n'auras jamais, & ſuis content

content que tu n'ayes aucun respect au jour failly, car je ne faicts d'estime de toy, non plus le jour que la nuict. Auquel le Comte Rolland replicqua que c'estoit un vrai larron, & qu'il monstroit bien son naturel, qu'estoit de faire guerre en lieu tenebreux & obscur, parmy des bois, comme un brigand: mais Renaud ne voulant endurer telle injure, luy paracheva de parler, & dire qu'il sçavoit combattre estant caché parmy les bois, & semblablement sur la summité des montaignes, & au milieu des campaignes & pleines razes, & sçavoit faire bataille en plein jour, matin, & soir, & minuict; mais qu'il estoit le seul glorieux au monde, qui faisoit de son honneur tant grand' estime & conte, & tant avoit presumption de soy, que pour estre veu, ne vouloit combattre, sinon à plein jour, croyant le rendre estonné par sa braveté. Telle estoit donc l'humeur du Comte Rolland, ainsi qu'il le monstra encor à l'endroit d'Agrican, lesquels s'estans entrebattus tout le long d'un jour, la nuict survint, dont Rolland pria Agrican de cesser le combat, & le remettre au lendemain, disant que la nuict estoit ennemie des Chevaliers genereux; à quoy Agrican condescendit, & passerent la nuict, moitié en devisant, moitié en dormant, & le lendemain, le jour venu, recommencerent leur combat.

Je

Je croy que feu Monſieur de Buſſy voulut en cela, un jour imiter Rolland, comm'il l'imitoit en ſa vaillance. Monſieur de Buſſy donc, eſtant un ſoir au bal au Louvre, prit queſtion contre feu Monſieur de Grantmont, brave certes & vaillant jeune homme, & qui ne degeneroit nullement à ſes vaillans predeceſſeurs, de cette noble race de Grantmont, & qui promettoit beaucoup, s'il ne fuſt eſté tué à la Fere, d'une canonade, dont ce fut tres-grand dommage. Voilà pourquoy Monſieur de Buſſy s'attaqua à luy, car il en vouloit à ceux-là, & ce fut parce que Monſieur de Buſſy ſe mit au-devant de Monſieur de Grantmont, tenant ſa Dame en la main, & l'autre ayant desjà pris ſa place, & marchant en ſon rang au grand bal, ce qui n'eſtoit pas bien faict à Monſieur de Buſſy; mais quoy? Un homme chatouilleux, faut qu'il ſe chatouille, ſi un autre ne le chatouille. Le bal eſtant finy & le Roy couché, ainſi que Monſieur de Buſſy ſe vouloit retirer, voicy venir Monſieur de Mauleon, jeune Gentilhomme, & de valeur auſſi, qui vint de la part de Monſieur de Grantmont ſon couſin, apeller Monſieur de Buſſy, & luy dire que ſon couſin l'attendoit ſur le gué, qui luy vouloit dire un mot. Monſieur de Buſſy, qui eſtoit haut à la main, & le plus dédaigneux homme du monde,

monde, luy dit : jeune homme, Bussy ne se bat jamais la nuict, & n'a jamais apris de monstrer sa valeur aux estoiles, ny à la lune, qui n'est assez digne pour la contempler, ny la comprendre ; si non au soleil, lequel, comm'il est clair, la faict paroistre & éclairer comme elle est : ceux qui ont leurs faicts obscurs & tenebreux, qu'ils les exposent aux tenebres, s'ils veulent, car la nuict n'a point de honte ; mais demain au matin, aussi-tost que le soleil sera levé, je ne faudray à me trouver au lieu où vous dictes, ou ailleurs, s'il s'en ravise, & venez avec luy, & amenez deux pionniers hardiment avec vous, car avant que partir de la place du combat, je vous veux faire enterrer tous deux, pour l'honneur que nous devons aux trépassez.

Il y eut force grands Capitaines, qui approuvoient l'humeur de Bussy en cela ; toutes-fois si ce fust esté un autre que Bussy, l'on y eust pensé quelque manque d'hardiesse ; mais celuy-là en avoit à vendre : * aucuns disoient que Monsieur

** Il pouvoit avoir appris cette generosité de son cœur brave, ou du trait que fit Alexandre, lequel en la seconde bataille qu'il donna à Darius, comme il fut conseillé par aucuns de ses grands Capitaines, qu'il le surprit de nuict, & qu'il avoit la victoire,*

sieur de Bussy avoit faict en sage homme & entendu en combats ; car les combats de nuict sont fort dangereux, & subjects à de mauvaises charitez ; ainsi qu'il en arriva au Baron d'Ingrande, que j'ay dict cy-devant ; son combat ayant esté faict de nuict, le Roy couché & tué, non sans quelque soubçon de supercherie.

Enfin il n'y a rien plus odieux que les tenebres, si ce n'est que ledict Bussy eust faict de mêmes, que fit en nos dernieres guerres de Toscane, du temps du Roy Henry II. le Capitaine la Hyre, brave & vaillant Capitaine Gascon, lequel combatit son ennemy dans une salle, que Don Francisque d'Est avoit fait apprester, avec force flambeaux & torches, si bien qu'il y faisoit aussi clair comme beau jour, & le vainquit en presence de Monsieur le Cardinal de Ferrare, & dudit Francisque d'Est, son frere, Lieutenant du Roy, en ces pays, & plusieurs autres Capitaines : dont ledict la Hyre en acquit grande gloire, lequel depuis se signala en tous les bons lieux

victoire, à quoy respondit Alexandre : Ah ! je ne veux point desrober la victoire, comme voulant dire, qu'il ne vouloit faire cet honneur à la nuict, de la luy donner pour l'oster au beau jour, & au beau soleil qui se desoleroit.

lieux de guerre où il se trouva, & mêmes aux guerres civiles, Monsieur le Prince de Condé l'ayant gaigné & appoincté : c'estoit certes un gentil soldat & bon Capitaine, il mourut à Orleans; il estoit grand compaignon du Capitaine la Trappe, aussi Gascon, que j'ay veu depuis Gouverneur de Monsieur de Clermont d'Amboise, & Guidon de Monsieur de Longueville, & puis Enseigne du Prince de Condé; il estoit un brave & vaillant homme, & qui un peu avant le combat de la Hyre, avoit aussi combattu en estaquade, & vaincu son ennemy : tous deux m'en ont faict leur conte.

Mais pour tourner encor, de dire que le soleil est bien plus propre & plus amy des armes que la lune, nous lisons que ces vaillans & indomptables Parthes, qui ont faict si bien la barbe à ces superbes Romains, dompteurs du monde, ne combattoient jamais de nuict, ny ne faisoient nulle faction de guerre; mais tout ainsi que finissoit le jour, leur journée de guerre finissoit aussi; si bien que Crassus, lors qu'ils le deffirent & le chasserent hors de leur pays, par la totale ruine & grande honte, & de luy, & de ses armes, le premier jour l'ayant battu, rebattu, & deffaict la plus grand' part de ses gens, ils les pouvoient achever, s'ils les eussent poursuivis la nuict;

mais

mais estant sur le poinct de leur victoire, les tenebres intervenuës, cesserent, & tenans ladicte victoire entre les mains, la laisserent, & la remirent au lendemain, que le soleil eut ramené ses chevaux boire de la mer, comme disent les Poëtes, & lors ils paracheverent d'accabler, mais non sans peine, car il leur falut faire une grande cavalcade pour les suivre, ayant gaigné de longue par la faveur de la nuict. Voilà la superstition de ces Parthes, laquelle est pourtant recommandable & admirable, pour beaucoup de raisons que je deduirois, & sur lesquelles Monsieur de Bussy se fondoit, & pour lesquelles observer en fut fort estimé, mais non tant de la presumption qu'il eut de deffier luy seul Grantmont & Mauleon, car ils estoient tres-vaillans Gentils-hommes. Monsieur de Grantmont le monstra à sa mort; mais jamais Herculle n'en combattit deux, comme dict le proverbe, qui pourtant est pedentesque. Sur quoy il me souvient d'un conte, du feu Seigneur de Genzac, Gentil-homme Gascon, brave & vaillant, & qui estoit Escuyer du feu Roy Henry II. François second, & Charles IX. en la grand' Escuyerie, & fort bon homme de cheval & de pied, & mourut au siege de Bourge, aux premieres guerres, d'une arquebusade, ayant une compaignie de gens de pied.

Il

Il estoit fort bravasce & haut à la main selon son pays, & outre, avoit praticqué l'Espaigne, & en parloit fort bien la langue. Un jour ayant pris querelle contre le Sieur d'Avaret, brave Gentil-homme aussi, & l'un des braves & gallans de la Cour, Guidon de Monsieur de Genlys, du temps des guerres Espaignolles, & mourut à Orleans, huguenot, & de peste, mort non digne de luy. Luy donc prest de mettre la main à l'épée, survint par cas fortuit un Gentil-homme que je ne nomme point, & qui est aujourd'huy un tres-bon Capitaine, & grand Seigneur, lequel dit: *tout beau, tout beau, Genzac*, je ne souffriray pas que mon compaignon se batte, que je ne m'en messe, parquoy arrestez-vous. A quoy promptement, sans s'estonner, répondit Genzac : & comment, n'a-t-on jamais veu un homme seul se battre contre deux? & mort Dieu les histoires en sont toutes pleines, & pourquoy n'en feray-je autant? Ça, çà, venez donc vous deux : mais ainsi qu'ils estoient à en venir là, ils furent separez ; en quoy on louë la rodomontade dudit Genzac, aller faire telle allegation d'histoires, comme s'il eust discouru avec quelqu'un de sang froid, ou qu'il eust beu, & faict carous à tous deux; & quand on luy demanda ce qu'il pensoit faire, aprés estre séparez & sur l'accord,

cord, il répondit naïvement : & mort Dieu, je me voulois faire mettre dans les chroniques. Sa partie pourtant ne fust pas esté bien faicte, car il avoit affaire à deux mauvais garçons & rudes joüeurs.

Je me suis possible un peu extravagué en cette digression, mais elle n'est entrevenuë non possible mal à poinct ; & pour retourner & abreger, je dis que les Turcs se mocquent fort de nos querelles, combats & tueries. Au combat de feu mon oncle de la Chastaigneraye, parmy la grande & superbe assemblée qu'il y avoit, s'y trouva grande quantité d'Ambassadeurs honnorables, voire de toutes parts, & entr'autres, celuy du grand Sultan Solliman, lequel s'estonna fort, & trouva fort estrange ce combat de Gentil-homme François à François, & sur tout d'un favory de Roy à un autre, les allant, le Roy, mettre ainsi & exposer en un tel carnage & massacre : eux ne font pas cela, & tout leur poinct d'honneur le mettent à bien servir leur Prince, & soubstenir & prendre sa querelle en guerre. Nous autres Chrestiens, nous sommes plus qu'eux, car nous nous sçavons battre en combats singuliers & generaux, & sçavons tres-bien faire & l'un & l'autre, en quoy sommes doublement à loüer, & à n'endurer ny paroles injurieuses,

ny démentis, car qui les endure, n'eſt nullement courageux, ny ne peut eſtre vray noble, comme diſoit le Roy François premier: les Grecs anciens diſoient, que ces combats appartenoient aux Barbares.

Les anciens braves Romains, ont eſté de la même opinion que les Grecs & les Turcs, & n'ont nullement approuvez tous ces duels & combats, ny ne ſe ſont enfoncez en nos poincts d'honneur de nous autres Chreſtiens, ainſi que j'en ay veu diſcourir à des gens ſçavans & grands Capitaines, qui ont mis le nez dans les lettres & recherches de ces combats. Nous liſons le combat furieux des Horaces & Curyaces. Nous liſons bien dans la vie de Marcellus, de Plutarque, qu'il avoit pluſieurs fois combattu en camp-clos, & tousjours ſorty vainqueur, & force autres de mêmes, qui ont combattu. Nous liſons d'un Statylius, qui avoit combattu vingt-deux fois en duel, & tousjours vainqueur; mais c'eſtoit d'ennemy à ennemy, d'eſtranger à eſtranger, comme Torquatus & Corvinus. Scipion auſſi tua en Eſpaigne, un grand & fort Barbare qui l'avoit provoqué.

Nous liſons bien dans Tite-Live, que ce même brave Scipion fit exhiber des jeux en Eſpaigne, tres-beau, pour les honnorables obſeques de ſes feus pere & oncle;

oncle; & pour les rendre plus celebres, s'y firent plusieurs combats & batailles singulieres, & entr'autres, estant sorty different entre deux cousins, Ortua, & Corbis, pour certaine Jurisdiction, ils se rapporterent à ce qu'en decideroit l'épée pardevant Scipion. Nous lisons aussi dans le même Tite-Live, d'un combat qui se fit devant Capouë, d'un Jubellius, Capoüan, & d'un Asellus, Romain, à la veuë des deux camps, & se deffierent par le congé de leurs Generaux. Là-même se lit aussi, un beau deffy & combat d'un autre Capoüan, nommé Badius, contre un Romain, nommé Quintius Crispinus, & fut plutost de gayeté de cœur, que pour autre subject, car ils avoient esté paradvant fort grands amis, & le Romain alla au combat mal voluntiers, pour cela, disant & s'excusant, qu'ils avoient, & l'un & l'autre, assez d'ennemis dans leurs camps, pour s'entrebattre & s'entretuer, sans qu'il fallut qu'eux deux vinssent là; le Capoüan le bravant fort, en l'outrageant, & l'appellant poltron & sans cœur. Enfin le Romain, poussé des siens, qui luy remonstrerent l'infamie qu'il encouroit, ayant demandé congé à son General, luy bailla un coup de lance à l'épaule, qu'il luy perça de part en part, & le voulant achever, & mettant pied en terre, l'autre le prevint, & se sauva à la fuite,

tout à pied. Mais de combat de Romain à Romain, on n'en treuve guieres, ou point, * & en cas qu'il ne soit vray, nous en avons un tres-beau exemple, qui nous le monstre, dans les Commentaires de Cæsar, d'un Pulsio, & Varennus, lesquels estoient en picque perpetuelle, sur le poinct de l'honneur: cela s'appelle à qui mieux fairoit, & à qui precederoit son compaignon à la guerre, ne failloient tous les ans d'avoir de grosses

* *Vous trouvez bien dans la vie de Sertorius en Plutarque, comment il deffia Metellus, en Espaigne, de sa personne à la sienne, & que leurs soldats, tant d'une part que d'autre, le trouverent fort bon de Capitaine à Capitaine, & de Romain à Romain; possible ce que Metellus refusa, tant pour ce qu'il estoit fort vieux & cassé, & Sertorius en la fleur & verdeur de son aage, & aussi qu'il falloit qu'un Capitaine (disoit Theofrastus) mourust en Capitaine, non pas en simple soldat. Les soldats pourtant s'en mocquerent bien fort, & luy n'en fit que rire. Tout cela estoit bon; mais pourtant faut noter que bien que ce fust Romain contre Romain, ils tenoient divers partis, & l'un n'estoit censé plus Romain, mais ennemy des Romain. Tant y a, qu'en quelque façon que ce fust, Metellus ne voulut point combattre ainsi de Romain: peu s'en treuve-t-il de ces combats.*

ses disputes, & grosses querelles touchant cela. Sur quoy, un jour l'occasion s'appresta tres-belle pour eux, en un combat que firent les Romains contre les François, qui les tenoient assiegez soubs la charge du jeune Ciceron, plus vaillant, certes, que le pere; & l'un de ceux-cy, qui estoit Pulsio, cependant qu'on estoit au plus fort du combat, sur le haut du rempart, dit à Varennus: à quoy songes-tu, Varennus? quelle plus belle occasion attends-tu de faire preuve de ta vertu? ce jour icy decidera de nos differends. Ce disant, se jette hors de la trenchée, & là où estoit la plus grosse foulle d'ennemys, se va jetter dedans à corps perdu. Varennus ne faict non plus que luy du restif, mais le suivit aussi-tost, craignant l'estime qu'on en auroit: ils se meslerent, & firent si vaillamment, & se secoururent l'un & l'autre si bien, que nonobstant qu'ils ne s'aimassent guieres tous deux, aprés avoir mis plusieurs par terre, se retirerent sains & sauves dans les remparts, avec une tres-grande loüange. Ainsi la fortune en tel estrif & contention, les tourna & vira l'un & l'autre, en sorte qu'un chacun d'eux, secourut & delivra son adversaire, sans qu'on peust discerner lequel de proüesse & vaillance, devoit estre l'un à l'autre preferé. (Voilà les mêmes paroles de Cæsar) en quoy me sem-

ble qu'il demeure un peu court, pour n'avoir écrit, s'ils continuerent doresnavant plus leurs haines & contentions, ou s'ils demeurerent amis.

Il arriva un pareil traict entre deux jeunes Seigneurs; l'un, le Seigneur de Candalle, & l'autre le Seigneur de la Chastaigneraye, laîné mon oncle, au voyage de Monsieur de l'Autrec, vers le Royaume de Naples. Ils vinrent avoir querelle ensemble, & leur General ne les peut pour le coup accorder. Advint que l'assaut de Pavie se donne, où tous deux y allerent bravement, car ils estoient tres-braves & vaillans, le Seigneur de Candalle avec sa picque & son épée au costé, le Seigneur de la Chastaigneraye avec une rondelle, & son épée en la main. La fortune voulut, qu'en combattant vaillamment, l'épée de mon oncle se rompit, & demeure desesperé, ne pouvant nuire à son ennemy. Quoy voyant le Seigneur de Candalle, qui combattoit prés de luy, tire son épée aussi-tost du fourreau, & la presente au Seigneur de la Chastaigneraye, & luy dit : vous estes trop brave & vaillant, M. de la Chastaigneraye, pour chaumer à faute d'armes, tenez, voilà mon épée que je vous preste, car j'ay ma picque encore entiere. Donnons; mais que tous fassent aussi bien que vous & moy, nous sommes dedans

dans. Mon oncle ne refusa point l'épée, mais la prit à grand'joye, avec un bon remerciement, d'ennemy pourtant à ennemy: ainsi le voulut cette honneste courtoisie & necessité de guerre; & puis combattirent si bien, avec d'autres vaillans leurs pareils, que la place en fut forcée & emportée. Monsieur de l'Autrec fut aussi-tost aprés informé de ce beau traict, qu'il ne peut assez louer, avec ses autres vieux Capitaines, & les rendit par ce moyen, fort facilement amis; ce qu'il n'avoit peu auparavant, car ils estoient tous deux envieux l'un de l'autre, tous deux de haute maison & grand part: car si la maison de Grilly & Candalle appartenoit à des plus grands de la France, celle de Bretaigne, de Vivonne, & de la Chastaigneraye, ne leur cede en rien: cela est aisé à prouver, & à comparer ensemble. Tous deux estoient braves & vaillans, & tous deux hauts à la main, qui ne vouloient ceder d'un poinct l'un à l'autre; tous deux poinctilleux, harnieux & scallabreux. Enfin, tous deux se rendirent fort grands amis, & grands compaignons de guerre, vivans emprés en fort grand' amitié & privauté; aussi tous deux moururent en même guerre, & en même siege de Naples, comme j'ay ouy raconter aux miens, qui estoient de ce temps. Voilà pourquoy je dis que

Cæſar a demeuré un peu manque en la deſcription de ces deux ſoldats Romains, jaloux, envieux l'un de l'autre; car ou du tout il les devoit avoir rendu amis, ou d'eux-mêmes ſe devoient eſtre reconciliez, ou s'eſtre entre-tuez; & parce, ſi Cæſar l'euſt mis par écrit, l'hiſtoire en fuſt eſté plus gentille. Par cet exemple donc de Cæſar, il eſt bien aiſé à conjecturer, comme les combats & les duels n'eſtoient guieres permis ny uſitez parmy les Romains; car s'ils le fuſſent eſtez, les deux ſoldats tant ennemis, euſſent bien-toſt vuidé leur differends, en deux ou trois coups d'épée, & en un tournemain, ſans y retourner ſi ſouvent. Auſſi croy-je que leurs Conſuls, Empereurs & Capitaines en faiſoient des Ordonnances, & Statuts, & deffences de ne venir là, afin qu'ils ne s'y amuſaſſent, & tournaſſent toutes leurs animoſitez, poincts d'honneur & vaillances, à bien ſervir leur Republique, & auſſi qu'en tels combats, bien ſouvent, ſe tuë-t-il tel ſoldat, ou tel Capitaine, qui poſſible ſeroit aſſez baſtant pour gaigner une bataille, ou ſauver un Royaume, dont j'en allegueroís bien des exemples, ſi je n'avois affaire ailleurs: mais quant à moy, il me ſemble que les deux ſoldats Romains, ſans couver ſi longuement une haine, euſſent mieux faict, toute deffence, & ſervice public mis à part,

part, d'entrer au combat, & en eussent esté à jamais plus estimez, comme firent ces Horaces & Curyaces, desquels la memoire demeura immortelle, tant ils démeslerent si vaillamment leur combat, & si furieusement, que (comme disent aucuns qui en ont écrit) ainsi qu'ils alloient au combat, & comme ils revinrent à approcher de trente pas, ils y eurent des uns ausquels le cœur attendrit, & les larmes vindrent aux yeux, d'une telle horreur de s'entretuer les uns les autres, estans ainsi si proches parens; mais ressongeans aprés qu'il y alloit du salut & service public, par paction faite, obstant toute consideration, d'une rage cruelle, s'entre-coururent les uns contre les autres, & se combattirent, que le massacre s'en ensuivit tel, que nous lisons dans Tite-Live. J'ay veu ce combat le mieux representé que je vis jamais chose, en la Maison de Ville de Lucques, là où vous verrez une furie de combattans paincte dans le visage, qu'il n'y reste rien que la parole, & en tous six, toutes diverses sortes de postures & de gardes; si bien qu'il n'y reste aussi, que le seul mouvement; & croy que nos tireurs d'armes nouveaux d'Italie, en ont tiré patron en plusieurs de leurs jeux d'armes, qu'ils nous ont appris.

Nous lisons de Marc-Anthoyne, com-

me il deffia Octave Cæsar, au combat de sa personne à la sienne, encore qu'il fust plus vieux que luy; mais Octave le reffusa, disant qu'il avoit assez de diverses sortes & manieres de mourir, sans mourir de celle-là. La réponce, certes, est vile, & peu digne d'un tel Cæsar, & d'un tel Monarque. Je m'assure que Jules Cæsar, son oncle & son brave predecesseur, n'eust pas ainsi répondu, mais l'eust bien pris aussi-tost au mot. Pour en parler aussi franchement, Octave, encore que la fortune luy dit estre le Monarque de tout le monde, n'estoit pas vaillant de sa personne, ainsi qu'il le monstra en la batailles de Philippes, comme tres-bien Marc-Anthoyne le luy sçavoit reprocher. Or bien je pardonne à Octave, puis qu'il n'estoit si vaillant, ny le cœur luy bastoit pour venir jusques-là, ou bien que l'usance n'en estoit telle parmy les Grands à Rome, puisqu'elle n'estoit parmy les petits, ou bien qu'il estoit mieux asseuré de son faict, & qu'il auroit bien raison de son homme, autrement que sans venir là, & hazarder sa vie à la fortune d'une épée, variable & inconstante, ainsi qu'il luy arriva.

Mais s'il faut pardonner à Octave, il ne faut pardonner au Dauphin de Viennois, Humbert, lequel ayant faict paix avec le Comte Aymé de Savoye, & puis voyant son bon, la vint rompre, sans

que

que le Comte y pensast. Dont ledict Comte fâché, soudain luy dépêcha un Roy d'Armes, dict Savoye; par lequel il luy envoya un cartel, contenant en somme, qu'il estoit un vray infracteur de paix, & que lâchement il avoit en son absence, envahy ses terres, contre son serment, & à cette occasion, qu'il le deffioit corps à corps, ou puissance contre puissance, & qu'il l'estimoit si grand Prince, qu'il sortiroit au combat en camp-clos, pour soubstenir son honneur, autrement il le reputoit lâche & méchant. Le Dauphin ne fit autre réponse à ce cartel, sinon qu'il dist de bouche au Heraut: mon amy, dis à ton maistre, que la force & la vertu d'un Prince, ne consiste point en force corporelle, & que s'il se veut tant vanter d'estre fort, nerveu & robuste, je luy répons, que je n'ay taureau, qui ne soit plus fort & roide que luy, parquoy quand il s'y voudra éprouver, je luy en envoyeray. Et quand à l'armée, dis luy que s'il est bien pourveu & fourny à cette heure, de gens, que je le seray un'autre fois à mon tour, & puis je l'iray trouver là, par où il sera: ce qu'il fit au bout de quelque-tems, & luy donna la venuë, & luy deffit toute son arrieregarde, chargée de butin, qui se retiroit. Cette Histoire, on la trouve dans la Chronique de Savoye. Voilà comment

le gallant ſe deffit du cartel à luy envoyé, auquel pourtant il devoit répondre, par faict d'armes, puis que le Comte le loüoit, & le tenoit ſi homme de bien, qu'il n'y faudroit. Toutes-fois s'il fut un peu offenſé par le reffus, il le rabilla un peu par la deffaicte qu'il fit en la victoire qu'il eut, car enfin les grands en quelque ſorte qu'ils obtiennent victoire, ils acquierent honneur & louange, mais pourtant le camp accepté l'euſt honnoré davantage parmy les gallans Cavaliers, & me ſemble qu'il fit une quaſi ſemblable réponce que fit Corbane à ces braves Seigneurs François croiſez de jadis en la Terre ſaincte, leſquels tenant Antioche aſſiegée, où eux eſtans plutoſt aſſiegez qu'aſſiegeans, à cauſe de la miſere du long ſiege, de la famine, de la fatigue, & incommodité de toutes choſes qu'ils avoient pâty là devant, & menacez auſſi du grand ſecours qui leur venoit à dos; ils envoyerent Pierre l'Hermite vers ledict Corbane, pour luy remonſtrer & faire trouver bon, de la part de tous les PrincesChreſtiens qui eſtoient là, que s'il vouloit mettre quelqu'un de ſes Capitaines en camp-clos, ils en mettroient un autre, pour là debattre & vuider leur differend. S'ils en vouloient mettre davantage, ils en mettroient davantage, ſinon, armée contre armée, & en lieu pareil. Mais Corbane ruſé, répondit:

répondit : que c'estoit au vainqueur de donner les conditions & faire les loix ; que puis que les Chrestiens ne cognoissoient pas encore leur malheur, ou faignoient ne le cognoistre, ils n'auroient jà de lui cette faveur, de choisir la mort dont ils voudroient mourir ; beau mot certes : quant aux Princes, il les envoyeroit à l'Empereur des Perses tous prisonniers ; quant aux simples soldats, il les fairoit esclaves, ou les tailleroit en pieces, ainsi qu'il verroit, comme un arbre malheureux, qui ne porte point de fruict. Quelle sentence, si elle eust sorty à effect ! mais les Chrestiens, par la grace de Dieu, emporterent la ville. Paul Æmille raconte cette Histoire.

Meshuy il est temps de faire une fin, mais pourtant qui voudroit rendre ce discours parfaict, il faudroit dire & discourir, à sçavoir-mon, si toutes gens doivent estre receus aux combats & estaquades, & mêmes les vasseaux & subjects contre leurs Seigneurs ? A quoy les Docteurs duellistes qui en ont écrit, disent que si le Seigneur offence mal le vassal premier, le vassal le peut deffier, & se deffendre par les armes, car le droict des armes est aussi-bien deu à l'offencé, comme celuy des loix ; mais si le vassal offence le premier, il n'est point reçu en aucun deffy, d'autant qu'il est rebelle à son Seigneur, & par consequent perd

perd ſon droict des armes à l'endroict de ſon Seigneur, & celuy de vaſſellage. Faudroit diſcourir auſſi, & ſçavoir ſi un ſoldat peut combattre un Capitaine, ou le ſien même? J'en vis cette diſpute debattre à Malte, par Monſieur le Grand Maiſtre, le Marquis de Peſcayre, & autres Capitaines, & voulut Monſieur le Grand Maiſtre, que Monſieur de Bellegarde y fuſt appellé, d'autant qu'il s'entendoit fort bien en ces diſputes de querelles. Le tout ſe debattoit ſur ce ſubject, à cauſe d'un ſoldat, qui avoit appellé ſon Capitaine au combat; il fut arreſté que tout ſoldat qui a porté les armes, deux ans durant ſans intervalle, & qu'en ce temps il en aye faict digne profeſſion & belle preuve, en ſe trouvant à toutes les belles factions & haſardeuſes & le prouvant, il peut combattre tout Capitaine, duquel il aura receu injure, voire le ſien propre, en s'oſtant de ſa compaignie.

Je vis quaſi pareille diſpute entre le Capitaine Buſq, qui mourut à la Tierciere, & le Capitaine Brevet ſon Lieutenant, tous deux Provenceaux, & braves & vaillans Capitaines. L'on trouvoit eſtrange que le Capitaine Brevet, deffioit ainſi ſon Capitaine, mais pourtant Monſieur d'Eſtroſſe leur Colonnel, & autres Capitaines luy dirent: que ledict Brevet le pouvoit faire, en le quittant;

tant : il eſt bien vray qu'il y a difference entre un Lieutenant & un ſoldat, car le Lieutenant eſt Capitaine. J'eſtois preſent à cette diſpute, où Monſieur d'Eſtroſſe m'avoit faict appeller, & prié d'y aſſiſter, pour en dire mon advis, où j'y vis alleguer force raiſons, *& pro, & contra.* Entre-autres cette maxime, que j'ay dicte cy-devant, où il paroît que le ſoldat qui a porté deux ans les armes, en belles factions, pouvoit combattre un Capitaine, & cela a eu lieu parmy les Italiens, mais peu parmy les Eſpaignols, & encore parmy nôs François de jadis, d'autant que ce mot de Capitaine eſtoit & eſt ſi ſacré, que le ſoldat qui offençoit ſeulement ſi peu un Capitaine, eſtoit griévement puny, car n'eſtoit appellé à cet eſtat qui n'en fut grandement digne. Si que j'ay veu tels Capitaines, voire plus de cinquante en ma vie, parmy nos bandes, qui meriteroient d'eſtre aujourd'huy Colonnels, & tel ſoldat qui meriteroit d'eſtre aujourd'huy Maiſtre de Camp. Mais aujourd'huy que noſtre Infanterie eſt ſi corrompuë, dépravée & déreiglée, que les Maiſtres de camp (la pluſpart) & Capitaines; ſe font par douzaines, ainſi que la neceſſité le porte, & faute de paye, & ſi pourtant s'eſtiment autant que les plus braves & famez, en quoy il y a difference; car tel Capitaine y a-

t'il

t'il qu'un Gentil-homme de marque; se fairoit tort de le combattre, encore qu'il alleguaſt, qu'il y a tant de temps qu'il porte les armes; mais comment les portent-ils? en les traînant & en tenant les champs, cherchant les parroiſſes, en vivant & rançonnant le bonhomme, & ſe trouvant peu aux belles factions: quand ce vient à une bonne affaire, ils ont autant de cœur que putains; je parle d'aucuns, mais non de tous.

Comme nous diſons du Capitaine, de mêmes en faut dire du ſoldat, lequel ſe vantera avoir porté les armes tant de temps; mais quoy! c'eſt en faiſant la vie de ripaille, comme j'ay dict du Capitaine, & qu'il faille recevoir telles gens en combats, ce ſont abus; ouy bien les braves Capitaines & bons ſoldats ſignallez, deſquels la vaillance eſt tres éprouvée, dont nous en avons encore force parmy nos bandes, car je ſerois bien marry de parler de tous en general, ainſi que je les louë en mon livre des Colonnels: voilà ce que j'en ay ouy diſcourir à de braves Capitaines, en cette diſpute que je viens de dire, & entre autres beaux exemples alleguerent Monſieur de Maiſon-Fleur, gentil & brave Capitaine de ſon temps, lequel eſtant à la guerre de Flandres, pour contenter un ſoldat qui ſe doulloit de luy, s'offrit

frit de le combattre, le soldat le prit au mot, & se battirent si bien, qu'ils se tuerent; brave & vaillant acte, certes. Aucuns loüerent la vaillance & la generosité dudict Maison-Fleur; autres le blâmerent, d'avoir derogé à l'authorité de Capitaine, & l'avoir trop abbaissée, & qu'en tel cas, il la falloit maintenir jusques au bout, & ne la mettre en balance, sans l'advis des plus grands Capitaines, ou ordonnances des Generaux, mais de gayeté de cœur s'aller battre comme il fit, force gens luy donnoient blâme, car enfin, il faut honnorer son estat, & ne le mettre à si bon marché.

Le Capitaine Bourdeille, mon frere, brave & vaillant certes, je ne pense point faillir si je le dis, car il estoit tel estimé de son temps, estant en Piedmont, commandant à des gens de pied, il avoit avec luy un fort brave soldat, qu'on nommoit le Capitaine Tripaudiere, Gascon, qu'il avoit esleve, dressé, entretenu avec luy l'espace de six ans, & faict voir son monde aux guerres de Piedmont, d'Hongrie & de Parme, le menant tousjours quant & luy, l'aymant fort, & luy ayant appris à tirer bien des armes, car mondict frere les avoit tres-belle en la main. Par càs ce Tripaudiere fut suborné & gaigné, par Monsieur de Bonnivet, pour lors Colonnel

nel en Piedmont, pour estre avec luy, l'un de ses Capitaines entretenus, dont il laissa mondict frere, qui en estant dépit, le fit appeller sur le pont de Pau, qui ne faillit d'y aller, tant il s'estoit fait presomptueux ; mais en y allant il fut rencontré par aucuns Capitaines, & retourné en la ville, & mené à Monsieur de Brissac pour empêcher le combat, qui envoya querir mondict frere pour les accorder. La chose fut fort disputée, & mêmes des vieux Capitaines de là, qui dirent n'y avoir aucune raison, qu'un petit Capitaineau entretenu depuis trois jours, se battit contre le Capitaine Bourdeille (qui ne vouloit que se battre, & point s'accorder) ayant commandé il y avoit long-temps, de plus, qu'il estoit Gentil-homme de fort bonne part & bon lieu, appartenant à des plus Grands de la France. Force Capitaines remonstrerent au Capitaine Bourdeille, veu ses qualitez, qu'il se faisoit grand tort, & à tous eux, de s'abbaisser par trop, que de vouloir se battre contre un, qui n'avoit pas trois jours qu'il n'estoit que son simple soldat, sa creature, & faict Capitaine nouveau ; encore de gayeté de cœur & sans subject : à quoy ne vouloit entendre le Capitaine Bourdeille, car il estoit un jeune homme escabroux, vieux Capitaine pourtant. Mais enfin, il fut

tant persuadé des grands & vieux Capitaines de par de-là, & de ses compaignons, de se contenter, que ledict Capitaine Tripaudiere luy fist une fort grande soubmission, & luy requerant fort ses bonnes graces & amitié, à quoy il s'accorda, mais jamais il ne l'aima plus, & en fit peu de compte, car il estoit ennemy d'un ingrat.

Un peu avant ce differend, il en estoit arrivé un entre le Capitaine la Chasse, Provençal, vieux Capitaine & Gentilhomme de bonne part, & le Capitaine Riolas, vieux Capitaine aussi, que j'ay veu suivre feu Monsieur de Guyse le grand, & mourut à l'assaut du siege de Royan, prés de luy. Quand ce fut pour les accorder, il y eut une grande dispute, bien qu'ils fussent tous deux égaux Capitaines, en valleur & honneur, & experience, mais le Capitaine la Chasse se disoit Gentil-homme, & avoir ce poinct par dessus Riolas, à quoy Monsieur le Marêchal & autres grands Capitaines eurent de l'égard.

J'espere en mon second livre, parler de plusieurs accords de querelles, que j'ay veu faire & ouy dire, ensemble des paroles & satisfactions qui s'y sont dictes & pratiquées, en quoy du tout, je m'en rapporteray aux grands Capitaines, & mêmes sur le subject, si les Gentilshommes bien qualifiez, & Capitaines encore

encore bien signallez, n'ont pas quelque poinct sur les autres, que du commun, puisque deux vertus sont plus puissantes qu'une : en voicy un autre conte, & puis plus, mais bien divers aux deux precedens.

Un soldat de la Colonelle de Monsieur de Bonnivet, en Piedmont, vint à offencer un tambour du Capitaine Sainct André : le tambour qui estoit brave & courageux (comme j'en ay veu aucuns parmy nos bandes, qui sçavoient faire autre chose que toucher la caisse) demande à se battre contre le soldat, & le faict appeller. Le soldat le reffuse tout à plat, disant : que ce seroit un grand reproche à luy, vieux & signalé qu'il estoit de se battre contre un tambour, & plusieurs Capitaines tenoient cette opinion pour luy ; parquoy Sainct André, que j'ay veu tres-brave Capitaine & Gouverneur d'Aiguemortes, depuis se ravise d'oster la caisse à son tambour, & luy donne en recompense l'arquebuse à porter, avec remonstrance qu'il luy faict, de la faire bien valoir en toutes belles entreprises& rencontres, si qu'il se rende capable soldat, pour avoir raison de son ennemy : à quoy il ne fault, car dans trois mois il se fit fort recognoistre, au bout desquels il faict appeller sondict ennemy, qui sans aucune excuse y va, & se battirent & se

se blesserent fort bien tous deux. Nos Capitaines de gens de pieds, en peuvent là-dessus dire leur advis.

Il faut maintenant dire un mot d'une dispute que j'ay veu faire & la debattre, à sçavoir si en ces combats d'appels, l'élection d'armes s'y faict & s'y doit faire, comme en camp-clos solemnels, dont nous venons de parler cy-devant. Aucuns disent que si, autres que non, comme par exemple, un qui est offencé, faict appeller celuy qui l'a offencé, & luy mande qu'il l'attend en tel lieu avec telles armes, ou en pourpoinct, ou en chemise, avec l'épée & la dague, ou l'épée & la cappe, à pied ou sur un bon cheval, & une lance ou pistole, armé ou desarmé: ou que ce soit avec autres armes accoustumées ou non accoustumées. Il y en a d'autres qui disent, que s'il plaist à celuy qui est appellé, il l'ira combattre, & s'il ne luy plaist, il n'ira point, sinon armé comme il luy plaira, d'autant qu'il n'y a point de confidans, parrains & juges pour ordonner, disent-ils, & decider des eslections d'armes, ny les debattre, comme aux camps solemnels, & faut qu'elles se concertent & s'accordent entre les deux parties, ou par les deux seconds, ou autres, & mêmes faut que l'offencé s'accorde à tout, pour avoir raison de son offence, autrement l'offençant luy trouvera une infinité de poinctilles,

poinctilles, subterfuges & cavillations, pour faire, s'il veut, de grandes remises à se battre. Bien est-il vray, que pour son honneur il n'en doit user, car qui offence, il est tenu d'en faire reparation par les armes ou paroles, mais pourtant tel offencé, s'il estoit estropié d'un bras ou d'une jambe, il se peut accommoder de telles armes à son advantage sur son ennemy, qu'il luy plaira, & la raison le veut ainsi, & qu'en nos Cours & ailleurs de nostre France, nous en avons veu force exemples, jusques à aucuns, se vouloir proposer une coupe pleine de poison, & que toutes les deux parties adverses en beussent châcune la moitié. D'autres s'offrir marcher tous deux en une chambre pavée de rasoirs, pour se deffaire par ces deux moyens (pas beaux pourtant) aussi-tost l'un de l'autre. Tant d'autres inventions bizarres & sottes a-t-on voulu trouver, pour se deffaire les uns des autres, par des échapatoires ou autrement, dont je me passeray bien les conter.

Mais bien ay-je veu tenir en nostre Cour à des plus braves & vaillans Gentils-hommes qui y fussent, & qui avoient acquis en leur temps grande gloire d'armes, que si quelques mignons nouvellement venus d'Italie, & fraîchement esmoullus à l'épée par le Patenostrier, ou Hieronime, ou Francisque, ou le Tap-
pe,

pe, ou le Flaman, ou le Sieur d'Aymard, enfant de Bourdeaux, galant homme, certes, quand il vivoit, & que venans à la Cour affamez de gloire & d'honneur, & pour en avoir, on les vinst à quereller & appeller avec l'épée seule, ou l'épée & la dague, qu'ils ne s'y battroient point, & combattroient plutost la partie adverses par autres armes qu'ils trouveroient avantageuses pour eux, & luy donneroient à songer, & ou monteroient sur un bon cheval & une bonne pistole, & une épée ou lance, ou autrement, pour faire passer leur escrime. D'autres ay-je veu aussi tenir ce poinct, que quand on est offencé par supercherie, on peut combattre son ennemy comme l'on veut, mêmes le tuer d'un canon, si l'on peut. Mais pourtant s'il veut estre si gallant que n'user de telle revanche, mais en Cavalier tout gentil & tout noble, que d'appeller l'offençant avec armes nobles, communes & égales, il ne faut que l'offençant en refuse le combat, autrement il luy iroit grandement & doublement de son honneur, pour avoir offencé à l'advantage & en supercherie, & refusé un honneste & fort chevalleresque combat, que l'autre presente en brave & genereux cœur; il s'en est veu beaucoup d'exemples; de ceux qui en ont usé de semblables traicts.

Un autre exemple ay-je veu n'y a pas long-temps, d'un Gentil-homme qui ayant une parole à demander à un autre, le vint rencontrer & accoster en un chemin, & luy demander quelque parole, & le brava fort de paroles bravasches & outrageuses, si bien que l'autre s'en alla avec cela pliant les épaules, sans revanche, & dict pour ses raisons, que l'autre estoit monté à son advantage sur un bon cheval, adroict & bien maniant, & luy estoit sur un jeune poulain qui ne sçavoit tourner seulement à pas une main. Au bout de quelque temps, il songe à en avoir raison, & le faict appeller pour se battre contre luy, avec une épée & une dague, & en chemise; l'autre fit dire par son second, qu'il l'attendoit avec un bon cheval & une bonne épée, disant par ses raisons, que puis qu'il se plaignoit tant auparavant, de quoy il avoit esté bravé de son ennemy monté sur un bon cheval, & luy sur un méchant, qu'il estoit à presumer, que monté de mêmes sur un bon cheval, qu'il fairoit rage, & qu'il ne luy faisoit point de tort, de luy presenter le combat à cheval, & qu'aussi en tel poinct ils s'estoient entrequerellez. Celuy qui estoit offencé refusa ce combat à cheval, ce qu'il ne devoit faire, selon l'advis de plusieurs, car qui est offencé, il faut qu'en toutes formes & toutes armes raisonnables,

sonnables, il tâche à avoir raison de son offence; toutes-fois luy & son second; aprés s'estre advisez un peu, dirent qu'ils se battroient à cheval, mais qu'il n'en avoit pas sur l'heure, & pour ainsi le second requiert qu'il luy en fournisse, & en fasse venir deux bons, & en choisira celuy qu'il luy plaira; à quoy répondit l'autre, qu'il n'est semblable que son combattant prétendu n'aye un bon cheval, puis qu'il est riche Seigneur, & que ordinairement il en a chez luy de fort bons, & en mene avec luy quelqu'un tousjours, & aussi que son second en avoit sur le lieu trois ou quatre, qui estant requis de luy en prester un, le refusa, disant qu'il n'en fairoit rien, pour quant à luy fournir chevaux & en mettre sur les rangs un couple, & l'autre second le venir visiter & en choisir l'un, c'est un abus, cela ne s'est jamais veu, sinon en combats solemnels, ainsi que j'ay dict par cy-devant, & l'appellé ou l'appellant ne sont nullement tenus de produire ny chevaux ny armes, si ce n'estoit quelques armes extraordinaires, que l'un & l'autre proposassent, & qu'ils ne les eussent sur le lieu, & pour ce, les demandassent ou accordassent, terme d'en pouvoir recouvrer, monstrans en cela leurs braves courages, pour ne refuser le combat; voilà comment il faut qu'ils s'entredonnent chevaux & armes, par

concert faict entre-eux-mêmes, où leurs seconds, en camps solemnels; il faut passer autrement selon leurs loix, je l'ay ouy ainsi tenir aux grands Duellistes.

Un autre exemple ay-je veu, d'un qui appella l'autre en chemise, avec une épée & un poignard; l'autre fit réponce qu'il ne veut point combattre en chemise ainsi nud, car c'estoit en hyver: & qu'il mourroit de froid, & qu'il se morfondroit, & engendreroit un bon rhume, un catherre, ou un bon purigi, qui luy causeroit la mort, & quant à luy qu'il n'alloit point là pour y mourir, mais pour y vivre par emprés, craignant cela plus que son épée. A tout cela il y est tres-bien receu, & peut fort bien garder son pourpoinct pour son combat; aussi est-ce un abus que de se battre en chemise blanche, mais il faut aussi visiter les pourpoincts, s'ils ne sont point plus advantageux les uns que les autres, & s'il n'y a point de fer, ou maille, ou papier collé, & cela peuvent faire les seconds, dont pourtant en est arrivé des inconveniens par telles visites. Autrement se faict-il en camps solemnels, car si celuy qui a les armes, propose à l'autre de se battre en chemise, il faut que cela soit, & qu'il passe par là.

Deux autres exemples ay-je veu de deux,

deux, d'ont l'un eſtoit malade d'une fiebvre, & l'autre qui s'eſtoit dénoué un pied; ils furent appellez par leurs ennemis, avec une épée & une dague, & à pied; eux courageux ſe fâchans de s'excuſer à faute de ſe battre, mandent qu'ils ſe veulent battre à cheval & une bonne épée: ils y doivent eſtre receus, ny rebuttez de leurs excuſes. Autrement eſt-il aux camps ſolemnels, témoing celuy de Monſieur de Bayard, au conte que j'ay dict cy-devant de luy. Tant d'autres exemples alleguerois-je ſur cette eſlection d'armes, en ces appels, que aucuns veulent faire reſſembler aux camps ſolemnels, qui eſt un abus; car il n'y a nulle conjonction ny reſſemblance en cela: & voilà pourquoy ces camps ſolemnels ſont plus à eſtimer que les autres d'appel, comme ont dict les grands Docteurs duelliſtes, d'autant qu'ils ſe font par loix, ſtatuts, ordonnances, reiglemens, anciennes couſtumes, tant par les Juges, Marêchaux de camp, parrains & confidans, & autres grands perſonnages de guerre, & anciens Docteurs qui les ont ordonnez, reformez & policez; encore que je ne me veuille détourner de mon dire, qu'il y a abus auſſi bien aux uns qu'aux autres, mais en l'un plus qu'en l'autre; pourtant il faut tout remettre à la raiſon, ſelon laquelle on ſe doit reigler, & par ce, on

 ne

ne faillira point. J'euſſe faict ce diſcours bien plus long ſur cette diſpute d'eſlection d'armes, & en euſſe allegué force autres raiſons & exemples, mais je n'aurois jamais faict : il faut donner la plume à ceux qui en peuvent mieux écrire que moy, & tout ainſi que je parle de l'eſlection des armes, il faut auſſi entendre de mêmes de l'eſlection des lieux, pour ſe battre, car il y en a de ſuſpects, auſquels faut bien adviſer pour les eſlire. Or faiſons fin, encore que j'aye un champ tres-ample pour le ſemer de pluſieurs belles diſputes, raiſons, queſtions, exemples, contes, hiſtoires, mais c'eſt pour ceux qui ſont en cela mieux entendus que moy. Je fais doncques fin, priant tous Cavaliers, Capitaines, ſoldats de m'excuſer, ſi je n'ay mieux dict, proteſtant pourtant, que mon advis ne procede point tant de mon debile cerveau, comme de plus grands & plus experts en cela que moy, deſquels j'ay appris, & ſuis preſt d'en apprendre d'autres fort librement, & de ceux qui me voudront enſeigner.

Je croy bien que ſi un feu Monſieur l'Admiral, un Monſieur d'Andellot, un Monſieur de Guyſe le Grand, qui s'entendoit en cela mieux qu'homme du monde, & qui en diſcouroit des mieux, comme je l'ay veu ; un Monſieur de Montluc, un Marêchal de Belle-Garde, un

Marêchal

Marêchal de Biron, un Monſieur de Biron ſon fils, qui eſt aujourd'huy un des grands Capitaines de France, & tant d'autres Capitaines, tant de Gensd'armes, que d'Infanterie, qui ont veu tant de combats, euſſent entrepris ce diſcours, je croy que ce fuſt eſté la plus belle choſe qu'on viſt jamais.

Je ne me départs pourtant encor de mes diſcours, pour y enfiller un autre, ſur une diſpute que j'ay veu faire ſouvent parmy les grands Capitaines & gens de guerre; à ſçavoir, ſi un General d'armée ou autre, ayant un grand commandement, eſtant en ſa charge, doit refuſer le combat, qu'un autre ſon pareil luy preſente, & auquel il le deffie? Sur laquelle diſpute j'allegueray cet exemple qui eſt fort beau, de Monſieur le Marquis de Peſcayre, ce grand Capitaine, lequel, lors que les François furent chaſſez de l'Eſtat de Milan (dont il en fut le principal chaſſeur) il vint aſſieger dans la ville de Come, Monſieur de Vandeneſſe, frere puiſné de Monſieur de la Paliſſe, lequel encore qu'il fut fort petit d'eſtature & de taille, & n'euſt l'apparence ny la grace de ſon frere Monſieur de la Paliſſe, ſi ne luy cedoit-il rien de valeur & d'audace. Car parmy les ſiens il eſtoit appellé le petit lion des François, mêmes les Eſpaignols luy donnerent ce nom; j'en parle ailleurs. Eſtant donc aſ-

ſiegée dans cette place, elle luy fut tellement battuë & aſſaillie, qu'il fut contrainct la rendre par compoſition de vies & bagues ſauves, laquelle luy voulant ſortir, ne luy fut nullement obſervée, car elle fut du tout pillée & ſaccagée par les Eſpaignols & Lanſquenets, à la veuë dudict Monſieur de Vandeneſſe, qui rongeant ſon dépit, au partir de là, ne faillit d'envoyer tout auſſi-toſt un Trompette audict Marquis, & luy envoyer un cartel de deffy, l'appellant en duel; mais les Eſpaignols deſquels il eſtoit le pere & le plus aimé General qu'ils avoient jamais eu, ny eurent onc, ne voulurent jamais qu'il répondiſt à ce cartel, ne qu'il entendiſt au combat, encores que ledict Marquis ne deſiraſt autre choſe: (ce diſoit-il, & le faiſoit par beau ſemblant pareſtre) eux allegans que d'autant qu'il eſtoit perſonne publicque, & gagée au ſervice de l'Empereur & du public, il n'eſtoit obligé qu'il ſe perdiſt pour choſe particuliere, au moins qu'il s'y hazardaſt; dont le retindrent en dépit de luy, dequoy la partie fut remiſe à une autre fois, qui s'entretint tousjours ſoubs un ardent deſir de vengeance & de combat, tant d'un coſté que d'autre, car certes, ils eſtoient tous deux égaux en proüeſſe, mais le malheur fut tel, pour Monſieur de Vandeneſſe, qu'au bout de quelque temps

temps l'Admiral Bonnivet ſe retirant de Lombardie, mal mené & en deſordre & confuſion, pour eſtre ſuivy de prés de l'armée Eſpaignolle, où commandoit ledict Sieur Marquis, fut chargé fort rudement à Romagnono, où la routte de nos gens fut telle, qu'il en fut tué beaucoup, entre autres Monſieur de Vandeneſſe, eſtant ſur la queuë & faiſant la retraite, d'une grand'harquebuſade qu'il euſt dans l'épaule, dont ledict Marquis en fut ſi deſollé & fâché, ainſi que dict un Roman Eſpaignol, qui décrit ſa vie, qui maugreant le Ciel, il diſoit ſouvent en ſa langue Eſpaignolle: *Porque le pareſcia que eſte hombre que era a el particular enemigo havia ſido quitado del Cielo y de la Fortuna a ſu triumpho, y a ſu gloria eſperada, porque ſi endo y à antes deſafiado deſſeava eſtramamento verſe con el en pelea particular por dar fin a ſu querella por ſu gran honra!* Oüy eſt en François: *Que la Fortune & le Ciel luy avoient faict grand tort de luy avoir oſté cet homme, lequel eſtant ſon particulier ennemy, avoit eſté deſtiné pour ſon triumphe & ſa gloire eſperée, d'autant que par avant ayant eſté deffié de luy, il deſiroit fort entrer en Camp avec luy, pour terminer ſa querelle avec ſon honneur:* peſez tous ces mots, & voyez qu'elle ſuperbe & rodomontade Eſpaignolle.

Il me ſemble que j'oys encor Octave

Cesar sur la mort de Cleopatre, pour ne l'avoir sçeu mener en triumphe à Rome. Ou bien (pour venir du plus grand au plus petit) d'un soldat Espaignol, lequel ayant eu une querelle contre un autre, pensant le combattre sur ces entrefaictes, vint à estre blessé bien fort en une escarmouche du siege, il ne fit que prier Dieu, & faire dire force Messes pour luy & pour sa guerison, & quand on luy demandoit pourquoy il le faisoit, veu que c'estoit son ennemy, & autant de deffaicte pour luy s'il mourroit? Il répondict: *parce qu'il me fascheroit fort, qu'il mourut autrement que de ma main, & faut qu'il en meure, ou plutost je me tuerois moy-mesmes de despit.* Voilà une plaisante gloire.

Mais pour tourner encore à nostre premiere histoire du Marquis, j'en allegue une autre semblable de René d'Anjou: lors qu'il vint au Royaume de Naples, il envoya un heraut devers Alfonce d'Aragon, se disant Roy de Naples, & luy porta un gantelet tout sanglanté, ainsi qu'estoit la coustume d'aucuns deffys de ce temps, comme j'ay dict cy-dessus, l'apellant au combat de la part de son maistre. Alphonce accepta le gant, & puis demanda si René vouloit combattre corps à corps, ou bien avec toute l'armée? l'autre répondict, en armée. (Il fust esté plus beau de dire corps à corps) Alphonce

Alphonce luy replicqua, qu'il acceptoit la bataille, & qu'à luy appartenant par le droict des armes, comme provoqué & appellé d'eslire le jour & lieu de la bataille, il eslisoit cette pleine qui estoit entre Nola & Lacera, & que dans huit jours de là, il l'yroit attendre avec son armée, ce qu'il fit au jour terminé, mais René n'y alla pas, & ne chercha point la bataille : toutes-fois il se vint bien camper au camp d'où Alphonce s'estoit party. Puis, adjoute le conte que quelque Jurisconsulte de ce temps-là avoit écrit, qu'Alphonce comparut dans le champ de bataille, mais non pas René, d'autant que ses Barons l'en empêcherent, luy alleguant qu'il n'avoit peu en cette sorte deffier Alphonce, se voulant mettre sa personne & son Royaume en danger sans le conseil & consentement d'eux & des principaux du Royaume, du peril & interests desquels il estoit question. De l'autre costé Alphonce lors qu'il fut appellé au combat, demeura quelque temps songeant là-dessus, d'autant qu'aucuns luy disoient que René qui n'estoit que Duc, ne pouvoit pour raison appeller Alphonce qui estoit Roy. Mais enfin, luy semblant telle excuse d'homme lâche & couard, il retint & accepta le combat, comme de vray il n'avoit garde de le refuser, estant si brave & vaillant Roy, comme l'on l'a décrit, & ses actes l'ont monstré.

Le Roy d'Angleterre ayant esté deffié par le Duc d'Orleans, de tirer quelques coups de lance avec luy seul ou dix à dix, ou en foule de cent à cent Chevaliers, pour l'amour des Dames, ou autrement le Roy luy fit réponce qu'il n'y avoit nulle raison qu'il égallast sa Royale Majesté avec son Excellence & Seigneurie. Toutesfois pour l'honneur & gentillesse, voluntiers de gayeté de cœur, abaisseroit Sa Majesté jusques-là, que de venir aux mains avec luy. Un fils descendu de la noble maison de France, luy faisoit pourtant beaucoup d'honneur de se battre à luy, comme luy tout Roy, à ce fils de France.

Un autre exemple de nostre temps, lors que la premiere fois Monsieur d'Alençon, frere à nostre Roy alla en Flandres, il y eut un Gentil-homme Provençal, nommé le Chevalier d'Oraison, qui avoit une querelle contre Monsieur de Bussy. Parquoy pour la demesler, pour plus grande ostentation & bravade, part de la Cour de Paris, & emmeine avec luy le Seigneur de Gouille, pour lors le plus renommé tireur d'armes qui fust en la France, pour se battre avec Monsieur de Fernaques, brave & vaillant Gentil-homme, contre qui pareillement avoit querelle, & s'en vont rendre dans le camp de Dom Joan d'Austrie, estant lors la saison & permission

telle aux François, d'aller pour les Espaignols aussi-bien que contr'eux. Y estant donc, allerent faire la reverence à son Altesse, & luy faire entendre qu'ils estoient venus là pour le servir, & aussi pour appeller en estaquade de deux Gentils-hommes François, qui estoient au camp de Monsieur, party contraire, qu'estoient Messieurs de Bussy & Fernaques. Supplians son Altesse leur permettre le camp, & leur donner licence d'y envoyer un Trompette pour les y appeller. Dom Joan leur permit librement, & avec grand aise, pour avoir par là quelque petit subject de quelque affront à Monsieur d'Alençon, ou à ses Gentils-hommes, & mêmes estans fors ses favorys. Estans venu le Trompette & ayant faict sa charge, soudain il fut pris au mot, ce qu'estant venu à la cognoissance de Monsieur, dépêche le Trompette, & mande par luy à Dom Joan, que la partie estoit par trop belle, pour permettre qu'elle se fist sans luy, & qu'il en vouloit estre, & que si Dom Joan y vouloit venir, qu'il seroit le tiers, & qu'ils advisassent le lieu, le jour & l'heure, & qu'il seroit tousjours prests, si que possible par là pourroient démesler & determiner, non pas une simple querelle ny petits differends, mais oster toute occasion d'étaindre une grand' guerre, qui s'alloit enflammer. Dom

Joan, qui ne s'estoit attendu nullement, ny proposé, ny advisé qu'on en vint là, fut un peu esbahy pour le commencement, voyant une telle consequence advenir. Toutesfois comme brave, vaillant & genereux, & comme fils de pere, accepte le deffy, & se resoult de se trouver à l'assignation. Mais ces grands Capitaines qui estoient prés de luy, compassans tres-bien toutes choses, comme ils en sont maistres, mêmes les soldats Espaignols, qui en commençoient faire rumeur, & à se mutiner, ne voulurent jamais permettre que leur General, pour un certain petit & leger poinct d'honneur, s'allast ainsi perdre, & tout un Estat, car si cela avoit lieu, il n'y a General qui ne fust ainsi souvent deffié, & auroit plus de peine à répondre à ces cartels de gens que l'on supposeroit exprés, que non pas à faire le deub de leur charge. Parquoy il fut arresté & retenu par les siens, quelque instance qu'il fist de sortir. Par ainsi telle entreprise fut rompuë. En quoy les Espaignols furent fort mal contens de ces deux Gentils-hommes deffians, qui estoient là venus dans leur camp, par leurs deffis, broüiller leurs belles Ordonnances & Polices de guerre.

Nous avons un frais exemple en ces dernieres guerres, de Monsieur d'Espernon, & du Sieur d'Aubeterre, reprenant les

les erres du Capitaine Maumont, qui simple Capitaine qu'il estoit, avoit deffié mondict Sieur d'Espernon, ce qui estoit une grande derision, mais aussi la paya-t'il bien comm'il le meritoit, & bien employé; un simple Capitaine pieton, aller deffier un Colonnel, tout le monde luy devoit courir assus. Monsieur d'Espernon estant au service du Roy son maistre en France, lors qu'il mourut à Sainct Clou, le Sieur d'Aubeterre ayant quitté le party du Roy, qui luy avoit faict tant de biens, & pris celuy de la ligue, ne pouvant prendre le gros gibier des villes d'Angoullesme, Cognac & Xainctes, y ayant faict souvent entreprises, s'alla jetter sur le menu, & fit surprendre par son frere le Baron, le Chasteau de Villebois, qui estoit à Madame la Marquise de Mezieres sa tante, qui l'avoit veu trois jours auparavant, avec plusieurs offres de services, & faict son frere le Baron, gardien de cette place, par le moyen de laquelle il faict la guerre au gouvernement de Monsieur d'Espernon, d'Angoumois & Xaintonge; & les ravage fort; Monsieur d'Espernon absent, tourné aprés la mort du Roy, il veut nettoyer son gouvernement de tels ravageurs, & avoir sa place, & tente les moyens ordinaires & premiers, par sommation de Trompette, mais n'y voulurent entendre.

dre. Parquoy les va aſſieger avec un fort beau appareil & attirail d'artillerie, & non point de petit compaignon, mais digne d'un grand Seigneur comme luy. Sur ces entrefaictes ledit Aubeterre envoye un cartel à Monſieur d'Eſpernon pour l'appeller au combat. Mais Monſieur d'Eſpernon en peu de mots luy répondit ainſi : *Je m'en vais pour le ſervice du Roy, où ma charge m'appelle, ayant faict là, je parleray à vous. Cependant je ſuis fort homme de bien & d'honneur, & quiconque voudra dire du contraire en aura menty.* Et ſur ce poinct part avec ſes troupes, & va faire ſon ſiege de Villebois, le prend en moins de huict jours, contre toute l'eſperance de tout le monde, qui croyoit que d'un mois il ne le prendroit, & ce à la barbe dudict Sieur d'Aubeterre, qui eſtoit dans ſon Chaſteau d'Aubeterre, retiré avec ſes gens, ſans donner une ſeule allarme au camp de Monſieur d'Eſpernon, qui n'eſtoit pas ſi grand, ny ſi bien gardé, qu'il ne deubſt eſtre un peu éveillé, & fatigué, & ne ſecourut nullement ſon frere ny ſes compaignons, auſquels il avoit donné de belles paroles, & furent la plus-part de tous pendus & tuez. Aprés cela Monſieur d'Eſpernon part & s'en va à Perigort, luy prendre le Chaſteau & ville de Nontron, ſans qu'il luy en fiſt empêchement le moins du monde, encor qu'il

qu'il euſt faict une fort belle aſſemblée d'honneſtes gens que je ſçay & cognois, auſquels ne tint nullement qu'ils ne vinſſent aux mains, ce diſoient-ils. Là-deſſus j'ay veu diſcourir à beaucoup de bons Capitaines, n'euſt-il pas mieux valu audict Sieur d'Aubeterre de combattre en foulle Monſieur d'Eſpernon, puis qu'il alloit de la cauſe du General, que de s'aller amuſer à compoſer ſon cartel & alterer ſa plume, duquel cartel ſeul ne ſe contenta, mais en alla encore faire je ne ſçay combien d'autres ſi grands & ſi amples & longs, que l'on diſoit qu'ils ſembloient mieux ſes leçons qu'il avoit apris à Geneve, où il avoit eſté né, eſlevé, & endoctriné, que cartels de Cavaliers, & qui doivent eſtre les plus brefs que l'on peut. Nonobſtant, Monſieur d'Eſpernon aprés avoir mis ordre aux affaires du public, ne laiſſe à vouloir entrer (ce diſoit-on, d'autres diſent non) en eſtaquade, & s'offrir d'aller dans Blaye, ſur la parole de Monſieur de Luſſan, encore qu'il fuſt plus amy dudict Aubeterre que de luy, & s'offre encor d'aller dans la baſſe-cour de Monſieur le Marquis de Trans, mais il s'y trouva des difficultez. Ceux du party de Monſieur d'Eſpernon diſent cela, les autres le nyent ; c'eſt le moindre de mes foucys. Cependant Monſieur d'Eſpernon ne chauma point, & luy faict la guerre

guerre à telle outrance, qu'il le contraint à quitter le party de la ligue, & pour sa seureté & de son chasteau, de prendre celuy du Roy, & de l'aller trouver en France, & luy demander pardon; estant là, il se remet encor sur la plume & ses cartels, & en faict un, non de sa teste, à ce qu'on dict, mais forgé où je dirois bien, & luy faict tenir par un Tambour, qui luy presenta Xainctes, sans en sçavoir rien, dont pour ce, il meritoit d'estre pendu, pour abuser de sa charge à l'endroit de son Colonnel; mais Monsieur d'Espernon luy usa de misericorde, d'autres disent qu'il le fit fouetter à sa cuisine jusqu'à mourir, dont il fut tres-loüé, & luy fit réponce qu'il n'avoit point répondu au démentys qu'il luy avoit donné, & que lors qu'il y auroit satisfaict, alors il parleroit à luy, & qu'aprés qu'il auroit faict le service du Roy en Guyenne, qu'il yroit en France, où il l'appelloit, & à l'armée du Roy, pour le combattre. A quoy Monsieur d'Espernon ne faillit, car ayant mis ordre à quelques affaires particulieres qu'il avoit en Gascogne, & y avoir amassé quelques forces pour mener au Roy, & mis ordre à son gouvernement, il alla trouver le Roy en France, avec deux mille homme de pied, & deux cens bons chevaux, qui fut un secours bon & à propos, dont aucuns disent que

ledict

ledict Sieur d'Aubeterre le sentant venir (ce que l'on ne presume) partit d'avec le Roy, & s'en vint en sa maison.

J'ay entendu dire que beaucoup de grands Capitaines, & entre autres Monsieur le Marêchal de Biron, qui sçait bien peser les choses, ne trouverent jamais bons ces deffis dudict Aubeterre, & qu'il n'estoit raison que luy simple Gentil-homme Seneschal d'une petite Province, voire des moindres de la France, qu'est Perigort, & qui n'avoit faict de grandes preuves de sa personne encor au prix de l'autre, allast ainsi deffier un Duc & Pair de France, & Colonnel de l'Infanterie, & qui avoit gouverné paisiblement son Roy, & manié l'espace de dix ans toutes les affaires de l'Estat. Neanmoins il n'a jamais tenu audict Monsieur d'Espernon (ce disoit-on) qu'il n'ait combattu ; & s'il eust trouvé ledict Aubeterre au camp, infailliblement se fussent battus, encor qu'il en fut fort dissuadé de plusieurs raisons & de plusieurs amys & serviteurs. Le Roy l'en sollicitant d'accord, il dist qu'il ne s'accorderoit que premier il n'en fust esté disputé & dict par les Officiers de la Couronne, disant que cela leur touchoit à tous. Enfin pourtant un Gentil-homme que l'on cognoit, sans le nommer, les accorda sans autre cerimonie, & les fit embrasser au bout d'un an,

an, aprés s'estre bien envoyez des dé-mentys, des cartels & des injures, au grand estonnement de tout le monde; mais il vouloit passer en Provence, & ne vouloit laisser un tel ennemy derriere soy. D'autant que ledict Sieur d'Espernon avoit juré cent fois de ne s'accorder jamais, & qu'il tueroit Aubeterre, & faisoit porter l'attifaict à sa femme, qui estoit ma niepce, l'une des belles & honnestes femmes du monde. Mais pourtant l'accord fut tel & si advantageux pour Monsieur d'Espernon, que ledict Aubeterre le vint trouver à Angoullesme, là où ils se reconcilierent encore mieux. Ainsi faut-il qu'on recherche les grands, mais bien à propos.

Il en arriva de mêmes à Monsieur de la Chastre, grand Capitaine, certes. Il vint à estre querellé sur certain leger subject, & de gayeté de cœur, par Monsieur de Drou, brave Gentil-homme, Capitaine des Gardes des Suysses de Monsieur d'Alançon, & l'envoya appeller un jour estant à la Cour de Monsieur. Monsieur de la Chastres qui avoit faict de long-temps toute profession d'honneur & de vaillance, ne refusa point d'y aller. Mais par le commandement de Monsieur, il fust arresté; ayant esté remonstré à Monsieur, par plusieurs honnestes gens & bons Capitaines qu'il avoit avec luy, qu'il n'estoit pas raison qu'un

qu'un jeune Gentil-homme, encor qu'il fust de bon lieu & d'honneur, si aisément s'allast éprouver & battre contre un tel & grand Capitaine, vieux & experimenté, & qui avoit tant faict de preuves, & donné tant de témoignages de sa valeur, & qui pouvoit sauver tout un public en une heure.

Il arriva de mêmes à Monsieur de Sainct Luc, brave & vaillant Seigneur, certes, ayant esté deffié & appellé par Monsieur de Gouville, dont j'ay parlé cy-devant; estans tous deux à Anvers, au service de Monsieur, ainsi qu'il alloit resolu au combat, & qu'il vouloit sortir hors la ville, fut arresté par la Vergne, Capitaine de la garde Françoise de Monsieur; quand ces nouvelles en vinrent a la Cour, je vis aucuns discourir qu'en cet apel l'on y devoit avoir heu quelque égard & consideration, d'autant que Monsieur de Sainct Luc estoit quallifié, avoit esté Maistre de camp des bandes de Piedmont des affaires & cabinet du Roy, Capitaine de Gendarmes, Chevalier de l'Ordre, Lieutenant de Roy, en Brouage & Isles de Xaintonge, & autres charges. Autres disoient que Monsieur de Gouille estoit Gentil-homme & fort noble par les belles armes qu'il avoit en main, mieux que Gentil-homme de France, & que ce fust esté une belle gloire à Monsieur de

de Sainct Luc de se battre contre luy; comm'il monstra bien, qu'il n'en fit point de refus, & encor plus belle s'il en fust réchappé, ainsi que son brave & genereux courage l'y poussoit.

J'alleguerois icy voluntiers un exemple sur un differend, qui arriva un de ces ans entre Monsieur de Sainct Gouard, tournant nouvellement Ambassadeur d'Espaigne, & un Gentil-homme de Xaintonge, duquel j'ay oublié le nom; je n'en sçay pas bien le conte au vray, car pour lors je n'estois pas en France, & aussi que les uns me l'ont dict d'une façon, & les autres de l'autre. Voilà pourquoy je m'en tays. Tant y a qu'aprés quelques petites gallanteries & bravades passées entre l'un & l'autre, le Roy fut informé du tout, & trouva fort mauvais les formes de proceder du Gentil-homme, à l'endroit de Monsieur de Sainct Gouard, d'autant qu'il estoit Gentil-homme fort qualiffié, Chevalier de son Ordre, & son Ambassadeur d'Espaigne: & pour ce, le Roy luy envoye un de ses Herauts d'armes pour luy remonstrer sa faute, & luy signifier qu'il ayt à comparestre devant Sa Majesté, & Officiers de sa Couronne, & de ne passer plus outre. Le Gentil-homme s'excuse, & dict cognoistre ledict Monsieur de Sainct Gouard, pour estre voisins, & estre Gentil-homme comme luy; ne sçavoir

sçavoir qu'il fut Chevalier de l'Ordre, mais qu'ayant premier commencé à offencer, il ne pouvoit moins faire que d'en avoir raison sans aucun respect, & que luy estant ainsi marqué de telles qualitez, devoit premier monstrer le chemin de la discretion. Quant à le recognoistre pour Ambassadeur, il ne le cognoissoit nullement, ayant quitté l'Espaigne, & par ce moyen sa charge expirée, & qu'en Espaigne tenant lieu & la place de sa Majesté, il l'eust recognu comme tel, & comm'il eust deu, mais non pas en Xaintonge. Force autres choses & raisons allegua-t'il pour réponce audict Heraut, lequel avec quelqu'un de ses amis la fist aussi entendre au Roy, sans vouloir aller vers luy, craignant son indignation.

Je ne mettray icy par écrit ce qui fut disputé & arresté là-dessus au Conseil du Roy, car je ne le sçay pas bien, ny ce qui s'y passa depuis, & aussi qu'il y a encor aujourd'huy force gens du Conseil & Capitaines vivans, qui le sçauroient mieux dire que moy. Je ne diray seulement que sur cela, j'ouys dire à un tres-grand Seigneur, que le Roy pensant faire beaucoup pour Monsieur de Sainct Gouard, & peu pour le Gentil-homme, à le vouloir ravaller, fit beaucoup pour ledict Gentil-homme, de luy avoir envoyé un de ses Herauts, comme

comme si ce fust esté à un Prince estranger son pareil, ou autre grand Seigneur de son Royaume, au lieu de luy envoyer ou quelque Trompette, ou un Archer de ses gardes, ou un Huyssier de son Conseil, ou de la Cour, voire un simple sergent de masse, en quoy le Roy l'honnora de beaucoup. Je m'en raporte à la verité du tout, & au dire des grands Capitaines là-dessus.

Nous avons veu ces jours passez une grande querelle entre Monsieur le Marêchal d'Orlano & Monsieur de Montuspent, tous deux braves & vaillans Seigneurs, mais differens de qualitez & de charges, l'un Marêchal de France & l'autre Lieutenant de Roy en Guienne; ils furent prests à venyr aux mains sans beaucoup d'obstacles, & mêmes les deffences du Roy. On en parle fort diversement: mais c'est un grand cas de se battre contre son Lieutenant General, en quoy on doit bien admirer nos Roys & autres grand Princes souverains, qui ont empêché ces abus, dont il en arrivoit beaucoup de maux.

Or sur ces comparaisons de noblesses, de grades, de qualitez, d'honneurs, de valleurs & autres subjects semblables, j'ay veu sourdre parmy Seigneurs, Gentils-hommes, Capitaines & autres, force querelles & grandes disputes, dont j'en allegueroís plusieurs exemples si je vou-

lois, mais pour fuyr une prolixité possible trop fâcheuse, je me contenteray d'alleguer cettuy-cy seulement.

Lors que l'entrevuë de la Reyne d'Espaigne se fit à Bayonne, nostre Roy & la Reyne sa mere s'adviserent, pour plus honnorer la feste, d'envoyer Monsieur, frere du Roy (depuis nostre Roy) jusques en Biscaye, au devant de ladicte Reyne, avec cent ou six vingt chevaux de poste, l'accompaignant plusieurs Princes, Seigneurs, Chevaliers de l'Ordre, Capitaines de Gensd'armes, Gentils-hommes de la Chambre, tant du Roy, que de Monsieur, & Gentils-hommes servans, vestus de leurs habillemens de poste, fort riches & pompeux qui estoient de velours cramoisy, ou incarnadin d'Espaigne, avec force passemens d'argent, mais les uns estoient plus couverts & enrichis que les autres; c'est à sçavoir, ceux des Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Chevaliers de l'Ordre, & Capitaines de Gensd'armes, estoient quasi tous pareils. Ceux des Gentils-hommes de la Chambre du Roy & deMonsieur, estoient moindres; & ceux des Gentils-hommes servans, encore moindres. Il y eut parmy cette belle troupe le Seigneur de Lignerolles, l'un des gallans de la Cour, & fort accomply, tant pour les armes, que pour la parole, car il estoit tout plein de sçavoir,

voir, & qui avoit le cœur grand & glorieux ; il n'estoit encore que Gentilhomme de la Chambre du Roy & de Monsieur, qui n'estoit pas petit honneur & tiltre de ce temps-là, & qui ne se sentoit moindre qu'aucuns Chevaliers de l'Ordre, & Capitaines de Gensd'armes, comme vous entendrez. Quand ce vint au département desdicts habillemens, & que l'on ne luy en donna que de ceux desGentils-hommes de laChambre, il le refusa tout à plat, & le renvoya bien loing, sans en vouloir nullement prendre, disant qu'il en meritoit aussi bien un des beaux & riches, qu'aucuns qui en avoient eu, entre autres nomma le Seigneur de Montsales & d'Autefort, lesquels estoient de ladicte compaignie, des qualifiez & habillez de la grande sorte, & qu'il se santoit autant qu'eux, & pour ce, il ne suivit point Monsieur son Maistre. Au retour, Montsales sçeut cecy, qui estoit haut à la main & bravasche, & ayant un matin rencontré dans la place de Bayonne, Lignerolles, ainsi qu'il alloit au lever de son Maistre, l'acoste & d'abord luy demande : Lignerolles, avez-vous dict telle parole ? (qu'est ce que j'ay dict cy-devant) Ouy, répondit Lignerolles ; ce que j'ay dict, jamais je ne le desavouë. Ah ! mortdieu, dict Montsales, ne faictes jamais comparaison de moy.

Lignerolles

Lignerolles replicque, quand j'en fairay je penseray vous faire autant d'honneur comme possible à moy de tort. Ah! mortdieu, replicque Montsales, vous avez suivy Bueil; (ce Bueil estoit ce brave bastard de Sancerre, dont j'ay parlé cy-devant) c'en est l'une de mes gloires, répondit Lignerolles, car j'ay suivy un brave & tres-vaillant Capitaine, en de belles advantures de guerre, où j'ay bien servy mon Roy, & appris beaucoup de luy : j'en ay avant luy suivy d'autres en Piedmont, de moindre qualité que luy, mais pourtant braves & bons Capitaines, portant l'arquebuse & la picque soubs leur charge, dont je m'en sens tres-honnoré : je ne sçay qui vous avez suivy en vos jeunes guerres. A mortdieu, dict encore Montsales, j'ay des qualitez que vous n'avez pas : (car il avoit l'Ordre & la Compaignie de Gens-d'armes deMonsieur d'Anebaut qui mourut à la bataille de Dfeux) si vous les avez, répondit Lignerolles, gardez-les bien, elles vous font bien besoing; quant à moy, je n'en perds que l'attente d'en avoir autant, car je les merite fort bien. Il n'y a qu'un an ou deux que vous estiez Guidon de Monsieur le Marêchal de Sainct André, & moy de Monsieur de Nemours, & le suis encore, dont je m'en sens autant honnoré, que vous pensez estre de vos grades, & si la faveur

vous a gaigné le temps, il ne me peut guieres tarder, (comme de vray cela luy arriva, car il eut toutes ces charges. Force autres choses se dirent-ils) mais voilà les principales; si que je crois qu'ils se fussent battus, sans que nous arrivâmes le Baron de Vantenat & moy, qui allions au lever du Roy, & les en gardâmes, bien qu'il fust esté faict un bandon general & rigoureux sur la vie, de ne mettre la main à l'épée, à cause de l'honorable assemblée. Le Roy sceut le tout, qui commanda Monsieur le Connestable de les accorder, lequel trouva, à ce qu'ouys dire, que Lignerolles avoit fort bien démeslé ses comparaisons, & en homme qui sçavoit dire & faire. Il y eut puis aprés le Sieur d'Auteffort l'aisné, qui voulut avoir aussi sa revanche à son tour, lequel avoit esté faict Chevalier de l'Ordre, de frais, à Toulouse, parquoy il envoya appeller Lignerolles hors la ville par Monsieur de la Gastine, tres-brave Gentil-homme, Lieutenant de Monsieur de Longueville, à quoy ne faillit Lignerolles, ayant pour son second, Nanzay depuis Capitaine des Gardes: s'estans accostez, ils se retirerent à part, & les seconds à part aussi: on ne sçait qu'ils dirent, sinon qu'on les vit départir sans se battre, & quasi comme amis, dont plusieurs en murmurerent, car ces appels ne se doivent jamais départir

partir sans en venir aux mains, & falloit, comme j'ay dict, vaincre ou mourir, ainsi que la coustume à Naples y estoit formelle, & s'est ainsi fort pratiquée.

Du regne de nostre dernier Roy Henry II. fut faict un combat à Paris, en l'Isle de Louviers, entre Monsieur de Sourdiac, dict le jeune Chasteauneuf, de la Maison de Rieux en Bretaigne, & Monsieur de la Chasnaye Nailler du pays d'Anjou, oncle de la femme dudict Sieur de Sourdiac, de la Maison du Bourg-l'Evesque, que ledit Sieur de Sourdiac avoit nouvellement épousée, se doulant de quelques propos que je ne diray point, que pretendoit ledict Sieur de Sourdiac, de la Chasnaye avoir dict, & & pour ce l'envoya appeller en ladicte Isle, où estant, ledict Sieur de Sourdiac luy demanda s'il avoit dict tel propos: l'autre luy répondit, que sur la foy de Gentil-homme & d'homme de bien, il ne les avoit jamais dicts; je suis doncques content, replicqua le Sieur de Sourdiac; non pas moy, replicqua l'autre, car puisque vous m'avez donné la peine de venir icy, je me veux battre; & que dirons de nous tant de gens assemblez d'un costé & d'autre, deçà & delà l'eau, d'estre icy venus pour parler, & non pour se battre? il y iroit trop de nostre honneur: çà battons-

nous ; eux s'estans donc mis en presence avec l'épée & la dague, se tirerent force coups advant se blesser : aucuns disoient que ledict Sieur de Sourdiac estoit armé, & mêmes qu'aucuns ouyrent ledit la Chasnaye crier haut : ha ! paillard, tu ez armé, ainsi qu'il l'avoit tasté d'un grand coup qu'il luy avoit tiré au corps ; ha ! je t'auray bien autrement, & se mit à luy tirer à la teste & à la gorge, à laquelle il luy donna un grand coup à costé, qu'il ne faillit rien qu'il ne luy coupast le sifflet, dont ledict Sourdiac ne s'estonna nullement, ains redoublant son courage, luy tira une grande estocade au corps & le tua. De dire qu'il fust armé, je ne le puis croire, car je l'ay tousjours cogneu brave & vaillant, les armes bien en la main, & l'honneur en recommandation pour faire telle supercherie, & bien luy servit de bien faire, & bien parer les coups, car ledict Sieur de Sourdiac qui estoit mon grand amy, me le conta quelque temps aprés ce combat, me jurant n'avoir jamais veu un si brave, & vaillant, & rude homme que celuy-là, comme de vray, il l'avoit bien monstré en plusieurs guerres de Piedmont & de France, & estimé fort mauvais garçon ; encore le monstra-t'il en ce combat, car il avoit quatre-vingts ans lors qu'il y vint, & mourut ; ainsi à belle vie, belle mort qu'il faut

fort

fort eſtimer, & ſur tout auſſi ſon brave cœur & ſon ambition de n'eſtre voulu partir de la place aſſignée, ſans ſe battre, & ne s'amuſer trop à parler; comme de vray c'eſt une grande honte, quand on vient là, de s'en retourner ſans venir aux mains, & de ſe contenter en ſatisfaction de paroles.

Certes, quand on eſt en un logis du Roy, ou une campagne, qu'une armée, une Cour marche, ou en d'autres lieux, l'on ſe peut eſclaircir du differend par parolles comme l'on veut, mais quand on eſt une fois entré dans le camp où vous eſtes appellé, c'eſt une choſe peu noble que de venir aux paroles, & laiſſer les armes à part. Je m'en rapporte aux grands Capitaines. Et pour tourner encore au diſcours de Meſſieurs de Montſales & Lignerolles, ils furent en leurs temps braves Gentils-hommes, l'un fut tué à la bataille de Jarnac, & l'autre fut aſſaſſiné à Bourgueil en Anjou, la Cour y eſtant, par ſept ou huict braves & vaillans Gentils-hommes, qui furent le jeune Villeclair dict la Guerche, principal querellant, accompaigné du Comte Montaſier, du Comte Charles de Manſfol, de Sainct Jehan, l'Orge, & autres, leſquels tous quaſi finirent de meſme façon (que je dirois bien, mais cela ſeroit trop long) & tous tuez, juſques au Grand qui en fut autheur & fauteur; en

quoy doit-on bien prendre garde quand l'on tuë un homme mal à propos, en supercherie & advantage, car guieres n'a-t-on veu de tels meurtres & de telle sorte, qu'ils n'ayent estez vengez de bille pareille, par la permission de Dieu, lequel nous a donné une espée au costé pour en user, non pour en abuser : il est doncques meilleur & plus juste de desmesler ses querelles par beaux appels & honorables combats, que par ces assassinats : & qui sera l'homme, tant religieux & cerimonieux soit-il, qui voudra peser l'un & l'autre, ne trouve qu'un meffaict n'est si grand que l'autre ? Je debattis un jour cette dispute à un grand Personnage Theologien, qui certainement m'advoua que Dieu estoit grandement offencé en tous les deux meffaicts, mais un assassinat, un guet appens est irremissible, mesme envers nos Grands, Juges & Senateurs de nos Cours, comme nous en voyons tous les jours de tresrigoureuses punitions. Je me suis un peu trop perdu en cette digression, pour avoir esté un peu longue, mais pourtant n'aura estée mauvaise, & possible aura pleu à aucus.

Et pour reprendre nostre chance premiere du discours sur les combats des Grands, je feray ce conte que j'ay leu en partie dans le Roman de Bayard, & l'autre dans un livre Espaignol ; qu'est

que

que le matin du jour de la bataille de Ravanne, ainsi que toute l'armée passoit au delà du Canal, Monsieur de Bayard dict à Monsieur de Nemours son General : Monsieur, allez-vous un peu esbattre le long de ce Canal qui est beau & plaisant, en attendant que tout ayt passé ; à quoy Monsieur de Nemours s'accorda, & prit en sa compagnie une demy douzaine de ses grands Capitaines qu'il avoit avec luy, comme Messieurs de la Palisse, de Bayard, d'Allegre, de Lautrec, & autres : & en se pourmenant, il dict à Monsieur de Bayard, Monsieur de Bayard, nous sommes icy en belle butte pour les arquebusiers, s'il y en avoit de cachez derriere ces hayes ; & sur ces propos vont adviser une troupe de vingt à trente chevaux qui venoient pour recognoistre l'armée, entre lesquels estoit Dom Pedro de Pas, Capitaine de tous les Genetaires. Si s'advança Monsieur de Bayard de la troupe, de vingt ou trente pas, & les saluant, leur dict : Messieurs vous vous esbattez comme nous, en attendant que le grand jeu commence ; je vous prie qu'on ne tire point de vostre costé & nous ne tirerons point du nostre, ce qui fut accordé. Sur ce, Dom Pedro luy demanda qui il estoit, & il se nomma par son nom ; quand il entendit que c'estoit le Capitaine Bayard qui avoit laissé tant

de nom au Royaume de Naples, fut fort joyeux de le voir, & luy dict : ha! Monsieur de Bayard, je ne vous pensois pas là; toutes-fois encore que je trouve vostre camp renforcé de deux mille hommes, de vostre venuë & presence, si est-ce que je me resjoüis grandement de vous voir sain & sauf, car on nous avoit dict que vous estiez mort à la reprise de Brezze, d'une grande blesseure que vous y receustes (comme il estoit vray) mais Dieu soit loüé qu'il n'en est rien; que pleust à Dieu y eust-il une bonne paix entre nos Roys, afin que nous puissions nous pratiquer & deviser ensemble comme bons amys & compaignons d'armes, vous portant certes plus d'affection qu'à tous les François pour vos grandes vaillantises, qui raisonnent encore au Royaume de Naples. Monsieur de Bayard, qui estoit fort courtois, luy rendit en cela son change au double, avec un fort honneste remerciement. Si regardoit Dom Pedro qu'un chascun portoit grand honneur à Monsieur de Nemours, & demanda à Monsieur de Bayard qui estoit celuy-là si superbement vestu, à qui tous eux portoient si grand honneur & reverence, car il estoit armé richement de toutes ses armes, fors l'habillement de teste, & par dessus ses armes tant dorées que rien plus, une cotte d'armes de drap d'or

d'or frisé, & les armes de Foix eslevées en broderie toute d'or, ce qui le rendoit bien remarquable avec son beau visage & son agreable jeunesse, qui montoit à ving-cinq ans ; Monsieur de Bayard luy respondit alors : c'est Monsieur de Nemours, nostre General, nepveu à nostre Roy, & frere à vostre Reyne : il n'eut pas plustost achevé le mot, que soudain mettant tous pied à terre, Dom Pedro s'adressant, la teste nuë, à Monsieur de Nemours, luy dict : *Monseignor, salva l'honra d'Espagna y de nuestro Rey, todos quantos qu'aqui stamos, semos servidores y cridos de vuestra Altezza.*
„ Monseigneur, *sauf l'honneur d'Espai-*
„ *gne & de nostre Roy*, tant que nous
„ sommes icy, nous sommes serviteurs
„ de vostre Altesse „. Monsieur de Nemours, qui estoit la courtoisie mesme, les remercia avec toutes les honnestetez du monde, & puis leur dict : Messieurs, je vois bien que dans aujourd'huy nous sçaurons à qui demeurera le champ, à vous, ou à nous ; mais à grand' peine se desmeslera cette affaire, sans grande effusion de sang ; & pour esviter cela, si vostre Viceroy vouloit vuider ce differend de sa personne à la mienne, je fairois bien que tous mes compaignons & amis qui sont icy avecque moy, y consentiront ; & si je suis vaincu, s'en retourneront en la Duché

de Milan, vous laiſſant paiſible de deçà ; auſſi s'il eſt vaincu, vous en retournerez tous vous autres vers Naples. Quand il eut achevé ſon dire, luy fut incontinent reſpondu par le Marquis de la Padulle, grand Seigneur Neapolitain : *Monſieur, je croy fermement que voſtre genereux cœur vous fairoit volontiers entreprendre ce que vous propoſez, & poſſible en viendriez à bout; mais ſelon mon opinion, je croy que noſtre Viceroy ne ſe fye point tant en ſa perſonne, qu'il y condeſcende, pour beaucoup de raiſons, & auſſi que les principaux de ſon armée l'en garderont.* A Dieu donc, Meſſieurs, dit Monſieur de Nemours, je m'en vais paſſer l'eau, & promets de ne la repaſſer de ma vie, que le champ ne ſoit voſtre, ou noſtre : ainſi ſe deſpartirent.

Or ſur cette propoſition que faiſoit Monſieur de Nemours, pour ſe battre contre le Viceroy, il ſe dit qu'entre ſes grands Capitaines que j'ay nommez, qui eſtoient prés de ſa perſonne, luy dirent : Monſieur, vous avez propoſé une choſe, qu'encore que vous ſoyez noſtre General, auquel nous devons obéyr comme à noſtre Roy, puis que vous le repreſentez, & nous eſtes donné de luy pour tel, nous n'oſerions, ny ne ſçaurions vous permettre ce que vous avez offert, ſi vous eſtes pris au mot, & en ſerions repris grandement, & menacez du

du Roy, pour vouloir hasarder ainsi en un coup son Estat de Milan, comme qui le joüeroit aux dez sur une seulle teste; encores que nous vous tenons si courageux, vaillant & adroict, que ce seroit bien-tost faict du Viceroy. Mais aussi songez quelle honte ce vous seroit, à vous qui estes si grand Prince, & d'une si grande & illustre race yssu, que vous estes nepveu du plus grand Roy du monde, d'aller combattre un inferieur à vous, encores qu'il tienne le lieu qu'il tient, & soit General de son party, comme vous estes du vostre; mais pourtant il y a bien de difference de vous à luy; qui qui pis est, il est vassal de la Reyne d'Espaigne vostre sœur, la plus glorieuse & hautaine femme du monde, laquelle pour ce seul traict vous desadvouëroit pour frere, & le Roy vous en voudroit mal à jamais. Là-dessus on doit considerer les difficultez qui se font en telles choses & combats, ausquels on requiert l'esgallité des personnes, comme du bien grand à grand: cela est juste & faisable.

Nous lisons que du Regne de Philippes le Bel, sortirent de grandes querelles entre le Comte de Foix, & le Comte d'Armaignac, tous deux beaux-freres: de sorte qu'ils se deffierent au combat, & en prirent jour de duel, & fut assigné le lieu d'iceluy à Gisors, par la permission dudict Roy Philippes le Bel. Il se

lict, qu'aprés la bataille d'Agyncourt, le Roy Charles VI. envoya offrir l'espée & l'Estat de Connestable, au Comte d'Armaignac, (lequel s'estoit retiré en son païs, & maison) comme le meritant par sa grand' valeur, lequel accepta la Charge, plus pour obeïr au Roy, que pour envie & ambition; mais advant partir, ayant grosse querelle avec le Comte de Foix, & ne voulant laisser son païs en proye à son ennemy, il tascha d'en voir la fin par une guerre : mais ledict Comte de Foix ne voulant l'effusion du sang de leurs subjects, s'advisa l'envoyer deffier de sa personne à la sienne, corps à corps, ou accompaigné de dix Gentils-hommes, ou moins, ou en plus grand nombre; le Connestable accepta aussi-tost le combat, & se trouverent tous deux au jour & au lieu assigné. Mais les Comtes de Commenges & d'Estrac, les Vicomtes de Narbonne & de Carmain, avec les Capitaines Barbazan & Saincte-Trailles s'y trouverent, & comme bons moyenneurs de paix, les engarderent de se battre, & les rendirent bons amis, & les firent accoller de bon cœur, bien qu'ils avoient estez ennemis mortels; le Comte de Foix se retira à Pau, & de là à Sainct Jacques, où il avoit vœu; & le Comte d'Armaignac vers Paris, où il fit tres-bien sa charge, & tres-valeureusement, ainsi que nos histoires le nous manifestent. De

De mesme aussi il arriva au commencement de ceste guerre de la Ligue, que le Roy de Navarre fit quelque certaine declaration, en laquelle il desiroit, luy & le Prince de Condé son cousin, se battre contre Monsieur de Guyse & Monsieur du Mayne freres : le Roy ne le voulut ; mais ne faut doubter que les uns ny les autres n'eussent nullement reffusé le combat, auquel s'ils fussent venus, se fussent bien battus, car ils estoient quatre braves Princes & vaillans combattans. Il fut un bruict sourd à la Cour, du Regne du Roy François II. que le Roy de Navarre mal content dequoy il ne tenoit le rang prés la personne du Roy, comm'il luy appartenoit, vouloit en faire de mesme, & presenter le combat à Monsieur de Guyse, & prenoit pour son second, Monsieur le Prince de Condé, qui dés la journée d'Amboise en vouloit à Monsieur de Guyse : nos histoires en disent le subject ; Monsieur de Guyse estoit tout prest de l'accepter ; je sçay bien ce que j'en oüys dire à un Grand, & avoit pris pour son second, Monsieur le Grand Prieur de France, son jeune frere, tres-brave & vaillant Prince, dont j'en parle ailleurs ; le choix n'en estoit point mauvais parmy ses autres freres. Il faut presumer que ces quatre vaillans champions entrans dans le camp, eussent rendu un combat tres-furieux,

furieux. Les choses n'allerent point plus advant, pour les raisons que je dirois bien.

Sur quoy je feray encore ceste petite digression, que lors dudict Regne du Roy François II. vinrent à la Cour, à Sainct Germain, la plus grand' part de ses grands Capitaines & Chevalliers de son Royaume par son mandement, pour adviser aux affaires de son Royaume, qui commençoit à se troubler. Parmy eux se trouva Monsieur de Montluc, lequel un jour entretenant à sa façon bravasche & libre, Monsieur de Guyse vint à tumber sur le Roy de Navarre, & luy dire comm'il l'avoit veu à Nerac, & l'ayant trouvé fort mal-content de luy dequoy il tenoit le rang prés sa Majesté qu'il devoit tenir, il luy avoit dict qu'il luy devoit faire entendre son mescontentement, & le faire plutost appeller sur ce differend, & le vuider de sa personne à la sienne, & qu'il n'y avoit meilleur expedient que celuy-là, & qu'il s'asseuroit tant de la valleur de Monsieur de Guyse, qu'il ne reffuseroit ce party. A quoy Monsieur de Guyse tout froidement respondit : Montluc, les parolles que vous me dictes, me les dictes-vous de la part du Roy de Navarre, qu'il vous en ayt donné charge, ou de vous mesmes, qu'ayez entrepris de les dire ? Monsieur de Montluc luy respondict, Monsieur,

ſieur, je ne les dicts que de moy meſ-me, parce que je vois que le Royaume s'en va broüillé fort par vos particulieres diviſions, & que je m'aſſeure tant de voſtre valleur, que ledict Roy, vous offrant ce beau party, vous ne le reffuſerez point, & par ainſi le Royaume demeurera en paix par la mort de l'un ou de l'autre, ou de tous deux. Vrayement, Montluc, à ce que je voys, (reſpondit Monſieur deGuyſe,tout en colere froide) vous eſtes devenu fort pollitique depuis que ne vous ay veu; je ſuis d'advis que le Roy vous faſſe ſon Chancellier; & ſi vous eſtes un beau faiſeur de combats. Il vous ſemble que vous eſtes encore en voſtre Piedmont, parmy vos gens de pied, où vous les faiſiez battre comm'il vous plaiſoit, & comme la quinte vous en prenoit. Le Roy de Navarre & moy, nous ne ſommes point de voſtre gybier, cherchez-en d'autre ailleurs. Le Roy de Navarre & moy, nous nous cognoiſſons il y a long-temps, je le tiens pour un des braves & vaillans Princes du monde; il ſçait bien auſſi ce que je ſçay faire: lors qu'il me fera entendre de ſes nouvelles, je luy feray auſſi-toſt ſçavoir des miennes. Allez, ſoucyez-vous de vos affaires, & non des noſtres. Qui fut fort eſtonné, ce fut Monſieur de Montluc, & à belles excuſes, qui au bout de quelque temps furent receuës, car Monſieur

de

deGuyse l'aymoit fort, comm'il luy monstra depuis en plusieurs endroicts que je dicts en sa vie. J'appris ce conte de bon lieu, le lendemain que l'on voyoit Monsieur de Montluc fort estonné, & point braver comme auparadvant; car Monsieur de Guyse, outre qu'il gouvernoit tout lors, & estoit en tres-grande faveur, il avoit dequoy par sa valeur pour estonner un homme. Voylà comm'il ne se faut pas mesler legerement des querelles & discordes des Grands. Nous tinsmes aussi à la Cour, qu'aprés la prison de mondict Sieur le Prince de Condé à Orleans, & sur son innocence il voulut quereller mondict Sieur de Guyse, & l'appeller; mais cela fut accordé par la sagesse de la Reyne Mere, qui fit là un grand coup, car il y eust eu là de grandes broüilleries; j'en parle ailleurs.

Nous lisons dans l'Histoire de Naples & ailleurs, comment ce brave Charles premier, Roy de Naples & de Sicille, & Alphonse Roy d'Arragon, eurent entr'eux grande querelle pour le Royaume de Sicille, & pour ce s'assignerent le combat par le consentement des deux parties & ordonnance du Pape devant Bourdeaux, estant pour lors au Roy d'Angleterre, duquel il voulut estre juge, & leur permit. Charles, courageux François, ne faillit dans le temps assigné, ayant traversé toute l'Italie & la

la France, avec toutes les conditions & trouppes de gens ordonnez par le Juge, de se trouver de bon matin au jour qu'il falloit, & là attendre son ennemy le matin jusqu'au soir; & voyant qu'il ne venoit point, & se faisoit tard, ny sçachant nouvelles autres de son ennemy, ayant envoyé de toutes parts, il s'en alla & reprint son chemin par où il estoit venu. Mais Alphonce, qui estoit un fin & caut Espaignol, avoit faict dresser des postes, & mettre des chevaux de relais & frais, si secrettement, que nul n'en sceut rien, ny s'en apperceut, prit la poste, fit si grand' diligence & si à propos, qu'il arrive précisément un'heure devant soleil couché (estant lors aux plus grands jours d'esté) & entre dans le camp, & n'y trouvant point son ennemy, y brave & piaffe dedans à la mode Espaignolle, prend acte de sa diligence & son devoir, laisse coucher le soleil, & puis s'en retourne comme il estoit venu; ce qui ne fut trouvé guieres beau pourtant d'aucuns; & d'autres disent qu'il avoit observé les loix du duel, & avoit comparu à propos, & sans avoir laissé couller & perdre le temps, ny coucher le soleil, ny venir la nuict; à quoy les Duellistes le temps passé, prenoient fort esgard, & y poinctilloient fort *.

Il

* *Il fust esté bien trompé, si Charles n'eust bougé de la place, comme il devoit.*

Il se lit aussi dans l'Histoire de Naples ; que Robert, petit fils de ce Roy Charles premier, estant assiegé dans Genes, par Frederic, & Maryé Vicomte de Milan ; ce Maryé appella Robert au combat de seul à seul, mais Robert, encores qu'il fust tres-vaillant, le reffusa, parce que leurs dignitez n'estoient pareilles : car Robert estoit Roy de Naples ; dont sur ce, il y a de belles disputes, que possible ailleurs nous deduirons, ne servant rien à nostre propos pour ce coup, sinon pour monstrer le combat de Grand à Grand.

Ce mesme Roy Robert fut aussi un'autre fois appellé & deffié par Frederic Roy de Sicile, lequel l'eut aussi-tost pris au mot, puis qu'il estoit son pareil, & & Roy comme luy, sans que le Pape Jehan, indigné de ce deffy, excommunia ledict Frederic, & pour ce ledict Robert en eut les mains liées ; car, à ce que disent les Docteurs Ecclesiastiques, il y va de l'ame, de se battre, voire de parler & conferer avec un excommunié ; en quoy, certes, ledict Pape trouva cet expedient meilleur, pour ne venir là dans le camp, que ne fut celuy du combat permis entre le Roy Charles premier, Roy de Naples, & le Roy d'Aragon, devant Bourdeaux, comme j'ay dict : faut noter en cestuy-cy, que si le Pape Jehan fit contre l'ame dudict Frederic, pour

pour l'avoir excommunié, il fit bien autant pour sa vie; car ledict Roy Robert estoit tres-brave & vaillant, comm'il l'avoit monstré en plusieurs beaux exploicts, & que de frais il ne faisoit que de venir soustenir le siege de Genes, où l'espace de sept ou huict mois durant, y estant enfermé, tous les jours se rendoit sur les murailles en personne, l'espée au poing, & là combattoit ordinairement vaillamment à repousser les ennemis, dont despuis estant sorty, prit terre à Savonne, & les deffit. Tant y a qu'il eust peu faire belle peur à ce Frederic, s'ils se fussent affrontez; outre qu'il estoit un tres-homme de bien & de devoction, & que Dieu fust esté pour luy. De plus, il estoit du noble sang de France, qui ne mentit jamais en telles bonnes occasions. C'est ce brave Robert, qui fut grand-pere de ceste brave & belle Reyne Jehanne premiere, la merveille de son temps, en toutes choses: j'en parle en son discours que j'ay faict d'elle. Voylà aucuns deffys qui se sont veus & presentez de Grand à Grand, le temps jadis, & ainsi aussi que nous en avons un assez frais. Au temps de nos peres, du grand Roy François, & de l'Empereur Charles, lesquels aprés s'estre longuement outragez de parolles & desmentys par Herauts & cartels, se deffierent au combat, mais ils n'y peurent jamais parvenir,

venir, pour la difficulté & controverse qu'ils eurent du lieu & des armes. L'Empereur Charles (disent nos Histoires & nos peres) disoit à soy appartenir l'eslection du lieu, comme se disant provocquant & assaillant, & pour ce en pleine assemblée du Pape, de son Sainct College, & de force Ambassadeurs, mesmes de ceux du Roy, en voyant une grande difficulté du lieu, qu'il n'y avoit rien de meilleur que se battre dans un'isle, ou dans un batteau de grande riviere, ou sur un pont, avec un'espée & dague, ou la cappe. Par ces mots il monstroit tout à coup, avoir eslection de lieu & d'armes. Enfin c'estoit un maistre homme. Le Roy voulant garder son advantage en l'eslection d'armes, qui les devoit fournir comme provocqué & deffendeur, vouloit combattre à cheval, armé (en grand Roy & Prince) de toutes pieces, avec une bonne lance & une bonne espée, bien qu'il ne fust jamais bien arresté du lieu du camp. Voilà pourquoy il ne voulut jamais recevoir ny oüyr l'Heraut de l'Empereur, qu'il ne luy eust apporté le lieu, & la seureté du camp pour se battre; ce qu'il ne fit : ne fut aussi non plus accordé des armes que l'Empereur avoit dict, avec l'espée & dague, disant le Roy que c'estoit armes trop communes, & peu usitées parmy les grandsRoys, qui vont à leurs combats,

rencontres

rencontres & batailles, tousjours ſur un bon cheval, & bien armez, non point en petits pietons, ſoldats & eſpadaſſins tous deſarmez, deſquels l'acte eſtoit de combattre en telles armes & façons. En cela il parloit ſelon l'uſance des anciens Duelliſtes, comme j'ay dict cy-devant, qui vouloient que le corps fuſt couvert, autrement c'eſtoit ſe battre en beſtes bruttes. L'Empereur replicquoit qu'ils ne ſe pouvoient combattre de plus belles & nobles armes que de l'eſpée, qu'ordinairement on portoit au coſté, pour une marque tres-inſigne de nobleſſe & valleur, & comme pour une fidelle & ordinaire compaignie en paix & en guerre, qui de temps immemorial avoit eſté inventée, portée, uſitée, & employée de tant de grands Empereurs, Roys, Princes, Capitaines, & vaillans hommes, par laquelle ils avoient faict de ſi beaux exploicts. Enfin ſur ces diſcordances, leur combat ne ſe fit point. Le plus beau & le meilleur fut eſté, ſans tant controverſer, (comme dit une fois en Sicile un vieux Capitaine Eſpaignol, ſur ces diſcours) qu'ils ſe fuſſent battus au beau mitant de leurs armées, aſſemblées pour donner bataille generalle, & ſur ce poinct leur commander faire alte, & ne bouger ſur la vie, & tous deux ſe deffier à la teſte de leurs dictes armées, comme firent Æneas & Turnus; y compareſtre

pareſtre armez des meſmes armes deſquelles ils devoient combattre en general, & là decider leur differend enſemble, avec condictions pourtant, que qui ſeroit vainqueur, ou vaincu, n'en ſeroit autre choſe, & les deux armées ſe retireroient avec cela, ſans s'entredemander rien, ny venir plus advant, & que jamais (me dit cet Eſpaignol) n'y fit ſi beau, ny ſe preſenta plus belle occaſion, qu'au voyage de Provence; qu'il n'y avoit pas deux ou trois mois, que l'Empereur avoit tant bravé à Rome, & ne demandoit que ſe battre, comme j'ay dict; mais tant s'en faut qu'ils vinſſent là, que le Roy ne voulut conduire ſon armée, & la donna à conduire & à y commander, à Monſieur le Grand Maiſtre, en Avignon, & luy ſe tint à Valence cependant: à quoy je replicquay, que le Roy, tout auſſi-toſt qu'il ſceut le bandon general que l'Empereur avoit fait d'amaſſer vivres à chaſcun pour huict jours, cuidan que ce fuſt pour venir aſſaillir ſon camp, auſſi-toſt s'y vint rendre pour donner bataille, & poſſible pour ſe battre main à main contre luy; ſi que l'Empereur s'en fuſt pas mieux trouvé; car le Roy avoit faict d'autres expetiſes d'armes, ſans s'eſpargner, ny eſtre eſpargné nullement, aux batailles de Marignan & de Pavye, tant ſignallées; ce que n'avoit pas faict

l'Empereur;

l'Empereur ; encore ce qu'il m'advoüa ; & pour conclusion, il ne me sceut que respondre, que son maistre estoit encore jeune, & qu'avec le temps, il pourroit faire d'aussi beaux miracles de sa main, que le Roy, qui estoit beaucoup plus vieux que luy.

Il fust esté bien aussi bon, sans venir au sang, que ces deux grand Princes eussent faict, comme firent jadis nostre grand Roy Philippes Auguste, & Richard Roy d'Angleterre, qu'on nommoit cœur de Lion, grands ennemis l'un de l'autre, qui traicterent la paix au Guet d'Amours, (gentil nom certes) où s'estoient assigné journée & bataille, entre Bourdedieu & Chasteau-Roux, qui advint fort miraculeusement ; car comm'ils estoient prest pour affronter leurs batailles d'une part & d'autre, les deux Roys, par le moyen d'un Cardinal, firent faire alte à leurs armées, loing d'un traict d'arc ou plus, par convention faicte, parlerent ensemble en ce dict Guet, où il y avoit un grand Oumeau entre lesdicts deux Roys, & comm'ils s'entreparloient, sortit dudict Oumeau, un grand & gros serpent, horrible, & levant la teste & sifflant contre ces deux Roys, lesquels pour le tuer, tirerent aussi-tost leurs espées ; mais il leur esvada, & ne sceurent ce qu'il devint : aucuns crurent que c'es-

toit

toit un Diable ainsi transformé; c'est un abus. Les deux armées voyant ces deux Roys ainsi tirer leurs espées nuës, pensant qu'ils se deussent battre, commencerent à s'esbranler, & marcher l'une contre l'autre; mais aussi-tost allerent au-devant, pour leur commander de ne bouger & reculer; ce qu'elles firent: & puis eux s'estans retournez en leur lieu, acheverent leur parlement, si bien & beau, qu'ils arresterent une bonne paix, & s'en retournerent bons amis audict lieu de Bourdedieu, rendre graces à Dieu, & à Nostre-Dame, en l'Abbaye dudict lieu. Voilà une gentile adventure, & tres-heureuse rencontre, & bonne yssuë. Si nostre Roy, & l'Empereur en eussent peu faire de mesme, ce fust esté un grand miracle de Dieu, & qui eust apporté plus d'heur, que s'ils fussent venus aux mains, & se fussent entre-tuez.

Nous avons (pour laisser les grands Princes & Roys, mais pour venir à de grands Capitaines) le deffy que feu Monsieur de Langeay, Lieutenant General du Roy en Piedmont, envoya à Monsieur le Marquis del Goüast, Lieutenant aussi General de l'Empereur en sa Duché de Milan, & ce sur la negative que faisoit ledict Marquis, de la mort & massacre de Cesar-Fregouse, & Rincon sur Tesin, dont l'accusoit fort &

& ferme, Monsieur de Langeay, & luy vouloit prouver par les armes, & vouloit entrer en camp sur ceste querelle ; & d'autant que ledict Marquis y faisoit quelque difficulté, ledict Monsieur de Langeay le voulut faire appeller devant la Chambre Imperialle, ainsi qu'ils y envoyerent leurs Manifestes, qui se voyent en aucunes de nos Histoires Françoises, Italiennes & Espaignolles, & là demander le combat, ou bien en cas de reffus demander luy estre faict raison sur un acte si villain, d'autant qu'il touchoit à toute une Chrestienté ; d'avoir ainsi viollé le droict des Ambassadeurs, laquelle façon de proceder le grand Roy François approuva tres-belle, & en fut fort content, ainsi que j'ay oüy dire à feu Monsieur le Cardinal du Bellay son frere, qui en parle mieux que les livres ; mais mondict Sieur de Langeay mourut sur ceste opinion & entrefaicte ; dont n'en fut pas marry le Marquis, car il estoit fort coulpable, voire autheur, ainsi que le croyoit tout le monde : j'en parle ailleurs. Ce combat estoit de Grand à Grand, & de General à General.

Ce brave Monsieur de Montmorency, non encore Connestable, mais Grand Maistre de France, en fit de mesme à l'endroit du Connestable de Castille, devant Fontarabie, lors de la délivrance

de Messieurs les enfans de France, lequel faisant du mussart, ou plutost voulant se desdire sur ladicte dellivrance, & faisant aussi du Renard, pour amuser tousjours mondict Sieur de Montmorency, sans palyer autrement, luy envoya incontinent Monsieur de la Guyche, Gentil-homme de la Chambre du Roy, luy dire qu'il advisast à luy tenir sa parolle, sans l'amuser davantage; autrement qu'il le deffioit de sa personne à la sienne, pour luy faire tenir ce qu'il luy avoit promis sur ladicte dellivrance, & qu'il l'attendoit avec une bonne espée. Ledict Connestable n'eut pas plutost oüy ces mots, bien qu'il fust brave & vaillant, qu'en un tournemain executa aussi-tost ce qu'il avoit tant delayé.

Je conterois force autres deffys de Grands, & appels, mais je n'aurois jamais faict; comme celuy qui se fit du Regne du Roy Charles, entre Monsieur le Mareschal d'Anville, aujourd'huy Connestable, & Monsieur de Longueville, qui se deffierent tous deux au Pré aux Clercs à Paris, ayant chascun son second. Monsieur le Mareschal avoit le Chevallier de Batresse son Lieutenant de Gensdarmes, & Monsieur de Longueville, la Gastine son Lieutenant aussi: de dire le subject de leur appel, & à quoy il tint qu'ils ne se battirent, cela seroit trop long.

Monsieur

Monsieur de Montpensier, & Monsieur de Nevers, du Regne du Roy Henry III. se cuyderent aussi battre, pour quelques propos fort picquans ; mais le Roy leur en fit deffence, & les accorda.

Nous avons de frais aussi les appels de Monsieur d'Espernon, & de Monsieur le Mareschal Dorlano, de Monsieur de Guyse, & de Monsieur d'Espernon ; de Monsieur de Genville, & de Monsieur le Grand ; à quoy nostre Roy tres-advisé sceut tres-bien pourvoir & empescher de venir plus avant. Il n'est pas besoing que le sang de ces Grands soit à si bon marché, pour querelles particulieres, comme de nous autres petits compaignons ; il y va grandement de l'interest public, car les Grands y sont fort necessaires.

Or il y a un poinct en nostre France, observé jadis estroictement, que parmy les Chapitres de l'Ordre du Roy, les Chevalliers dudict Ordre ne peuvent envoyer, ny accepter cartel, ny combat de l'un contre l'autre, sans congé de leur Superieur, qui est le Roy ; ainsi que le sceut bien remonstrer feu Monsieur de Langeay, à Cesar Fregouse, sur un deffy qu'il avoit envoyé à Gaguin de Gonzague, pour se battre contre luy, tous deux Chevalliers de l'Ordre ; mais Cæsar s'excusa, disant n'avoir veu jamais lesdicts Chapitres de l'Ordre. Le-

dict Gaguin s'excusoit de son costé aussi, que puis que Cæsar luy avoit envoyé le cartel de combat, il ne pouvoit moins faire que de l'accepter comm'il avoit faict.

Les Chevalliers de l'Ordre avoient aussi ce privilege, qu'ils estoient exempts de se battre contre unqui ne l'étoit point; & c'est ce qu'allegua le Seigneur Ludovic de Birague, brave & vaillant Capitaine, & qui a bien servy la France, contre Scipion Vimerquat, fils de Francisque Bernardin Vimerquat, tant renommé en nos guerres de Piedmont, comme le fils l'a esté aussi, & en celles de France, pour estre gentil Chevauxleger, sur un deffy que ledict Scipion luy envoya pour quelques parolles fascheuses & outrageuses entr'eux passées, parmy lesquelles estoit compris Monsieur d'Anville, & ce du temps du Roy François second; & le Roy Charles dernier venant à sa Couronne, mettant en advant qu'il estoit Chevallier de l'Ordre, & qu'il luy estoit deffendu de se combattre par les loix de son Ordre, & pour d'autres raisons aussi : ce que sceut tres-bien debattre ledict Scipion, par un petit Traicté & Manifeste qu'il fit, que j'ay veu, aussi bien faict & composé qu'il est possible, pour un homme de guerre.

Or pour contresquarre à ces Chevalliers

liers cerimonieux, & si grands observateurs de leurs privileges & loix, qui, certes, sont abstraincts par elles aux combats contre autre qui ne le sont point, il leur faut proposer force exemples de plusieurs qui ont voulu arracher l'Ordre du col, & l'ont suspendu, & se sont demis de leurs grades & dignitez, jusques au temps qu'ils eussent combattu. Nous en avons veu un exemple tres-beau de feu Monsieur de Guyse, Claude de Lorraine, lequel se voulut desmettre de tous ses grades, dignitez, & nobles qualitez de Prince, pour combattre Monsieur le Comte de Sancerre, qui disoit que, s'il luy faisoit cet honneur, il avoit deux fort bonnes espées, l'une pour le service du Roy, & l'autre pour se battre à luy. Mais sur ces disputes, toute la verité se descouvrit, d'autant que le Seigneur de Granvelle avoit faict surprendre un paquet, dans lequel fut trouvé l'Alphabet du chiffre, que ledict Seigneur de Guyse avoit avec le Comte de Sancerre, sur lequel il avoit contrefaict ladicte lettre au nom dudict Seigneur de Guyse, & luy escrivoit, que le Roy ayant sceu l'extremité de vivres & de poudres, en laquelle estoit Sainct Disier, qu'il advisast de trouver moyen de faire une composition si honnorable, que les hommes fussent sauvez, car le Roy ne les pouvoit secourir. Sa lettre

 fut

fut faicte en chiffres, & donnée en secret à un Tambour François, estant allé au Camp Imperial pour quelques prisonniers, par un homme interposé & à luy incognu, qui disoit avoir charge de Monsieur de Guyse, de la faire tenir secrettement audit Comte; (brave astuce, certes) lequel n'ayant peu cognoistre la fausseté de la lettre, & la pensant vraye, s'estoit rendu sur la parolle de Monsieur de Guyse, qui en vindrent là à se combattre; mais aprés, toute la verité fut cognuë, & voilà en quoy il faut loüer Monsieur de Guyse, & sa generosité, de n'avoir voulu faire rempart de sa grandeur, pour ne venir point au combat.

Monsieur le Baron de la Garde ayant une querelle entre Monsieur de la Mole l'aisné, au commencement du Regne du Roy Charles neufviesme, se voulut ainsi desmettre de son Ordre, pour le combattre, à Paris; je les vis. Sur quoy j'ay entendu dire, qu'ayant esté demandé une fois à Dom Ferrant de Gonzague, si un Chevallier d'Ordre pouvoit & devoit reffuser au combat un Chevallier qui n'estoit de l'Ordre, pour ne faire de prejudice à l'Ordre? Il respondict publicquement, qu'encore qu'il fut Prince & Duc, Chevallier de l'Ordre de la Toison, Gouverneur de l'Estat de Milan, & Lieutenant General pour l'Empereur

en

en Italie, que quand il auroit querelle d'honneur contre le Seigneur Pierre Estrozzy, qui estoit lors dans Parme, & Ferdinand devant, il ne reffuseroit jamais un tel Chevallier, encore qu'alors il n'eust l'Ordre ny les grades qu'il a eu despuis, par ses œuvres vertueuses & vaillantises, mais cestuy-là estoit un Chevallier sans l'Ordre, qui en valloit bien une douzaine d'autres avecques l'Ordre.

Car enfin, encore que l'Ordre soit institué par les Ducs de Savoye, de Bourgoigne & Roys d'Angleterre & de France, par une recompense, loyer, & marque de grand honneur, (ainsi que porte celuy de Bourgoigne) *Pretium non vile laborum*, c'est un prix point petit de ses labeurs, & que d'autresfois cesdicts Ordres ayans estez tres-bien entretenus, & superstitieusement donnez à ceux qui le meritoient. Despuis, (& mesmes en nostre France) il s'est tant ravallé, & en a-t'on tant abusé, que pour l'injure de nos guerres civilles, & pour gaigner & entretenir des hommes, il s'en est tant donné indifferemment, & aux uns & aux autres, qu'on ne voyoit que de toutes parts Chevalliers de l'Ordre de Sainct Michel; ce qu'abhorrant le Roy Henry III. dernier mort, institua celuy du Sainct Esprit, auquel on y trouva puis aprés de l'abus autant qu'à l'autre,

car il se fit autant commun que l'autre; voir pis, comme j'ay dict ailleurs, & se donna à force gens que je sçay bien, plus par compere & par commere (comme l'on dict) & par faveur, que par la valleur & merite; desquels j'en sçay un, qu'un Secretaire des commandemens fit pour l'avoir reçeu en sa maison, & lui avoir donné un disner en passant, & pour luy rendre la pareille, le fit Chevallier tout jeune enfant qu'il estoit, & n'avoit jamais veu armée Royalle, ny veu Croix rouge ny blanche non plus, sinon sur le dos du Prestre quand il disoit la Messe; ny rien faict de son corps. Si bien qu'on l'appelloit à la Cour le Chevallier d'un tel Secretaire.

Là-dessus je laisse à discourir au monde, à sçavoir si un tel petit Seigneur & Chevallier doit estre exempt de se battre contre un autre qui ne l'est pas, mais en est plus digne que luy? Voilà pourquoy il se faut mocquer de ses abus, & mespriser ces Chevalliers qui se fondent si fort sur leurs prerogatives, voulans faire des gallans & des rominagrobis, qu'il leur semble qu'on les doive respecter & craindre avec leur Sainct Michel, ou Sainct Esprit.

Surquoy j'ay oüy faire un conte d'un Chevallier de l'Ordre, que venant de la Cour, de prendre l'Ordre, & allant en sa maison en poste, il fut rencontré de quelqu'un

quelqu'un qui luy vouloit demander une parole & le quereller, il fut si estonné qu'il ne sçeut que respondre, sinon de tirer & monstrer son Ordre qu'il avoit caché, & dire, que voulez-vous faire? Voilà qui vous garde de vous attaquer à moy, ne le respectez-vous point? Mais l'autre n'y portant respect ny demy, s'en mocqua, & le dauba tres-bien, & pour toute revanche, il dist qu'il s'en plaindroit au Roy & au Chapitre, la premiere fois qu'il se tiendroit, pour avoir ainsi offensé l'Ordre. J'ai cognu celuy qui fit le coup, & celuy qui l'endura.

Tels & semblables gens & Chevalliers ne fairoient à grand peine ce que fit Monsieur de Guyse le dernier mort, & tué à Bloys, l'année que le Roy Henry III. tourna de Pouloigne, lequel estant allé à la chasse un jour au bois de Madric, avec toute sa Cour, j'y estois, Monsieur de Guyse avoit quelque chose à demander à Monsieur de Bussy, qui venoit lors du siege de Lusignan, où il avoit esté fort blessé, en tres-vaillamment combattant selon sa coustume. Ainsi que la chasse se faisoit, Monsieur de Guyse prend Monsieur de Bussy à part, sans faire rumeur, ny semblant d'aucune querelle, ayant commandé à son Escuyer de se retirer à part, & ne le suivre sur la vie, & estant bien escarté dans le

 bois,

bois, comme je vis, ny pensant nul mal, il luy demanda (tous deux tous seuls de sa personne à la sienne) la parole qu'il luy vouloit demander, & pour laquelle il l'avoit appellé, mais Monsieur de Bussy l'en satisfit si honnestement, que Monsieur de Guyse eut occasion de s'en contenter, & luy dire : Monsieur de Bussy, je me contente, vous jurant que si vous ne l'eussiez faict, nous nous fussions bien battus en ceste place, où vous voyez comme je vous y ay amené en gallant homme, m'estant despoüillé de ma Principauté, & des grades que j'ay sur vous, pour me battre contre vous, sans aucune supercherie, comme vous voyez, m'estant fort aisé de vous en faire quand je l'eusse voulu, mais puis que je suis content, je vous assure que je vous suis amy autant que jamais. A quoy Monsieur de Bussy, qui n'avoit point faute jamais de responces, & sur tout en ces choses de combats, luy respondict : Monsieur, je suis fort aise que vous soyez content de moy, vous priant de croire que ce que j'en ay dict n'a esté nullement par crainte, car Bussy n'en eut jamais ; & aussi que vous tenant si magnanime & genereux comme je faicts, je n'avois nulle peur de supercherie de vous, & que vous ne m'avez pas mené icy pour m'en faire, & me couper la gorge en brigant, mais pour me faire l'honneur de

de me recevoir & battre contre vous, ainsi que j'esperois de vostre vaillant & noble cœur, & comme le venez dire; mais quand nous fussions venus là, avant qu'aller à vous, je me fusse jetté en terre en signe d'humilité que je vous dois, & le bras nud, & la teste nuë, je fusse allé à vous, pour m'essayer à vous faire courir aussi grande fortune, comme vous me l'eussiez faicte courir; & si j'en eusse eschappé, je m'en fusse allé jactant & ventant par tout le monde, de m'estre battu contre le plus brave & vaillant Prince de la Chrestienté, & avoir eschapé de ses armes. Monsieur de Guyse luy respondit: Monsieur de Bussy, je croy ce que vous dictes, & n'en faicts nul doubte, pour la grande asseurance que j'ay & cognoissance de vostre valeur & courage; n'en parlons plus, je suis vostre amy, suivons la chasse. Monsieur de Bussy luy dist: je suis vostre humble serviteur: l'un & l'autre m'en firent le conte par les chemins, car l'un estoit de mes meilleurs Seigneurs & amis, & l'autre estoit mon parent amy inthime.

Monsieur son pere, feu Monsieur de Guyse le Grand, en fit un quasi pareil à l'endroit d'un certain Capitaine de par le monde, qui avoit entrepris de le tuer, & s'en vantoit par tout; j'en faicts le conte en sa vie. Le Roy de Navarre dernier Anthoine, ainsi que nous allions

au siege de Bourges aux premieres guerres, & que le Roy, la Reyne, leur Cour & leur armée marchoient, ayant veu feu Monsieur de Bellegarde parmy leur troupe, marchant & ayant à luy demander quelque parolle le tira à part, & la luy demanda en gallant homme, sans s'ayder de sa Grandeur ny Majesté, dont il demeura de luy satisfaict. Ledict Bellegarde le dist aprés à feu Castelpers & à moy.

Nous avons quasi une pareille histoire de ce grand Roy François premier, lequel ayant eu plusieurs advis, qu'il se donnast garde du Comte Guillaume de Saxe, qui estoit en sa Cour, & son pensionnaire, & avoit delliberé de le tuer, ne s'esmeut autrement, mais un jour allant à la chasse, prist la meilleure espée qui fust en sa garderobe, & mena avec luy ledict Comte, & luy ayant commandé de le suivre & de prés, & aprés avoir couru le cerf quelque temps, voyant le Roy, que ses gens estoient loing de luy fors le Comte, se destourna de son chemin, & quand il se vid avec le Comte, au plus profond de la forest seul, en tirant son espée luy dit: vous semble-t'il que ceste espée soit belle & bonne? Le Comte la maniant par la poincte & le bout, dist qu'il n'en avoit veu jamais une meilleure ny plus trenchante. Vous avez raison, dist le Roy,

&

& me semble que si un Gentil-homme avoit entrepris de me tuer, & qu'il eust cogneu la force de mon bras, la bonté de mon cœur, accompaigné de ceste espée, il penseroit deux fois de m'assaillir; toutes-fois je le tiendrois pour fort poltron, si nous estions seuls sans tesmoingts, s'il n'osoit executer ce qu'il auroit deliberé de faire. Le Comte luy respondict avec un visage fort estonné: Sire, la meschanceté de l'entreprise seroit bien grande, mais la follie de la vouloir executer ne seroit pas moindre. Il faut bien peser ceste responce qui est belle. Le Roy se prenant à rire remet l'espée au fourreau, & escoustant la chasse qui estoit prés de luy, la suivit. Le lendemain le Comte voyant qu'il estoit descouvert, & impossible d'attaquer un si brave Roy, prend congé du Roy sur quelque subject, & s'en retourne en son pays; je dirois volontiers sur ces deux contes avec l'Arioste: *O gran bonta dy Principi nostri*; s'aller perdre dans les bois & forests, & là sans tesmoingts se vouloir battre, laissant leurs grandeurs aux Orées.

Le Roy Henry III. estant encor jeune, toutes-fois desja fort renommé de ses victoires, des batailles de Jarnac & Montcontour, estant à Bloys lors de l'accord du mariage de Madame sa sœur & du Roy de Navarre, il fut suplié par le

le jeune Nanzay, dict Besigny, de luy faire accorder quelque don au Roy, & au Conseil, qu'il luy demandoit. Ce qu'il luy promit s'il se pouvoit, estant lors Monsieur d'Anjou, & Lieutenant du Roy, mais le Conseil trouvant ne se pouvoir faire, Monsieur d'Anjou le dict audict Sieur de Besigny, qui fasché d'un tel refus, parce qu'il estoit un peu hautain, dict à Monsieur, que s'il eust voulu qu'il se fust bien passé, mais qu'il ne ressembloit pas le Roy son frere, qui tenoit fort bien & ferme sa parole & non pas luy. Monsieur, qui estoit lors à table avec le Roy, luy respondict en colere: Besigny, vous m'offencez par trop; si j'estois aussi inconsideré que vous, & sans le respect que je dois au Roy mon frere, je vous donnerois de la dague dans le corps, mais je vous advise que vous me reparerez ceste parole outrageuse de vostre personne à la mienne, & que demain matin me despoüillant de la grandeur & Altezze que j'ay, je vous feray appeller dans la forest, où je vous feray cet honneur de me battre à vous, & par ce n'y faillez, autrement je vous tiendray pour un parleur & mesdisant, que vous estes, & non pour vaillant: Besigny ne sçachant que luy respondre, dist: Monsieur, je vous suplie me pardonner, je n'y pensois pas, je vous suis tres-humble serviteur, & s'osta de là. Le lendemain

lendemain Monsieur l'envoya appeller par Monsieur de Vins, qu'il n'eust à faillir de se trouver au bois, mais il fut conseillé de prendre la poste, & s'en aller au voyage de la Morée avec Monsieur du Mayne, que fit Dom Joan d'Austrie, où il acquit beaucoup de reputation, car c'estoit un fort vaillant & brave Gentilhomme, & aprés tourna à poinct au siege de la Rochelle, là où Monsieur le reçeut en grace mieux que devant, & n'en fut pour cela mesestimé. Si luy garda-t'il bonne pourtant aprés (je le dirois bien) car le morceau estoit trop gros pour luy à digerer, & Monsieur de l'autre costé fort estimé de la belle offre qu'il faisoit à l'autre. Tout cela est bon à tous ces grands à joüer ces mysteres.

Un de ces ans en la Cour de nostre Roy, le bal se tenant, le Seigneur de Givry, gentil Cavallier certes, & fort accompli, ainsi qu'il avoit pris Mademoiselle de Grammont pour la mener dancer la volte, voicy Monsieur de Soissons qui la luy prend & la mene dancer; Givry falust qu'il laissast sa prise & cedast au Prince, en disant seulement, Monsieur, vous usez en cela du privilege de Prince. Aprés le bal finy & qu'on se retiroit, Givry qui se disoit un peu serviteur de ladicte Demoiselle de Grammont, ainsi qu'il la conduisoit soubs le bras en sa chambre, Monsieur de Soissons luy voulant

lant quelque mal-tallant, d'ailleurs aussi, ce disoit-on, derechef vint & print ladicte Demoiselle ; Givry luy dist : Monsieur, vous croirez, s'il vous plaist, que je ne l'endurerois pas de mon pareil, que nous ne vinssions aux mains. Monsieur de Soissons luy dist : Givry, quand vous voudrez je me devestiray de ma grandeur, pour vous en donner du plaisir au Pré aux Clercs qui est ouvert à tout le monde. L'autre luy respondit : Monsieur, puis que vous me voulez faire cet honneur je l'accepte, & sera lors qu'il vous plaira me commander. Voilà ce qu'on en disoit à la Cour. Le lendemain au matin l'un & l'autre estoient prests pour faire leur partie sans que le Roy le sceust, qui leur envoya faire la deffence, trouvant fort mauvais, de quoy Monsieur de Givry avoit accepté le combat, ce dist-on, & d'autres disoient, que puis que Monsieur de Soissons luy avoit faict ceste honnorable offre, ne pouvoit moins faire que de l'accepter pour le plus haut comble de sa gloire. Dont en cet exemple faut loüer grandement Monsieur de Soissons & sa generosité, en voulant s'abaisser de sa qualité, pour monstrer la grandeur de son courage.

Or tout ainsi qu'il faut loüer ces grands Roys & Princes de se devestir de leurs grandeurs pour faire tels honneurs aux petits, il faut advertir aussi aucuns grands

grands qu'ils n'en abusent point, ainsi que du temps du Roy Henry II. il arriva à Monsieur le Prince de la Roche-Surion, Prince du sang, & brave & vaillant : estant à la chasse avec le Roy, il voulut braver Monsieur d'Andellot, & de paroles & de faict; Monsieur d'Andellot qui estoit haut à la main, & peu endurant, ayant mis la main à l'espée, blessa Monsieur le Prince. Mais le Seigneur de Roches qui despuis j'ay veu premier Escuyer du Roy Charles, secondant Monsieur le Prince son maistre, blessa Monsieur d'Andellot, & tous deux se cuiderent tuer, sans aucuns Gentilshommes qui suivoient le cerf, & survindrent & le Roy & tout, qui l'empescha. Sur quoy il y eut une tres-grande rumeur, & les Princes du sang tous mutinez & voyant qu'il leur en prenoit autant à l'œil, s'en plaindre au Roy, & en demanderent raison. Monsieur le Connestable qui vouloit soubstenir la querelle de Monsieur d'Andellot son neveu, remonstra au Roy publiquement, & devant les Princes du sang amutinez, que si Monsieur d'Andellot avoit tort, il fairoit satisfaction à Monsieur le Prince de la Roche, mais aussi s'il n'avoit tort, qu'il n'estoit pas raison que les Princes abusassent de leur Principauté, laquelle certes leur avoit esté données de Dieu & de nature pour s'en faire respecter,

pecter, & non pour en abuser, ny pour en gourmander les Gentils-hommes, qui sont Chevalliers & Gentils-hommes comm'eux, & si le plus beau tiltre qu'un Prince puisse avoir & porter aprés sa Principauté, est qu'il est Gentil-homme; mesme ce grand Roy François ne juroit jamais par foy de Roy, ny de Prince, mais par foy de Gentil-homme. Les Espaignols mesmes quand ils se veulent vanter ils disent que *Juro à Dios que semos hydalgos come el Rey, dineros menos* Nous sommes Gentils-hommes comme le Roy, il est vray que nous n'avons pas tant d'escus; & voilà pourquoy un Gentil-homme, quand il est bien Gentil-homme, & fort à estimer, cela s'entend bien Gentil-homme de race, de valeur & de merite, de nom & d'armes. Par ainsi Monsieur d'Andellot, qui estoit condictionné en tout cela, & qui jeune qu'il estoit, avoit cherché l'advanture de guerre en tous lieux de la France, d'Allemagne, d'Italie, d'Escosse, & d'Angleterre, ne debvoit estre bravé ny mené de la façon, comme le cuidoit mener Monsieur le Prince de la Roche-Surion s'il eust peu. Dadvantage, outre qu'il estoit Gentil-homme ainsi qualifié, il estoit Chevallier, non de l'Ordre, mais de vraye & noble Chevallerie, qui valoit bien autant quand on l'a vaillemment gaignée, comme l'Ordre,

l'Ordre, d'autant que le nom de Chevallier & de Chevallerie, estoit cent fois plus ancien, voire de temps immemorial, que l'Ordre qui n'avoit esté institué que despuis peu par les Ducs de Savoye, Bourgogne, Angleterre, & France, à l'apetit de quelque humeur, je ne sçay quelle qui leur en prist telle, ainsi qu'il se trouve par les institutions, mesme que nous trouvons dans les histoires de Flandres, que le bon Duc Philippe, instituteur de l'Ordre de sa Toison, il voulut que son fils, ce brave Comte de Charolois, fust faict avec son Baptesme, Chrestien & Chevallier de son Ordre tout ensemble, & reçeust l'Ordre & le Cresme tout à coup. Son petit fils Charles V. fut faict aussi Chevallier de ce mesme Ordre en l'aage d'un an & demy, disent les mesmes histoires de Flandres.

Les Chevalliers de Chevallerie doivent preceder tous autres, & le nom de Chevallier a esté le premier entre tous les noms d'honneurs, & quelque tiltre gradué qui soit; tellement, que quant au nom de la Religion, loix & observations d'icelles, toutes choses sont communes, & n'y a difference du plus grand au plus petit, d'autant que ceste Religion les rend tous esgaux à bien faire, & faict aussi esgalle distribution du fruict des œuvres, mesme que les grands Rois

&

& Princes ſouverains, quant au nom de Chevallerie, ne ſont rien davantage que ſimples Chevalliers, & nul autre Chevallier ne leur eſt inferieur, & auſſi que ceſte Religion de Chevallerie a eſté dicte pareillement Religion d'honneur, & ceux qui en font profeſſion, ſont dict Chevalliers d'honneur, pour autant que les vertus eſtant les reigles qu'on doit obſerver en ceſte Religion de Chevallerie, neceſſairement ſuivent l'honneur; comme ainſi ſoit que ces vertueuſes operations tirent par conſequent avec ſoy l'honneur en Char triomphant. Et pour ce Marcellus, en memoire de ſa victoire, voulut baſtir à Siracuſe un Temple, joinct enſemblement à la vertu & à l'honneur, mais en eſtant empeſché par le Sacré College des Pontifes, il fut contraint d'en faire dreſſer deux, l'un conſacré à la vertu, & l'autre à l'honneur.

La vertu & l'honneur ont eſté eſtimez de l'antiquité, pour Dieux tres-puiſſans, & quant à l'honneur, on le faignoit fils de la Reverence, (ainſi qu'il ſe trouve en beaucoup de Medailles antiques de la Religion) pour denoter que les hommes de la profeſſion d'honneur eſlevez hauts par les œuvres vertueuſes doivent eſtre reverez d'un chaſcun, mais pourtant tels Chevalliers eſlevez en honneur ne doivent point abuſer des grades; voilà en quel honneur ſont tenus les Chevalliers

liers de Chevallerie. Si bien que le Roy François ne se voulant contenter d'estre Chevallier de l'Ordre, il voulut estre Chevallier de Chevallerie à la bataille des Suisses à Marignan, par les mains de ce brave Chevallier Monsieur de Bayard, qui n'estoit que Chevallier d'Armes & non de l'Ordre encor, comm'il le fut aprés. Le Roy Henry voulut estre faict Chevallier de Monsieur le Mareschal du Biez, encor qu'il eust l'Ordre; aussi le Marquis de Pascayre disoit: *Qu'el nombre de la guerra ganado con virtud verdadera y con hechos illustres, era muy mas noble y honrado qu'era el que se ganava con el Iuego de la Fortuna amorosa, ó del sobervio favor de los Reyes del mundo.* „ Le nom de „ la guerre gaigné par une vraye vertu „ & par nobles faicts, est plus noble & „ plus honorable, que celuy qui se gai- „ gne par le jeu de la fortune amoureuse, „ ou par la superbe faveur des Rois du monde. „ De telles ou semblables paroles, Monsieur le Connestable sceut si bien debattre la cause de Monsieur d'Andellot, qu'il la luy sceut gaigner devant le Roy, & adviser d'un bon appoinctement.

Surquoy il me souvient qu'aux premieres guerres civilles, lors que nous prinsmes Bloys sur les Huguenots, Monsieur de Randan qui avoit esté nouvellement estably Colonnel de l'Infanterie

de France, en la place de Monsieur d'Andellot, qui en avoit esté démis à cause du party contraire qu'il tenoit, & qu'on disoit rebelle, pour cela vint à avoir querelle avec Monsieur de Montbron, troisiesme fils de Monsieur le Connestable, gentil garçon certes, & brave & vaillant s'il en fut onc, & tout pour l'ambition, car il portoit envie à Monsieur de Randan de cet estat, pensant succeder à Monsieur son cousin, Monsieur d'Andellot. Ils vindrent si advant en leurs querelles, qu'ils estoient prests à se battre, sans l'empeschement qui y fut mis, & que Monsieur le Connestable en eut l'avis soudain, qui comme prompt & colere qu'il estoit, s'en despita & se courrouça tellement, que l'esclandre en fut grande en toute nostre armée, jusques à dire que Monsieur de Randan estoit un petit gallant, & un mignon de Cour, & qu'il dormoit jusques à midy, & luy apprendroit sa leçon & son devoir. Monsieur de Guyse qui aimoit Monsieur de Randan naturellement, (comme certes il estoit aimable en tout) vint trouver Monsieur le Connestable en ceste grande colere, & luy remonstrer qu'on ne sçauroit dire autrement, que Monsieur de Randan ne fust de fort bonne part & bon lieu, & qu'en tous les endroicts qu'il se fust jamais trouvé, ny en toutes les charges qu'il eust jamais eu, qu'il

qu'il n'euſt faict tousjours ſi bien & ſi vaillamment qu'on ne luy ſçauroit rien reprocher ; & que s'il dormoit ainſi haut' heure que telle eſtoit ſa couſtume, & tel ſon naturel quand il eſtoit à la Cour, mais quand il eſtoit à la guerre & en ſa charge, il eſtoit moins endormy que le moindre ſoldat des ſiens, & que pour appeller Monſieur de Montbron ſon fils au combat, il ne luy faiſoit point de tort, eſtant auſſi quallifié que luy, fors en biens ; & ſur ce l'alla faire reſſouvenir de la remonſtrance qu'il fit devant le feu Roy Henry, lors de la querelle du Prince de la Roche-Surion & de Monſieur d'Andellot, & le pria de renouveller en ſoy les meſmes paroles & ſentences qu'il diſt alors, pour deffendre la cauſe de ſon nepveu, & qu'il trouveroit eſtre propres pour la meſme cauſe de Monſieur de Randan, & qu'il ne fairoit tort à Monſieur de Montbron de l'appeller au combat, mais un tres-grand honneur, s'eſtant ſignallez en tant de lieux ſi noblement & vaillamment, qu'il avoit faict, & ny de ſe vouloir battre contre ſon fils, qui pour ſa jeuneſſe n'avoit encor ſi bien faict pareſtre ſon genereux courage, comm'il fairoit par emprés avec l'aage. Monſieur le Coneſtable aprés avoir ſongé en luy, & ce que Monſieur de Guyſe luy remonſtra, s'appaiſa, & fut adviſé de les accorder, s'eſtant

s'estant un peu repenty en soy de ce qu'il avoit dict.

D'une chose se doivent aussi fort garder les petits, de s'attaquer aux grands pour les braver & faire un affront, soit qu'ils soient poussez de leur folle outrecuidance, & de grande presumption de leur vaillance, ou de la grand' amitié & faveur que leur portent leurs Rois & leurs Princes, car ils s'en pourroient bien trouver mal, ainsi qu'il en advint au Sieur de Sainct Maigrin de nostre temps, lequel parce que le Roy luy faisoit un peu quelque bon visage & de faveur, en vint si insolent, ou possible pour complaire à son maistre, qu'il se voulut prendre à Messieurs de Guyse, & sur tout à Monsieur du Maine ; (en quoy il fut ingrat, car Monsieur de Guyse l'avoit poussé & faict cognoistre au Roy, la premiere fois qu'il vint jamais à la Cour) jusques-là, qu'il usoit de fort outrageuses paroles, & aussi qu'un jour dans la chambre du Roy, ainsi que le Roy estoit dans son cabinet, il tira son espée, & en bravant de paroles, il en trencha son gand par le mitant, disant qu'ainsi il tailleroit ces petits Princes. Il n'emporta guiere loing ceste folle outrecuidance, car un peu de jours aprés, il fut un soir estendu sur le pavé de la ruë du Louvre, blessé à mort, qui s'en ensuivit le lendemain. La plus part des courtisans

courtisans disoient que le coup estoit tres-bon, mais c'estoit fort sourdement, car le Roy ne le trouva pas tel, & en fut fort despité & fasché, jusques à se trouver à ses obseques, & vouloir mal à ceux qui ne s'y trouverent, & à contraindre tous ceux qui estoient à la Cour d'y aller, où plusieurs y allerent que je sçay bien, vestus de noir comme les autres, qui soubs l'habit en faignoient belle joye, & si aucuns y en eut-il qui en estoient de la consente de la mort, comme je les cognoissois bien, & leur disois qu'ils fissent bonne mine. Le Roy le fit puis aprés tailler en marbre superbement, comme Quielus & Maugiron & autres. Mais despuis les Parisiens, pour estre chose trop vaine & abusive, ont rompu tout cela ; si bien que le Proverbe courut long-temps à la Cour, contre les mignons & favoris du Roy, quand ils faschoient quelqu'un, ou luy faisoient desplaisir, on disoit : je le fairay tailler en marbre comme les autres. Voilà comment fut payé ce jeune homme, outrecuidé mal à propos.

Il ne fit pas si sagement comme fit un Gentil-homme à feu Monsieur de la Trimoüille, dict le vray corps de Dieu, lequel en son jeune aage & en sa fureur, vint à faire desplaisir à ce Gentil-homme dans la salle du Roy; le Gentil-homme luy dist seulement ; Monsieur, vous

me faites tort ; je ſuis Gentil-homme d'honneur, je vous jure qu'advant qu'il ſoit un an, j'en auray ma raiſon. Monſieur de la Trimoüille luy reſpondit : alors comme alors, cependant je vous verray venir. L'an ſe paracheve & vient à eſtre revollu tout entier, fors le dernier jour, qu'ainſi que le ſoir qu'il eſtoit en la chambre du Roy à ſon coucher, qu'aucuns de ſes compaignons, jeunes gens comme lui, lui faiſoient la guerre de ſon homme, ha! (diſt-il) l'an eſt paſſé, il n'a pas eſté ſi mauvais comme il a dict : je m'en vais coucher, & ſortant hors du logis du Roy, ainſi qu'il eſtoit ſeul avec ſon Page, contre une muraille à piſſer ; voicy venir le Gentil-homme qui luy perça ſon manteau de ſa dague, en deux ou trois endroits, & luy diſt : Monſieur, il ne tient qu'à moy, que je ne vous en face autant à travers le corps, il me ſuffit de cecy, & vous avoir monſtré que je ſuis homme de bien & d'honneur, & delà s'en partit.

Le Gentil-homme fut plus diſcret, ou non ſi reſolu (pour mieux dire) vangeur, que ne fut un ſoldat du Capitaine Briagne un de ces ans, lorſque les premiers Eſtats ſe tindrent à Blois. Ce ſoldat avoit eſté audit Briagne, & l'avoit quitté, & le trouvant le ſoir en la ſalle du bal, ainſi que l'on danſoit, ledict Briagne le voyant luy diſt : ah! vous voicy gallant, remerciez le

lieu

lieu où vous estes, mais asseurez-vous qu'au partir d'icy, je vous couperay bras & jambes, & vous apprendray à me quitter. Le soldat qui avoit fort belle façon, luy respondit fort honnestement, qu'il ne luy pensoit tenir tort, & luy estoit serviteur. Rien, rien, (replicqua l'autre) au partir d'icy tu es mort de ma main, parlant à luy en tres-grande colere, & moy-mesme je le dis à Briagne, (car nous estions bons amis) qu'il se devoit contenter des honnestes excuses du soldat, & puis qu'il vouloit tant luy demeurer son serviteur; le soldat comme desesperé s'oste de devant luy, mais non si loing qu'il ne le guette, qu'il ne l'espie, ne le perd de veuë d'un seul clin d'œil; parquoy le bal finy, ainsi qu'un chascun sortoit, le soldat suivant Briagne d'assez prés, le voit en un recoing seul qui pissoit, sur ce, prenant l'occasion, tire son espée, luy donne à travers le corps, le tuë & s'oste de là. Ce ne fut pas tout, car sans s'estonner, vint à la petite porte du Chasteau qu'il trouve si embarrassée de gens qui sortoient à la coustume en foule, que ne pouvant aisément sortir, il se mit à escrier; ah! Messieurs, pour Dieu, laissez-moy sortir viste, car voilà mon maistre qui s'est blessé en une jambe, il faut que je luy aille querir un Barbier pour le penser, (quelle asseurance!) Soudain le monde s'ouvrit & luy faict

 place,

place, & sort & eschappe avec telle resolution, qu'oncques puis on n'en oüit nouvelles, si non qu'il s'en alla aux guerres de Flandres, soubs Monsieur de la Garde, où il fit si bien, & y acquit une telle reputation, qu'il mourut Capitaine. J'en sceus ces nouvelles par un autre soldat que j'avois veu aux bandes, qui m'apporta des recommandations de luy, & me remercioit de quoy j'avois parlé pour luy si honnestement audict Briagne, quand il le gourmandoit ainsi, encore que je ne l'eusse jamais veu cette fois. Considerez un petit la resolution de ce soldat, d'attaquer ainsi son Capitaine, qui estoit un brave & vaillant Gentil-homme, que je regrette bien fort, le tuer en tel lieu de respect, & puis s'esvader de la façon & de l'asseurance qu'il y fit. Voilà comment les petits bien souvent ont raison des Grands, mais aussi les Grands l'ont bien aussi bonne des petits.

Je n'en ay veu un plus bel exemple qu'un que j'ay leu dans les Chroniques de Savoye : un Seigneur de Viry, Gentil-homme de Savoye, Capitaine des gens de guerre de Savoye, qui avoit esté en la bataille de Tongres, contre les Liegoys, avec ses troupes Savoyennes: en vertu de quoy le Duc Jehan de Bourgoigne, l'avoit pris à solde & service, & ses gens & tout. Il devint si insolent pour

pour la bonne reputation en quoy il estoit, qu'il s'alla prendre & esmouvoir contre le bon Duc Louis de Bourbon, & luy envoya une deffiance, (ainsi parloit-on alors, comme aujourd'huy deffi solemnel) & ce à son propre & privé nom, comme font les Princes d'un à d'autre, ce qui fut trouvé fort nouveau, mauvais & estrange, attendu que ledict Viry n'estoit que simple Gentil-homme, au prix de ce grand Duc de Bourbon : si est-ce que ce simple Gentil-homme luy fit fort la guerre, en luy prenant plusieurs Places & Chasteaux, tant en Dombes qu'en Beaujolois, sur les frontieres de Bresse, dont le Duc Louys conceut grande haine contre le Duc de Savoye Amé, son nepveu, car il se doubtoit bien que ce Viry avoit esmeu cette guerre, à la suscitation de son maistre ledict Comte, car sans luy il se doubtoit bien aussi, qu'il n'avoit pas grands moyens ny puissances, de tenir telles forces sur pied : aucuns disent que ledict Viry avoit esté secrettement suscité par le Duc Jehan de Bourgoigne, qui portoit une dent de laict audict Duc Louys de Bourbon, il y avoit long-temps, par les divisions entre les Orleanois & Bourguignons. Pour resister donc audict Viry, le Duc Louys assembla le plus de ses amis qu'il peut, & envoya premierement sommer le Comte de Savoye, de

luy mettre entre les mains ledict Viry; à quoy le Comte (qui eut peur) fit responce, que cette guerre n'avoit esté commencée ny faicte à son adveu ny subgestion, & qu'il en seroit bien marry. Sur quoy fut accordé & arresté par les Capitaines, tant d'un costé que d'autre, que ledict Comte mettroit ledict Viry, en la puissance du Duc de Bourbon son oncle; à la charge & condition toutesfois, qu'il le tiendroit comme prisonnier de guerre, en ses prisons, dans lesquelles se rendroit ledict Viry, & s'offriroit de satisfaire les dommages & interests, que le Duc auroit souffert de luy en cette esmotion de petite guerre, & tiendroit prison jusques à ce qu'il auroit satisfait à tout, ainsi qu'il auroit esté convenu: le tout fut accompli, & quelque temps aprés, ledict Viry fut delivré & toutes choses appaisées; ce ne fut pourtant sans avoir beaucoup pasty en prison, & de sa personne, & de ses moyens.

L'on peut tirer de cet exemple deux bonnes instructions, l'une qu'il faut que les petits soient bien sages & advisez quand, ou qu'ils se presentent d'eux mesmes, ou sont conviez & poussez par les Grands, de faire une folie contre d'autres Grands, ou qui porte consequence: car s'ils ne la font bien à propos, & ne l'executent de mesmes, ou

qu'ils

qu'ils s'y trouvent engagez & embarrasſez par quelque malheur, ils ſont ſoudain deſadvouez & reniez par leurs autheurs & factieux, aimant mieux qu'ils courent le hazard & le peril, & la honte qu'eux, ainſi que faict Pantalon à Zany, quand il a fait du ſot, & ainſi que fit Yvoy, dit le jeune Genlis, qui ayant amaſſé quelques trois à quatre mille bons François, pour aller en Flandres, contre le Duc d'Albe, fut ſurpris & rencontré par ledict Duc, & furent tous deffaicts, au moins la plus grand part, car il ne s'en ſauva guiere qu'ils ne fuſſent pris, comme fut leur chef Genlys, qui aprés avoir enduré longue priſon, y fut executé par ſentence. Le Duc d'Albe envoya vers le Roy Charles, ſçavoir s'il les envoyoit, il dict que non, Dieu merci qu'il n'avoit faict rien qui vaille, & ne vouloit poinct que pour une faute mal faicte, le Roy, d'Eſpaigne luy vouluſt mal, & ſe declaraſt ſon ennemi, & qu'un petit deſadveu rhabilleroit le tout; mais ſi Yvoy euſt conquis ce qu'il avoit promis, & pris de bonnes Villes en Flandres, comme il y avoit apparence pour lors, & qu'il n'euſt eſté ainſi pris & deffaict, ſans point de faute, ſon cas fuſt bien allé pour lui & pour le Roy.

Nous en avons un pareil exemple du Seigneur du Allot, qui autheur de l'entrepriſe du Chaſteau d'Angiers, parce

 qu'elle

qu'elle alla tres-mal pour lui, & qu'il n'y vint à bout, il fut desadvoué de celuy qui la lui avoit consentie, & avoit esté bien aise qu'on la fist; parquoy il fut executé à mort ignominieusement par un bourreau.

Le Roy Louys XI. estoit maistre passé en telles choses, car si elles alloient bien, il les advouoit; si mal, il les desadvouoit & denioit comme un beau diable, tesmoing la guerre du Liege, qu'il suscita contre le Duc Charles de Bourgoigne, mais aussi il fit bien du fat, & perdit l'estrieu de son bon esprit, quand ne s'en souvenant pas, il fut attrapé dans Perronne, & alla servir son vassal comme son vallet; quelle honte! Voilà donc comment il se faut gouverner bien à poinct, en telles follies subjectes à desadveu.

L'autre instruction, & pour laquelle principalement j'ay allegué cet exemple du Seigneur de Viry, est qu'il ne se faut pas tant estimer quelques-fois, ni presumer tant de soy, qu'un petit s'attaque à un grand insollemment ni inconsiderement; car enfin les petits sont petits, les Grands sont Grands, qui ont tousjours raisons d'eux, mais aussi il faut de mesme que les Grands soient discrets & consideratifs, que sans juste raison & subject, ils ne fassent tort aux petits, car quelques-fois perdans tous respects, ils se

se revirent bravement comme gens desesperez & jaloux de leur honneur. J'alleguerây cet exemple & puis plus.

Quand le Duc d'Ascot sortit hors de prison du bois de Vincennes, du regne du Roy Henry II. la Comtesse de Senningan fut fort accusée & suspecte de sa delivrance, & d'y avoir fort tenu la main, & y trouvé les moyens, car elle estoit fort sa proche parente. Monsieur le Connestable (à qui estoit le prisonnier, & qui avoit soigneuse cure, de le garder pour en faire eschange, de lui à Monsieur de Montmorency son fils, qui estoit prisonnier en Flandres) ne faut point penser s'il fust fasché de cette escapade ; & pour ce (par Ordonnance du Roy que Monsieur le Connestable gouvernoit) ladicte Comtesse fut constitué prisonniere & resserrée, & Commissaires ordonnez pour l'ouyr & faire son procez, & de faict fut en une tres-grande peine, & possible en grand danger de la vie, sans Messieurs de Guyse & Cardinal son frere, lesquels esmeus, prirent sa cause en main, & luy rendirent si bonne, qu'elle n'en eut que la peur. Au bout de quelque temps, les nopces de la Reine d'Espaigne & de Madame de Savoye survinrent, dont aux salles du bal parmi les grandes magnificences, bals & dances, Monsieur de Montmorency comme Grand Maistre,

eut charge de faire place pour les foules ordinaires, qui se jettent & affluent en telles festes. Monsieur le Prince Portian qui estoit fils de la Comtesse de Senningan, venant à se faire grandet, & avec l'aage, luy croissant aussi le cœur (car il estoit tout genereux & vaillant) portant haine grande & une mauvaise dent de laict, à cause de sa mere, à ceux de Montmorency, ne se voulut se reculler ni faire place, quelque chose que Monsieur de Montmorency luy dist par deux fois, en allant & tournant, mais faisoit tousjours au pis, jusques à dire qu'il n'en fairoit rien pour luy. Monsieur de Montmorency qui voyoit bien la source de tout ceci, & pourquoy il le faisoit; perdant patience, le repoussa tres-rudement, ce que ne pouvant endurer, il brava un peu, & monstra une mine altiere & menaçante; de sorte que la rumeur estant sautée au Roy, à Monsieur de Guyse & Monsieur le Connestable, fut faict commandement & à l'un & à l'autre, de ne sonner plus mot, ni aller plus avant, & ne s'entredemander rien l'un à l'autre sur la vie, de peur de perturber la feste, & mesmes à cause des estrangers qui estoient là, parquoy le bal se fit & se paracheva sans autre esmotion plus grande. Les uns donnerent le blasme au Prince Portian, d'avoir là voulu braver contre l'authorité du Roy, & Offi-
cier

cier premier de sa Maison, & mesmes en faisant sa charge, en une telle & solemnelle feste, & que ce n'estoit là qu'il falloit braver. Le Prince Portian disoit qu'il avoit esté poussé comme de guet apens, & comme avoir esté choisi le premier, & sur tout pour estre ainsi bravé. Aucuns disoient que Monsieur de Montmorency sçachant ce qui avoit esté passé entre leurs maisons, devoit un peu pallier & laisser passer ce coup, sans en bailler encore nouveau subject de mescontentement. Mais pour fin, Monsieur de Montmorency fut trouvé avoir tres-bien faict, pour s'acquitter de sa charge, & qu'il ne pouvoit moins faire, que de le pousser & le faire reculler, aussi bien luy comme un autre, & un autre comme luy, ainsi comme l'on a veu en telles presses, que l'on n'est pas maistre de soy, & que l'on y perd toute patience.

Mais quant à moy, je n'y ai jamais veu Roy, Prince, ni Capitaines des Gardes, ni homme quiconque soit, qui y ait eu meilleure grace & meilleure façon, ni plus grande discretion que feu Monsieur deGuyse le Grand,& Monsieur son fils, le dernier des hommes de son temps, car ils commandoient si modestement & si doucement, ores parlant à l'un, ores parlant à l'autre si gentiment, que par deux ou trois doux mots qu'ils disoient, le monde se reculloit de soi-

mesme, se tenoit coy, plus cent fois que par une infinité de brailleries, poussemens & impatiences de tous autres.

Pour achever donc le conte de Monsieur de Montmorency & du Prince Portian, cela fut appaisé & accordé par le commandement du Roy, sans quoy possible, il s'en fust ensuivi une tres-grande & dangereuse consequence, voire une rigueur de Justice du Roy, qui ne le trouva pas bon; & de quoy j'allegue cet exemple, ce n'est point pour mettre Monsieur le Prince au rang des petits & inferieurs, car il estoit d'une tres-grande & tres-haute & antique maison, & pour ce estoit bien en cela esgal à Monsieur de Montmorency, mais la partie estoit fort mal faicte pour lui, d'autant que Monsieur le Connestable gouvernant tout, toute la Cour branloit pour lui, ainsi que porte la faveur de la Cour: si que Monsieur de Montmorency usant & y employant la faveur de son pere & la sienne, il fust esté bien plus puissant & fort que ledict Prince, & aussi qu'il avoit la raison qui faisoit pour lui, pour n'avoir faict que le devoir de sa charge; voilà pourquoy ledict Prince couroit grand fortune, & avoit tort d'avoir voulu braver, bien qu'il fust assez supporté de Messieurs de Guyse. Mais en cela ils n'eussent peu aller contre la raison, & aussi qu'il y avoit un grand Roy qui

de

de longue main se sçavoit bien faire authoriser & maintenir les privileges de sa Maison & de sa Royauté; voilà comment lors un chascun discouroit à la Cour sur ce subject.

Plusieurs années aprés, ledict Prince fut fort blasmé d'un traict qu'il fit, de quoy oubliant son ancien maltalant contre ledict Seigneur de Montmorency, tant pour le poussement, que la prison & le procez de sa mere; il rechercha tellement Monsieur de Montmorency, qu'il l'accompaigna à l'afront qu'il fit à Paris en la ruë Sainct Denis, à Monsieur le Cardinal de Lorraine, & à Monsieur de Guyse dernier mort, qui n'estoit qu'un jeune & foible garçonnet, d'autant que ledict Monsieur le Cardinal entroit dans la Ville avec sa Garde ordinaire d'Arquebusiers à cheval, qui marchoit ordinairement avec luy par la permission du Roy, despuis la sedition d'Amboise, que je lui vis lors eriger, que le Capitaine la Chaucée gentil Soldat certes, menoit comme chef. Monsieur de Montmorency voulut interdire l'entrée audict Monsieur le Cardinal avec armes & cette Garde, & lui manda par deux fois qu'il la chargeroit s'il s'en essayoit : Monsieur le Cardinal ne laissa pour cela, & entra; surquoy Monsieur de Montmorency monte à cheval avecque sa Garde & ses amis, & va au devant

devant & le trouve entré, & le charge, dont Monsieur le Prince qui l'accompaignoit, sans aucune souvenance des plaisirs passez, fit la premiere poincte de la charge, où il y eut un grand desordre, & fut contrainct Monsieur le Cardinal mettre pied à terre, & se sauver dans une maison d'un Citadin de ville; si que possible sans cela fust-il esté en danger de la vie, ce dict-on, car il estoit fort haï à cause de la Religion; il y avoit là plusieurs Huguenots avec Monsieur le Prince, qui ne demandoient pas mieux; j'en parle ailleurs bien au long dans un de mes livres. Ce cas fut trouvé fort estrange par toute la France, & sur tout à la Cour qui estoit lors en Provence. Je venois lors de la prise du Pignon de Bellys en Barbarie, & de Portugal & d'Espaigne. Je sçay ce qu'en dit le Roy & la Reine, & les Grands qui estoient là, & Monsieur le Connestable qui en fut fort estonné, & le Roy despecha Monsieur de Rambouillet vers Monsieur le Cardinal & Monsieur de Montmorency, qui dirent leurs raisons ainsi qu'ils peurent (dont n'y avoit manque d'un costé ni d'autre) que je dirois volontiers, mais elles allongeroient trop ce discours, & aussi que je les dis ailleurs. Monsieur le Prince de Condé, bien qu'il fust chef des Huguenots, se sentit lui-mesme fort offencé de cet affront faict à son cousin germain,

germain, & en prit l'affirmative, force autres Princes aussi, & mesme Monsieur de Montpensier. Pour fin, par la sagesse & providence de la Reine Mere, cela s'appaisa, & n'alla cette contention plus avant : sur tout Monsieur le Prince Portian y receut un tres-grand blasme, pour s'estre ainsi bandé de gayeté de cœur, ou pour sa Religion, contre la Maison de Guyse, de laquelle il avoit receu tant de plaisirs & courtoisies, & par sus toutes, trois ; la premiere, l'assistance qui avoit esté faicte à sa mere la Comtesse de Senningan, en prison, sa cause & sa delivrance ; la seconde, en cette querelle contre Monsieur de Montmorency que je viens raconter ; & la troisiesme, qu'ils lui avoient fait espouser Mademoiselle de Nevers l'une des plus belles, honnestes, sages, vertueuses & riches filles de la France, & qui estoit digne d'un plus grand Prince que lui, comme despuis elle espousa ce grand Monsieur de Guyse. Feue Madame la Doüairiere de Guyse, cette si sage & vertueuse Princesse, la nourrissoit, par la priere que feu Monsieur de Nevers son pere lui avoit faict de la tenir en sa compaignie, pour tenir d'elle de sa belle & bonne nourriture, & sage vertus. Je l'y ay veuë nourrir, & je sçay que Monsieur le Cardinal fut le premier moteur de ce mariage ; il lui rendit tres-mal là,

à l'appetit de sa Religion, il ne devoit point en cet endroit obscurcir sa belle & claire reputation qu'il avoit, par une telle ingratitude; car il estoit de bonne part, de bonne race, brave, vaillant, genereux, adroict & tres-accompli Prince; en tout magnifique, liberal, mais il se gasta fort là. Moy-mesme j'en fus autant marry qu'il estoit possible, je luy estois fort serviteur, & luy m'aimoit autant que Gentil-homme de la Cour: mais que voulez-vous, c'estoit sa Religion qui l'avoit ainsi charmé & offusqué comme d'autres. Feu Monsieur le Prince de Condé luy en fit bien la reprimande, comme j'ay sceu, car il avoit espousé sa niepce, & luy sceut bien reproscher l'obligation qu'il avoit en la Maison qu'il venoit offencer mal-à-propos. Si nous voulons croire la legende de S. Nicaise bastard prétendu de la Maison de Guyse, il en eut la vengeance deux ans aprés, ou moins; car par le moyen de Sainct Barthellemy son bon Averlant, il le fit mourir, & fut fort regretté de plusieurs honnestes gens de la Cour. Pour moy je luy donne ma bonne part de plusieurs larmes. En ce conte il y a plusieurs choses à noter & considerer, que je laisse aux bons discoureurs; non seulement pour le subject pour lequel je l'ay allegué, que pour autres.

Avant

Avant que faire fin, je diray encore ce mot: que feu Monsieur de Montpensier le bon homme dernier mort, dict Louys, a esté un Prince qui en ses coleres a esté fort subject à gourmander & offencer les personnes, aussi n'avoit-il en luy autre sy que celuy-là, car c'estoit un Prince, brave, vaillant, magnanime, & tres-bon Chrestien, comme son Patron le Roy Sainct Louys qu'il vouloit imiter en tout. Aux troisiesmes troubles, il gourmanda & brava fort de paroles, seulement pourtant, feu Monsieur d'Auzances, le soubçonnant de la Religion; c'estoit à Mirebau, aux troisiesmes guerres, où pourtant il servoit bien le Roy en son armée. Plusieurs en blasmerent ledict Prince, car Monsieur d'Auzances estoit Gentil-homme de grande maison, & de cette grande de Montberon, l'une des grandes & antiques de la Guyenne, il avoit esté Lieutenant de Roy dans Metz, où dignement & tres-sagement s'en estoit acquitté; & estant là venu pour servir son Roy, il ne le devoit ainsi traicter de rudes paroles, bien qu'il fust suspects de la Religion; & pour ce, force honnestes gens s'en escandaliserent. Je sçay bien ce que j'en vis dire à Monsieur de Biron, & de grande colere parler haut & bravement, jusques prest à venir à l'effect; je sçay ce qu'il m'en dict, & la menée qu'il en trasmoit,

trasmoit, car Monsieur d'Auzances estoit son parent proche, à cause de la Maison de Bourdeille & de Montberon, tous bons parens & alliez & bons amis. Ledit Monsieur de Montpensier en eut le vent, qui cala, & en parla à mondict Sieur de Biron lors Mareschal general de Camp, & luy en fit ses excuses, & en fit parler à mondict Sieur d'Auzances. Aprés cela ledict Seigneur d'Auzances se retira de l'armée, bien que Monsieur luy remontrast qu'il ne s'en falloit autrement formaliser & estomacquer. Si en conceut-il un tel chagrin & douleur en soy, que je croy qu'il mourut plutost du soing & soucy qu'il concevoit en soy, pour s'en venger, que d'autre mal : je sçay ce qu'il m'en dict, car nous estions fort proches & tres-bons amis, & si avoit le cœur grand, haut & brave, & peu endurant une injure, & croy que s'il eust vescu, il eust faict un coup, (car le Roy François premier disoit que c'estoit une fort dangereuse & furieuse beste, qu'un Gentil-homme François, outragé, mal content & despité) si ce n'est que despuis cela se fust appaisé par l'alliance que prit Monsieur le Prince Dauphin son fils, de la Princesse sa femme, qui estoit fort prosche de Monsieur d'Auzances, à cause de la Maison de Mareuil, de laquelle Monsieur d'Auzances se pouvoit dire oncle à la mode de Bretaigne.

L'autre

L'autre Gentil-homme que j'ay veu a Monsieur de Montpensier gourmander, ce fut un honneste jeune Gentil-homme Italien que nous avons veu à la Cour, & qui despuis espousa Madame Philippe Dame de Blere, mere de Madame d'Angoulesme d'aujourd'huy. Ce fut au siege de la Rochelle qu'il parla à luy un peu outrageusement, & pour rien, & le traict n'en fut pas trouvé trop bon, ni des Grands, ni des petits, car c'estoit un honneste Gentil-homme. Il gourmanda devant Lusignan Monsieur de Serré, qui estoit un brave & vaillant Gentil-homme, mais cela fut bien à propos, car luy, ayant esté pris dans la Vacherie, & mené à Monsieur de Montpensier, il luy demanda aussi-tost pour qui il tenoit cette Place ainsi, l'autre luy respondit tres-mal; pour le Roy, dit-il Monsieur: aussi-tost cette parole dicte, Monsieur de Montpensier luy jetta un chandellier d'argent à la teste. Quoy! dit-il, suis-je un traistre & un rebelle pour assieger une Place que vous dictes garder pour le Roy? Voudriez-vous vous dire serviteur du Roy, & moy un traistre & un rebelle? Que suis-je icy devant, sinon pour faire la guerre aux ennemis du Roy, & traistres & rebelles comme vous estes, que je feray tous pendre, & commenceray à vous le premier? Allez, ostez-vous de devant

moy? Monsieur de Montpensier eut là juste subject & raison de parler & gourmander ainsi ce Gentil-homme, qui avoit tenu cette parole par trop presjudiciable à son honneur, & à luy qui tenoit le rang & place du Roy, qui estoit autant se mocquer de luy.

Voilà comment les Princes sont loüez pour se picquer bien à propos contre les petits, & mesloüez pour mal à propos. Ainsi que fut le Cardinal de Lorraine, que j'ay cy-devant allegué contre Monsieur d'Auzances, cy-dessus aussi mentionné, lequel estant Lieutenant de Roy à Metz, & voyant que Monsieur le Cardinal se vouloit usurper la ville de Marsaut au pays Mayssin, à cause de l'Evesché de Metz, qu'il disoit en despendre, Monsieur d'Avranches s'y opposa, & fust à son escient ou plutost de par le Roy ou autre grand l'y poussant, & fit commandement à Salsede Gouverneur, de la garder pour le Roy, ce qui fut cause de la grand'inimitié que luy porta ledict Cardinal, que paradvant j'avois veu le Gouverneur, & feu Monsieur de Guyse son frere paisiblement. Monsieur le Cardinal s'en plaignit au Roy, & pour ce, Monsieur d'Auzances fut commandé du Roy de le venir trouver à Moulins, ce que je vis, pour conter ses raisons en son Conseil privé, devant Monsieur le Cardinal, qui le commença à braver de parolles,

parolles, present le Roy, jusques à l'appeller petit gallant, à quoy repliqua Monsieur d'Auzances, qu'il estoit Gentil-homme d'honneur, & qu'il n'estoit si petit gallant, qu'il n'eust recherché son alliance pour un de ses nepveux, qu'estoit Monsieur du Mayne, qu'on desiroit fort marier avec Mademoiselle de Mezieres, qui fut aprés mariée avec Monsieur le Prince Dauphin, & quant aux autres parolles outrageuses qu'il luy avoit dict, ce n'estoit point à luy à qui il faisoit tort, mais au Roy, qui donnoit libre accez & congé à un chascun de parler librement devant luy en son Conseil, & dire ses raisons, & en les disans sur ce estre outragé; le Roy en estoit offencé, & la cause luy touchoit de prés. Cela fut aussi-tost appaisé sur le coup, mais Monsieur d'Auzances ne laissa aprés s'en estre retourné, de le luy rendre, car oncques puis il ne mit pied dans Marsaut, tant la vengeance est douce, & nul Grand ne peut-il dire s'il a un ennemy, quel que soit-il petit & non semblable à luy, que ce soit un ennemy petit.

Et pour dernier exemple, je n'allegueray que cestuy-cy du Duc de Milan, Galeas Marye, fils du Duc Efforce, qui devint si tiran & vicieux, qu'il ne s'attaqua pas seulement aux biens de ses subjects, mais à leurs femmes & filles, si

qu'un Senor André l'Ampugnan, impatient du tort qu'il faisoit à son frere d'une Abbaye, se resolut avec d'autres conjurateurs de le tuer, ce qu'il fit dans une Eglise, feignant de vouloir parler à luy, & luy donna dans le corps & ventre, deux ou trois coups d'une dague : mais avant qu'entreprendre ce meurtre, nosant approcher ni offencer la personne du Prince, duquel la grande beauté le rejettoit & estonnoit, (voyez quelle vertu porte une beauté) s'advisa d'un moyen pour s'asseurer ; de maniere qu'il le fit peindre dans un tableau, fort au vif, contre lequel il donnoit de la dague à toutes fois qu'il y pensoit, & s'essayoit ainsi ; & tant continua ces coups & cette façon de faire, qu'un jour se voyant tout accoûtumé & asseuré de l'approscher & frapper, luy donna sept coups à bon escient, dont en tumba mort par terre tout estendu : quel essay ! Je croy que le Sieur de Montaigne n'en a jamais faict ni escrit de pareil parmy les siens. Or je fais fin, esperant de faire un second livre pour y descrire encore force particulieres façons qui se sont observées, s'observent & se peuvent observer pour faire les deffys & appels. Je diray aussi force diverses sortes d'accords & satisfactions de querelles qui se sont pratiquées, lesquelles j'ay veu, & desquelles je m'en puis souvenir.

FIN.

Lû et fini
le 10 Xbre
1788

49
121